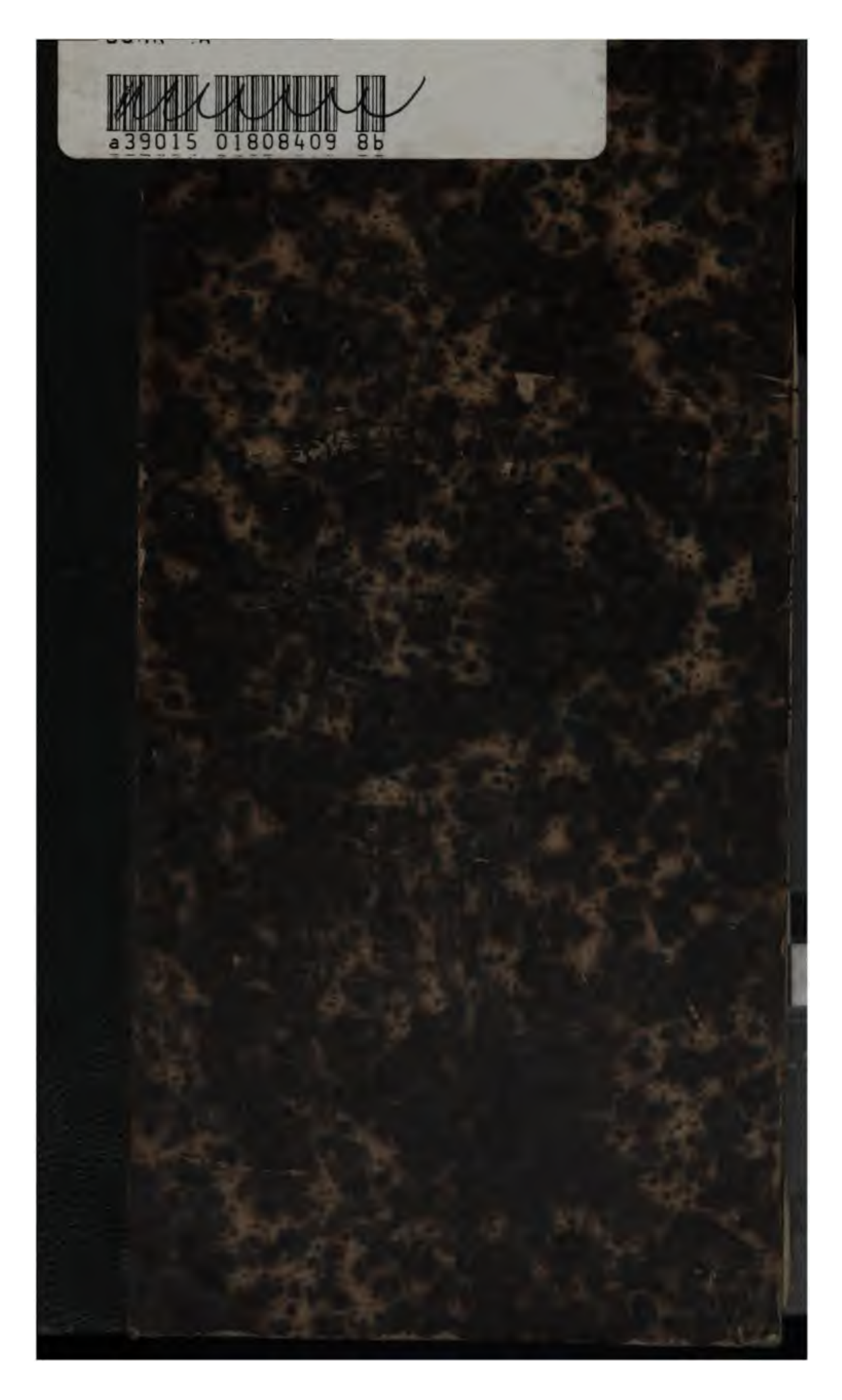

a39015 01808409 8b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

II

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

1798 — 1866

RÉDIGÉS D'APRÈS SES PAPIERS

PAR

PAUL BRETON

AVOCAT, L'UN DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE-PRÉFACE

PAR

MME LA MARQUISE DE B***

TOME SECOND



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1870



Mo

Comme homme
francais la
présence.
chambre des
encore haut
m'envoyait à
arriver que
l'appui de
j'ai l'honneur
et très obé

8 février 1850.

r,

lé l'adresser est cher ; Comm
liberté ne reçu est par moi
drapeau que j'avais déployé à
. C'est celui que je porterai
si la confiance de mes concit
emblée législative. et c'est pour y
demander votre suffrage et
lheureuse

, Monsieur, votre bien humbl
.

de Boissy
ancien Pair de france
Membre du Conseil Gl.

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

— SUITE —

CHAPITRE IV.

VOYAGE EN ITALIE

(1847)

Triple et unique motif qui pousse au-delà des Alpes le pair de France en vacances. — La jeune Italie. — Pie IX. — Espérances et souvenirs. — Intermède intime. — *Vita nuova.* — Béatrice. — La comtesse Teresa Guiccioli. — Esquisse de sa vie. — Ébauche de son portrait. — Où, comment et depuis quand, M. de Boissy avait connu la célèbre comtesse. — Les salons de Mme d'Appony. — Projets de mariage interrompus par la mort. — Détails généalogiques et historiques sur les ancêtres maternels et paternels de la comtesse Guiccioli. — La comtesse Cecilia Machirelli-Giordani. — L'évêque d'Imola, cardinal Chiaramonte, pape Pie VII. — Journal ou *diario* du marquis de Boissy. — Ses lettres de voyage. — Visite au château de Filetto, en Romagne. — Hospitalité seigneuriale et patriarcale. — Départ pour Florence. — Audience du grand-duc. — Visite à l'archiduchesse Marie-Louise. — Lettre du 2 octobre 1847. — Le *oui* et le *non.* — Détails sur le séjour. — Vie d'un *quasi cavaliere servente.* — Réserve de la légation de France. — Boutade sur les femmes. — La garde civique. — La haine de l'Autriche. — *Fuore i Tedeschi.* — L'Italie en 1847. — Le mouvement italien. — *Programme pour l'opinion nationale*, rédigé par d'Azeglio. — Le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne et le roi de Naples lui-même en-

trent dans le mouvement. — Distinction des patriotes italiens entre la France sympathique et son gouvernement hostile. — Plaintes et reproches de d'Azeglio sur l'attitude équivoque de nos ambassadeurs.— Conduite toute différente des diplomates anglais. — Lord Minto. — Le marquis de Boissy se déclare hautement pour le mouvement italien et se lie avec ses chefs. — Son toast à un banquet. — Observations et boutades, vérités et paradoxes. — Machiavélisme bourgeois du gouvernement de Louis-Philippe. — Combat perpétuel entre ses instincts d'origine et ses instincts de conservation. — Sa méfiance de la liberté. — Son abandon de la cause des nationalités. — Désaffection à l'intérieur. — Discrédit à l'étranger. — Fatalité des dynasties parlementaires et non nationales. — Le marquis de Boissy part pour Rome. — Il regrette Paris. — Curieuses et originales impressions du séjour d'un Français toujours français dans la ville éternelle déchue. — M. Rossi. — Plaisirs officiels et bonnes fortunes d'indépendants. — Le bataillon civique du prince Doria. — Fête à la villa Panfili. — Les femmes du Titien. — Prévisions prophétiques sur la révolution italienne. — Entrevue avec Pie IX. — Double récit de cette audience par le marquis de Boissy. — Influence et popularité dont il jouit à Rome. — Départ de Rome. — Retour par Bologne, Florence, Pise. — La Spezzia. — Entrevue avec le prince de Joinville. — Deux mécontents. — Gênes. — Impressions de ce séjour. — Admiration enthousiaste pour le chef-d'œuvre de la nature et de l'art. — Patriotiques douleurs. — Entrevue avec Charles-Albert. — Le duc de Gênes. — Imprécations prophétiques et vengeresses.

C'est au milieu du mois de septembre 1847, que le marquis de Boissy partit pour ce voyage d'Italie qui devait avoir une influence décisive sur sa destinée.

Un triple besoin, un triple sentiment l'entraînaient au-delà des Alpes.

Et d'abord, il aimait cette patrie du soleil et des arts, qu'il avait habitée durant sa jeunesse, et où il se promettait de goûter le mélancolique plaisir de repasser dans ces mille sentiers du passé que le temps efface et que retrace le souvenir.

Ensuite il était de ceux dont le patriotisme est en quelque sorte universel, et qui ne peuvent entendre impunément la plainte d'un peuple qui souffre et encore moins l'appel d'un peuple qui se réveille.



A la voix d'un pontife national et libéral, lui montrant à l'horizon l'aube des jours libérateurs, le cœur de l'Italie avait recommencé de battre; et ce premier élan de réforme et d'indépendance, encouragé par Pie IX, n'avait pu laisser indifférent en Europe aucun des hommes épris du bel accord de la foi et de la liberté. Ils venaient assister en foule à ce spectacle nouveau, unique de la papauté donnant à la fois le signal du salut et du progrès, et travaillant maintenant à arracher aux empereurs cette nation captive que jadis elle leur avait livrée.

Enfin, un plus intime désir, un plus doux attrait encore, mêlaient leur aiguillon à ces sympathies et à ces curiosités généreuses : le marquis de Boissy, sous ce ciel si propice à la fois aux meilleures inspirations de l'esprit et aux meilleures émotions du cœur, devait retrouver une femme d'élite, justement célèbre par son intelligence, son caractère et sa beauté, dont l'image, couronnée du double laurier des Muses poétiques et patriotiques à la fois, tient une place d'honneur dans l'histoire de la dernière moitié de la vie d'un grand poëte régénéré, et dans le récit des dernières luttes pour l'indépendance d'un peuple aujourd'hui devenu une nation.

Cette Béatrice de la *Vita nuova* de Byron, cette digne fille, sœur et compagne des premiers héros du *risorgimento* italien, c'était la comtesse Teresa Guiccioli, née Gamba, depuis quelque temps déjà l'amie de l'homme justement épris de ses qualités et de ses charmes, qui partait pour l'Italie le cœur plein des ambitions et des espérances que l'amitié ne suffit pas à combler, et impatient de serrer, par des nœuds indissolubles, des liens plus doux que la liberté.

Le marquis de Boissy avait fait la connaissance de celle qui ne devait pas tarder à porter son nom quelques années avant l'époque où nous le voyons partir pour l'Italie, seconde patrie de tous les artistes et de tous les amants, avec l'empressement d'un retour d'exil.

Il avait rencontré dans les salons, justement célèbres, de

la comtesse d'Appony, ambassadrice d'Autriche, à laquelle aux mêmes lieux, d'autres ont pu succéder, sans la remplacer, la comtesse Guiccioli, veuve depuis longtemps du comte de ce nom, un des plus opulents propriétaires de l'Italie.

Des projets de mariage, ébauchés en 1845, entre deux personnes qu'avaient bientôt liées une mutuelle estime et une mutuelle sympathie, furent brusquement contrariés par une perte imprévue, dont la comtesse portait à la fois le deuil sur ses vêtements et dans son cœur, celle de son père, le comte Roger Gamba Ghiselli.

C'était le chef vénéré de cette antique, nombreuse, superbe, libérale, héroïque famille dont les efforts et les malheurs ont mêlé le nom à la fois à l'histoire de l'indépendance italienne et à celle de l'émancipation grecque.

C'était le père de ce Pietro Gamba, compagnon de Byron, tombé prématurément, comme lui, brûlé des fièvres de la lutte pour un peuple, et qui repose, enseveli dans le sein de la terre qu'il a contribué à affranchir.

Quelques détails généalogiques ou plutôt historiques sur les aïeux maternels et paternels de la comtesse Guiccioli ne déplairont pas à nos lecteurs, qui les chercheraient vainement ailleurs.

Les comtes Gamba ajoutèrent vers 1600 à leur nom celui de Ghiselli, lors de l'extinction de la ligne masculine d'une de ces anciennes familles du patriciat de Bologne, tête de son livre d'or, où elles sont distinguées sous le titre des *Quarante*.

Ce droit revenait au chef des comtes Gamba d'alors par son mariage avec l'unique héritière des Ghiselli.

Pour ne pas remonter plus haut que deux générations, nous dirons que la grand'mère paternelle de la future marquise de Boissy était de la famille des marquis Cavalli-Capello, où s'est éteinte la descendance de l'héroïne vénitienne Bianca Capello, et fille d'une marquise del Bagno, de Man-

toue, cousine des princes Corsini de Rome, Ercolani de Bologne, etc.

Par sa grand'mère maternelle, la future marquise de Boissy tenait aussi à l'Allemagne et était la nièce du fameux comte de Cobentzel, dont la carrière, comme ministre et surtout comme ambassadeur d'Autriche, se trouve liée aux événements les plus importants du XVIIIe siècle, de la Révolution et de l'Empire, et dont la figure originale, dont on trouverait les traits épars dans les *Mémoires* du prince de Ligne et du comte de Ségur et les ouvrages de MM. Thiers, de Bacourt, T. Juste, sur la Révolution et le Consulat, les relations de Mirabeau avec la cour de France et la vie du comte de Mercy, et elle mériterait une esquisse que nous regrettons de ne pouvoir essayer.

Cette grand'mère maternelle de la future marquise de Boissy était la comtesse Cecilia Machirelli-Giordani, une des héritières de la noble famille des comtes de Montelabate, de Vienne, originaires d'Italie, dont la lignée masculine est éteinte et qui a semé ses filles dans les quatre maisons Cobentzel, Nadasti, Erdeddi et Machirelli.

Le comte Machirelli-Giordani, grand-père maternel de la marquise de Boissy, avait son habitation à Pesaro, mais résidait l'été dans son château situé près d'Imola, et dont l'évêque, futur cardinal Chiaramonte, futur pape Pie VII, fut plus d'une fois l'hôte et demeura l'ami.

C'est lui-même qui célébra comme évêque dans cette résidence où il devait, quand il lui fut permis de quitter la France, goûter l'hospitalité triomphale de son retour de persécution et d'exil, le mariage de la fille aînée de la comtesse Machirelli-Giordani avec le comte Roger Gamba-Ghiselli. C'est lui aussi qui devait plus tard étendre sur la jeune Teresa, issue de cette union bénie par lui, dans les épreuves de son mariage précoce, disproportionné et orageux avec le comte Guiccioli de Monteleone, une sollicitude et une protection paternelles, dont le pape Léon XII ne répudia pas l'héritage.

Le journal de voyage, le *diario* du marquis de Boissy et quelques lettres à un de ses amis, M. de L... et à la marquise de Folleville, mère de l'épouse prématurément perdue, — le 16 juillet 1836, — nous donnent le ton et le détail des impressions diverses que le marquis de Boissy rapporta de ce voyage d'Italie, entrepris, comme on le voit, dans des circonstances et des sentiments fort différents de ceux qui président aux pérégrinations superficielles des spleenétiques distraits ou des touristes à *guide* et à *cicerone*, occupés surtout à dépayser leur ennui, à amuser leur ignorance.

Comme il était tout naturel (à tout seigneur tout honneur), c'est au vœu de son cœur que le voyageur céda tout d'abord, avant de satisfaire les curiosités de son esprit, et le premier épisode de son voyage politique et artistique en Italie est celui de sa visite au château de Filetto, en Romagne, résidence d'été de la famille Gamba, et de sa rencontre avec la *donna* maîtresse de ces beaux lieux, avec la fée de ce château féodal et patriarcal, dont l'hospitalité enchanteresse empruntait aux derniers rayons de l'automne et aux derniers rayons de la passion une mélancolique poésie.

C'est donc à Filetto d'abord que nous trouvons le marquis saluant, dans la personne de la femme aimée, la pure et radieuse image de l'Italie elle-même, et goûtant la bienvenue de sa seconde patrie dans le sourire d'une de ses filles privilégiées.

Parti de Paris le lundi 13 septembre 1847, le 17, il monte et descend le Simplon, et, le 18 au soir, il est à Milan, assistant au spectacle de la Scala. Le 20 Reggio, Bologne le 21, Ravenne le 23, sont les trois étapes de sa route vers Filetto, où il est introduit et présenté le 23 par la comtesse Guiccioli, qui est venue à son devant.

Le journal du 23 contient la note suivante, qui permet de deviner tout ce qu'elle ne dit pas, et dont la concision de procès-verbal contient les éléments de tout un tableau de la grande hospitalité italienne.

« Parti de Ravenne avec Mme la comtesse G... à 3 h. 3/4. Arrivés à 6 heures chez M. le comte Gamba. Bonne et gracieuse réception par maître et maîtresse de la maison. Je suis frappé de la ressemblance de Mme la comtesse Gamba avec Mlle Louise de Rohan, cette dernière plus grande, la première plus spirituelle encore. Souper à 9 heures 1/2. Logé dans une grande et belle chambre du temps passé, large lit de damas rouge, tableaux, bénitiers, madone, fauteuils immenses... »

Le marquis employait la journée du 24 à parcourir le pays, à visiter un moulin à vapeur et à admirer de magnifiques vignes. Le lendemain, il partait pour Florence, après avoir donné à son cœur les prémices des émotions et des douceurs de ce voyage entrepris sous l'influence de désirs si divers et de si multiples espérances, et bientôt absorbé par les plaisirs tout intellectuels de l'observation politique. Il était libre désormais de s'y adonner, ayant fait connaissance avec la famille de sa future épouse, goûté dans tout son charme la tradition d'hospitalité gardée par les manoirs romagnols, conclu par un accord décisif des négociations depuis longtemps ébauchées, et donné à la comtesse Guiccioli, compagne intermittente de son voyage, et qui allait lui faire les honneurs de Florence, le prochain rendez-vous de l'autel.

Le marquis de Boissy arriva à Florence le dimanche 26 septembre au soir ; le 27, il rendait visite au ministre de France.

Le 28 était consacré à des courses officielles et artistiques, ainsi que le 29 et le 30, jour où il recevait une lettre d'audience du grand-duc pour le 1er octobre.

Le journal porte à la date de ce jour :

« Reçu en audience particulière par le grand-duc (la grande-duchesse régnante malade n'a pu me recevoir), par la grande-du-

chesse douairière, par l'archiduchesse Marie-Louise. Resté 20 minutes chez le grand-duc, 15 minutes chez la grande-duchesse douairière, 10 minutes chez l'archiduchesse Marie-Louise. Chez le grand-duc, beaucoup parlé politique. Est modeste, paraît bien ferme dans sa résolution de continuer.

» La grande-duchesse douairière, aimable et gracieuse comme autrefois. L'archiduchesse Marie-Louise, aimable aussi. »

Nous allons maintenant feuilleter ces lettres, écrites rapidement et familièrement, et qui, destinées à la poste et non à la postérité, n'en sont pas moins de beaucoup plus intéressantes pour nous que les laborieuses et volumineuses confidences d'un M. Fulchiron, par exemple, incapable de laisser ainsi, suivant le caprice de l'idée ou le hasard du fait, courir sa plume, à la Sévigné « la bride sur le cou. »

La première de ces épîtres primesautières est datée de Florence, le 2 octobre 1847.

Le marquis fait d'abord allusion aux projets matrimoniaux qui l'ont conduit en Italie et sur lesquels il ne prend pas la peine de donner le change à certaines curiosités plus ou moins intéressées, sans pouvoir d'ailleurs, affirmer encore autre chose que ses intentions, tout contrat en ce monde ayant besoin de deux consentements :

« Ils sont donc bien occupés de mes actions pour penser que je vais à Ravenne pour y prendre femme, ce qui suppose différentes choses qui ne sont pas ; d'abord que je me cacherais pour prendre femme, si femme je voudrais prendre ; puis que femme que je voudrais prendre ne consentirait à se marier que dans la Romagne. Du reste (et comme condition première), il faudrait que la personne très-charmante voulût aussi ; si elle voulait, cela aurait lieu, mais chacun a ses idées ; et elle pense que la liberté a quelque prix, que les liens du mariage ne sont point toujours des fleurs sans épines, des chaînes douces et légères. C'est une femme qui a ses idées à elle, qui pense, qui réfléchit, qui se

croit en état de se conduire elle-même, et qui, habituée à l'indépendance que donne le veuvage, ne se soucie pas, je pense, de se donner un maître qui peut bien n'être qu'un esclave, mais qui peut être un despote.

» Quoi qu'il en soit pour le moment, on lui a, plus qu'à moi, obligation du *non;* moi je dirais et ferais très-volontiers *oui.* Cette femme qui paraît effrayée est charmante ; elle est ici son pays et je lui dois la plus grande partie des charmes de Florence, ville des fleurs, de plaisirs, de bonne chère. Je bois, je mange, e dors, le tout à merveille. Dans la journée, pendant peu d'heures (les femmes n'ont ici ni notre activité, ni nos goûts), je sors quelquefois en *quasi cavaliere servente*, et je suis très-intéressé par ce que j'entends, toujours dit avec esprit et savoir, au lieu d'être dit bêtement et comme par un perroquet ou par un domestique de place.

» Que vais-je faire? C'est le père Éternel qui le sait. Si ma voisine part pour Rome, sous quelques jours, comme c'est son projet, je partirai en même temps. Mme de Guichen est partie aujourd'hui : si j'avais connu son projet, peut-être aurais-je aussi appareillé pour Rome. Je n'aime pas la solitude en voyage, et je suis heureux quand je puis me mettre à la suite de quelqu'un, à la condition de conserver toute ma liberté et de ne pas gêner.

» Mais ce que je vais faire, je ne le puis dire encore, sauf que sous huit jours je serai à Rome ou Naples.

» J'ai trouvé Florence très-embellie. Hier j'ai été très-gracieusement reçu en audience particulière par le grand-duc et deux des princesses : la grande-duchesse régnante malade. Notre légation (1) est bien vue dans le pays. Elle y passe pour autrichienne et elle me considère comme Français. Le troisième jour ma visite m'a été rendue. Je ne sais pas si la légation de France a un cuisinier. On vit chez le restaurateur. Autres temps, autres mœurs. De mon temps tout homme propre était recherché; aujourd'hui il est, à ce qu'il paraît, évité avec soin. Peut-être faut-il, chez nos ambassadeurs de Juillet, être étranger de cœur et d'intérêt pour obtenir ses entrées. — Demain je fais un bon dîner à la campagne chez et avec gens du pays : ici on fait la distinction entre le gouvernement français et la France. — J'entretiendrai de mon mieux cette croyance fondée. C'est en ce sens que j'ai parlé hier à ceux qui osaient discourir avec moi.

---

(1) M. Bellot, croyons-nous, en était le chef.

» Je suis ici dans un hôtel (d'Italie) excellentissime. Je regrette de le quitter. Si je ne trouvais une occasion aussi agréable et aussi utile pour moi d'aller maintenant à Rome, je resterais ici malgré d'ailleurs le fâcheux, le déplorable, le calamiteux changement qui s'est opéré. On dit que les femmes y sont devenues sages, bonnes épouses, mères adonnées à l'éducation de leurs enfants. Déplorable! déplorable!

» La garde civique s'exerce tous les jours. — Ici il y a haine, haine profonde, haine à mort contre l'Autriche.

» Si l'on sait profiter des circonstances, l'Autriche est chassée de l'Italie; mais avant, l'Italie sera aux armées autrichiennes ce que l'Espagne a été aux armées de Napoléon : tombeau. Amen.»

Il importe de préciser maintenant les événements de cette année critique, 1847, qui justifient si bien les assertions et les prévisions de notre perspicace voyageur; d'expliquer, sans chercher à l'excuser, l'attitude du gouvernement français en présence des premiers tressaillements et frémissements de la régénération italienne; enfin de dire les sentiments si différents à l'égard de la France sympathique et de sa royauté indifférente, qui se partageaient le cœur des chefs du mouvement, inspiré par l'initiative généreuse de Pie IX, encore dirigé par ce groupe illustre de l'opinion « libérale modérée » : Massimo d'Azeglio, le marquis Gino Capponi, le comte Balbo, Gioberti, le comte Sclopis, l'abbé Raphaël Lambruschini, le comte Ridolfi, etc.

Le mouvement de réformes intérieures, prélude nécessaire de l'indépendance, suivait encore, à l'automne de 1847, son cours régulier et normal, suivant les conseils du fameux *Programma per l'opinione nazionale*, rédigé par d'Azeglio.

Commencé par une agitation unanime mais pacifique de l'opinion, il avait successivement gagné à sa cause, en gardant Pie IX à sa tête, les princes italiens, et en attendant l'heure de l'action décisive, de la délivrance par la force, et du salut par les armes, partout conquis les réformes administratives et

les progrès législatifs, gages de la concorde des souverains et des peuples, instruments nécessaires au succès du prochain et définitif effort.

C'est ainsi que, dès la fin de septembre 1847, tandis que Pie IX achevait son œuvre de régénération particulière, préliminaire de l'émancipation générale, et promulguait ce *motu proprio* qui soulevait l'admiration enthousiaste et les *meetings* et les adresses de félicitation en Angleterre et aux États-Unis, sa voix trouvait des échos et son exemple des imitateurs non-seulement à Turin, à Florence, mais à Naples même.

C'est alors que, croyant voir déjà s'ouvrir devant ses pas cette terre promise de ses vœux, et se réaliser ce rêve idéal de l'union des pouvoirs dans la foi et la liberté, Massimo d'Azeglio s'écriait :

« Tout va très-bien à Rome; de mieux en mieux, m'écrit-on. D'un jour à l'autre va paraître le *motu proprio* sur la municipalité de Rome et un second sur l'assemblée des représentants des provinces, sous le nom de *consulte d'État*. Le cardinal Ferretti a promis; et on compte sur sa parole. La seconde de ces institutions est de la plus haute importance. Elle va de pair avec la grande affaire de la *ligue douanière* à laquelle va accéder le Piémont. Voilà Pie IX promoteur de tout le mouvement libéral et la papauté à la tête du siècle. Qui l'eût dit il y a dix-huit mois? Maintenant je ne donne pas trois mois à tous les princes d'Italie pour qu'ils se soient mis au pas; si Pie IX continue, et pourquoi non? il devient le chef moral de l'Europe, et il fera ce que n'ont pu faire ni Bossuet, ni Leibnitz: il rétablira l'unité du christianisme. J'ai toujours pensé que les plus grands événements religieux étaient liés à la régénération politique et morale de mon pays. »

Comment Massimo d'Azeglio n'eût-il pas été dupe de ses nobles illusions, et ne se fût-il pas enivré des espérances quel-

que peu hyperboliques qu'il exprime avec une sorte de lyrisme ?

Le 28 septembre 1847, au moment même où il écrivait, le grand-duc de Toscane qui, dès le 4 septembre, avait concédé des réformes analogues à celles dont le pape avait pris l'initiative, remplaçait le ministère de la résistance au mouvement par le comte Serristori et le marquis Ridolfi ; le 11 février suivant il promettait une représentation nationale, et quatre jours après accordait une constitution.

Le 28 octobre 1847, le roi de Sardaigne faisait publier un programme contenant la promesse d'une loi sur la presse, d'une nouvelle organisation communale, d'un nouveau code pénal, de l'établissement d'une cour de cassation, etc... Le 8 février suivant, il promulguait « le Statut fondamental, destiné à établir, dans ses États, un système complet de gouvernement représentatif. »

Le 29 janvier 1848, à l'heure même où le ministère français si étrangement renseigné par ses agents, déclarait à la tribune que de dix ans encore il ne serait pas question de régime constitutionnel pour les États d'Italie, le roi de Naples promettait, dans une proclamation, la création des deux chambres, la liberté de la presse, l'organisation de la garde nationale; et la constitution était publiée le 10 février (1).

Qu'on juge donc de la surprise, de la colère et de la honte des patriotes italiens, partagées par tous les Français dignes de ce nom, et si vivement exprimées par le marquis de Boissy, en voyant les représentants de la France initiatrice, de la France

(1) Nous empruntons ces renseignements, jusque dans leur texte, au commentaire excellent dont M. Eugène Rendu, un des hommes qui ont rendu en France les plus grands services au mouvement italien, a accompagné sa belle publication intitulée : *L'Italie de 1847 à 1865, Correspondance politique de Massimo d'Azeglio*. Il n'est pas de meilleur guide pour l'intelligence des événements et des opinions, des hommes et des choses durant cette période.

libératrice par excellence, aveugles à la vérité et sourds à l'appel d'indépendance!

Écoutez, dès le 12 avril 1847, Massimo d'Azeglio écrivant de Rome à M. Doubet :

« Ce qui va trop doucement et même ne va pas du tout, c'est votre ambassade. Je sais bien que l'affaire des mariages espagnols gêne terriblement le gouvernement français en Italie; aussi n'avons-nous pas la prétention d'exiger de M. Guizot une déclaration de guerre à M. de Metternich. Si les mariages espagnols sont avantageux pour la France, cela vous regarde; mais, sauf meilleur avis, vous n'avez pas non plus... intérêt à jouer en Italie absolument le même air que l'Autriche. Qu'y gagnerez-vous? Or, dans ce moment-ci, les deux flûtes, je vous assure, sont terriblement d'accord; et je ne vois que l'Angleterre qui puisse s'en réjouir. Vous lui laissez là, à elle, qui au fond se moque parfaitement de notre progrès libéral et national, un admirable terrain et elle saura l'exploiter.

» Savez-vous qu'il ne serait précisément gai ni pour nous ni pour vous, qu'il fût démontré, ou du moins établi dans l'opinion, que la France déserte le mouvement italien, qui est bien le plus grand mouvement politique et religieux produit depuis trois siècles? Heureusement Pie IX, quoique isolé par votre fait, se maintient parce qu'il agit par devoir. »

Et l'ambassadeur de France, le comte Rossi, feignit de ne rien voir, de ne rien entendre, si bien que la vengeance de l'opinion, déçue dans ses espérances d'un rôle tout différent, lui avait infligé le surnom de « dormeur. »

A Turin notre ambassadeur imitait scrupuleusement l'exemple de son collègue de Rome; et quand il rompait un silence prudent, c'était pour critiquer maladroitement et impopulairement le livre du comte Balbo, les *Speranze d'Italia*, qui venait de paraître, et où il avait trouvé moyen de voir une insulte à la France, en même temps qu'une menace à l'Autriche.

A la fin de septembre 1847, Massimo d'Azeglio écrivait de Turin à M. Rendu :

« Je suis venu ici après un séjour de quelques semaines dans la Romagne et j'ai trouvé le comte Balbo fort irrité contre le gouvernement piémontais, qui ne marche pas, et contre l'ambassadeur de France qui l'encourage à ne pas marcher. Je ne suis pas, moi, très-inquiet de ce retard du Piémont : je pense que c'est affaire de calcul et de préparation. Le roi veut prendre son moment, et une fois lancé il ne reculera pas, sauf à mécontenter la France ou du moins le gouvernement français, il faut bien vous le dire, au moins autant que l'Autriche. Cela est fâcheux ; mais cela est.

» Pour Dieu ! qu'a donc le *Journal des Débats?* Que peut gagner votre ministère à faire ou à laisser insulter par le principal de ses organes un peuple qui fait les efforts les plus méritoires pour se tirer de l'état d'abjection où l'avaient réduit ses détestables gouvernements? Et penser que c'est un ex-Italien, le signor Libri, qui broche, on ne sait sous quelle impulsion, les articles les plus perfides et les correspondances les plus venimeuses ! M. Guizot, ce grand esprit, peut-il croire servir les intérêts de la France en s'aliénant ainsi tout un peuple qui renaît? Comment accepte-t-il de tels instruments, ou comment est-il si mal renseigné sur nos affaires ?

» Toute votre diplomatie paraît en Italie s'inspirer du mot de Louis-Philippe : *Pie IX travaille sur le vide*. Sur le vide ! Non ! mille fois non ! Nous le montrerons ! Le roi serait-il jaloux de la popularité du Pape ? A-t-il peur d'être entraîné et débordé par Pie IX ? Cela n'est pas impossible, mais nier le mouvement ce n'est pas l'empêcher. »

Pendant ce temps, lord Minto criait à tue-tête sur son balcon, au milieu d'applaudissements frénétiques : *Vive la ligue italienne ! Vive Pie IX !*

Pendant ce temps-là aussi, le marquis de Boissy, qui, dès son arrivée à Florence, s'était écrié : « l'Italie, magnifique volcan! continuait ses observations sagaces et ses démonstrations indépendantes et sympathiques, qui lui conciliaient l'opinion, et lui ménageaient, presque à côté de sa popularité française, une popularité italienne.

Il s'associe aux espérances des chefs du mouvement italien



à Florence, parmi lesquels l'abbé Lambruschini, le marquis Ricasoli, M. Labarina, M. Fenzi, qui viennent, le 5 octobre, le visiter en députation, mais tremble pour son succès en raison de son honnêteté même, et presque de sa naïveté, qu'il raille en l'admirant dans cette boutade d'une lettre du 9 octobre, que nous allons citer. Suivant son habitude, il y donne à la vérité un air de paradoxe et une allure de scepticisme ironique aux doutes, et en même temps aux regrets de son expérience, qui ne lui permet plus les illusions qu'il respecte chez les autres :

« Pendant que tu écoutes (parce qu'on te les fait) les ragots, moi j'écoute et fais des speechs.

» Dimanche à dîner, au moment où je m'y attendais le moins, (36 à table), il y a eu un beau speech *délivré* pour moi (style anglais). J'ai dû répondre et improviser une allocution nationale, libérale, anti-ministérielle. Je m'en suis d'autant moins mal acquitté que je n'avais pas été prévenu, que je n'avais pu y penser, qu'il y avait réellement improvisation. J'ai été applaudi à tout rompre. Au dessert, j'ai pris l'initiative d'un speech en l'honneur des amphitryons, du pape, du réveil de l'Italie. Le mardi, reçu une députation des hommes importants du mouvement et de la presse.

» Ils sont révolutionnaires mais seront dupes; ils croient à la bonne foi de leur prince; ils veulent marcher d'accord avec le souverain, etc., etc. Ils ne connaissent point l'espèce princière; une exception, si elle existe, n'autorise point une déviation si considérable des règles de la prudence. Ils ne savent point qu'une contre-révolution ou un escamotage est bien près quand les révolutionnaires veulent être lents, modérés, sages, confiants dans le pouvoir. Il y a ici des hommes de valeur; je ne voudrais point conspirer avec eux : ils sont des enfants en fait de révolution ; ils parlent moralité, justice, équité; il peut y avoir de la moralité, de la justice, de l'équité, de la bonne foi dans les révolutions, même chez les révolutionnaires, tout aussi bien que chez des préfets de police autorisant des maisons de prostitution ou de jeu; mais on ne fait pas plus des révolutions par des moyens exclusivement très-moraux que l'on ne gouverne et entretient l'ordre que par des moyens très-moraux. Voilà mon opinion. Pour recevoir ces messieurs, et causer avec eux j'ai retardé mon départ

d'un jour; je pars demain; et s'il y a un bateau demain je m'embarque pour Rome, plus présumablement ce sera après-demain seulement... »

Continuant, à propos d'un autre sujet, sa boutade, le marquis, qui était en verve d'humeur, ajoutait :

« Ici la femme est tout à fait gâtée : plus d'amants, du moins en général; plus de galanteries, plus d'intrigues : la politique absorbe les hommes. Ce pays est réveillé, mais quel réveil ! On fait l'exercice tous les matins; les femmes souscrivent pour acheter des fusils. On y exècre l'Autriche; on y abomine le gouvernement français; on y aime, on y chante la France, bien distincte de son gouvernement. Tu peux croire que je cherche à bien entretenir le pays dans cette croyance, qu'il serait très-difficile d'ôter, tant elle est générale et profonde.

» Décidément j'ai eu l'honneur d'être considéré comme un ennemi dangereux par le ministre de France, qui m'a rendu une seule visite, et ne m'a point engagé à dîner. J'ai été sans lui à la cour, mais sur sa demande d'une audience particulière.

» Je n'ai donc point fait acte d'hostilité ni d'opposition, sauf que dans un dîner, devant 35 personnes, j'ai dit que la belle et glorieuse Italie devait compter sur deux choses : les sympathies de la nation française, l'hostilité sourde, cachée peut-être, mais bien certaine du gouvernement français; que pour la nationalité italienne le gouvernement était lâche autant qu'étranger, et qu'il n'oserait pas faire alliance ouvertement avec l'Autriche, etc., etc.

» Or, comme à Florence tout se sait, notre ministre n'a point tardé à connaître mon langage net; de là peut-être son peu d'empressement à me rechercher. Je pars sans lui mettre une carte de P. P. C. parce qu'il est en reste d'une visite. J'ai voulu être plus que poli; en sortant de la cour, où j'étais allé sans lui, je lui ai mis une carte pour lui dire : Merci, je n'ai pas conspiré à votre insu, etc., etc.

» Quelle différence entre le présent et le passé! M. de Chateaubriand recevait tout aussi bien l'opposition que les ventrus... je verrai comment fera Rossi. »

C'est au milieu de ces symptômes, de ces promesses, de ces espérances d'une délivrance prochaine de toutes les tyrannies, au moment où l'Italie, impatiente, secouait à la fois tous ses jougs séculaires, que le marquis de Boissy arrivait à Florence et y constatait le mot d'ordre d'indifférence ou même d'hostilité au mouvement donné là comme à Rome, comme à Turin à la diplomatie française, par un gouvernement issu d'une révolution, et qui, chez les autres comme chez lui, reniait son origine, et refusait la sympathie des peuples sans obtenir celle des rois.

M. de Boissy, comme tout le groupe d'hommes éclairés, libéraux, prévoyants, dont il faisait partie, répudiait hautement toute solidarité avec ce machiavélisme bourgeois, et recueillait sur ses pas la popularité assurée à tout représentant de la France au milieu du discrédit infligé à tous les représentants de son gouvernement.

Pour s'expliquer cette attitude opiniâtrement équivoque du cabinet présidé par M. Guizot et de ses ambassadeurs, il faut rappeler que les mouvements italiens avaient avorté tant de fois que la politique française s'était fait comme un principe de ne plus se fier aux éruptions de ces volcans, considérés comme artificiels, et de ne pas fonder sur les mouvantes et décevantes manifestations d'un peuple dont l'exaltation semblait factice et dont le succès paraissait plus que douteux, un système dont les passagers avantages ne compensaient point les durables inconvénients.

A la fin de 1847, le ministère français semblait avoir pris à tâche de rétrécir son horizon, de réduire ses vues, de se donner tout entier à une politique domestique, positive, pratique, génevoise, fondée sur le développement exclusif des intérêts matériels. Sa dernière hardiesse, le coup d'Etat diplomatique des mariages espagnols, absorbait toute l'attention de son chef; et modestement fier d'un triomphe précaire, il avait ajourné au lendemain (et quel lendemain devait répondre à cette grave insouciance!) ces affaires sérieuses, dangereuses, ces chimères

de nationalité, ces enfantillages de révolution, faisant à l'étranger partout le tapinois, et se gardant bien de réveiller, en flattant les aspirations polonaises ou italiennes, les méfiances de la Russie et les susceptibilités de l'Autriche, de crainte de communiquer, à l'opinion française surexcitée, le contre-coup de ces sursauts dangereux et la contagion de ces menaçantes fièvres.

De là cette conspiration d'indifférence organisée par nos ambassadeurs, qu'on ne voyait en Italie que derrière ceux d'Autriche ou de Naples, emboîtant servilement le pas des agents de M. de Metternich, et abandonnant dédaigneusement aux diplomates anglais, plus avisés, les faveurs des acclamations populaires. De là le complot de silence à la tribune ou d'hostilité dans la presse des députés ministériels et des journaux soldés.

Tous nos anciens révolutionnaires, arrivés au pouvoir et n'aspirant plus qu'à la quiétude, faisaient assaut de fétichisme conservateur, et nos ex-incendiaires s'étaient métamorphosés en pompiers, et pompaient à l'envi, de peur que le feu italien ne se vît en France et qu'il ne gagnât.

Honnêtes gens qui croient qu'on éteint avec quelques seaux d'eau sur la tête, un peuple allumé des feux inextinguibles de la haine de l'étranger! Honnêtes gens qui en politique jouaient le jeu de la stupide autruche qui cache sa tête sous son aile et se figure que ne voyant pas le chasseur, elle n'en est pas vue!

Cette politique égoïste et anti-nationale, dont M. Guizot n'allait pas tarder à payer l'erreur de la chute d'un trône, était dans les fatalités de cette monarchie qui, née d'un accès de liberté, avait gardé pour la liberté l'horreur invincible du parvenu pour ses débuts.

En 1847, le gouvernement de Louis-Philippe commençait à subir les conséquences de ses fautes.

Il était dans la situation de ces vieillards précoces qui ont usé leur jeunesse, leur sève, leur vie à s'établir, à s'enrichir, à se consolider, à se faire reconnaître, à se faire pardonner, et auxquels il ne reste plus de force pour la lutte et plus de

goût que pour le repos. Il avait mis sa sagesse à jouir de sa fortune, et sa sécurité dans l'immobilité.

Et l'opinion, qu'il avait dirigée jusqu'en 1840, avait, depuis longtemps, cessé de le suivre pour le devancer; à ce point que la bourgeoisie elle-même, après le peuple et l'armée, avait laissé en arrière ce gouvernement, ennemi de la guerre, jusqu'à la redouter même en Algérie, et ennemi de la liberté, au point même d'avoir peur d'une réforme demandée par la voie, pourtant fort pacifique, des banquets.

Mais quoi ! il avait été si longtemps égoïste qu'il ne pouvait plus cesser de l'être; et il avait placé son existence sur une base si étroite que le problème lui était assez difficile, et l'effort assez douloureux de continuer de vivre.

C'est là, je le répète, la fatalité de ces dynasties précaires qui, fondées sur le faible pilotis d'une majorité parlementaire, ne peuvent affronter la moindre tempête. Aucune de ces hardiesses qui, loin de le détruire, rétablissent l'équilibre des gouvernements nationaux ne leur est permise.

Ils ne peuvent hasarder une politique désintéressée, et ils ne peuvent risquer d'être généreux.

De là la facilité vraiment étonnante de cette Révolution de 1848, qui commença comme une échauffourée.

Trouvant tout séparé d'avance, elle n'eut rien à trancher.

Le marquis de Boissy, le 2 octobre 1847, écrivait de Florence, à son ami M. de L... :

« Je pars donc pour Rome ou Naples selon que ma voisine ira à Rome ou Naples, car j'aime à suivre comme un caniche. Je me surprends parfois à ressembler à ces chiens qui n'ont pas de maître, et suivent le premier individu qui leur paraît pouvoir les supporter, et leur accorder l'esclavage. »

La voisine s'étant, sans doute, décidée pour aller à Rome,

par terre, le marquis de Boissy l'y suivit par la voie de mer, Livourne et Civita-Vecchia, et y aborda le 2 octobre.

Le lecteur est certainement curieux et impatient de connaître les impressions d'un homme qui s'exprime avec une si entière franchise, à propos de toutes choses, sur Rome, Pie IX, le mouvement italien sous l'inspiration de la papauté, et l'attitude de notre gouvernement, trop semblable, dans la Ville éternelle, à ce qu'elle a été à Florence, aux yeux d'un implacable observateur.

Avec lui, il ne faut pas s'attendre à l'hyperbole administrative et laudative de circonstance et d'habitude en un pareil séjour; mais plutôt à des excès de franchise et d'humeur dans le sens contraire, c'est-à-dire celui de la critique et de la malice.

A Rome, en effet, bien loin d'être enthousiasmé, le marquis de Boissy regrette nettement Paris; et ce lieu où il est de tradition d'oublier la patrie ne le pénètre point de ses influences sacrées, au point de l'empêcher de protester contre la déception de la réalité, si favorable souvent à cette France qu'on n'apprécie jamais mieux que lorsqu'on l'a quittée.

Ce qui frappe surtout, et d'abord, le marquis de Boissy à Rome, c'est, non le côté de poésie et de grandeur, mais le côté de décadence et de sordidité :

« Depuis avant-hier soir, 9 heures 1/2, » — écrit-il à sa belle-mère, la marquise de Folleville, dans une volumineuse lettre-journal qui résume ses constatations avec la précision d'un procès-verbal d'enquête, — « je suis dans la ville dite éternelle, vraiment éternelle pour sa malpropreté, sa rétroactivité vers la malpropreté, la friponnerie, la *faquinerie*, la mendicité.

» Avoir quitté le beau pays de France, pour ce pays qui contraste avec ce qu'il a été (si l'on en croit ces gribouillements dont on a tant ennuyé notre jeunesse) autant, sinon plus, que le soleil le plus pur, le plus ardent, le plus vif, contraste avec les ténèbres

les plus épaisses! — Quelle démence! Quel esprit malin m'a donc poussé hors de France, et des rives de l'Arno (celles-là jolies, agréables, nourrissantes), chassé aux rives sales, mendiantes, faquines, puantes, déguenillées du Tibre ?

» Hier, dès le matin, été à la poste, trouvé votre lettre, en renfermant une pour le P. Villefort ; portée de suite, mais il n'y était, vu le père Lefebvre, à qui remis la lettre, retourné ce matin à St-Pierre, où messe pas digne, mal chantée dans le désert, une voix de castrat cependant ; puis retourné à *Gesù*, où, par hasard, en chassant, rencontré le Père Villefort qui m'a demandé si je n'étais pas moi, à quoi réponse affirmative et conversation d'ailleurs courte, car il allait pour entendre l'aveu de certains péchés recommencés souvent, d'autant plus souvent qu'on les lave ici plus facilement, mais quasi rendez-vous pris pour jeudi matin, faire la connaissance du général et visiter la maison. Je crois bien qu'aussitôt ma sortie on jettera du sel partout, et que toutes les cérémonies voulues pour l'exorcisme auront lieu, sans qu'on omette la plus petite formalité.

» Qu'il est fou, celui qui ayant eu le bonheur de naître citoyen d'un grand pays, va dans de petits pays! Tout y est petit et mal. J'ai quitté Florence jeudi, à 7 heures du matin; depuis, le sentiment de la pitié a presque exclusivement partagé mon temps avec le sentiment de l'indignation pour la faiblesse et les abus de tous genres de ces gouvernements qui ne sont pas des gouvernements, mais des administrations d'abus, de pillages, de gaspillages.

» Le chemin de fer de l'Empoli à Livourne ! Pitié ! pitié ! pitié ! plus d'employés, au moins autant, pour ne pas exagérer, que de voyageurs, employés en guenilles, employés ne faisant rien, employés qui ne sont pas employés. Le croirait-on? pas de tarifs pour les chevaux qui emmènent les voitures du débarcadère. — Il faut traiter, marchander, négocier, et l'administration de dire : Cela ne nous regarde pas. Stupide administration! Quelle tenue de chemin ! il faut voir cela !

» Ainsi le propre des petits pays est d'avoir tout en petit, tout mal, et de tout rapetisser, même nos compatriotes quand ils ont été salis et avilis par une distinction, une grâce, une mission de notre gouvernement. Notre ministre à Florence a craint de se compromettre vis-à-vis de l'Autriche et du gouvernement français en voyant un croquemitaine de roi comme moi ; il a été stupide au possible, et il aura, il le mérite du moins, le premier grand prix, à Vienne, de la docilité aux instructions qu'il a d'être autri-

chien et de considérer les Français de cœur comme des ennemis dangereux et dont le seul contact est à fuir comme la peste... A Livourne, peuple de faquins, devant lesquels tremble le gouvernement toscan comme le gouvernement français devant lord Palmerston... C'est la peste de l'endroit, peste contre laquelle la peur empêche toute mesure protectrice du voyageur.

» 11 *octobre.* — A propos de voyageur, quelle habileté ont déployée les gouvernements pour les dégoûter, pour savoir ce qu'ils font, combien d'heures ils restent dans tel ou tel endroit ! A changer tout cela, y compris les gouvernements, s'ils persistent dans les vexations de tous genres qu'ils exercent à l'égard du pauvre voyageur. A Civita-Vecchia, que d'ennuis ! Route de Civita-Vecchia à Rome, quelle image de la désolation, de la dépopulation, parce que la fièvre y règne maîtresse absolue, contre laquelle nul effort n'est tenté ! A Rome, voleries de toutes sortes, des postillons, des préposés pour la douane, des faquins qu'il n'y a pas moyen d'éviter. Quelle bêtise de quitter notre pays, trois fois beau comme le Père-Éternel est trois fois saint !... »

Nous n'insisterons pas sur ces croquis, évidemment chargés et poussés au noir par la mauvaise humeur d'un censeur porté par nature à exagérer ses déceptions, et à voir, avec des yeux grossissants, des abus à peu près inévitables sous tous les cieux étrangers.

Nous n'avons pas prétendu demander au marquis de Boissy un tableau fidèle de Rome, des institutions et des mœurs qu'il n'a pas eu le temps de juger au-delà des impressions du premier abord, durant un court séjour, plein des agacements et des énervements d'un Français indépendant, et que la réaction de l'absence rend aussi indulgent pour Paris, qu'il regrette, que sévère pour Rome où il s'ennuie.

Ce que nous avons voulu obtenir de ces extraits de lettres familières, et ce que nous en avons obtenu, c'est cette curieuse et piquante physionomie d'un voyageur toujours original, toujours sincère, et dont l'impitoyable bon sens n'a eu à Rome aucun des éblouissements de l'enthousiasme de convention, ni aucune de ces illusions d'un optimisme de mode.

Le marquis de Boissy demeure à Rome ce qu'il est, en se plaignant de ne pas la voir telle qu'elle devrait être.

Et cette persistance impitoyable du sens critique, en plein domaine du grandiose et du sacré, est un trait de caractère qui était à noter. Ce scepticisme est d'ailleurs moins celui d'un frondeur insensible que celui d'un admirateur déçu.

Il n'empêche pas un homme que l'ardélionisme de toute cette population mercenaire, qui dans cette ville capitale du monde et rendez-vous universel, vit de l'étranger, importune et exaspère comme le moucheron exaspère le lion, il ne l'empêche pas de rendre justice à ce qui est bien, et hommage à ce qui est beau. Nous allons voir que tout dans Rome ne lui est pas gâté par les Romains; qu'il sait parfaitement préférer à Versailles le Vatican, que les abus ne lui cachent pas toujours les progrès, et que Pie IX lui semble d'autant plus grand, qu'autour de lui tout est plus petit.

Le marquis de Boissy devait rencontrer plus d'égards à l'ambassade de Rome, qu'à la légation de Florence:

« Rossi, homme d'esprit : comme collègue, lui, il n'a point eu la sottise de faire voir qu'il voyait dans le voyageur un homme d'opposition. Ainsi nous faisions à Londres et à Rome jadis. Il a mis ses deux loges à ma disposition. Je n'en ai pas abusé, pas même encore usé... »

Le marquis de Boissy, à ces plaisirs officiels, préférait, en effet, les bonnes fortunes d'observation du voyageur abandonné à lui-même, incognito, et marchant au hasard de la flânerie.

Elles ne lui manquaient point à Saint-Pierre, qu'il visitait tous les jours, quelquefois deux fois par jour, et quelques anecdotes qui n'ont pas leur place ici, montrent bien qu'il avait saisi à merveille, et dès les premiers jours, ces contrastes de dévotion et de galanterie qui abondent dans les habitudes et les mœurs de la population romaine.

Ce qui le frappait aussi, non sans l'irriter quelque peu, c'était le manque de mouvement, de vie, de cette cité en quelque sorte nécrologique. Au milieu de ces grands silences d'un présent dominé par le passé, il avait la nostalgie des fièvres de Paris. Il était comme Mme de Staël qui, en présence des Alpes et du lac Léman, soupirait après son petit ruisseau boueux de la rue du Bac.

Et à Rome, le marquis de Boissy parlait avec une sorte d'attendrissement de ce Paris, « où il désire tant rentrer, ayant un vif regret de l'avoir quitté, car il n'y a qu'à Paris qu'il y ait de la vie, qu'on ait de la vie, vraiment vie ; partout ailleurs on végète, on est du règne végétal. »

Il y a une foule de tours, de mots naïfs, vifs, malins, à la façon de ce président Simond dont parle Ampère, qui vit l'Italie d'un œil si français ou plutôt si gaulois, et par exemple ne voyait, dans le *Jugement dernier, qu'un pudding de ressuscités*, dans ces pages libres et familières qui n'ont rien en revanche de l'afféterie et du pompadouresque dilettantisme du mythologique Dupaty :

« Je ne vois pas ici de ces soi-disant belles Romaines, aux formes de cariatides. Mais rien de beau, j'en conviens, comme la bibliothèque du Vatican. *Elle ne serait point déplacée à Paris*. Je suis fâché que feu Louis XIV n'ait pu voir le Vatican tel qu'il est aujourd'hui. Il aurait voulu que Versailles fût un palais au lieu d'être un assemblage de petites chambres que, par respect pour Louis XIV que j'admire, je n'appelle point des cases à poulets. Louis XIV avec les artistes d'Italie, avec des indulgences à vendre, eût fait mieux : les uns et les autres lui ont manqué ; Versailles si grand, si magnifique à certains égards, n'est point à comparer au Vatican. J'en conviens, je le regrette. Dans ma jeunesse j'ai toujours entendu vanter les fontaines de la place Saint-Pierre, comme magnifiques par les torrents qui s'en échappent. J'en conviens, d'autant plus volontiers, que nos fontaines de la place Louis XV sont beaucoup plus riches en eau ; elles ont en plus tout ce qui ne tombe pas de la partie supérieure du champignon

du haut. Quant au dessin, aux lignes des fontaines de la place Saint-Pierre, je me hasarde d'autant moins à en parler que la mousse m'empêche de les juger; mais ces fontaines romaines sont éternelles; le jour et la nuit, la nuit et le jour elles sont torrents. Stupidement, les nôtres s'arrêtent le soir.

» Les chefs de bataillon de la garde civique donnent à dîner à leurs hommes. Dimanche, le prince Doria a régalé son bataillon à la villa Panfili. J'ai été hier voir les débris des préparatifs et des instruments de la fête. Ce qui m'a le plus intéressé, c'est la visite de caves ou catacombes, nouvellement découvertes, ressemblant à des colombiers souterrains, avec des trous dans lesquels sont de petites marmites en terre cuite très-légères. On y mettait les cendres des morts; chaque marmite contient de petits os, de la poussière; ces restes ont précédé la venue de J.-C. Les parois sont en ciment et toutes couvertes de jolies peintures; il y a des animaux de toutes sortes, y compris la girafe que nos savants prétendent être de création toute moderne, n'avoir jamais été connue des anciens... Je vois les galeries... La galerie Doria... Miséricorde! j'en suis affligé. Il n'y a rien à Versailles à lui comparer. Vu la galerie Borghèse, pleine de trésors, dit-on. La Vénus y donne, et si la nature a été copiée, il en faut conclure que la femme italienne était plus favorisée que la femme française qui, en général, tient le milieu entre le squelette et le manche à balai. C'est encore la Tribune de Florence qui aurait l'honneur de posséder mes restes, si j'avais le choix du lieu de ma sépulture. J'y voudrais être déposé entre les Vénus du Titien. Voilà des femmes, vraies femmes celles-là. Demain, jeudi, je fais la connaissance du général des Jésuites, homme qui a quelque importance en ce moment. »

Dans ces lettres de Rome, remplies de boutades, où le marquis de Boissy s'exprime avec une entière franchise qui même parfois dépasse son but, nous retrouvons, exprimées à chaque instant, ses impressions qu'on peut dire essentielles, toutes marquées au coin de cet esprit de divination prophétique qui nous frappe, surtout aujourd'hui que les événements qu'il avait prévus se sont réalisés, et que ses paradoxes sont devenus des vérités.

Nous les résumons, en émoussant leur forme, parfois un peu

trop vive et piquante, en disant qu'il persiste plus que jamais, après l'avoir étudié sur place, dans sa sympathie pour le mouvement italien, en tant surtout qu'il s'inspire d'un légitime désir d'affranchissement du joug étranger. Sur ce point, le marquis demeurera toujours fidèle à la cause italienne, et fidèle à lui-même. Il est beaucoup moins pénétré de la nécessité et des avantages d'une unité condamnée à demeurer longtemps factice et il inclinerait, de préférence, aux idées de fédéralisme qui semblent mieux répondre aux traditions de l'Italie, à sa constitution et à notre intérêt.

Il pense que bien des réformes intérieures doivent précéder un progrès suprême, possible dans l'avenir, mais prématuré et dangereux dans le présent. Il demeure convaincu de la légitimité et de la nécessité du gouvernement temporel du Saint-Père mis en harmonie avec les besoins modernes, mais respecté dans ses droits et son indépendance. Une spoliation lui semblerait pire qu'une injustice, et une ingratitude qui porterait malheur, comme un sacrilége, aux destinées de la nouvelle Italie. Il lui semble d'ailleurs qu'il y a beaucoup à faire ; d'épreuves et, sans doute, de fautes à traverser, avant que la révolution italienne soit mûre et ne porte plus que d'irréprochables fruits.

« La Révolution d'Italie n'aboutira pas de longtemps encore ; il y aura des petites secousses, qu'il serait plus juste d'appeler simplement de petits tremblements ; mais il n'y aura pas, de longtemps encore, ces bonnes commotions qui renversent ce qui ne devrait pas être debout, et qui ramènent à la surface ce qui doit y être et y rester. Voilà mon avis de voyageur qui, à la vérité, ne se dit pas, en partant de chez lui : je trouverai tout bien, tout admirable, tout supérieur à ce qui est chez nous, par la seule raison que c'est étranger. J'essaye de voir, de juger, le tout sans partialité ; et si je juge parfois un peu sévèrement, sans cependant cesser d'être juste, c'est que je vois des personnes prévenues et portées à tout admirer, à tout louer... »

Enfin, le 15 octobre, le vœu principal du noble voyageur est comblé. Il a une audience particulière du pape Pie IX, et peut s'entretenir, sans rien perdre de sa franchise habituelle, avec l'inspirateur, l'initiateur du mouvement italien, qui daigne goûter visiblement cette conversation d'un catholique mais d'un libéral, d'un libéral et d'un catholique dans lequel il écoute avec bonheur la voix de la France elle-même, qu'on calomnie quand on oublie que la fille aînée de l'Église est aussi la mère de la liberté et que la mère de la liberté est aussi la fille aînée de l'Église.

Le marquis de Boissy qui n'a pas épargné les critiques sincères à certains abus du gouvernement pontifical, plus apparents d'ailleurs que réels, et faciles à corriger, rend justice à ce qu'il a de bon et hommage aux intentions honnêtes, loyales, sincères d'un chef éclairé, fauteur spontané de ce mouvement d'indépendance et de réforme dont il payera bientôt, de la perte de son repos et du danger même de sa vie, les impatiences ingrates et les ambitions usurpatrices.

Le marquis de Boissy a prévu ces retours de la réaction, ces excès de l'anarchie, ce martyre de l'apôtre suprême, et il n'en admire que davantage le zèle généreux et la confiance bientôt si cruellement trompée de ce saint souverain, que depuis une douloureuse expérience a peut-être trop découragé de ses espérances, et que les déceptions du trône ont trop poussé aux inflexibilités de l'autel.

Le 16 octobre, le marquis de Boissy écrit :

« Hier soir, à sept heures et demie, j'ai eu l'honneur et le *bonheur* de voir le Pape. Je suis resté tête à tête dans son cabinet pendant trente-cinq minutes. J'y serais resté bien plus longtemps, si l'on ne fût venu le chercher pour se montrer au peuple, venant le remercier du *proprio motu* du matin.

» Il a causé tout simplement, comme s'il n'était pas le souverain des souverains, ayant réduit en poussière les instruments de

martyre des peuples, appelés trônes. Il m'a permis de causer, de parler avec autant de liberté, de netteté, de franchise et de positif, il va sans dire aussi d'énergie que je le fais lorsque je m'adresse à cette espèce de muets du sérail, appelés ministres... Il m'a fait beaucoup de questions. Je me suis cru à confesse, et ne pouvant rien cacher de la vérité, je me suis expliqué de façon à laisser un souvenir de franchise sur les actes du roi, à éclairer sur son passé, sur son présent, sur ses projets anti-nationaux... sur son autrichianisme, sur les sentiments nobles et généreux de la nation, bien distincte de son gouvernement, sans nul souci des intérêts du pays. Je m'applaudis de mon voyage; j'ai pu, en opposition à nos agents, faire connaître à deux souverains la France, grande, noble, généreuse, sympathique à tout ce qui est noble ; notre gouvernement dans des idées tout à fait opposées. »

Son entrevue avec Pie IX était dans la vie de M. de Boissy, et surtout dans son voyage, un événement trop important pour qu'il n'en ait pas, à plusieurs reprises, répété la version. Aussi, dès le 17, il retraçait de nouveau, pour un de ses amis, la scène qu'il avait dépeinte à la marquise de Folleville; et nous donnerons encore ce second tableau.

« Je comptais partir mardi ou mercredi; je ne puis partir que vendredi, parce que Rossi tient salon jeudi en l'honneur de Bresson, arrivé hier, se rendant à Naples.

» Ce peuple romain est fort singulier, unique peut-être. Il a un enthousiasme réel pour son souverain. C'est bien au delà de ce que je me figurais.

» Avant-hier soir, été chez le Pape, y resté trente-cinq minutes, causé avec franchise, netteté, énergie, en homme franc et nullement courtisan; dit tout ce que je pense de L. P. et de sa bande d'enfants; pendant la conversation, très-libre quant à la manière de s'exprimer et de traiter les sujets, dérangés par une manifestation pleine d'enthousiasme, d'ensemble, d'ordre, d'unanimité ; j'en avais été étonné, mais moins que du spectacle auquel j'ai assisté hier soir. Au spectacle : *Hernani*. Dans un couplet il doit y avoir : *gloria a Carolo magno*, on dit *gloria a Pio nono*. Il y a eu,

sans exagération, plus d'un quart d'heure de trépignements, d'agitement de mouchoirs dans toutes les loges, au parterre. Je me rappelle l'entrée de Charles X comme Monsieur à Paris. Ce n'était pas cela, car il y avait des regardeurs mécontents. Hier, unanimité et réellement spectacle magnifique. Mais tout cela ne fera rien à la politique. Ce qui y fera, c'est la volonté toute simple, mais qui paraît très-arrêtée du Pape, qui me disait : « La religion grandit par la liberté. » De causer, je ne me suis fait faute; et, vrai, je causais avec la même liberté d'esprit que si j'eusse bavardé avec un chrétien tout simplement. J'ai appelé toutes les choses par leur nom propre... »

Ici suit une énumération, inutile à reproduire, dont la verdeur et même la crudité ne diminuent pas cette affirmation.

On peut le deviner par ce sommaire de *memento*, dont la cendre petille encore d'étincelles.

« 15 octobre. — Vendredi, sainte Thérèse. — A sept heures et demie, été reçu en audience particulière par le Pape, au Quirinal. Resté au cabinet pendant trente-cinq minutes. L'audience interrompue par l'arrivée du peuple venant remercier le Saint-Père du *proprio motu* qui avait paru le matin. On se présente sans chapeau, on met un genou en terre, on se relève, on avance près du Saint-Père assis à son bureau, on met un genou en terre et on lui baise le pied ; il vous fait asseoir à sa droite sur un tabouret. La conversation a roulé sur divers sujets, presque tous politiques; le chapitre de Saint-Denis, y compris l'ordre de la Légion d'honneur, M. de Cormenin et ses écrits contre le roi, la décoration donnée à M. de Cormenin, et demandée par le capitaine de vaisseau ayant tué mille Chinois ; la garde civique, la garde nationale de Paris, la différence de confiance des souverains dans les gardes nationales, celle de Paris n'ayant point ses armes chargées en face de la ligne ayant les siennes chargées, les dettes du roi et sa future banqueroute frauduleuse, les mariages d'Espagne, son avidité, cause de désaffection et d'éloignement du pays, les ministres, des instruments obéissants, passifs, courtisans, muets du

sérail; impossibilité de supprimer encore l'administration religieuse et de la remplacer par une administration laïque; conviction que la nation française est pour le Saint-Siége actuel, que le gouvernement, malgré les assurances fréquentes de bon vouloir du roi pour le Pape, est autrichien; se défier du gouvernement français, qui va au jour le jour et sacrifie l'avenir au moment. Le pape est non-seulement aujourd'hui le chef de la religion, mais le maître des rois de la terre. La religion grandit par la liberté, et la liberté par la religion; bien fait d'avoir combattu le chapitre de Saint-Denis, si on l'a cru un moyen politique. »

Le marquis de Boissy était parti pour l'Italie persuadé de la fin prochaine, inévitable, vengeresse de ce gouvernement de corruption, gangrené jusqu'aux moelles, et il ne dissimula au Pape aucun des symptômes sur lesquels il fondait son diagnostic inexorable de politique moraliste et philosophe :

« Je ne rappelle, — dit le marquis, après avoir achevé ce tableau dont nous avons jugé la reproduction superflue, — que les sujets et expressions principales. De longtemps je n'oublierai ma soirée d'avant-hier. Le Pape lit ou a lu beaucoup. Il a lu Timon, et a donné à M. de Cormenin sa décoration nouvelle.

» Rossi joue ici un rôle peu convenable ; il ne reçoit pas, ou si peu qu'on peut presque dire pas du tout. Les Français se plaignent de lui, il leur parle à peine, on ne le croit pas quand il assure. »

Le 21 octobre, M. de Boissy annonçait à son ami son prochain départ pour Bologne, où il devait rencontrer sa fille, et son retour probable par Turin et Lyon. Et il terminait par ce dernier tableau de sa vie, de ses impressions, de ses espérances, de ses craintes, qui le peint si bien lui-même, les confidences si intéressantes de son séjour à Rome :

« Hier, demi-grand dîner à l'ambassade. Je n'y suis pas le chéri.

On m'y fait l'honneur de m'y croire peut-être quelque chose. Chez messieurs les hommes actifs et importants, on m'y considère davantage et je dois être flatté de l'opinion qu'on y a de moi; un peu peut-être de ce qu'on y pense de moi, de ce qu'on y ferait par mon avis.

» Bonjour. Il faut clore ma lettre, que tu me garderas comme note, pour rappeler mes souvenirs qui seront assez curieux à être narrés tant au salon qu'à la tribune. C'est agréable de pouvoir bavarder un peu en public; on est connu, considéré, et les peuples, moins stupides que les rois, sont reconnaissants envers les étrangers. Partout où je passe je suis bien traité. Je suis aussi connu en Italie qu'en France. Je suis populaire ici; on a demandé à faire ma statuette qui, dit-on, aura du succès. Je ris de tout cela, tout en étant flatté d'être connu et jugé. Je passe ici pour un des plus zélés et des plus puissants défenseurs de l'indépendance italienne. Je me permets de dire mon avis, et l'opinion que je laisserai ici sera celle d'un homme qui n'est point tout à fait sans énergie, qui a un avis, qui le dit et qui ne recule pas devant ces babioles qui arrêtent tous ces timides disant toujours : *mais*, *si*, *car*, etc.

» Il y a ici une grande habileté pour amener la révolution. Je leur voudrais plus d'énergie, plus de promptitude, plus de défiance contre les souverains pour la pousser en avant. (Me conserver tout cela.)

» J'arriverai du 12 au 15. Je rencontre ma fille vers le 3 ou 4 à Bologne, je pense. J'ai fait une bêtise en laissant ma voiture à Livourne. »

C'est le 21 octobre que le marquis de Boissy dit adieu à la ville éternelle, un adieu, contre l'ordinaire, joyeux ; car il éprouvait à quitter cet air que tous les poumons ne trouvent pas salubre, et qui a, par moments, ses pointes de pestilence, la satisfaction d'une sorte de délivrance physique, et il goûtait le plaisir d'une sorte d'affranchissement moral à échapper à l'idéal pour rentrer dans le réel, à redescendre du sublime dans le vulgaire, et à regarder horizontalement après avoir subi à contempler, renversé en arrière, des fresques et des voûtes, tous les torticolis et tous les éblouissements de l'admiration.

Après avoir fait ses adieux à Saint-Pierre, vu son buste terminé, pris congé de ses relations romaines, de M. et Mme Potemkin, noms russes, sujets anglais, des Torlonia, de l'envoyé du Brésil, chevalier de Figueirado, des Borghese, dîné chez le comte Bresson, sur qui planait une influence mystérieuse et fatale, et consacré à ces devoirs et à ces adieux la journée du 21, le marquis prit la poste pour Bologne. Il séjourna à Terni, à Macerata, Foligno, Lorette, Ancône, Pesaro, Faenza, où il prit deux dragons d'escorte de sûreté, et arriva à Bologne le 27. Le 28 il y rencontre M. de Cormenin avec lequel il a une longue entrevue, assiste le soir au spectacle dans la loge de Mme Rossini, et le lendemain dîne chez Mme Martinelli, en compagnie choisie, avec sa future épouse, la comtesse Guiccioli.

Le 1er novembre, il part de Bologne, non sans avoir l'avant-veille poussé une pointe jusqu'à Ferrare, et arrive à Florence le 2. Le 4, il part de Florence pour Lucques et Pise, rencontre en route, entre Massa et Forzane, le duc de Rohan, et arrive à la Spezzia le soir. Le 6 il va visiter *le Descartes*, commandé par M. de Verninac, et le *Souverain*, à bord duquel il trouve le prince de Joinville, avec qui il a un entretien plein de franchise de part et d'autre sur le présent et l'avenir, la décadence des classes supérieures, le mauvais état de notre marine. A travers les différences de rang et de caractères, ce sont deux mécontents qui causent entre eux.

Le 7 novembre, nous le retrouvons, le cœur allègre et l'esprit vivifié, à Gênes, jouant gaîment avec le dicton proverbial et malin dont la médisance, s'il faut en croire quelques voyageurs, ne serait pas une calomnie.

Dans ce style abréviatif, elliptique, presque télégraphique que l'impatience de la pensée impose à sa main fiévreuse de causeur et d'orateur, rebelle au jong des convenances épistolaires, le marquis, pour aller plus vite, n'hésite pas à employer parfois les chiffres, comme dans les rébus diplomatiques, et il écrit à son ami :

« Retard de quelques jours dans mon arrivée dans la ville des villes, parce qu'en passant à la Spezzia où notre flotte, y été et reçu par le prince de Joinville avec qui longue conversation. En qualité de marin il permet qu'on lui parle ; j'ai parlé, il a parlé, nous avons parlé ; mais alors retard dans mon arrivée à Gênes où j'attends mon audience du roi ; puis je vole vers la France, pays des pays, ciel de la terre. A propos de ciel, d'anges par conséquent, population du ciel, dit-on, ce que d'ailleurs je crois, je viens de parcourir une route digne des anges, se rendant au ciel vraiment. Quelle route de Lucques à Gênes ! C'est si beau, si beau que ça attriste, car nous n'avons rien à lui comparer en France. Hier, 7 novembre, chaud comme en août ! Une route d'un côté baignée par la mer, de l'autre couverte de citronniers, d'orangers en pleine terre. La belle partie est de la Spezzia à Gênes ; on dit celle de Gênes à Nice plus belle. Nous verrons. Pas le temps d'écrire longuement. Palais à voir. Port à visiter. Désir de partir, de quitter toutes ces admirables choses sous un admirable ciel bleu comme azur ; mais France ! France ! France ! Quel pitoyable rôle nous jouons ici ! »

C'était là le revers douloureux, à son patriotique orgueil, de la médaille, l'ombre perpétuelle de tous ces rayonnants tableaux. Le marquis ne tarit pas là-dessus :

« Quel pitoyable rôle nous jouons ici ! Par ici j'entends l'Italie ; quel rôle ! question à traiter. Diverses versions sur la coupure du col de Bresson. Fièvre chaude, dit-on ; mais peut-être aussi connaissance tardive de l'état des affaires qu'il avait cru dominer et pour lesquelles il a reconnu son insuffisance... Tout est échec pour nous en Italie. Tout, tout. Nos agents en conviennent. Quel pitoyable gouvernement ! Le plus découragé de tous nos agents est assurément le commandant en chef de notre escadre dans la Méditerranée... »

La dernière lettre du marquis de Boissy, celle qui forme l'épilogue de cet intéressant épisode de son voyage d'Italie, est datée de Gênes, le 9 novembre 1847.

Elle nous fait part des impressions de son entrevue avec Charles-Albert et de sa visite comme pair de France au roi de Sardaigne qui voulut bien se souvenir des amicales relations du prince de Carignan avec le chargé d'affaires à Florence en 1824.

Les liens, longtemps relâchés, se renouaient dans des circonstances décisives pour l'un et pour l'autre de ces deux hommes dont l'un allait saisir les rênes de ce mouvement italien qui allait l'emporter à la défaite et à l'exil, et le second prêt à prendre aussi sa part de cette révolution vengeresse de la conscience et de la fierté nationales humiliées qui allait, sur les flots soulevés du suffrage universel, porter, jusque sur le trône, une nouvelle dynastie.

Les événements qui devaient amener ce double coup de théâtre couvaient encore sourdement ; et c'est seulement aux premiers grondements de la tempête, encore lointaine, que se rencontrèrent le futur héros martyr de l'indépendance italienne et le futur avocat de la réforme et souscripteur des banquets de Février.

« Audience demandée dimanche soir, reçue lundi matin pour midi. Très-charmé ; invité à dîner, causé beaucoup des choses et des hommes ; beaucoup de sens, de bons sentiments, de sagesse, de compréhension du présent devant différer du passé ; haute intelligence et connaissance de nos hommes de France, j'entends des gouvernements. 36 à table, à droite du roi ; reconversation longue et tenant lieu de dîner, ce qu'on peut faire après ou réparer le soir par gâteaux, au bal chez le gouverneur. Je rentre en France content de mon voyage sous le rapport politique. Quel rôle nous jouons ! Vu notre marine, nos officiers de marine, dans quel état est notre marine ! l'autre jour, *à notre flotte* une pièce de bois, je ne sais plus le nom, casse ; pour en avoir une autre nos arsenaux n'ont pu la fournir : il a fallu la prendre à un vaisseau, disent nos officiers ; la marine est perdue ; il n'y a plus de marine, tout y est arbitraire et l'arbitraire semble se complaire à tout désorganiser.

» Nous verrons tout cela. Le roi a deux fils avec lui ici ; l'aîné resté à Turin pour les couches de la princesse, sa femme.

» Le duc de Gênes fort aimé; jeune homme d'esprit; jolie figure, pensant sagement pour un prince, croyant qu'il vaut mieux transiger avec le Temps et madame sa fille, la Raison, que lutter contre le temps qui détruit tout, surtout les trônes. Un autre fils du roi, le prince de Carignan, n'ayant pas eu l'honneur de lui être présenté, causé avec lui sans savoir avec qui je parlais; peu dit de part et d'autre. Je ne crois pas avoir déplu par de la franchise et de la netteté. Aussi réinvité à aller ce matin chez le duc de Gênes, où je vais avec plaisir, bien qu'il faille me mettre en uniforme, ce qui va m'empêcher de voir quelques palais.

» La J... disait : — Vous ne serez pas plus, vous serez au contraire moins connu comme pair que comme simple particulier. Elle se trompait gravement. Je suis connu en Italie, connu en France, populaire ici comme en France et mieux traité, plus aimé du moins qu'à la basse cour de France où, d'ailleurs, on est fort poli pour moi.

» Le bal de hier demi-gai, demi-amusant; mais de l'intérêt par la présence des officiers d'une frégate à vapeur ayant coûté deux millions, et qui ne pourrait tirer cent coups de canon sans être disloquée et couler.

» Ici, pas d'ambassadeur. — A Naples, pas d'ambassadeur. — A Madrid, pas d'ambassadeur. — A Rome, moins qu'un ambassadeur, devant aller en congé, poste plus tenable pour Rossi. — A Florence, pas grand'chose. — A Paris, le prince de Metternich. — Quelle situation politique! Ici arrivent sous quelques jours, les Pisans venant fraterniser avec les Génois, et se jurer mutuellement de constituer une ligue italienne contre l'étranger. — Le peuple en adoration devant le roi et le Pape; des chants dans toutes les rues. — Haine contre l'Autriche. — Noblesse ne pouvant, ne voulant même lutter. — Turin, calme jusqu'à présent s'étant animé et ayant réparé le temps perdu. Adieu. Me garder ces notes qui rafraîchiront mes souvenirs. »

Sous l'impression de sa surprise, de sa douleur, de son indignation, à la vue de la situation déplorable faite à la France à l'étranger par la politique étroite, égoïste, pusillanime de son gouvernement, le marquis, saisi d'une de ces sortes d'accès prophétiques qui ont été si rarement démentis et si souvent confirmés par les événements, jetait, d'une main frémissante,

sur le papier ce canevas inspiré d'un de ces discours d'Alceste qui faisaient sauter sur leur bancs les Philintes de la Chambre des pairs.

Il maudissait, il condamnait, il anathématisait une décadence qui ne pouvait finir que par une chute. De cette chute il voyait l'immortelle nation se relever plus vigoureuse et plus florissante que jamais, émondée des feuillages parasites et des rameaux flétris. Et il applaudissait d'avance à une catastrophe qui devait être une résurrection.

« Quelle situation! Le présent est complétement perdu. Mais de l'excès du mal viendra le bien. De deux choses l'une : ou la France va cesser d'être une puissance, ou elle va reprendre sa place incontestable, incontestée même. Il faut, on y touche, un cataclysme politique. Il faut défaire 1830. Mais comme je l'ai beaucoup dit : c'est M. Guizot qui résumant l'odieux et l'absurde des politiques Dubois et Polignac, doit défaire 1830, et rendre la France hostile à l'Angleterre. »

CHAPITRE V

LA CHUTE D'UN TRONE.

(1848)

Le 15 décembre 1847, le marquis de Boissy épouse la comtesse Guiccioli. — Préludes de la révolution prochaine. — Situation intérieure. — Effervescence de l'opinion. — Aveuglement du pouvoir. — Comment et pourquoi tombent les gouvernements. — La République de février fondée sur la surprise universelle. — Notre tâche de biographe nous dispense de la honte de cette histoire. — Nous nous bornerons au récit de la part prise par M. de Boissy aux événements. — Campagne des banquets. — M. de Boissy s'y associe avec MM. d'Harcourt et d'Alton-Shée, ses collègues. — Discussion à la Chambre des pairs du projet d'adresse qui allait servir à la Chambre des députés de base à la mise en accusation du ministère. — Extraits du projet d'adresse maladroit et provocateur. — Le marquis de Boissy ouvre le feu des hostilités parlementaires et oratoires. — Escarmouche d'avant-garde. — Combat sur le § 5. — *Les habitudes morales*. — L'affaire Petit. — Corruption et concession. — Détails sur les causes de la décadence et du discrédit des classes supérieures. — La révolution du mépris. — Rudes coups portés avant M. Odilon Barrot à l'impassibilité hautaine de M. Guizot. — Incident dramatique. — Affaire Warnery. — Une lettre fameuse. — Les élections. — La garde nationale. — Mollesse de la défense du ministère. — Le cabinet commence à ne plus se croire infaillible. — Attitude équivoque de la Chambre des pairs. — Les moyens d'audience de M. Hébert, garde des sceaux. — Le marquis de Boissy l'attire au piége d'une lecture publique de sa lettre au sieur Warnery, et il y tombe. — Hardiesse incroyable et impunie de ce factum. — Son immense effet. — Discussion du paragraphe relatif à la politique extérieure et aux affaires d'Italie. —

Le marquis de Boissy plaide la cause du mouvement italien. — Il blâme les grands commandements militaires donnés aux princes du sang, et dispute opportunément, mais importunément, la question de régence. — Dernier paragraphe de l'adresse. — Le marquis de Boissy en réprouve les termes, et défend les banquets et la réforme. — Vote illusoire sur l'ensemble du projet d'adresse.

Le 15 décembre 1847, le marquis de Boissy épousait, dans la chapelle de la Chambre des Pairs, au Luxembourg, la comtesse Teresa Guiccioli. Ce mariage fut le dernier célébré dans cette chapelle avant la révolution du 24 février 1848.

On la sentait déjà venir. Elle était dans l'air bien avant d'éclater, comme l'orage dans un ciel d'été, électrique et frémissant.

Il y avait depuis un an, dans l'opinion, de ces chaleurs inquiètes qui ne disent rien de bon.

La fièvre populaire se mêlait à la fièvre parlementaire. Le dernier accès approchait, précipité par ce choc de passions et d'idées qui précèdent les paroxysmes nationaux.

Nous avons vu par les confidences familières du voyageur en Italie les déceptions, pour tout esprit patriotique, de notre politique extérieure et de notre attitude à l'étranger.

A l'intérieur la situation n'était pas moins tendue et pleine des dangers et des hasards des défauts d'équilibre et d'harmonie entre les forces motrices.

La chaudière gouvernementale était chauffée à blanc. L'opposition conservatrice avait en vain essayé d'ouvrir la soupape de la réforme pour éviter le déraillement révolutionnaire.

La campagne des banquets, exploitée par les opinions extrêmes, n'avait abouti qu'à un conflit, facile à éviter au début par un changement de ministère, une dissolution de la Chambre et un appel au pays, ou tout au moins l'initiative d'un abaissement de la loi égoïste du cens électoral et l'adjonction des capacités.

Une résistance habile n'eût jamais consenti à dégénérer en réaction.

Elle eût fait la part du nécessaire pour éviter le superflu.

Elle eût pris l'opposition au mot et séparé dans son sein, ne fût-ce que pour profiter des résultats d'une division, ceux qui voulaient simplement un changement partiel de ceux qui aspiraient à une subversion totale.

Malheureusement le ministère, se cramponnant au pouvoir, comme l'opposition s'obstinant au droit, ne voulait rien céder, sentant bien qu'il n'était plus temps pour lui de céder à propos ni de céder à demi.

Le roi, vieilli et fatigué, ne prêtait plus à la partie, où cependant la couronne était en jeu, qu'une attention distraite et comme découragée.

Rien ne pouvait donc retenir M. Guizot, qui prenait l'entêtement pour de la volonté, sur cette pente fatale où il ne glissait que pour mieux tomber.

Il est certain que les révolutions sont fatales et ne sont à un moment voulues ni de ceux qui les subissent en les redoutant, ni de ceux qui les font et les subissent après les avoir faites. Mais il faut demeurer maître du jeu et ne pas se mettre dans la situation d'être obligé de céder, — ce qui est une faute, — encore moins dans la situation de ne pouvoir rien céder impunément, — ce qui est pis.

C'est par là que les gouvernements tombent tous, qui ne tombent pas pour avoir refusé des concessions, mais plutôt pour s'être mis à la fois dans la nécessité et dans l'impossibilité d'en faire.

Telle est, évidemment la moralité de la Révolution de Février, où l'effet est si disproportionné à la cause, que lorsqu'un changement de dynastie eut brusquement remplacé un changement de ministère, la république se trouva proclamée de fait, par suite d'un simple entraînement de paroles; et d'autant plus solidement, que nul ne s'était mis en mesure ni de la vouloir ni de la combattre.

Le lendemain des révolutions, qui sont toujours une surprise même pour ceux qui en recueillent les fruits, le gouvernement le plus sûr d'arriver est précisément celui auquel personne n'a songé.

La déception universelle devait donner pendant trois mois à la Révolution de Février l'apparence d'un assentiment national.

Il va sans dire que nous n'aurons pas le mauvais goût d'entrer dans les détails, ni de déduire laborieusement des raisonnements toujours impuissants à rendre logique ce qui est absurde.

Notre rôle de biographe nous dispense de la corvée de tenter de réduire à l'unité historique des événements disparates, et de mettre de l'ordre dans ce brouillard de la raison publique tombée en démence.

Grâce à Dieu, nous pouvons et devons nous borner à raconter un homme, chose beaucoup plus agréable parfois que de raconter une nation.

L'esquisse du cadre suffit à qui ne tient à achever que le portrait d'une individualité originale.

Sans insister donc davantage sur les symptômes intérieurs et extérieurs, qui dès la fin de 1847, faisaient prévoir un cataclysme au marquis de Boissy, sans chercher à nous rendre compte en détail des fautes et des erreurs de part et d'autre, qui devaient faire du mariage constitutionnel de 1830, entre la branche cadette et la nation, un mariage dos à dos terminé par le divorce à la première querelle de ménage sérieuse, nous ne reprendrons dans le rôle politique du marquis de Boissy que ce qui importe à l'intelligence de cette séparation où il eut la part des conseillers sincères et des amis indignés.

La campagne des banquets compta parmi ses adhérents trois pairs de France, y compris le marquis de Boissy qui, avec M. de Lamartine disant à propos du banquet du 12e arrondissement contremandé au dernier moment : « La place de la » Concorde dût-elle être déserte, tous les députés dussent-ils » se retirer de leur devoir, j'irai seul avec mon ombre derrière

» moi, » demeura le dernier fidèle à un programme déserté par beaucoup d'autres dès qu'il parut dangereux.

On sait le reste; et nous n'avons plus qu'à suivre pas à pas pour arriver à cette épreuve décisive de la constance de quelques hommes, dont la présence sur le théâtre désert de la manifestation légale fut rendue plus éclatante encore par la désertion de leurs nombreux compagnons.... sur le papier l'histoire de cette session solennelle et décisive de 1848 interrompue par la Révolution où chaque parole était un acte et où vraiment le ministère si rudement interpellé par l'inflexible censeur de la Chambre des pairs fit preuve, en l'écoutant impunément, de la surdité des pouvoirs irrémédiablement condamnés.

Qu'on en juge par ces quelques extraits de la discussion de l'adresse et du budget à la Chambre des pairs, discussion que le 22 février la Chambre des députés clôturait sur une demande de mise en accusation du ministère, signée de cinquante-trois noms, au milieu desquels nous remarquons, pour ne parler que des vivants, ceux de MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Léon de Malleville, Garnier-Pagès, Baroche, Hortensius de Saint-Albin, Crémieux, Lesseps, Marie, Carnot, Drouyn de Lhuys, Ferdinand de Lasteyrie, de Cambacérès, de Jouvencel, Larabit, etc...

Pour mieux comprendre la situation, il est indispensable de se reporter au texte, sur certains points maladroit et presque provocateur, du discours de la couronne, prononcé le 28 décembre :

« Je compte sur votre concours pour mener à fin les grands travaux publics qui, en étendant à tout le royaume la rapidité et la facilité des communications, doivent ouvrir de nouvelles sources de prospérité. En même temps que des ressources suffisantes continueront d'être affectées à cette œuvre féconde, nous veillerons tous avec une scrupuleuse économie sur le bon

emploi du revenu public, et j'ai la confiance que les recettes couvriront les dépenses dans le budget ordinaire de l'État qui vous sera incessamment présenté. »

A ce paragraphe, le projet d'adresse présenté par la commission de la Chambre des pairs proposait de répondre :

« Rétablir la balance entre les dépenses et les revenus, est un des premiers devoirs de la législature. Nous nous plaisons à espérer que ce devoir sera accompli. »

A cette lecture, le marquis de Boissy bondit à la tribune, impatient de lutte et de vérité ; et il prélude aux querelles de choses par les querelles de mots :

« Je ne veux pas parler sur le paragraphe. Je demande seulement à constater qu'il y a, entre le paragraphe du projet d'adresse et le discours de la couronne, une certaine opposition. Je demande à la commission d'avoir la bonté de nous dire ce qu'elle entend par ces mots : « *Nous nous plaisons à espérer*, » etc. En général, quand on dit qu'on se plaît à espérer une chose, on y croit ; c'est une manière indirecte de dire qu'on croit à la chose, qu'on croit à la possibilité de la chose. Je demande à la commission si elle croit à la possibilité de ce qui fait le sujet du paragraphe. Pour mon compte je ne le pense pas ; mais j'avoue que je regretterais que, dans un projet d'adresse, la commission engageât la Chambre des pairs, et que la Chambre des pairs consentît à indiquer comme possible une chose sur laquelle elle ne fonde aucune espérance qu'elle sait impossible. »

Les filandreuses subtilités de M. le baron de Barante, rapporteur, ne satisfirent point l'intraitable questionneur qui en-

gagea les hostilités dans les termes suivants, gros de développements orageux :

« Monsieur le chancelier, ici je demande la permission de bien préciser ma question (je ne laisserai aucune équivoque dans la manière dont je la poserai); je ne discute pas sur le désir qu'on peut avoir, je demande seulement qu'on dise si l'on croit à la chose. Si l'on n'y croit pas, on ne peut pas dire : « *Nous nous plaisons à espérer*, etc. Si on y croit, qu'on le dise ; mais, dans le cas contraire, qu'on ne le dise pas. Il n'est pas digne de la Chambre, dans une circonstance comme celle-ci, de se prêter à induire le pays en erreur. Or, dire : « *nous nous plaisons*, c'est dire : *nous espérons*. » Qu'on soit plus franc, plus net ; et encore une fois qu'on ne trompe pas le pays. Voilà ce que je demande. »

Le paragraphe 5 de l'adresse de la haute Chambre portait :

« Nous reprendrons l'examen des utiles projets de lois qui, par les ordres de Votre Majesté, avaient été présentés à nos délibérations ; et nous accueillerons avec empressement les nouvelles propositions qui auront pour objet d'améliorer la situation et les habitudes morales des populations. »

Le marquis de Boissy reprend la parole et ici l'escarmouche devient un combat :

« C'est sur le paragraphe 5 que je demande à présenter à la Chambre quelques observations. Mon embarras est grand, car je ne veux pas, je ne désire pas du tout la chute du cabinet : je désire au contraire qu'il reste jusqu'à ce qu'il ait consommé son œuvre, d'ailleurs très-avancée, de décomposition complète. Je désire qu'il reste au pouvoir, parce que s'il rentrait aujourd'hui dans la vie privée, il tomberait dans un oubli que je regretterais ; je désire

que des bancs sur lesquels il est aujourd'hui il passe sur les bancs des accusés. (*Mouvement.*) Messieurs, je soulève, et je m'en applaudis, au commencement de la session, quelques observations. Qu'on me permette de dire une chose : la première fois qu'on a prononcé le mot de réforme il n'y a eu que des rires dédaigneux ; aujourd'hui le mot de réforme, et surtout l'idée de réforme, est dans tous les esprits, dans toutes les bouches ; le mot de mise en accusation, l'idée de mise en accusation des ministres actuels fera des progrès. (*Murmures.*)

» Nous verrons un peu plus tard. Quoi qu'il en soit, mon désir est que les ministres actuels restent ministres. Je crois, pour mon compte, que s'ils quittaient le ministère, il n'y aurait pas de changement de système pour cela ; et ce que je veux c'est un changement de système et non pas un simple changement d'hommes. Or, s'il y avait aujourd'hui des hommes nouveaux, ce seraient ce que j'appellerai des griffes nouvelles (*On rit*) ; je n'en veux pas ; il faudrait aujourd'hui un changement de système, déjà il ne suffirait plus qu'il fût, non pas radical, mais un peu large.

» Si l'on nous fait attendre longtemps, nous serons plus exigeants ; et si enfin l'on n'a aucun égard aux besoins manifestes des populations, on avisera plus tard comme on a avisé dans les temps passés.

» J'en viens tout de suite à l'article :

» *Les habitudes morales!* Et d'abord qu'on me permette de demander ce que sont les habitudes morales. C'est peut-être la première fois qu'on trouve ces deux mots réunis : habitudes morales ! Autrefois on disait mœurs ; mais qu'importe ! Habitudes morales est ici pour faire croire à une chose impossible.

» De qui attendrions-nous ces encouragements aux habitudes morales? Des hommes qui sont au pouvoir et qui, depuis sept ans, donnent tous les exemples de l'immoralité et de la corruption ? Je ne parle pas des hommes pris individuellement, mais de ceux qui ont le titre de ministres.

» Dans les dernières sessions on a souvent parlé de corruption ; on avait raison, et MM. les ministres, qui ont pour habitude d'affirmer ce qui n'est pas et de nier ce qui est... (*Murmures.*) Tout à l'heure je vais vous en donner des preuves.... MM. les ministres qui ont pour habitude d'affirmer ce qui n'est pas et de nier ce qui est (*nouveaux murmures*) ont toujours nié la corruption.

» Messieurs, vous souvient-il de certain mémoire qui vient de vous être présenté, sinon comme chambre, du moins comme per-

sonnes privées, sur l'affaire Petit? Cette affaire est plus grave que l'affaire des mines de Gouhenans, car dans l'affaire des mines de Gouhenans il y avait seulement un ministre d'un ancien cabinet et un ministre qui faisait partie du cabinet en exercice, tandis que, dans l'affaire actuelle, il y a le président du conseil des ministres, et, certes ! ce n'est pas un fait isolé, ce fait a duré sept années. Ici on voit le chef du cabinet actuel, qui a une haute réputation de probité personnelle, accusé d'avoir été pendant sept années un courtier de corruption ! (*Exclamations.*)

» Si je n'emploie pas une expression plus forte, c'est que je n'en trouve pas qui exprime mieux ma pensée ; et j'ose dire qu'à part un petit nombre de satisfaits, ceux-là mêmes qui murmurent m'approuvent intérieurement. (*Marques de dénégation.*) Oui, vous m'approuvez tout bas. (Non ! non !) Vous dites : non ! non ! Moi je dis : si ! si ! (*On rit.*) Je dis : si ! car j'ai trop bonne opinion de mes collègues pour croire qu'ils puissent approuver un fait de corruption, un fait aussi flagrant, aussi honteux, aussi réprouvé que celui dont je parle... »

M. de Boissy faisait allusion à un de ces faits, trop nombreux, de corruption ou de vénalité qui signalèrent l'année critique 1847 et la marquèrent comme d'un stigmate de flétrissure.

Les indiscrétions de la presse et les révélations de tribune, puisant hardiment dans le dossier de trop récents débats judiciaires, avaient établi au bilan d'une société dégénérée tout entière vouée à l'accomplissement de ses destinées résumées par ce mot de M. Guizot à Lisieux : « Enrichissez-vous, » un affaiblissement du sentiment du devoir et de la loi qui menaçait la morale publique et l'honneur national de la même banqueroute cynique que M. Thiers prédisait à nos finances toujours réglées en déficit comme un budget de courtisane.

Et cette série de faits scandaleux qui, variés de l'odieux au ridicule, permettaient aux vengeances de l'opinion tous les châtiments, depuis l'indignation jusqu'au persiflage, depuis la haine jusqu'au mépris, ce n'est pas sous l'habit des classes

inférieures qu'on en retrouvait exclusivement l'erreur, la faute ou le crime.

Non ; par un étrange contraste, c'est dans les classes privilégiées que se manifestait cette lèpre d'infamie. C'est du haut que partaient les plus mauvais exemples.

C'étaient des ministres qu'on surprenait la main dans le sac de la concussion, ou le pied sur la porte de ces taudis de suburre, où croupissent les vices sans nom.

L'assassinat lui-même s'était fait grand seigneur, et avait trouvé son héros dans un pair et sa victime dans une duchesse.

Enfin, ce n'était pas dans les bas-fonds sociaux où le travail et la pauvreté entretiennent l'honnêteté et la santé du peuple et où l'austère république a ses pâles adorateurs, que la pudeur publique et la morale privée recevaient les irréparables atteintes et les incurables blessures qui amènent les chutes après les décadences.

C'est dans les hauteurs mêmes de cet édifice, bâti sur l'intérêt, que les excès du bien-être amenaient la corruption, et que la corruption se gangrenait.

C'est au sommet de ces institutions qu'on avait dites immortelles qu'éclataient les sourdes lézardes et les craquements sinistres ; et c'est à l'étage des hautes classes, en plein festin de Balthasar de la bourgeoisie triomphante, que l'opposition écrivait sur le mur son menaçant *Mane, Thecel, Pharès :* Honte au dehors, au dedans, déficit, corruption partout.

La discussion de l'adresse à la Chambre des députés allait de la part de l'opposition être un véritable réquisitoire.

Et le pouvoir, dans la personne de ses représentants immédiats, y avait été mis sur la sellette, d'où il s'était relevé acquitté, mais flétri.

Nous n'avons pas à nous occuper de ces débats qui devaient finir par un acte d'accusation contre le ministère et une révolution contre la dynastie.

Cet acte d'accusation sans contradicteurs, presque sans défenseurs, M. de Boissy le présenta le premier à la Chambre des

pairs, avec l'éloquence indignée que la révolte de la conscience publique prêtait à son honnêteté.

Et nul doute que cette imperturbable et prophétique philippique, à peine interrompue à certaines nobles brutalités d'expressions, par le léger sursaut d'une Chambre scandalisée mais convaincue et complice de cœur de cette exécution qu'elle désapprouvait du visage, nul doute que le courageux signal donné à la vérité et à la liberté par le marquis de Boissy à la tribune des pairs du 11 au 18 janvier 1848, n'aient, en provoquant les patriotiques échos d'une autre tribune, et en encourageant une opposition que le défi d'un pouvoir aveugle allait exaspérer jusqu'aux dernières limites de la résistance légale, commencé cette révolution du mépris qui triompha par la peur, et porté au monstre satisfait le premier coup mortel.

Quand on peut, en effet, sans provoquer d'autre protestation que de rares et faibles murmures de convenance et presque d'habitude, et sans que le chancelier, jadis si prodigue d'anathèmes, ose tirer du solennel carquois ces flèches du rappel à l'ordre désormais rebouchées, dire à la tribune d'une Chambre des pairs ce que le marquis de Boissy y put dire impunément, du 11 au 18 janvier 1848, il n'y a plus d'illusion à se faire ni de ménagements à garder.

Tout gouvernement qui s'entend insulter sans parvenir à se faire respecter est perdu, car il a donné par son silence, inutilement dissimulé sous un air de dédain, la preuve de sa faiblesse et l'aveu de son indignité.

De tels soupçons jugent, de telles accusations condamnent. Il n'y a plus qu'à glisser dans la boue, faute d'oser tomber dans le sang.

Et c'est ce qui allait arriver à un cabinet tellement identifié avec le gouvernement qu'il l'entraîna dans sa chute, à un cabinet dont le chef affecta en vain jusqu'au bout le dédain qui ne sied qu'aux innocents, et la patience qui ne convient qu'aux forts.

M. Guizot ne répondit pas plus à M. de Boissy qu'il ne

devait répondre à M. Odilon Barrot, précisément sur le même fait de concussion signalé par tous deux : celui de M. Petit, ex-receveur des finances à Corbeil, qui avait dû acheter 30,000 fr. un siége de conseiller référendaire à la cour des comptes.

« Il y a longtemps, — devait lui dire M. Odilon Barrot, — que nous ne nous comprenions plus en politique ; mais je croyais que nous pouvions encore nous entendre sur les choses d'honneur et de moralité. »

Et il devait ajouter, en se tournant vers celui que M. Lherbette venait de désigner par allusion comme le chef « des Tartufes de probité politique » : « que la majorité vote pour » vous et que le pays prononce ensuite sur nous tous. »

Telles étaient les humiliations dont, sans se troubler, l'impassibilité hautaine du premier ministre allait traverser l'épreuve.

Elle fut moindre à la Chambre des pairs. Cependant il dut passer un terrible quart d'heure, de moitié du reste avec son collègue de la justice, et cette fois le banc des ministres devint vraiment le banc d'angoisses, quand M. de Boissy, inspiré par le souvenir de tant d'affronts et de tant de défis portés à la fierté nationale : le procès Teste et Despans-Cubières ; l'assassinat Praslin ; la mort mystérieuse de M. Martin (du Nord) ; le suicide suspect de M. Bresson ; les débats cyniques du procès Mortier ; l'affaire des officiers comptables La Grange et Bernier, et le procès de Rochefort, révélateur des gouffres des dépenses de la guerre et des mystères de celles de la marine, se mit à dévoiler un nouvel excès de pouvoir attribué par lui au désir d'anéantir les preuves d'un tripotage, et à plaider la cause d'une victime de la vérité persécutée et tourmentée par

la friponnerie triomphante, et d'un innocent accusé par les coupables.

Après avoir, de nouveau, flétri ce fait Petit, « plus grave que le fait de concussion que la Chambre des pairs avait si sévèrement puni, si justement peut-être... » montré que ce fait n'était pas isolé, et cité d'autres effets de la haute immoralité, prêchée d'exemple par l'administration, l'inexorable censeur continuait :

« Je n'ai, pour mon compte, aucune confiance dans la moralité de l'administration. Elle pervertit tout et jusqu'à la chose du monde la plus sacrée, jusqu'à la justice. Elle veut s'en servir comme d'un instrument de récompense pour ceux qui obéissent dans un intérêt particulier, de destitution pour ceux qu'on a appelés les gens du roi, comprenant leur mission et voulant une impartiale application de la justice; pour ceux-là la destitution. On nous en a donné récemment un exemple. Un procureur général a été destitué parce qu'il demandait que la justice fût impartiale, qu'il disait que la justice du pays valait mieux que toute autre justice pour juger dans certaines causes. Il a été destitué.

» Permettez-moi de citer un fait, qui établira comment le gouvernement use et abuse de ce qui devrait être respecté par lui autant que par les populations :

» Vous vous rappelez qu'à la fin de la session dernière, on produisit devant vous une lettre ; qu'à la suite de cette lettre il y eut une dénonciation, une arrestation; je veux parler du sieur Warnery. (*Exclamations.*)

» Messieurs, si vous permettez, ou plutôt si vous ne permettez pas que je parle du sieur Warnery pris isolément, permettez-moi d'en parler pris dans l'intérêt général, dans l'intérêt de la défense qui doit être sacré pour tout le monde, et auquel vous ne refuserez pas, du moins je l'espère, d'accorder quelques instants d'attention.

» En incarcérant le sieur Warnery, on a voulu le réduire au désespoir; en un mot, le mettre dans l'impossibilité absolue de se défendre, et on y est arrivé; comment? Par les moyens les plus ignobles. Je le dis.

» Je dis ignobles, et vous allez en juger : on voulait s'emparer de M. Warnery, et l'on a fait porter une plainte contre lui, une plainte en adultère. Qu'est-ce que cela avait de commun avec la politique? On a fait porter une plainte en adultère contre lui, et

on a été pour s'emparer de ses papiers politiques au sujet d'un adultère prétendu ; on a été un jour chez lui, à cinq heures du matin, envahir son domicile, saisir ses papiers.

» On devait, disait-on, le prendre en flagrant délit. A cela, il n'y avait qu'un petit inconvénient, c'est qu'il était seul. C'est alors qu'on changea le mandat d'amener, et qu'au lieu de le prendre comme adultère, on le prit comme diffamateur. Savez-vous ce qui est arrivé ? Ses papiers saisis, il est incarcéré. Comme simple prévenu, il est jeté au milieu des voleurs et des assassins... J'ai été le voir. Je dois le dire, M. le juge d'instruction, avec beaucoup de bonté et de bonne grâce, m'a permis de voir ce malheureux. Messieurs, j'ai trouvé un spectre, j'ai trouvé un homme à moitié fou. J'ai demandé de suite à M. le préfet de police un petit adoucissement à sa position, c'est-à-dire qu'il ne fût pas laissé au milieu des voleurs et des assassins. Cela m'a été refusé. Plus tard cependant, on lui a permis de payer cinq sous par jour pour être seul dans une cellule ; mais il est là avec des personnes poursuivies pour crime, pour vol; et ces personnes-là avaient obtenu avant d'être beaucoup mieux traitées.

» Ce n'est pas tout, et ici j'arrive à ce qui intéresse toute la France, à ce qui concerne la liberté de la défense, à ce qui est une prérogative, j'ose le dire, de tout membre des Chambres, à ce qui est un droit pour tout prévenu, c'est de pouvoir recevoir, quand il n'est plus au secret, les conseils, les avis, les pièces pouvant servir à sa défense. Eh bien ! à cet égard j'ai écrit à M. Warnery, qui m'avait chargé de voir M. le préfet de police ; je lui ai rendu compte de la manière dont M. le préfet de police avait eu la bonté de me recevoir, tout en refusant de faire ce que je lui demandais, savoir : un petit adoucissement à la position de ce prévenu. Qu'est-il arrivé ? Messieurs, un de vos collègues, moi, j'ai écrit, et non-seulement ma lettre a été lue par l'autorité, je reconnais ce droit à l'autorité à l'égard des lettres adressées aux prévenus, mais elle a été supprimée. Cette lettre était-elle séditieuse ? Il faut me poursuivre. Messieurs, savez-vous ce que je disais ? Je conseillais au sieur Warnery de donner des preuves, s'il en avait, et je lui disais aussi que, s'il en avait, nous le soutiendrions s'il avait raison, tandis que s'il n'avait pas raison, nous n'avions rien à faire. Y a-t-il là quelque chose de séditieux ? Il est vrai que j'ajoutais qu'il fallait qu'il eût du courage, que nous l'appuierions à la tribune s'il avait raison, et que s'il pensait en effet avoir raison, il lui fallait persister et ne pas se laisser intimider par un gouvernement qui ne voulait pas la lumière, et

qui aimait mieux étrangler un prévenu entre deux guichets que de le laisser juger par la justice du pays. (*Murmures.*) Voilà ma lettre. (*Interruption.*)

» Messieurs, je remercie mes honorables collègues qui me font des observations au sujet du mot étranglement dont je me suis servi. Il est évident que par là je n'ai pas entendu un étranglement comme celui qui se fait par les muets dans le sérail. C'est un étranglement moral dont je parle. (*Rires.*)

» J'ajoutais encore, car il faut tout dire, puisque ma lettre a été saisie et considérée comme si dangereuse que vous aurez peut-être à me juger pour cela, j'ajoutais, dis-je : « Ne vous laissez point intimider. Il y a contre eux, contre le gouvernement, contre le cabinet désaffection profonde, animadversion prononcée. » Je disais : « Ils se vantent d'avoir pour eux la marine et l'armée. Je viens de voir notre admirable marine, je l'ai trouvée profondément affligée, je l'ai trouvée se plaignant, déplorant tous les jours l'état où elle est réduite et qui empire sans cesse. » Pour l'armée, je lui disais : « N'ayez pas peur. Ne vous laissez pas intimider; l'armée est profondément blessée de tout ce qui se fait. Les bons et loyaux services ne sont pas récompensés; il n'y a de décorations, de grades, de faveurs que pour les services de chambres et d'antichambres. »

» Voilà ce que je disais : si je suis coupable, vous me condamnerez. Maintenant ai-je raison de dire que le gouvernement emploie, dans un intérêt personnel, ce qui ne devrait être employé que dans un intérêt général, et qu'il veut faire servir la justice à ses passions? Vous allez voir. Le sieur Warnery paraît devant les tribunaux; la chose est régulière : il est condamné, il en appelle ; je ne suis pas au courant de la procédure ; mais dans cette enceinte il est des magistrats qui me rectifieront si je me trompe.

» Ordinairement, pour les affaires les plus graves, les plus importantes, l'appel dure quarante jours à peu près, quelques jours de plus ou de moins, mais l'on m'a assuré que ce n'est jamais moins; eh bien! on a obtenu, à force de démarches, qu'il soit jugé en appel après neuf jours; car il fallait, avant tout, obtenir qu'il fût jugé avant l'ouverture des Chambres. J'oubliais de dire que, dans ma lettre, je lui conseillais de faire traîner l'affaire en longueur et d'attendre que les Chambres fussent rassemblées, afin d'avoir le secours de la tribune. Messieurs, si je me suis trompé sur les délais d'appel, il se trouvera ici des conseillers de cour royale qui me reprendront. Maintenant vient l'appel en cassation. Que fait-on? Il faut ordinairement un certain temps, je ne puis

bien préciser, un mois, six semaines, deux mois, trois mois... Pour lui que fait-on? On presse tellement les choses, on tient tant à un jugement avant l'ouverture des Chambres que deux magistrats vont faire des visites très-instantes pour obtenir que la cause arrive avant l'ouverture des Chambres. On n'y a pas réussi; mais voyez comment on applique la justice; — je ne veux pas dire la justice, mais les moyens de justice. — Je me reprends : je reconnais que la justice est impartiale; mais ce que je ne reconnais pas pour impartial, c'est la manière dont on prépare la comparution devant la justice. Or, je dirai qu'au lieu de faire justice, de condamner tout le monde indistinctement, je veux dire tous ceux qui donnent lieu à des poursuites, pour les uns le cabinet a toutes les complaisances possibles; pour les autres, les voleurs, les concussionnaires, liberté entière de fuir. Pour ceux-là seuls qui dénoncent les abus, la manière d'agir à leur égard est presque de la cruauté, je ne crains pas de le dire. Voilà comment il y a égalité pour comparaître devant la justice.

» Maintenant, pour notre moralité ou pour nos habitudes morales, comme on voudra les appeler, que fait le gouvernement? Jusqu'à ses meilleurs amis, jusqu'aux positions les plus élevées, il les compromet, il les expose à dire exactement le contraire de la vérité. Permettez-moi de vous rappeler ce qui s'est passé à la fin de la session dernière : j'appelai l'attention de la Chambre sur une violation manifeste des lois relatives aux forts de Paris; vous savez qu'on les arme, qu'on les engorge de munitions de guerre, de projectiles, de canons. (*Murmures.*) »

Le marquis de Boissy n'insistait pas d'ailleurs sur ce reproche rétrospectif, et il ne demandait pas mieux que de croire, ainsi que M. le général Gourgaud, absent à ce moment de la séance, devait lui répondre à la fin, que, s'il n'y avait pas un seul canon envoyé à Bourges, c'est qu'il n'y en avait pas encore de fondus.

Cette querelle, que terminaient des explications saluées du rire général de la haute Chambre, le marquis de Boissy ne la ranimait de ses cendres que pour montrer combien on doit avoir de défiance contre les assertions du gouvernement :

« Le gouvernement affirmant toujours ce qui n'est pas et niant

toujours ce qui est, comment veut-on nous demander de témoigner de la confiance, tandis qu'il faut reconnaître que tout ce qui a la confiance du gouvernement inspire de la défiance ; et, il le faut avouer, la défiance la plus méritée?

» Je demande s'il est une seule personne aujourd'hui qui ose se présenter aux élections comme partisan du cabinet; je demande si le fait dont on a parlé hier, ce fait si remarquable, — l'élection qui vient de se passer à Paris, — n'indique pas un changement complet très-prononcé dans l'opinion publique ; je demande, et je fais appel ici aux hommes les plus compétents pour répondre, nous avons ici le chef supérieur de la garde nationale, je leur demande s'ils oseraient conseiller de réunir une seule légion sur le passage du roi. (*Violents murmures.*)

» **M. le chancelier.** Je vous prie de parler avec plus de respect de l'institution la plus recommandable qui soit au monde, la garde nationale de Paris.

» **M. Jacqueminot.** Je demande la parole.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande...

» **M. le vicomte Lemercier.** Laissez parler le général.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande à expliquer tout de suite ma pensée. J'en ai le droit. J'en demande pardon au chef de la garde nationale, je disais, et qu'on me permette de finir, parce que si on m'interrompt avant d'avoir terminé une phrase, on pourra me trouver coupable, et me faire pendre (je fais ici allusion à ce que disait un premier président qu'avec trois lignes d'écriture d'un homme, on pouvait toujours le faire pendre). Laissez-moi achever, on doit le faire avant de me condamner. Je disais donc aux chefs de la garde nationale que je les adjurais de me dire s'ils oseraient conseiller de réunir une seule légion sur le passage du roi, sans craindre que cette légion en majorité fît entendre ces mots : *Vive la Réforme! à bas la corruption! (Murmures.)*

» Messieurs, je ne parlerai pas de légion si on ne le veut pas; je vais rester dans un cercle un peu moins grand; je ne parlerai que d'un bataillon, que d'une compagnie. Vous savez que tout récemment ce fait s'est produit : les oreilles du roi ont été frappées, je ne sais pas si s'est à tort ou à raison, je n'exprime pas ma pensée, bien que j'aie à cet égard une opinion faite, ont été frappées de ces mots : *Vive la Réforme ! à bas la corruption !*

» Eh bien! Messieurs, ces idées sont partout, dans toute la France, dans la chaumière comme dans le château, et vous venez d'en avoir des exemples. Qu'on ne dise pas que c'étaient des passions

ennemies, des passions aveugles : non, c'est l'expression du sentiment public, du sentiment national. Messieurs, le ministère actuel nous a ramenés à 1827. En 1827, on disait et l'on faisait tout juste ce qui se dit et ce qui se fait aujourd'hui. Craignez 1830. Ce sera la faute des ministres. On vous l'a dit hier, et c'est une voix qui a autorité dans cette Chambre : c'est M. Mesnard. Il vous a dit que lorsqu'on ferait des concessions, si on ne les faisait pas immédiatement, il fallait redouter cette terrible parole : *Il est trop tard!*

» Voilà ce que tout le monde se dit, ce que tout le monde pense, excepté, à ce qu'il paraît, les ministres aveugles qui sont actuellement au pouvoir : tant pis pour eux, tant pis pour nous, je le répète. Nous autres, nous aurons satisfaction, nous aurons leur mise en accusation. (*Murmures*.) Mais malheureusement la France payera les conséquences de leurs fautes.

» Messieurs, je terminerai en m'unissant à ceux qui voteront contre certains paragraphes de l'adresse ; mais je voterai pour l'adresse, et la raison c'est que je ne voudrais pas, en quoi que ce soit, contribuer au renversement du cabinet! Par contre, je désire contribuer de toute mon activité, de toutes mes forces à tout ce qui pourra l'affaiblir par la déconsidération, par la vérité dévoilée sur ses faits et gestes, sur ses institutions, et amener le moment où il tombera, je l'ai dit, des bancs où il siége aujourd'hui sur le banc des accusés. »

On commençait tellement, même à la Chambre des pairs, à s'accoutumer à cette idée et à cette image d'une chute plus qu'ordinaire servant de leçon aux ministres et de satisfaction à l'opinion publique, que cette prédiction menaçante de la péroraison de l'implacable orateur ne souleva pas le moindre orage, et ne rencontra que cette équivoque protestation du silence qui est l'hypocrisie des assemblées.

Au fond, chacun des membres de ce sanhédrin des pharisiens politiques, habitués à faire la part des circonstances et à subir le fait accompli, sentaient parfaitement que la tempête annoncée allait éclater; mais il est doux pour le philosophe de digérer, assis sur un siége moelleux, au bruit des disputes

prochaines, précurseur du tonnerre encore lointain des révolutions.

Il est doux de voir, à travers le voile d'une voluptueuse somnolence, le pilote perdre la tête et lâcher le gouvernail, et se lamenter l'équipage ameuté. Il est doux enfin, pour celui qui est sûr de se sauver, et de faire partie, à la catastrophe, des inviolables épaves du naufrage, d'assister au spectacle, toujours intéressant en pareil cas, des fautes, des contradictions, des reproches, des mensonges de ceux qui ne peuvent éviter de se perdre, et, préposés à la manœuvre, ont oublié, tandis que les esclaves d'Asie dansaient sur le tillac, couronnées de roses, au murmure langoureux des flûtes, et le temps et le vent, et l'écueil et l'abîme qui les engloutira.

Nul bruit donc, nul cri, nul haro sur le marquis de Boissy répétant le défi impuni de ses pronostics. Qui eût osé le contredire, parmi ces collègues qui au fond pensaient comme lui, mais sans oser le dire, et applaudissaient tout bas à ce spirituel et courageux Cassandre, toujours prêt à railler les puissants, et à attacher au cou des ministères impopulaires le grelot de leur condamnation?

Qui se fût levé en témoignage de ce cabinet qui n'avait plus la force de se défendre, et allait en appeler aux hasards de la force de l'indigence de ses raisons?

Pourtant son chef hautain, s'apercevant qu'il est des situations où le silence ressemble à un aveu et appelle le mépris plus qu'il ne sert l'orgueil, daigna prendre la peine de se lever, et de balbutier, d'un ton d'oracle, une réponse embarrassée à l'honnête homme armé d'esprit, et par la vérité touchant à l'éloquence, qui avait prêté une voix à la réprobation nationale.

Mais il ne fit que donner à son adversaire l'occasion d'une réplique acérée, dont le ministre de la guerre et le garde des sceaux partagèrent, avec le président du conseil, les cuisantes piqûres.

Le second, par un moyen d'audience qui manqua singulièrement son but, devait mettre le comble à la confusion du

ministère, à l'irritation de l'opinion, sans parvenir à galvaniser l'indignation d'une assemblée indifférente, en donnant lecture de cette fameuse lettre du marquis de Boissy à son client le sieur Warnery, lettre dont on peut dire qu'elle est de celles qui ne sont écrites et ne sont lues que la veille des révolutions.

Le marquis d'ailleurs, il faut le dire, mettait une sorte de coquetterie maligne à provoquer cette maladresse du garde des sceaux. Pour moi, je ne confierais point volontiers mon dossier à l'avocat éminent, mais au ministre malhabile qui tomba lourdement dans ce piége si peu déguisé.

M. le président du conseil, le comte Molé, M. Barthe et M. Hippolyte Passy ayant pris successivement la parole, le marquis de Boissy, sous prétexte d'user de son droit de réponse, ranima le débat assoupi, en jetant sur la cendre chaude ces mots dont il avait le secret, et qui mettaient aussitôt, comme on dit, le feu aux poudres :

« Je remercie, du profond de mon cœur, M. le président du conseil des ministres d'avoir bien voulu, tout en disant qu'il ne répondrait pas, répondre quelques mots. Vous avez vu l'unanimité des anciens cabinets lui répondre que le fait que je lui reproche ne s'était jamais pratiqué de leur temps. Je suis sans prétention à l'éloquence, mais j'ai la prétention de ramener les questions sur le terrain vrai. Il ne s'agit pas ici de ce qui a pu se faire sous tel cabinet à l'insu des ministres. Comme M. le comte Molé le disait tout à l'heure, il est très-possible qu'en arrière, et à l'insu des ministres, de tels abus aient eu lieu ; il y aurait injustice à les en accuser ; mais jamais il ne s'était trouvé un ministre qui se fût fait, comme je l'ai dit tout à l'heure — et je vais répéter l'expression — courtier de corruption. Jamais vous n'avez entendu dire que les cabinets dont on parle, que d'ailleurs je n'ai pas tous appuyés, aient commis ce crime ; c'est le mot dont il faut se servir, de se faire eux-mêmes les propres agents du crime lui-même. Vous voyez, dans la lettre qui est dans le mémoire, que c'est des mains de M. le ministre des affaires étrangères lui-même que la démission a été retirée ; et il vient vous dire : Ceci s'est fait sous d'autres minis-

tères ! Il n'y a pas de doute, il y a eu des abus sous d'autres ministères, c'est incontestable ; il y en aura encore, il est impossible qu'il en soit autrement ; mais jamais, au grand jamais, avant ce ministère, il n'y avait eu cette corruption éhontée qui nous est dénoncée aujourd'hui par le mémoire que vous avez sous les yeux, qui va occuper la France entière, qui témoignera que l'on ne peut attendre de ce ministère-ci aucune idée de moralité dans l'administration. »

Enfin, averti que le garde des sceaux, dont il avait regretté et blâmé hautement l'absence, venait d'entrer dans la Chambre, le marquis de Boissy vient le saluer au passage d'une sorte d'ironique défi, et achève de le précipiter, par cette interpellation directe, dans la lecture de cette fameuse lettre, destinée à produire sur l'opinion un effet tout différent de celui qu'on attendait et une indignation toute contraire.

« On me fait observer que M. le ministre de la justice est arrivé. Eh bien, je lui demanderai, conformément à ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères, qu'il veuille bien répondre, quand il se sera fait rendre compte des faits qui ont été traités tout à l'heure relativement à son administration, à savoir : qu'il emploie les moyens que lui donne sa position de ministre de la justice à préparer les choses de manière à ce que la justice ne soit pas rendue, de manière que ce qu'il importe au gouvernement de cacher ne soit pas jugé publiquement.

» Je dis aussi que quant à Warnery, il y a eu à son égard abus d'autorité. Je demande à M. le ministre, devant la Chambre des pairs, s'il appartient à un ministre de confisquer la lettre écrite par un pair de France à un prévenu. Je lui demande si nous sommes tous ici soumis à ce pouvoir dictatorial, rétrograde, inquisitorial que nous contesterons parce qu'il n'est pas dans la loi.

» Je pense que nous avons, au moins autant que qui que ce soit, le droit d'écrire à des prévenus ; et que l'on ne nous dise pas que parce que l'on a écrit à un prévenu, le gouvernement a le droit de soustraire la lettre, cela arriverait à cette conséquence que

l'accusation serait libre de laisser produire telle ou telle pièce pouvant intéresser la défense.

» C'est ici une question constitutionnelle quant à nous, et qui intéresse d'ailleurs tout le pays.

» Nous ne voulons pas reconnaître au gouvernement ce droit exorbitant auquel on n'a jamais prétendu, ce droit d'exercer une surveillance sur les actes d'un homme qui, lui, n'est pas en prévention. Nous ne voulons pas reconnaître au gouvernement ce droit exorbitant de déterminer d'avance, ce serait pire que l'inquisition, quelle pièce pourra recevoir le prévenu, quelle pièce pourra faire valoir pour sa défense un homme qui, je le répète, n'est encore que prévenu. Je sais bien de quoi il est prévenu, c'est de calomnie. Eh bien ! je crois que les calomnies dont il a pu se rendre coupable conduiraient à la connaissance de la vérité. Voilà pourquoi on le persécute, on l'empêche de se défendre ; voilà pourquoi, comme je le disais, on l'étrangle moralement entre deux guichets..... »

Le garde des sceaux, ainsi mis en demeure, ne pouvait se dérober à la nécessité de contredire son accusateur et de l'accuser à son tour. C'est ainsi que fut lue cette lettre fameuse dont l'effet fut immense, et, nous le répétons, tout différent de celui qu'on en attendait : car l'opinion ne se méprit pas sur les exagérations évidentes de la forme, mais sut voir, sous l'hyperbole, la vérité faite pour humilier un pays et condamner un gouvernement.

M. le garde des sceaux. — Voici le contenu de la lettre de M. le marquis de Boissy à M. Warnery.

« Paris, le 2 décembre 1847.

» Monsieur,

» Comme vous l'avez désiré, j'ai eu l'honneur de voir M. le préfet et de lui demander pour vous d'être mis au pavillon de

l'Est. M. le préfet ne croit pas devoir vous accorder cette faveur, et m'a assuré que nulle entrave n'était apportée à la liberté de communiquer avec votre défense. Il m'a de plus promis de donner des ordres pour que vous n'ayez à cet égard aucune plainte fondée à faire entendre. Je regrette, Monsieur, de ne pas réussir dans ma démarche. J'ignore si vous avez ou n'avez pas de preuves, sinon contre toutes, du moins contre plusieurs des personnes que vous avez nommées ; mais comme tout le monde, y compris vos juges et ceux qui vous veulent étrangler au lieu de vous laisser juger par le pays, je crois que vous n'avez rien dit en comparaison de ce qui est. Notre gouvernement est le plus corrompu, le plus corrupteur, comme il est vis-à-vis de l'étranger le plus lâche et le plus traître (*murmures*) de tous les gouvernements qui ont pesé sur la France. C'est la rapine, la dilapidation, l'ignominie personnifiées dans la réunion de quelques hommes déguisés en ministres (*mouvement*), muets de sérail, instruments du système le plus vicieux, le plus sordide qui fût jamais.

» Du courage, Monsieur; tâchez d'appeler à votre aide la justice du pays, celle-là dont le pouvoir ne se sert point à son gré pour faire absoudre le coupable et condamner l'innocent.

» Si vous le pouvez, dévoilez toutes ces turpitudes gouvernementales, toutes ces rapines autorisées par un pouvoir qui ne vit que par la corruption. Si vous le pouvez, démasquez tous ces histrions de constitutionnels qui ne se servent de nos institutions que contre le pays, pour le ruiner, pour l'abaisser. Le temps de la justice approche. Le gouvernement a beau vouloir rendre les ténèbres plus obscures, la lumière se fera. Dans peu, j'espère, la justice ce sera la justice, et non l'instrument dont se sert le pouvoir pour favoriser les voleurs et les assassins (*mouvement de dégoût*), pour persécuter, frapper, anéantir ceux qui osent dénoncer les crimes.

» Aux premiers, toute protection pour fuir, pour conserver leur liberté; pour les derniers, toutes les rigueurs que peut suggérer la crainte que la vérité se fasse jour. Du courage, Monsieur, le pouvoir veut vous étrangler; le pays, la tribune vous soutiendront. Fournissez-nous les moyens d'attaquer face à face tous ces voleurs brevetés, fonctionnaires publics, et vous verrez que nous ne reculerons pas. Nous irons aussi haut que la Constitution nous permettra, et si, comme c'est l'opinion générale, le pouvoir est dans des mains avides et corrompues, un nouveau procès flétrira le pouvoir avide et corrompu. Le pouvoir a beau avoir la disposition de l'armée, il est sans force ; l'armée le méprise, l'armée est

indignée qu'il n'y ait la plupart du temps de récompenses que pour les services d'antichambre, que les grades et les décorations soient donnés non pour le sang versé, non pour des services militaires, mais pour des services de laquais. (*Murmures prolongés.*)

» **M. le garde des sceaux.** « La marine.... » Maintenant il s'agit de la marine, chacun doit avoir son tour. « La marine! je viens d'en voir la crème. Que de plaintes, de gémissements, de malédictions, d'accusations, de brigandages! Ne vous laissez pas intimider. Ils vous veulent effrayer, résistez; ce sont eux qui ploieront, ne fût-ce que sous le poids du mépris public, de la réprobation générale, de la désaffection dans toutes les classes, depuis la première jusqu'à la dernière... »

M. le garde des sceaux. Voici maintenant la partie de la lettre utile pour la procédure, et qui surtout a dû la faire joindre aux autres pièces.

« Tâchez, Monsieur, de gagner du temps; gagnez l'ouverture des Chambres et donnez-nous le détail des griefs que vous croyez avoir à articuler. S'ils sont fondés, croyez que nous leur donnerons tout le retentissement possible. Donnez-nous le détail très-circonstancié de tous vos interrogatoires, de la manière dont ils ont été faits pour ou contre vous. A-t-on voulu arriver à la connaissance de la vérité? N'a-t-on pas voulu au contraire l'empêcher de se produire, afin de ne pas trouver des coupables qui en eussent fait trouver d'autres?

» Votre défenseur a une belle plaidoirie à faire : flétrir le vol et la trahison, s'attaquer de préférence haut plutôt que bas, c'est un beau rôle, c'est une belle tâche. Puisse-t-il réussir! J'en fais le vœu ardent.

» De Boissy. »

Après cette lecture, médiocre défense d'un cabinet aux abois, éludant, en provoquant le blâme sur les excès d'un adversaire indigné, un débat d'où il ne pouvait sortir à son avantage, et quelques paroles de protestation du général Jac-

queminot, s'évertuant à justifier la garde nationale du reproche d'hostilité, ce long incident fut clos par le chancelier en ces termes ambigus :

« La Chambre a recueilli de ce débat tout ce qu'elle en pouvait recueillir. Elle n'ignore plus rien. Tout ce qui pourra arriver par la suite s'expliquera facilement par ce qui a été dit de part et d'autre aujourd'hui. Je pense que, dans l'intérêt de la Chambre et dans celui des personnes qui ont pris part à la discussion, il est temps de finir ce débat et de passer à la discussion des articles... »

Mais il ne put empêcher le marquis de Boissy d'avoir le dernier mot.

« On vient de me dire accusateur, et maintenant je suis accusé. Je me félicite du double rôle qu'on me fait jouer. Accusateur, je peux l'être ; accusé, je serais charmé de l'être. Mais de quoi suis-je accusé ? D'abord, qu'on en convienne, j'avais donné l'analyse succincte mais exacte de la lettre que j'avais écrite à M. Warnery. Après cela je crois que ma lettre se peut résumer, et c'est pour cela que je suis un grand coupable aux yeux du cabinet ; je crois, dis-je, que ma lettre peut se résumer en ce peu de mots : défiance dans le cabinet, confiance dans le pays. Ces deux sentiments sont au fond de mon cœur. Le cabinet, je l'ai en détestation ; dans le pays, j'ai pleine confiance pour arriver à la justice, peut-être tardive, mais enfin à la justice.

» Je n'en dis pas davantage pour le moment. »

Le paragraphe du projet d'adresse relatif aux affaires extérieures, et surtout aux événements d'Italie, ne pouvait trouver indifférent un homme qui venait d'assister à l'aube du mouvement, et qui brûlait de saisir une occasion solennelle de rendre hommage à ce début sans tache d'une révolution qui pa-

raissait idéale, tant elle avait su se préserver jusque-là des entraînements funestes à tant d'autres, et qui elle-même devait en expier la faute de dix ans de retard dans une délivrance accomplie enfin, suivant le vœu patriotique du marquis de Boissy, avec l'aide de la France. Le paragraphe en question (le 6e) qui fut mis en délibération à la séance du 13 janvier 1848 était ainsi conçu :

« Nous croyons, avec Votre Majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essentielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les États. Nos vœux accompagneront les progrès que chaque pays pourra accomplir dans son action propre et indépendante. Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les États italiens. Nous secondons de toute notre sympathie et de toutes nos espérances le Pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent comme lui cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples..... »

Cette rédaction qui réparait — malgré lui — une omission calculée du gouvernement, obtint l'approbation de M. Cousin, et, tout en satisfaisant M. de Boissy, n'en fournit pas moins à l'infatigable champion du droit un thème pour d'utiles et piquantes variations.

« Je ne veux pas entrer dans la discussion du projet de la commission. Je ferai cette simple observation, c'est qu'elle est une réparation de l'oubli, de l'inconcevable et déplorable oubli du gouvernement. Mais j'éprouve un besoin (*hilarité*), j'éprouve le besoin d'appeler pendant quelques instants l'attention de la Chambre sur les deux discours ministériels que nous avons entendus hier. Il faut prendre garde que notre désir de réparer, comme nous allons le faire, cet oubli fatal du gouvernement nous entraîne à laisser passer sous silence et sans appeler l'at-

tention du pays des choses qui demandent à être éclaircies. Or, M. le comte de Sainte-Aulaire dont la voix ministérielle, officieusement, s'il me permet de le dire, a tant d'importance, tant de gravité, a appelé notre attention, indirectement j'en conviens, mais raison de plus pour éclaircir le fait, a appelé notre attention, dis-je, sur des instructions données autrefois par le ministère Laffitte. Eh bien, je crains que la mention de ces instructions, qui étaient de ne pas s'opposer à l'occupation de Modène, de Parme, de Plaisance, ne soit un jalon planté pour servir de direction au Cabinet, et pour que plus tard le gouvernement actuel puisse dire qu'il n'a fait que ce qu'a fait le ministère Laffitte, et malgré la différence des temps et des circonstances, prescrire à ses ambassadeurs de ne pas s'opposer à l'occupation de Modène, de Parme, de Plaisance. Vous voyez que mon observation n'est pas sans importance, car, en ce moment, ces places sont occupées par les troupes autrichiennes.

» Je demande que le gouvernement ait la bonté de nous faire connaître, car cela importe essentiellement au pays, quelle politique il suivra si cette occupation continue; si elle continuait, je demande s'il n'y aurait pas là cette association coupable dénoncée avant-hier et hier contre la politique du Cabinet.

» J'arrive d'Italie; permettez-moi d'en dire quelques mots, car j'y ai vu les hommes et les choses. J'arrive, comme je vous le dis, d'Italie, je puis donc en parler, car j'y suis allé, non pour en admirer les chefs-d'œuvre, mais pour en étudier les événements présents et ceux qui se préparent. Eh bien, pour étudier les événements passés et à venir, je me suis mis en rapport avec des hommes importants. Je viens confirmer ce que M. le prince de la Moskova a si bien dit et si justement dit de l'opinion de l'Italie; cependant je rectifierai un mot qui lui est échappé, j'en suis sûr, et je crois qu'il ne me contredira pas. Il a dit que dans toute l'Italie, on considérait la France comme une ennemie. C'est un *lapsus linguæ*. Sans nul doute, il a voulu dire que dans toute l'Italie les sympathies sont pour la France, que toute l'Italie croit aux sympathies de la France, espère dans la France, mais que son antipathie profonde, autant que juste, est pour le gouvernement français; qu'on fait, dans ce pays de haute intelligence, la distinction essentielle qui existe entre la nation française et le gouvernement français. Pour mon compte, je l'ai toujours entendu faire, et quand je la conseillais avec instance et partout, partout on me faisait cette réponse : vous prêchez des convertis.

» Vous avez entendu hier M. le président du conseil, ministre

des affaires étrangères, vous dire que l'Autriche était dans une position difficile à l'égard de l'Italie. M. le président du conseil n'a pas dit assez. L'Autriche n'est pas dans une position difficile, mais dans la position la plus difficile qui puisse être, la plus critique, la plus désespérée, avant peu du moins.

» Tout à l'heure l'honorable M. Cousin disait que le Milanais était pour l'Autriche un vautour. Je lui en demande pardon, il se trompe complétement. Le Milanais n'est pas pour l'Autriche un vautour qui la dévore, c'est une proie qu'elle voudra conserver à tout prix; et quand je dis une proie, Messieurs, je me hâte de le dire, je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes intentions : je ne blâme point l'Autriche, elle possède le Milanais par droit de conquête, elle voudra le conserver de même; à son point de vue, elle a raison, personne ne la peut blâmer; mais en même temps je déclare que je ne saurais donner tort à un peuple qui cherche à reconquérir son indépendance. Quoique le gouvernement l'ait nié, — je n'ai pas, je l'avoue, plus de confiance dans ses dénégations que dans ses affirmations, — j'ai peur qu'il ne soit d'accord avec l'Autriche pour maintenir la domination autrichienne dans ses provinces d'Italie.

» Messieurs, je suis conservateur (*hilarité*), très-conservateur, soyez-en sûrs, mais conservateur intelligent; je désire sincèrement le maintien de la paix, mais à la condition qu'elle sera honorable, et je ne voudrais pas que l'amour de la paix nous conduisît à intervenir en Italie pour les rois contre les peuples, pas plus que je ne voudrais y intervenir pour les peuples contre les rois. Je ne veux point d'intervention en Italie qui, elle, ne veut point que les étrangers se mêlent de ses affaires. Je ne voudrais pas qu'il restât le moindre doute en Italie sur ces projets d'intervention du gouvernement français en Italie, où l'on attend avec tant d'impatience nos paroles, où elles auront tant de retentissement, tant d'influence pour ou contre le progrès; je ne voudrais pas qu'en Italie on pût penser que les Chambres françaises n'ont pas provoqué les ministres à s'expliquer sur ce point. Je veux bien qu'on y sache que les ministres ne se sont pas expliqués et qu'ils sont en opposition au sentiment national. Je sais qu'hier, dans la dépêche qu'on nous a lue et, quoi qu'on en ait dit, qu'on avait gardée pour la parure de la discussion, on a dit qu'on ne pouvait pas tout prévoir. S'il n'est pas facile de prévoir l'avenir, il est facile de connaître ce qui est; eh bien, aujourd'hui certaines parties de l'Italie sont occupées par les Autrichiens, que va faire le gouvernement? Demandera-t-il la retraite des troupes autri-

chiennes qui sont à Parme, Modène, Plaisance? Est-ce ou n'est-ce pas de son consentement que Modène, Parme et Plaisance sont aujourd'hui occupées par les troupes autrichiennes?

» Cette occupation est de la plus haute importance; car, ainsi que l'a dit hier M. le ministre des affaires étrangères, un grand travail se fait en Italie; et à ce sujet, il vous a dit ce qui n'est pas. Je ne crains pas de dire que s'il le croit, c'est qu'il est mal informé. Ce qu'il vous a dit, et ce qui n'est pas, c'est que les hommes du progrès en Italie veulent un remaniement de territoires. Non, Messieurs, je vous déclare que je crois fermement, et j'ai vu les hommes du progrès qui me l'ont dit, qui me l'ont assuré, je crois fermement qu'en Italie, aujourd'hui, on veut, non pas un remaniement des territoires de l'Italie, mais l'indépendance des divers États de l'Italie, la délivrance de la domination comme de l'influence étrangère. Et ce qui le prouve, c'est le miracle opéré par le pape, ce miracle qui ne s'était jamais vu depuis le commencement du monde, et qui ne se verra peut-être jamais, que les peuples et les rois sont d'accord, que les rois aiment les peuples, que les peuples aiment les rois.

» N'est-ce pas là, Messieurs, la preuve évidente qu'il n'y a pas en Italie cette fièvre de remaniement de territoires dont on veut vous effrayer? Quant à la jeune Italie qu'hier on vous a montrée menaçante, pour ceux qui suivent un peu tout ce qui se fait en Italie, pour ceux qui étudient les événements qui s'y produisent, ils savent tous que cette jeune Italie n'existe plus, ils savent tous que leur chef a fait en quelque sorte sa soumission au pape, soumission glorieuse par son patriotisme, par son amour de la patrie renaissant à l'espérance; ils savent tous qu'il n'est plus question de ces vieilles idées tombées complétement, tombées devant les écrits de d'Azeglio, de Balbo, et plus encore peut-être de Gioberti, aujourd'hui l'oracle de l'Italie entière. Soit dit en passant, ces trois grands révolutionnaires moraux qui ont changé les idées des peuples de l'Italie, ces trois révolutionnaires qui ont fait cette révolution qu'on pourrait appeler divine, tant elle est pure, morale, essentiellement morale, sont sujets du roi Charles-Albert qui, après Pie IX, aura la plus belle page dans l'histoire d'Italie, par la sagesse dont il a fait preuve en allant au-devant des vœux de ses peuples, des nécessités de l'époque. N'est-ce point une remarque à faire que le Piémont offre la réunion du plus sage, du plus magnanime des souverains, et des hommes les plus illustres par leur savoir, et les plus puissants par la profondeur de leurs pensées?

» Messieurs, comme conséquence et résultat des écrits de ces penseurs profonds, bienfaiteurs de leur pays, un autre fait qu'il faut que vous sachiez, je le tiens de personnes qui ne sont plus, mais qui ont été carbonari, est celui-ci : il n'y a plus en Italie de sociétés secrètes ; il n'y a plus en Italie de ces sociétés qui étaient poussées, forcément poussées à vouloir des changements, parce qu'elles croyaient avoir tout à redouter, parce que, en effet, elles avaient tout à redouter de l'aveuglement persistant du gouvernement papal.

» Aujourd'hui que le pays a donné l'exemple de la sagesse, aujourd'hui que Dieu a donné à l'Eglise un pape digne de l'admiration qu'on lui porte, de l'amour, de l'adoration de tous les peuples du monde, il n'y a plus en Italie de sociétés secrètes, j'ose presque l'affirmer, et je demande à M. le ministre des affaires étrangères de nous dire s'il croit ce que j'affirme, ou si, au contraire, il ne le croit pas, d'après les rapports de ses agents mal informés, très-mal informés, ne sachant rien, par la raison toute simple qu'ils inspirent la défiance et l'antipathie à Florence, à Rome, à Naples, et la preuve est facile à faire ; je donnerai celle qui m'a été donnée par ces mêmes anciens carbonari dont je parlais ; voici ce qu'ils m'ont dit : « Il n'y a plus de sociétés secrètes, elles sont dissoutes, et la preuve qu'elles sont réellement dissoutes, c'est que le roi de Naples règne encore. » Je l'avoue, j'ai admis cette preuve comme étant incontestable. En effet, Messieurs, il faut que vous le sachiez, de tous les souverains de l'Italie, le roi de Naples est celui qui, par une influence fatale et facile à reconnaître, se refuse le plus à faire ce qu'il devrait faire pour conserver sa couronne et peut-être davantage. (Murmures.—Aux voix ! aux voix !)

» Je ne sais pas pourquoi on m'interrompt.

» **M. le chancelier.** C'est que votre langage blesse la Chambre.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande ce que j'ai dit de blessant, je déclare ne le savoir pas moi-même. (Hilarité générale.)

» Je ne comprends pas... (Aux voix ! Aux voix !) N'étouffez pas les discussions, accordez-moi encore quelques moments, je n'en abuserai pas. (Aux voix ! Aux voix !) Je demande aux interrupteurs, à ceux qui crient aux voix, s'il m'est échappé une seule parole qui soit inconvenante.

» Monsieur le chancelier, qu'on me permette d'exprimer ma douleur de voir qu'une discussion si importante ne peut avoir toute l'étendue qu'elle peut avoir ; je sollicite encore quelques instants, et

je promets à la Chambre de ne pas abuser de ses moments. (Aux voix ! Aux voix !)

» Messieurs, nous sommes au commencement de la session, je vous en conjure, ne commençons pas mal. (Réclamations.)

» **M. le chancelier.** Je prie M. de Boissy de ne pas prendre ses déplaisirs pour ceux de la Chambre. (Très-bien !)

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'ai pas bien compris ! C'est égal ! (Aux voix ! Aux voix !) Je veux respecter les désirs de la Chambre et m'asseoir, mais avant je proteste de toutes mes forces contre les mauvaises intentions résultant du silence qui était primitivement dans le projet d'adresse, calqué pour ainsi dire sur le discours de la couronne, dont le silence accuse un si mauvais vouloir à l'égard des peuples d'Italie.

» Dans le discours de la couronne, dans le projet primitif de l'adresse, je vois, je demande pardon à la Chambre d'insister sur ce point, je vois une menace d'intervention en Italie. (Réclamations. —Aux voix ! Aux voix !) Telle est ma croyance, et j'y persiste ; du reste, il me suffit d'avoir soulevé la question ; j'espère qu'elle sera traitée plus librement, plus à fond, dans l'autre Chambre. Mon but était seulement d'appeler l'attention de la Chambre, du pays, de l'autre Chambre, sur ce que j'appellerai les mauvaises intentions du gouvernement pour le mouvement admirable de l'Italie, qui, quoi qu'on fasse, renaît à la liberté, à la nationalité, grâce au plus sage des pontifes, suivi et secondé dans sa glorieuse entreprise par le sage et magnanime Charles-Albert et par le grand-duc de Toscane, digne par ses vertus de l'amour que lui porte son peuple. »

Cette série de discours et de combats qui nous montrent le marquis de Boissy sans cesse sur la brèche, et frappant, à tous les points vulnérables, l'enceinte de carton peint en fer d'un gouvernement qui ne pouvait déjà plus compter que sur les hasards de la résistance, et attendait avec impatience le moment d'être délivré, par l'argument des gros bataillons, de son impuissance à se défendre par des raisons meilleures ; — cette orageuse délibération de quatre séances où le marquis tient à lui seul la place de tout un parti, est un des épisodes les plus curieux, les plus intéressants et, quand on se reporte aux cir-

constances, les plus dramatiques même de la phase de symptômes avant-coureurs et de sourds préludes qui précéda la révolution de 1848.

C'est au nom de cette révolution imminente, qu'il respirait dans l'électricité de cette atmosphère populaire où les ministres ne pénètrent pas, qu'il rencontrait dans les salons, en attendant qu'elle se montrât dans la rue, c'est au nom de cette révolution qu'il eût voulu voir, prévoir, et prévenir, et contenir d'avance dans ces limites légales et ces légitimes satisfactions dont la multitude une fois déchaînée rompt si vite le frein et secoue si rudement le joug, acharnée à sa proie, que le marquis de Boissy, jetant sur l'avenir prochain des regards prophétiques, adjurait les ministres de ne pas attendre l'heure fatale où la coupe du dégoût est pleine et où le peuple la brise irréparablement.

Après avoir stigmatisé, en la cicatrisant au fer chaud, la gangrène de cette plaie de la corruption administrative et électorale, et corrigé en le flétrissant l'effet de certains exemples et de certains scandales, funestes à cet équilibre des classes qui constitue l'harmonie sociale, le marquis de Boissy avait montré la garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie et le peuple armés, en proie à des sentiments qu'on pouvait encore pacifier, mais dont le roi et le cortége royal, dans une cérémonie publique, n'affronteraient pas impunément l'expression. En face de cette fermentation de plus en plus aigrie de toutes les forces vives de l'opinion, il avait dénoncé la menace et le défi de l'armement des forts. Passant de l'intérieur à l'extérieur, il avait protesté, au nom d'un peuple ami qui voulait être libre et méritait de l'être, contre l'indifférence et même l'hostilité du gouvernement français essayant en vain de calomnier les sympathies de la nation.

Il demeurait au marquis de Boissy, pour compléter cet ensemble vraiment saisissant d'avertissements et de griefs, de conseils et de reproches, à appeler, malgré leur répugnance, l'attention de la Chambre et du ministère sur les inconvénients,

au point de vue de l'unité de l'autorité royale et de la transmission intacte et tranquille de la couronne à ses légitimes héritiers, des grands commandements maritimes et coloniaux donnés aux princes, de la régence attribuée au moins populaire d'entre eux (§ 9 de l'adresse).

Enfin il devait affirmer la légalité de la campagne des banquets, défendre l'opposition injuriée et calomniée, et prononcer l'assignation au rendez-vous des événements prochains d'un censeur qui se lasse de la critique, d'un conseiller qui s'indigne d'être traité de Cassandre, et qui descend de la tribune en laissant aux faits le soin de réveiller, fût-ce brutalement, de leur songe plein d'illusions, ces sourds de la pire race, ces sourds qui ne veulent pas entendre.

« **M. le marquis de Boissy.** J'ai peu de mots à dire avant de clore ces débats, qui, je pense, vont finir. On vient de parler de banquets; eh bien, moi qui n'ai assisté à aucun banquet, pas plus à celui de Lisieux, qui a commencé les banquets, qu'à celui de Rouen, où, sur 1,800 convives, il y avait 15 ou 1,600 électeurs, je dirai franchement et hautement que, quand on parle du corps électoral, il me semble qu'il faudrait compter les électeurs, et que, s'il s'est trouvé beaucoup d'électeurs dans les banquets réformistes, on peut en conclure que la réforme a fait des progrès, que son avenir doit être prochain. Aussi, pour mon compte, en n'envisageant pas du tout comme M. Cousin le sens des paroles de M. le ministre de l'intérieur, je ne crains pas de dire que, les considérant comme un refus absolu, positif, de toute réforme, on marche à une révolution. (*Bruit.*) Oui, les paroles de M. le ministre sont grosses d'une révolution.

» Je reviens sur des paroles qui ne sont pas dans ses idées, mais qui sont réelles et provocatrices. Pourquoi donc, quand une si grande partie du corps électoral, du pays légal, vient de faire des manifestations importantes, qui sont dans l'esprit et dans la volonté de tous, pourquoi, dis-je, jeter ces paroles de défi, ces paroles irritantes qui se trouvent dans le projet d'adresse? Voici comment le projet d'adresse est rédigé :

« De bruyantes manifestations, où se mêlaient aveuglément des
» idées vagues de réforme et de progrès...»

» Pour moi, je ne jetterai pas de défi imprudent et impolitique à des passions politiques qui ne sont pas émanées du gouvernement. Je dirai même qu'il est maladroit, de la part du gouvernement et de la Chambre des pairs, de dire que le gouvernement a des ennemis. Il peut y avoir différentes manières de voir, mais nous ne sommes pas, je le répète, des ennemis du gouvernement, et cela est si vrai, qu'on peut bien être opposé aux ministres sans être les ennemis du pays, c'est qu'avant d'être ministres, avant d'arriver au pouvoir par cette coalition dont a parlé hier mon noble ami le comte d'Alton, ils étaient opposés aux ministres qui étaient alors les hommes du pouvoir, et qu'ils n'étaient assurément pas des ennemis du pays, par cela seul qu'ils étaient dans l'opposition. Je consentirais donc à ce que l'article restât ce qu'il est, moins ce qu'il y a d'irritant, d'impolitique. Il serait de la sagesse de la Chambre des pairs de faire disparaître ces mots :

« Des passions ennemies de notre constitution monarchique,
» des opinions subversives de l'ordre social, et de détestables sou-
» venirs. »

» Des souvenirs détestables! Messieurs, n'en parlons plus, il n'en a été que trop parlé l'autre jour des deux côtés peut-être. Non, des passions ennemies il n'y en a pas ; il y a dans tous les cœurs la passion du bien public ; celle-là, je la reconnais, mais je soutiens encore une fois qu'on n'est pas l'ennemi du pays parce qu'on est l'adversaire du cabinet. Je n'en dirai pas davantage ; et j'insiste beaucoup pour la suppression des paroles irritantes, impolitiques, du paragraphe en discussion. La Chambre, en les faisant disparaître, se montrera plus sage que sa commission et le Gouvernement. »

(M. le baron de Barante parle en faveur du maintien du paragraphe de la commission.)

» **M. le marquis de Boissy.** Je ne puis pas admettre l'opinion de la commission. Voici pourquoi : On vous dit : la commission voudrait flétrir, réprouver ces manifestations « ennemies, subversives de l'ordre. » Eh bien ! je dis qu'il n'y a pas eu de ces manifestations ennemies et subversives de l'ordre dont on vous fait aujourd'hui un fantôme. La preuve qu'elles n'ont pas eu lieu, qu'elles n'existent pas en réalité, et qu'on veut seulement aujourd'hui vous les faire apparaître comme un fantôme, c'est que le ministère public, qui se prétend armé d'un pouvoir suffisant pour empêcher ces banquets, auquel je reconnais le droit d'intervenir si des manifestations dangereuses avaient eu lieu, est resté calme, inactif, indifférent, et il a eu raison ; il n'a rien fait, rien dit, rien

empêché. Or prétendre, comme le fait la commission, qu'il y a eu des manifestations subversives, c'est, ou dire une chose inexacte, ou accuser le ministère public d'avoir manqué gravement à ses devoirs en ne les réprimant pas. *(Aux voix ! aux voix!)* Encore deux mots. J'en reviens à ceci : ou il n'y a rien eu de coupable dans ces manifestations, ou le ministère a manqué à son devoir. Je défie qu'on sorte de ce dilemme.

» Et quant au droit que le ministère prétend avoir d'interdire les banquets, un mot. Il a, en fouillant, comme on le dit, dans tout cet arsenal de lois révolutionnaires, exhumé une loi qui lui donne un droit dont il vous a exposé tout à l'heure les conséquences. C'est une question sur laquelle je ne passe point condamnation.

» Ainsi, selon M. le ministre de l'intérieur, on ne pourrait plus, à moins d'un brevet de ministérialisme pur, se réunir dans des banquets constitutionnels, sans parler des banquets royaux qui avaient lieu auparavant? (*Murmures.*) Ainsi, quand on ne serait pas des satisfaits, on ne pourrait pas se réunir pour parler politique ? ainsi, il faudrait une autorisation en bonne forme des ministres pour s'entretenir de réformes?

» Pour moi, je suis d'un avis contraire, et si l'on ne veut pas que le sentiment réformiste fasse explosion, il faut lui laisser la facilité de s'échapper un peu dans les banquets ou autre part.

» On a dit qu'on n'était pas d'accord sur ces demandes de réformes ; mais peut-on être d'accord avant la discussion? Pour se mettre d'accord, il faut discuter ; la discussion précède, doit donc précéder l'accord ; vouloir le contraire, c'est vouloir l'impossible, ce qui n'a jamais été demandé, même pour les lois les plus simples.

» Quant à la réforme électorale, tout le monde ou presque tout le monde la veut, et la veut fermement. Sans doute, on n'est point unanime pour ce qu'elle sera, pour l'étendue qu'on veut lui donner ; mais tout le monde, l'immense majorité du moins, veut la réforme parlementaire.

» Pour la réforme électorale, il y a à s'entendre sur le plus ou moins d'extension à lui donner; mais pour la réforme parlementaire, les bases en ont été posées l'année dernière à la Chambre des députés. Pour moi, celle que je veux, quant à présent, et sans renoncer à mieux pour l'avenir, c'est celle qui a été présentée l'année dernière à l'autre Chambre, compris bien entendu, ayant pour art. 1er et pour article fondamental, l'amendement Odilon Barrot.

» Je termine en exprimant le vœu qu'on fasse disparaître les paroles provoquantes qui sont dans le projet.

» **M. le chancelier.** L'amendement est-il appuyé ? (*Oui ! oui !*) Je le mets aux voix.

» (L'amendement est rejeté à la presque unanimité.)

» **M. le chancelier.** Je mets aux voix le paragraphe.

» (Le paragraphe est adopté.) »

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'ADRESSE.

Nombre des votants	167
Pour	144
Contre	23

LIVRE TROISIÈME

LA RÉPUBLIQUE

(1848-1851)

CHAPITRE PREMIER.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — COMMISSION EXÉCUTIVE. — DICTATURE CAVAIGNAC.

Le marquis de Boissy rentre après la révolution de février dans la vie privée. — Préoccupations domestiques. — Ebranlement de sa fortune. — M. de Lamartine fait appel à ses services et le nomme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence. — Comment et pourquoi il ne se rend pas à son poste. — M. Bastide le trouve trop aristocrate. — Les républicains de la veille. — Ridicules révolutionnaires. — Les *Souvenirs* du comte d'Estourmel. — M. de Boissy se fâche. — Sa lettre énergique à M. de Lamartine. — Sa lettre ironique à M. Bastide. — Sa nomination est rapportée. — Essais et échecs électoraux. — Campagne d'avril. — Extrait d'une correspondance militante. — Le marquis de Boissy en juin. — Réaction brutale. — Il s'en indigne. — Sa lettre à M. Emile de Girardin. — Les élections de septembre 1848. — M. de Boissy se présente à Paris et dans l'Yonne. — Il échoue, mais se console par le succès de Louis-Napoléon, dans lequel il pressent l'homme sauveur qui doit fermer l'ère de l'anarchie. — La profession de foi du marquis de Boissy aux électeurs de Paris et de l'Yonne. — Succès de club du marquis de Boissy. — En novembre 1848, le marquis se fait le

champion de la candidature de Louis-Napoléon à la présidence dans le département du Cher. — Une lettre testamentaire. — Triomphe du 10 décembre. — Théories fatalistes de Lamartine. — Son discours du 6 octobre 1848. — *Alea jacta est!* — Premier cabinet de Louis-Napoléon. — Les gens qui sont capables de tout et les gens qui ne sont capables de rien.

Nous n'avons à nous occuper des faits qui forment, à partir du mois de février 1848, l'histoire de France, que dans leur rapport avec les événements de la vie même que nous avons entrepris de raconter.

Jusqu'au mois d'avril 1848, la vie du marquis de Boissy, en l'absence de tout titre pour prendre part à la réorganisation de l'ordre, à la constitution du gouvernement, à la préservation de la société, cesse d'être publique pour redevenir privée et s'absorber dans les soins obscurs et les préoccupations domestiques provoqués par le contre-coup, dans les fortunes les mieux assises, de l'ébranlement universel.

Cependant le gouvernement provisoire de la France improvisée république, ne pouvait, après ce premier moment de surprise, où les bas-fonds sociaux, soulevés par la tempête révolutionnaire, vomirent, jusque sur les hauteurs du pouvoir, l'écume populaire, manquer de jeter les yeux sur les hommes capables d'honorer à l'intérieur un mandat d'autorité ou de réhabiliter à l'étranger l'avénement, compromis par plus d'une erreur de parvenu, de la souveraineté nationale.

Le marquis de Boissy était désigné par ses antécédents, son caractère, les services rendus à la cause libérale, à une de ces missions de confiance et de danger, et, sans l'avoir recherchée, il ne la refusa pas, lorsque le ministre provisoire des affaires étrangères, M. de Lamartine, obtint de l'attention distraite de ses collègues, mieux disposés pour des choix moins heureux, la sanction de celui qu'il avait fait de l'ancien pair pour représenter la France nouvelle devant sa sœur la nouvelle Italie.

Cette nomination spontanée, et qui honore à la fois la mé-

moire de celui qui en fut l'auteur et de celui qui en fut l'objet, fut annoncée à M. de Boissy dans les termes suivants :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur ma présentation, le gouvernement provisoire de la République française vous a nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence. Il m'est agréable de vous annoncer cette marque de confiance et d'estime, et je ne serai pas moins heureux de faire valoir les services que la mission dont vous êtes chargé va vous mettre à même de rendre à la France.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» LAMARTINE. »

Nous avons sous les yeux la lettre d'acceptation et de remercîments du marquis de Boissy, heureux de rentrer dans la carrière diplomatique, et si heureux d'y rentrer par l'Italie qu'il en oubliait modestement que Florence, qu'on lui offrait maintenant, avait été, à vingt-cinq ans, son poste de début.

Mais il ne faut point chicaner avec la nécessité publique et marchander sa réponse à l'appel de la patrie. Le marquis de Boissy se sentait de ceux qui relèvent toutes les situations de toute leur hauteur et qui ne sauraient déchoir. D'ailleurs Florence lui tenait à cœur de tout le charme des souvenirs de la jeunesse, et il se faisait une fête d'aller renouveler ses espérances à ces souvenirs.

Le marquis avait compté sans les revirements et les déceptions, en ces temps révolutionnaires où il y a plus d'espace que jamais entre la coupe et les lèvres, et où il est proverbial que les honnêtes gens sont dupés.

Il était loin de se douter, lorsqu'il remerciait chaleureusement mais dignement M. de Lamartine le 18 avril, le 29 avril, lorsqu'il lui recommandait vivement M. Thibaudeau qu'il désirait emmener comme secrétaire de légation, encore même le 22 mai, lorsqu'il s'étonnait avec une discrétion déjà impatiente de ne pas avoir reçu ses instructions et son ordre de départ, qu'il ne serait jamais sous la République qu'un ambassadeur sans ambassade, et qu'il ne reverrait plus Florence qu'en touriste désintéressé.

Ainsi l'avait déjà décidé *in petto*, dans son Olympe bourgeois, le Jupiter en redingote destiné à hériter du sceptre des conférences et de la plume des protocoles, bientôt échappés, avec la lyre du manifeste à l'Europe et de la malédiction du drapeau rouge, des mains honnêtes et faibles de l'Orphée de la Révolution et tombés de Lamartine en Bastide.

Or le citoyen Bastide, digne ministre de la tyrannie de la multitude, digne instrument des ambitions de cette coterie du *National* qui avait confisqué à son profit la Révolution, avait décidé, avec cet aplomb de supériorité qui rendrait les parvenus sublimes s'il ne les laissait grotesques, que le marquis de Boissy était un homme beaucoup trop sincère pour se dire républicain de la veille (et il ne l'était guère du lendemain), et beaucoup trop grand seigneur pour représenter dignement, dans une cour encore fidèle aux antiques courtoisies, sinon aux anciennes étiquettes, un gouvernement mal élevé.

Là-dessus, après avoir sans doute consulté son collègue le quaker Garnier-Pagès, le citoyen Jules Bastide, investi dès le 11 mai par la commission exécutive de cinq membres élus le 10 par l'assemblée qui avait succédé au gouvernement provisoire, le citoyen Jules Bastide, investi, disons-nous, du portefeuille de ministre des affaires étrangères, se met en devoir d'épurer un personnel beaucoup trop aristocrate au gré de ce puritain intolérant, dont les réceptions diplomatiques à l'américaine ont fait les délices de quelques gens mal pensants qui savaient encore rire de tout, de peur d'en rougir.

Parmi ces philosophes, il est juste de mettre en première ligne le comte d'Estourmel qui a eu la patience de collectionner pour la postérité les plus remarquables ridicules d'un an de révolution, et qui en a rempli un volume.

On y peut lire les détails d'un dîner aux Affaires étrangères, dont la victime, l'envoyé de Russie d'alors, doit rêver encore dans ses cauchemars, mais auquel certainement M. Bastide ne pense plus.

On y peut voir aussi les jeux de mots auxquels prêtaient les procédés de cette *presse* diplomatique au moyen de laquelle on s'était procuré, en jetant souvent le filet un peu bas, des novices ambassadeurs et des apprentis consuls qui n'ont pas peu contribué à déconsidérer la révolution dont les choix avaient de pareils hasards.

« J'entends se récrier contre la nomination d'un nouveau consul à G... C'est un homme, disait-on, qui mettra le trouble partout, sans capacité, sans jugement. — Comment ! sans jugement ! interrompit d'E..., et ceux qu'il a subis (1) ! »

» Nous n'accréditons plus auprès des différents gouvernements que des envoyés extraordinaires, disait l'autre jour un ministre. Je n'ai pu m'empêcher de lui répondre : tout le monde est d'accord pour les trouver tels (2). »

Le comte d'Estourmel fut certainement un de ceux de la galerie qui applaudirent le plus à la verte leçon que le marquis de Boissy infligea au ministre qui avait annoncé son intention de le révoquer, et à la grêle de flèches acérées par laquelle il devança, en mettant les rieurs de son côté, le trait impuissant, tombé à ses pieds, d'une destitution qui l'honorait et achevait de le venger.

---

(1) *Derniers souvenirs*, par le comte Joseph d'Estourmel, p. 196 à 198.
(2) *Ibid*, p. 176.

Cette correspondance entre l'implacable persifleur et son adversaire muet est un des plus curieux épisodes de ce mois de juin 1848, dont la comédie avait égayé les premiers jours, dont les derniers devaient être ensanglantés par la tragédie des rues.

Avant de lancer son malin brûlot d'opposition à travers les grossières erreurs et les lourdes bévues de ce gouvernement de Béotie qui s'était défié d'un homme d'esprit et avait préféré les services d'un pied plat à ce dévouement de grand seigneur, quelque peu embarrassant parfois, M. de Boissy s'était assuré par la lettre suivante qu'il ne rencontrerait pas de contradiction dans M. de Lamartine, non moins humilié que lui d'un affront qui retombait sur tous deux.

« 9 juin 1848.

» Monsieur,

» Samedi, chez vous, vous m'avez dit : Vous avez été sur le tapis à la séance du gouvernement; je vous en préviens, Bastide ne veut pas de vous, il vous trouve trop aristocrate, pas assez républicain. — Réellement, vous ai-je répondu, est-ce qu'on m'a jamais cru démocrate à la façon de nos démocrates d'égout, et républicain dit de la veille? Ils ne me croient point une canaille, ils ont raison. — J'ajoutai : Qu'avez-vous répondu? — J'ai répondu : Quand j'ai nommé Boissy, j'ai cru nommer un homme de cœur et d'intelligence; je l'ai connu et le maintiens pour tel; quant à être républicain, il l'était comme nous, autant que nous, avant la République. Au reste, comme c'est sur vous que pèse la responsabilité du choix ou du maintien des agents, je ne vous impose pas Boissy; mais je vous déclare que je considérerais comme une injure personnelle sa révocation. — Je vous répondis de suite : Je vous remercie beaucoup, mais par Dieu, si je ne leur conviens pas, qu'ils le disent tout bonnement et aillent se faire f...

» Hier soir, M. Bastide m'a dit : Décidément, la commission ne veut pas de vous. Il m'est pénible de le dire à un homme comme vous, dont j'ai tant apprécié le courage, l'opposition aussi persistante que légale et qui nous a été si utile. — Il en a donc menti comme un chien? C'est ce que je saurai bien. Vous aurez la bonté

de me le dire très-franchement. Avec vous, je servais très-volontiers; avec ces ignobles menteurs, il n'en serait pas de même. Il n'est pas vrai que vous, Garnier-Pagès et Marie, qui tous trois me connaissez bien, ayez changé d'avis. Je ne connais pas vos deux autres collègues. C'est donc Bastide qui en a menti, et cela pour placer une canaille complémentaire de tant d'autres.

» Mille remercîments de votre bonne volonté dont j'ai tout à la fois regret et satisfaction de ne pouvoir profiter : regret, parce que j'aurais été heureux de servir le pays; satisfaction, parce qu'on me rend justice en pensant que je ne puis et ne veux servir que noblement, comme il convient à un homme comme moi de servir, comme il convient que le beau pays de France soit servi par un de ses enfants les plus dévoués. Encore merci, et tout à vous, dans le même camp, si nous suivons la même bannière, dans un autre camp, si les événements qui se préparent, qui sont imminents, nous jettent dans des partis opposés.

» Boissy. »

Le lendemain 10 juin, la bombe de la séparation entre un gouvernement qui prétendait congédier un serviteur de sa sorte et le marquis de Boissy qui donnait des congés mais n'en recevait pas volontiers, éclatait sous cette forme épistolaire et impertinente qu'il maniait si bien.

Nous trouvons dans une lettre adressée par M. de Boissy à M. le ministre des affaires étrangères des détails si incroyables sur la politique extérieure de nos gouvernants et sur le personnel de leurs agents diplomatiques, que nous avons cru devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs (1) :

A M. Bastide, ministre des affaires étrangères.

« Paris, le 10 juin 1848.

» Monsieur le Ministre,

» Permettez-moi de réclamer de vous l'exécution de la promesse

(1) *Assemblée nationale*, 20 juin 1868.

formelle que vous m'avez faite itérativement de me donner une lettre attestant que la commission exécutive voulait bien ajouter à l'honneur que m'avait fait M. de Lamartine, sans que je le lui demandasse, de me choisir pour représenter la France au dehors, l'honneur de croire que, le manifeste des premiers jours de mars déchiré, je ne pouvais pas conserver une mission dont le but, aujourd'hui, est tout différent, tout à fait contraire de ce qu'il devait être, lorsqu'elle me fut offerte et que je consentis à l'accepter.

» Vous avez bien voulu, monsieur le Ministre, m'exprimer quelques regrets sur la conséquence forcée de l'opinion de la commission à mon égard. Je sais, monsieur le Ministre, apprécier tout ce que vos regrets, si, comme je le dois croire, ils sont sincères, ont pour moi de flatteur; aussi, monsieur le Ministre, sont-ils tout à la fois et le sujet d'un juste orgueil et le sujet d'un sentiment douloureux. Comment en pourrait-il être autrement, quand je rapproche de l'expression énergique de vos regrets les paroles que M. de Lamartine m'adressa il y a eu hier samedi huit jours, c'est-à-dire le samedi 3 juin, chez lui, le soir, quelques instants avant que vous y arrivassiez ? Voici quelles sont ses propres paroles : Boissy, venez, il faut que je vous dise quelque chose. Vous avez été sur le tapis à la séance du gouvernement; je vous en préviens, Bastide ne veut pas de vous; il vous trouve trop aristocrate, pas assez républicain; il croit que vous voulez la régence. » J'ai répondu : « Réellement! Est-ce qu'il m'a jamais cru démocrate à la façon de quelques-uns de nos démocrates de ruisseaux, et républicain dit de la veille? Il a raison, et qu'avez-vous répondu ? —J'ai répondu, me dit M. de Lamartine : *Quand j'ai nommé Boissy, j'ai cru nommer un homme de cœur et d'intelligence; je l'ai connu et le maintiens pour tel. Quant à être républicain, il l'était autant que nous avant la république. Au reste, comme c'est sur vous que pèse la responsabilité du choix ou du maintien des agents diplomatiques, je ne vous impose point Boissy, mais je vous déclare que je considérerai comme une injure personnelle sa révocation.* »

» M. le ministre, puisque je cite textuellement les paroles de M. de Lamartine, permettez-moi de rapporter textuellement aussi, moins trois, celles que je prononçai. Je lui dis : Je vous remercie beaucoup, Monsieur; si je ne leur conviens pas, qu'ils aillent....... Je crois leur faire beaucoup d'honneur en servant avec eux. Pourquoi M. de Lamartine m'aurait-il ainsi parlé, lui dont j'avais accepté des fonctions que je ne lui demandais pas, comme on pouvait accepter d'un ami politique dont j'admirais le magnifique talent, le

noble cœur, le courage, et qui, lui de son côté, avait peut-être pour moi un peu de sympathie avant et surtout depuis le moment où restant les derniers résolus à courir les dangers d'aller au banquet que tant d'autres abandonnaient, lui comme député, moi comme pair, nous voulûmes jusqu'au dernier moment protester, pour le droit et la liberté, contre la force et l'arbitraire? Deux personnes haut placées, M. de Lamartine et vous, disent deux choses opposées. Assurément, dans une telle situation, si l'opinion n'était faite et si l'on tenait à s'en faire une, ce serait ou jamais le cas, non pas de compter, mais de peser les témoignages. Pour moi, monsieur le Ministre, qui ne crois pas avoir besoin de peser le témoignage pour savoir de quel côté est la vérité, je ne puis m'empêcher de déplorer, soit dit en passant, que les hautes régions du pouvoir le disputent aujourd'hui à ce qu'étaient les antichambres d'autrefois, où le mensonge était devenu si commun, qu'on avait fini par dire : menteur comme un laquais. Avant-hier au ministère de la justice, hier au ministère des affaires étrangères ou au palais de la commission !!!

» Puisque j'ai commencé cette lettre, *qui ne sera peut-être pas lue par vous seul*, permettez-moi d'y ajouter, moins pour vous les rappeler que pour les apprendre à ceux qui ont pu être étonnés de mon acceptation, dans quelles circonstances et de quelle manière je me trouvai haut fonctionnaire diplomatique. Le voici :

» Peu de jours après le 24 février, M. de Lamartine me demanda si je voulais servir la république, si j'accepterais une mission à l'étranger. Je lui répondis que oui, à la condition que la mission qu'il me donnerait ne serait point une sinécure, qu'il y aurait des services réels à y rendre, que cette mission ne serait que temporaire, conservant l'opinion constamment soutenue par moi à la tribune sur les incompatibilités. M. de Lamartine me demanda de lui indiquer quel pays je préférais, quelle mission je voudrais. Je répondis : « Rome, Turin ou Naples, car c'est en Italie que par l'étude que j'ai faite en Italie même de sa situation politique, de ses besoins, de ses hommes, de leurs idées, que par les sympathies que je m'y suis acquises dans toutes les classes, par des relations anciennes et nouvelles, en un mot, que par une réunion de circonstances que j'appellerai exceptionnelles, je puis, plus que qui que ce soit, être utile en ce moment. — Eh bien, me dit M. de Lamartine, vous avez Rome d'où vous venez, voilà qui est dit, c'est chose faite. » Plus tard les idées de M. de Lamartine se modifièrent, quant au lieu ; il me dit : « Il faut que

vous alliez à Florence; c'est petit de nom, petit en apparence, mais c'est pour le moment le point important; il nous faut là près du théâtre de la guerre, près des légations, à cheval entre Rome et Turin, sur les lieux où se prépareront et se décideront les grands événements, un homme actif comme vous l'êtes, qui connaisse bien le pays, qui y soit connu, qui y soit aimé; allez à Florence pour deux ou trois mois, puis je vous donnerai Rome ou Naples ou Turin.

» Soit, dis-je, *parce que* vous me le demandez, et *parce que* c'est vous qui resterez encore quelque temps ministre des affaires étrangères. « J'ajoutai : On dit que..... va à Madrid, vous feriez bien mieux de l'envoyer à Rome; lui et moi avons toujours été d'accord en politique; tous deux placés en Italie, l'un près de l'autre, nous marcherions ensemble, et, évidemment, nous servirions mieux. » M. de Lamartine trouva mon avis juste et bon, l'ambassade fut à l'instant même destinée......., toujours avec promesse que je l'y remplacerais quand il la quitterait; que s'il ne l'acceptait pas, j'irais certainement trois mois après si je voulais. Veuillez vous souvenir, Monsieur le Ministre, que la politique de la France était alors annoncée au monde, par le manifeste de M. de Lamartine, toute digne, toute pacifique, toute rassurante, que les choix faits depuis n'avaient point révélé ce qu'elle devait devenir; on pouvait donc, en ayant le sentiment de la dignité nationale et de soi-même, accepter un poste élevé dans la diplomatie. Si ma lettre devait rester secrète, je rappellerais ici quelle devait être alors la politique de la France, à l'égard de l'Italie, surtout à l'égard du roi de Sardaigne; mais, ma lettre pouvant recevoir une certaine publicité, je dois m'abstenir de faire ici remarquer, en précisant les faits, la différence radicale qui existe entre la politique d'alors de M. de Lamartine et celle suivie aujourd'hui, politique qui se révèle tout entière dans l'esprit qui préside au choix de certains agents diplomatiques. Qu'il me suffise de dire en peu de mots, Monsieur le Ministre, que quand j'acceptai une mission en Italie, il ne s'agissait nullement d'aller y faire de la propagande, de vouloir républicaniser de force l'Italie entière, mais au contraire de la laisser maîtresse d'elle-même, en lui conseillant toutefois la fédération après qu'elle serait parvenue, seule si elle le pouvait, avec notre secours, si elle en avait besoin et le réclamait, à s'affranchir de l'étranger.

» Cette politique était vraiment bonne, la seule bonne, car elle était la seule honnête, la seule sympathique à l'Italie, la seule qui ne dût pas effrayer, qui ne dût pas nous aliéner l'Europe. —

Depuis, les idées du gouvernement ont changé ; ce qu'il voulait, avec toute raison selon moi, il ne le veut plus. Ce qu'il ne voulait pas, aujourd'hui à tort selon moi, il le veut. Je persiste, moi qui crois bien connaître l'Italie, parce que je l'ai étudiée, visitée, parce que j'en ai vu beaucoup des hommes importants, des auteurs et acteurs des grands événements qui s'y sont déjà accomplis et qui s'y préparent encore, je persiste à penser contraire aux vrais intérêts de la France républicaine, la propagande faite aujourd'hui en Italie par de nombreux émissaires français pour y faire proclamer partout la république.

» J'avais cette conviction, je reste avec cette conviction que la république française n'a rien à gagner à la pression exercée en Italie par la propagande, qu'elle a au contraire à y perdre beaucoup, qu'elle peut même risquer jusqu'à son existence. Rien de plus simple, Monsieur le Ministre, que quand la dissidence est si profonde entre le gouvernement et un agent, il y ait, par le gouvernement, remplacement. Mais le gouvernement, pour être digne, devrait le dire franchement, surtout quand il a affaire à un homme qui, non pas une fois mais dix fois, a dit : Oui ou non, veut-on ou ne veut-on pas? qu'on s'explique sans détour, sans arrière-pensée.

» Quant à moi, Monsieur le Ministre, qui ai dit à la tribune, qui vous ai répété dans votre cabinet que je croyais qu'on ne devait rien aux gouvernements ni aux hommes, que les gouvernements n'étaient rien, que les hommes étaient moins encore, si c'était possible ; que le pays seul était quelque chose, était tout : qu'on se devait entièrement et uniquement au pays ; qu'en servant, c'était le pays, le pays seul qu'on servait, vous comprendrez, tout le monde comprendra que, dans la persuasion où j'étais de pouvoir être utile, que dans les circonstances actuelles, où plus que jamais le pays a besoin de dévouement désintéressé, je consentais à servir, même sous des ministres dont plusieurs, par leur inexpérience des affaires, leur incapacité, leur avidité pour eux et les leurs, leur despotisme succédant au libéralisme le plus prononcé qu'ils affichaient sous le gouvernement déchu, leurs tendances, ont, en quelques mois, mis la France dans un tel état que nous en sommes réduits, nous qui avons tant attaqué le passé, à gémir quand nous lui comparons le présent, à désespérer de la France si elle reste quelque temps encore livrée aux mains désorganisatrices, spoliatrices, indignes, des quelques hommes sans pudeur qui l'exploitent et la dégradent ; oui, Monsieur le Ministre, d'hommes sans pudeur, car vous savez

mieux que moi que si, à la triste nomenclature des hommes qui sont à l'étranger les représentants et la honte de la France, manquait encore, il y a peu de jours, comme digne complément de choix dégradants, un suppléant souffleur d'un petit théâtre du boulevard, l'associé d'une maison honteuse, mais avec enseigne de maison d'accouchement, cet homme peut-être est aujourd'hui près d'une puissance étrangère, avec le titre de ministre plénipotentiaire, le représentant du plus noble, du plus généreux, du plus susceptible peuple de la terre!

» Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous le dire avec cette franchise et ce patriotisme que mes adversaires politiques ne me reconnaissent pas moins que mes amis, ce n'est pas là faire de la bonne politique. Y a-t-il réellement de bons et honnêtes républicains de la veille? Pour moi, je vous le déclare, je n'en doute pas, et je vous dis : prenez-les d'abord s'ils sont capables; mais le titre de républicain de la veille ne peut suffire, à plus forte raison quand il est usurpé ; et c'est pour vous, Monsieur le Ministre, une grande responsabilité, que de vous laisser dominer comme vous l'êtes par une coterie d'intrigants avides et perturbateurs, devant laquelle vous courbez incessamment la tête, prenant la plume et signant à l'instant, quand ont été prononcées pour toute raison les mots sacramentels : *républicain de la veille.* Monsieur le Ministre, avec les agents qui vous sont imposés par la coterie, qui les ramasse partout où ils se trouvent, aussi bien à un orchestre de théâtre ou café en plein vent, que dans le trou du souffleur d'un petit théâtre du boulevard et dans d'autres lieux que j'appellerais par leur nom propre si ma lettre ne devait être lue que par des hommes, l'Europe dira, et malheureusement avec raison, que le personnel de notre corps diplomatique ne le cède point à ce qu'était le personnel de l'intérieur quand, parmi les commissaires investis de pouvoirs illimités, chargés de l'administration du pays et du maintien de la sécurité publique, se trouvaient jusqu'à des forçats évadés du bagne ou libérés, des voleurs et des assassins!

» Avec de tels auxiliaires, Monsieur le Ministre, sinon républicains de la veille, du moins musiciens, souffleurs, souteneurs de..... de la veille et depuis, si vous continuez à les employer, vous allez réussir, non pour la gloire et le profit de la république, mais pour sa honte et son grand dommage, à bouleverser, à ruiner l'Italie entière, l'Italie, que vos agents ne connaissent pas, parce que certains d'entre eux, par leurs goûts, leurs habitudes,

leurs antécédents, ne la peuvent voir qu'aux degrés les moins élevés de l'échelle sociale.

» Comme je l'ai dit à la tribune de la Chambre des pairs, à la séance du 13 janvier dernier, soyez-en certain, l'Italie vraie (j'appelle ainsi l'immense majorité de ces hommes dont le patriotisme éclairé, la haute intelligence ont préparé l'affranchissement et la régénération de l'Italie), l'Italie vraie ne rêve point un remaniement général de territoires; elle veut des changements importants, des réformes profondes et non pas, comme le disait M. Guizot, et comme le disent aujourd'hui certains de vos agents, perturbateurs par état, par habitude, par nécessité, elle ne veut pas passer à l'état de république unique ou à l'état de républiques diverses. Ce qu'elle veut, ce qu'elle a raison de vouloir, ce qu'elle aura, c'est la fédération des divers Etats. Ce que doit vouloir la France, ce que sa politique doit favoriser, c'est la fédération des divers Etats de l'Italie et non leur fusion en un seul, quelle que soit d'ailleurs sa forme de gouvernement.

» La commission exécutive est-elle dans le vrai, n'est-elle pas, au contraire, dans une erreur qui pourrait devenir fatale à la république française, quand elle croit qu'une condition essentielle de vie pour la république est de n'avoir pour voisins que des Etats à gouvernement républicain? Vaut-il mieux pour la république de n'avoir pour voisins que des Etats en république, ou des Etats à gouvernements de formes différentes? Si tous les Etats voisins de la France étaient républicains, n'auraient-ils pas à redouter en moins, de nous, la guerre des principes? n'auraient-ils pas alors à calculer, pour être nos alliés ou nos ennemis, uniquement les chances de la victoire par les armes? Des Etats monarchiques n'auraient-ils pas au contraire à se préoccuper vivement, en outre de la puissance des armes, qui est la même dans l'un et l'autre cas, de ce qu'ajouterait à la puissance des armes le secours de la guerre de principes? Y a-t-il dans l'une ou l'autre situation, chances égales pour que notre alliance soit recherchée, pour qu'on ne regarde pas davantage à nous avoir pour ennemis? Le plus généralement, Monsieur le Ministre, la politique agit moins par sympathie que par intérêt. Toutes ces questions me paraissent donc dignes d'examen, et non résolues encore. Monsieur le Ministre, permettez à un homme qui, dans tout le cours de sa carrière parlementaire, a toujours été franc, sans peur, qui a bien souvent été blâmé par les hommes, mais toujours justifié par les événements, qui avait le tort d'avoir raison trop tôt, avant tout le monde, qui, malheureusement, a trop souvent été pro-

phète, permettez-lui de vous répéter par écrit ce qu'il a eu l'honneur de vous dire dans votre cabinet : presque jamais les gouvernements ne sont maintenus par les hommes qui les ont établis ; il faut, de toute nécessité, pour conserver les nouveaux gouvernements, adjoindre des hommes du lendemain aux hommes de la veille.

» Si ces hommes, qui souillent le noble titre de républicain en se disant républicains de la veille, ne sont en réalité que des hommes de désordre, d'envahissement de toutes les positions lucratives, si les idées actuelles de la commission, tout à la fois violente et faible, qui fait en même temps de l'émeute et de la répression, qui sans cesse parle ordre et sans cesse fait du désordre, qui, oublieuse de ses principes d'autrefois, de ses actes sous le gouvernement déchu, de son origine, propose déjà des lois plus sévères que celles contre lesquelles nous nous sommes si souvent et si énergiquement prononcés sous les deux gouvernements tombés, qui voudra aggraver les lois de septembre comme déjà elle vient d'aggraver la loi sur les attroupements, si les hommes et les idées actuels de la commission, hommes et idées qui aujourd'hui bouleversent et ruinent la France, ont le dessus, la république, déjà bien compromise dans son existence même, peut périr avant qu'il soit longtemps.

» Monsieur le Ministre, grâce à Dieu qui protége la France, la France est trop puissante pour être menacée dans son existence ; il n'est pas donné à quelques hommes, quelque néfastes qu'ils puissent être, de tuer le pays de France ; mais soyez-en certain, si les hommes qui gouvernent aujourd'hui, ou plutôt qui ne gouvernent pas, continuaient à exercer ainsi le pouvoir, à le monopoliser pour eux, si dès maintenant au contraire le pouvoir n'est point partagé avec les républicains du lendemain, c'en est fait de la république ; dans quelques jours peut-être elle aura fait place au despotisme du sabre aidé du souvenir d'un nom glorieux pendant quelques années, ou du souvenir d'une famille qui pendant plusieurs siècles a donné aussi beaucoup de gloire à la France et récemment beaucoup de liberté.

» En un mot, Monsieur le Ministre, les républicains de la veille ne peuvent seuls soutenir la république, la république ne peut être sauvée maintenant, ne peut grandir et prospérer qu'avec le concours des républicains du lendemain. Pour moi, Monsieur le Ministre, républicain du lendemain, après avoir été libéral de cœur de la veille, moi, républicain froid, calme par raison, j'attendrai maintenant pour servir le pays ou un mandat de repré-

sentant, ou une mission qui me serait confiée par un cabinet don ma conscience et le sentiment de ma dignité nationale me permettraient de suivre les instructions.

» Si un mandat de représentant m'est confié, je parlerai à la tribune de l'Assemblée nationale comme je le faisais à la tribune de la Chambre des pairs, sans peur, sans me préoccuper des personnes, avec une entière indépendance, dénonçant les abus, hésitant d'autant moins à attaquer leurs auteurs qu'ils seront plus haut placés, fallût-il les aller prendre ou les poursuivre jusque dans ces lieux où vivaient, d'où sont récemment sortis quelques puissants du jour, et où malheureusement le ministère des affaires étrangères, à l'exemple du ministère de l'intérieur, n'a que trop souvent été chercher ses agents. Je soutiendrai que la garde nationale doit nommer son commandant en chef ; je défendrai la Légion d'honneur contre l'envie, appelant, en désespoir de cause, pour la protéger contre les conséquences d'une légitime susceptibilité, la philosophie pour lui emprunter son masque en guise de bouclier : je dirai encore la vérité, toute la vérité, à tous. Je la dirai aux ministres de la république comme je la disais aux Ministres du roi, comme je la dirais aux ministres d'un empereur, comme je l'ai dite des princes et aux princes en leur présence même, ne les ayant jamais ni trompés, ni flattés, mais les ayant toujours respectés.

» On m'a fait près de vous, je le sais, Monsieur le Ministre, un grief de ce respect qui accompagnait ma franchise et mon indépendance sans jamais les affaiblir. L'accusation est vraie Monsieur le Ministre, je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais qu'on n'a réellement le patriotisme, qu'on n'est vraiment libéral qu'à la condition d'être grossier envers ceux que la Providence a placés au haut de l'échelle sociale. Je vous remercie d'avoir eu de moi la bonne opinion que l'accusation était fondée. Dévoué corps et âme à mon pays, désireux de le servir sous tout gouvernement régulier, comptant, comme je l'ai déjà dit, les hommes qui sont au pouvoir pour moins que rien, j'étais prêt, je suis prêt encore à servir la France, mais à la condition *sine quâ non*, de le pouvoir faire noblement, honorablement, utilement pour la chose publique et non au profit de quelques-uns ; en un mot, dans des conditions et par des moyens tels que je puisse toujours être fier, que je n'aie jamais à rougir des services que j'aurais rendus.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» De Boissy, ancien pair de France. »

Bien qu'écrite dès le 10 juin, comme l'indique sa date, cette lettre ne fut publiée que le 20 juin, alors qu'il se sentit affranchi de tout scrupule, et qu'il eut même été délié des plus simples convenances par cette brutale épître où M. Bastide singeait le Guizot, et où la marque du parvenu s'étale dans toute sa plénitude.

Voici cette lettre de congé qui donnait le signal des hostilités. M. de Boissy avait laissé tirer ; l'ennemi n'y perdit rien.

« Paris, le 13 juin 1848.

» Monsieur, la commission exécutive n'ayant pas jugé qu'il y eût lieu de donner suite à l'arrêté qui vous nommait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république à Florence, cet arrêté doit être considéré comme non avenu.

» En vous informant de cette nouvelle décision, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous offrir l'assurance de ma haute considération.

» JULES BASTIDE. »

On devine, sans qu'il soit besoin d'insister, l'effet produit par cette spirituelle et courageuse déclaration de guerre à l'intolérance démocratique et aux besoins d'un ostracisme qui avait à la fois de si pudibondes rigueurs et de si honteuses complaisances.

On peut dire que ce conflit, léger en apparence, acheva, en montrant la stérilité de la réconciliation et la duperie de la confiance, la séparation des classes conservatrices et de la Révolution.

Une tragique épreuve allait montrer la faiblesse de ce gouvernement, auquel allait manquer tout point d'appui, et qui devait tomber, entraînant avec lui la république, de la boue de février dans le sang de juin.

M. de Boissy, dans sa lettre, s'était lavé les mains de l'une

et l'autre; et en attendant que de la salutaire peur de toute une société et de la réaction féconde des principes si longtemps humiliés et rompant enfin le joug brutal du fait, il sortît un ordre de choses réparateur et vengeur, M. de Boissy sut obscurément et dignement payer son tribut au devoir civique, en prenant, à l'appel du danger public, le dernier argument des discussions sociales dégénérant en émeutes agraires : le fusil.

Sitôt qu'il avait vu l'heure du devoir succéder à celle du danger, et les derniers nuages menaçants pour l'ordre social s'éloigner devant l'aube d'un gouvernement régulier, le marquis de Boissy avait cédé à l'élan d'une nature impatiente d'action et de dévouement, et manifesté, dans la double direction de ses antécédents et de ses aptitudes, l'ambition désintéressée de servir son pays.

Cette ambition si légitime, et que tant de circonstances semblaient devoir favoriser, devait pourtant rencontrer les obstacles les plus imprévus et subir l'affront de mécomptes immérités.

Nous avons vu comment la porte de la carrière diplomatique, spontanément rouverte, par M. de Lamartine, devant l'ancien chargé d'affaires de 1825, disposé à renouer modestement là où elle s'était rompue vingt trois ans auparavant, la chaîne de ses services, avait été brutalement refermée par M. Bastide, au nez d'un candidat qui n'avait rien du solliciteur, et par quelle verte réplique, les rôles ayant été intervertis, chacun avait été remis à sa place, l'un dans un gouvernement discrédité, l'autre dans une opposition implacable.

Un autre désir, non moins légitime que celui qui venait d'être déçu si honorablement pour lui, avait occupé, dès les élections d'avril, les loisirs laborieux de l'ancien pair de France, celui de rentrer, par le suffrage universel, dans les assemblées délibérantes, où il devait marquer par son absence plus encore qu'il ne l'eût fait par sa présence.

Car il allait échouer encore et successivement, trop indépendant à la fois pour se faire le complice de la coterie triom-

phante ou le flatteur de la multitude, et se voir refuser également, en 1848 et en 1849, le mandat qu'il sollicitait fièrement.

Un homme comme le marquis de Boissy criait trop fort la vérité pour être entendu du gouvernement d'alors, et ne criait pas assez fort, non par discrétion mais par dignité, pour être écouté du peuple, souverain récent, dont l'oreille de parvenu veut être brutalisée.

Des successives tentatives d'un courtisan trop grand seigneur pour caresser les mauvais instincts de la foule, et trop sincère serviteur de la liberté pour s'abaisser à lui plaire, il ne nous reste que des circulaires caractéristiques et des professions de foi qui ne ressemblent guère à celles de tout le monde.

Parmi ce tas de documents odieux ou ridicules que le collectionneur des *Murailles révolutionnaires*, bénédictin de la borne et du ruisseau, a ramassés pour l'ironique curiosité de notre scepticisme, nous recueillons sans crainte et nous affichons de nouveau sans scrupule les documents qui attestent les ambitions généreuses et les illusions honorables d'un homme incapable à la fois de s'isoler et de s'avilir, qui voulait bien offrir ses services au pays, mais ne savait pas les lui prostituer, et se vit écarter de l'arène banale des comices populaires par un échec fondé sur la crainte de son indépendance, et plus honorable que le succès.

Voici le premier de ces témoignages d'une brigue sans tache, jalons brisés d'une route trop droite pour aboutir. On peut les citer encore aujourd'hui impunément, par un privilége qui manque à bien d'autres documents de ce genre, dont les auteurs ne protesteraient point contre l'oubli de l'histoire, — si l'histoire pouvait oublier.

Le 20 avril 1848, le marquis de Boissy, oubliant, avec une mâle abnégation, les embarras domestiques qui avaient été pour lui le contre-coup des désordres publics, et plus soucieux de contribuer à relever les ruines de la France que de préserver les débris de sa fortune, était à Bourges, où il promenait, infa-

tigable et imperturbable, l'odyssée militante du candidat à la représentation.

Il eût peut-être réussi, à force d'activité, de courage et d'entrain, s'il avait eu plus de temps pour soulever plus à fond la pâte populaire. Il dut donc, pour ce début tardif et hâtif, s'en tenir à l'honneur d'avoir essayé et au plaisir d'avoir combattu.

« J'ai parlé à Saint-Amand hier matin, succès; le soir à Dumbray, succès, après avoir triomphé d'une cabale qui avait voulu faire de l'intimidation. J'ai là sept à huit cents mineurs qui viendront voter la hache à la main, pour résister à la violence, s'il en est essayé. Au moment de partir ce matin pour Paris, j'ai trouvé une lettre qui me force à me diriger sur un autre point. Samedi je parle à Vierzon, dimanche je vote à Charost et surveille à Saint-Florent.....

» Je suis accablé de lettres à écrire. Je suis sur des listes à Paris; ici, il me faudrait huit jours pour fanatiser le département. Bourges, qui ne me connaissait que par la calomnie, est, me dit-on, fanatisé. Tous les curés, toute la bourgeoisie, le commerce, bon nombre d'ouvriers sont pour moi; mais je suis venu huit jours trop tard, ou plutôt les élections arrivent huit jours trop tôt. »

La lettre (du 20 avril) est, sans ostentation mais sans timidité, adressée à *Madame la marquise de Boissy, rue d'Anjou-Saint-Honoré*, 23.

M. de Boissy était de ces vrais nobles qui cachent leur titre dans les temps calmes, et l'arborent dans les temps orageux, bourgeois devant les honneurs et marquis devant le danger.

« *Bourges*, 21 *avril*. — Quel métier! Je suis ici bien autrement sur la brèche qu'au Luxembourg; j'ai en face de moi la violence brutale, l'arbitraire le plus révoltant, la lâcheté qui se cache, en un mot des commissaires qui sont candidats et font tout pour parvenir. — Si Bourges nommait, je serais nommé par accla-

mation; mais il y a tout le département qui est empoisonné par les commissaires; je leur fais une rude guerre, mais je suis un et ils sont l'administration! La corruption, le pouvoir se permettant tout. Ce soir je parle à Saint-Florent, demain à Vierzon, le soir peut-être pour troisième séance à Bourges; j'ai une demi-extinction de voix; c'est dommage, j'espère que la voix reviendra.....

» A mon retour, je trouverai, je pense, une lettre de vous qui me dira la journée d'hier. Dans trois jours se joue l'avenir de la France; croyez-moi, préparez-vous à partir; ou mes pressentiments me trompent, ou des flots de sang et des calamités sans nombre, y compris les proscriptions. Je prêche les apprêts de la résistance, je prêche pour que chacun se prépare à repousser la force par la force..... S'il y avait encore huit jours! mais le temps est contre moi, je suis venu huit jours trop tard. »

Le 22 avril, aux doutes, aux craintes, aux reproches de la sollicitude conjugale, effrayée par les entraînements et les responsabilités des cette rude lutte où il est toujours si difficile de garder son sang-froid, de rester dans la mesure et de ne pas dépasser le but, le marquis répondait :

« Comment faire ? sans opposition, je passais inaperçu et sombrais dans l'oubli. Où ai-je et pourquoi ai-je de l'importance ? Par l'opposition. Si je suis nommé, gloire à Dieu ! si je ne le suis pas, je suis indiqué, et reste l'espérance de ceux qui veulent le rétablissement de l'ordre, l'établissement de la liberté....

» Cherchant a être nommé, il fallait faire le nécessaire; advienne que pourra.

» Aujourd'hui me voilà pour la première représentation à Vierzon..... Je passe ce soir à Mehun.. Hier j'ai parlé à Saint-Florent, ce soir à 9 heures j'aurai fait tous mes speechs; j'en ai assez, j'ai, comme vous le pensez, la gorge fatiguée; il me tarde de rentrer.

» .... En fait d'élection, tout est l'inconnu; je pourrais donc, par hasard, passer à Limoges. Je n'y compte pas; ici je ne sais que dire; les uns disent oui, les autres non. — Mais j'ai, dans Bourges et autres lieux où j'ai parlé, laissé bonne réputation; on y dit

partout : Ah! c'est ça, un homme qui n'a pas peur, pas plus peur des commissaires que d'autres; il leur dit leur fait à tous. C'est ça l'homme qu'il nous faudrait. D'autres disent : Il dit de bien belles choses, mais ça n'empêche pas qu'il ne prête de l'argent aux maquignons, agioteurs sur les blés, pour accaparer, pour faire hausser le blé et rendre plus dure la vie au pauvre peuple.

» Ce que c'est que l'habitant des campagnes! Le parti républicain pur combat; la guerre entre lui et moi est acharnée; je suis sa victime s'il triomphe, je suis le général commandant désigné par le parti qui le combattra. Je crois que nous sommes les plus forts et de beaucoup. Le parti ennemi n'est fort que de notre crainte; je rassurerai et j'entraînerai, je le crois du moins. Ce qui manque, c'est un chef hardi, confiant en lui, ayant fait preuve de courage. Hélas! j'ai souvent eu raison, je prévois la guerre civile : je la crois inévitable; mon avis est de l'exterminer en germe avant qu'elle ait eu le temps d'éclater. »

En attendant que vînt cet homme hardi et confiant en son étoile, qui attendait encore, dans une obscurité mystérieuse et diffamée par les partis, mais d'autant plus désigné par cette humilité et cette patience et ce prestige de persécution et de calomnie qui commence toutes les religions nouvelles, aux regards d'une popularité amoureuse parfois des prétendants modestes et des calmes héros, en attendant, le marquis de Boissy ne fut pas élu.

Les fières avances d'un tel citoyen ne furent pas sans doute jugées assez compromettantes, et le département du Cher, repoussant M. de Boissy, envoya à l'Assemblée nationale, convoquée à Paris pour le 4 mai 1848, MM. Bouzigue, Bidault, Duvergier (ex-député), Félix Pyat, de Vogué, Duplan et Goutte-Desgranges.

A peine cette assemblée était-elle réunie que les événements de juin éclatèrent, et que le canon coupa la parole à la tribune, saluant de ses salves funèbres l'avénement au pouvoir des vainqueurs de la lutte civile qui avait bouleversé les consciences et ensanglanté les rues.

M. de Boissy, qui avait reconnu la nécessité de la répression, et s'y était associé avec cette intrépidité tranquille et simple qui eût su être de l'héroïsme, à l'épreuve de l'occasion, ne vit pas, sans scrupule et sans déplaisir, le triomphe du *National* profiter de la victoire de l'ordre, et le général Cavaignac, honnête mais médiocre, et que l'inexpérience du gouvernement diminuait autant que l'avait grandi l'habitude du combat, devenir à la fois l'instrument d'une coterie et le maître de la France.

Aussi n'est-ce pas du côté de la prépondérance militaire et de la démagogie doctrinaire qu'il faut le chercher, mais du côté de la liberté, quelque peu meurtrie dans ces réactions d'autorité, offrant, non son concours au général Cavaignac, mais ses sympathies à la plus illustre de ses victimes, M. Émile de Girardin, bouc émissaire de cette presse, toujours suspecte à un gouvernement de lendemain d'émeute, qui trouve plus commode de bâillonner l'opinion que de la conquérir, et de garder le pouvoir que de le mériter.

Voici une lettre adressée au publiciste persécuté, qui devait tirer d'un si indigne traitement une si éclatante vengeance, si utile au pays, et apporter à l'élection du prince Louis-Napoléon toute l'ardeur d'une conviction patriotique excitée par une haine implacable.

Elle témoigne, même avec un excès pardonnable aux confidences familières, du transport d'indignation et de colère excité dans les âmes généreuses par les brutalités de la réaction et les lâchetés de la peur.

« Monsieur,

» On vous trouve difficilement. Je vous écris donc au lieu d'aller vous chercher.

» Si je puis, en quoi que ce soit, de quelque manière que ce soit, vous être utile, tout à votre disposition. Si vous cherchez, par exemple, quelques *protestants* contre les violations des deux libertés mères, liberté individuelle, liberté de la presse, prenez-moi.

» J'ai horreur de l'état de siége.

» J'ai horreur du despotisme du sabre, le plus honteux, le plus dur, le plus stupide de tous.

» J'ai horreur de ces rancuniers lâches, de ces ignobles spéculateurs de la coterie du *National*.

» J'ai horreur de ces sabreurs de la liberté, de ces hommes qui ont tant crié pour la liberté que nous avions, et qui aujourd'hui crient tant contre, parce qu'ils sont les maîtres.

» J'ai horreur de ces despotes devant lesquels rampent lâchement et tant d'hommes inviolables et tant d'hommes intéressés qui vous ont abandonné, quand en vous se résumait le principe fondamental de la liberté.

» Organisez une résistance légale, qui bravera le sabre que nous saurons bien émousser un peu plus tôt, un peu plus tard, que nous saurons prendre un jour et dont nous pourrions très-légitimement nous servir, si nous ne valions mieux qu'eux, si nous étions des escamoteurs comme eux, des despotes comme eux, des coureurs d'abonnements payés en libertés du pays.

» Organisez une résistance légale dans laquelle tout naturellement prendra naissance ou plutôt renaîtra l'idée féconde des sociétés secrètes, calamités en temps de liberté, espérances, secours en temps de despotisme.

» Tout à vous.

» Boissy. »

« Que n'avez-vous été nommé?

» Que ne suis-je à l'assemblée? Il faudrait bien que le sabre cède et recule devant la liberté. »

C'est dans ces sentiments de révolte contre un joug brutal, mais d'aspiration à une autorité assez forte et assez large pour qu'on pût lui obéir, sans cesser d'être libre, que le marquis de Boissy, saisi de ce besoin d'action et de prosélytisme, qui est comme le besoin d'air des natures généreuses et expansives, que l'inaction dévore et que le silence étouffe, heurta une seconde fois à la porte du suffrage universel.

C'était en septembre 1848. Il se présentait à côté de M. de Girardin, sur cette liste où, dans un nom glorieux, encore

suspect et diffamé, pointait timidement l'étoile du régime libérateur et vengeur.

Ce messie politique, encore inconnu et méconnu, et que l'acclamation nationale allait désigner à la haine des uns, à l'espérance des autres, c'était le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne, le prisonnier de Ham, qui, fort d'un génie discret trempé par le malheur, venait modestement, mais imperturbablement au-devant de sa destinée.

Devant ce nom de Louis-Napoléon Bonaparte, tous les autres avaient forcément pâli, et M. de Girardin n'avait obtenu que 26,885 voix, sur 247,242 votants, dont Louis Bonaparte enlevait 110,752 suffrages. Ces 110,752 suffrages, joints à ceux des quatre départements qui avaient déjà porté leur choix sur le neveu de l'Empereur et l'héritier de l'Empire, avaient achevé, par un chœur significatif, les préludes, et comme qui dirait l'ouverture de ce concert de réaction, de cette symphonie de popularité dont le vote du 10 décembre devait être le suprême et retentissant ensemble.

Déjà la voix d'une nation perçait dans les cris de : *Vive l'Empereur ! Vive Napoléon !* qui saluèrent la proclamation, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 21 septembre, du résultat du scrutin du 17.

M. de Boissy ne comptait pas l'emporter à Paris sur des concurrents tels que, sans compter le futur président, MM. Fould, Raspail, Thoré, Delessert, Bugeaud, Emile de Girardin.

Aussi avait-il, en prévision d'un échec probable, caressé sur un autre point, où le succès lui devait encore faire défaut, la fortune électorale. Du moins il demeure de cette double tentative deux documents qui méritent de lui survivre, et nul lecteur ne regrettera le soin que nous avons eu, par la reproduction suivante des deux professions de foi du marquis de Boissy, de lui apprendre comment parlait au peuple souverain un homme qui souffrait plus douloureusement que tout autre, du mal du silence et de la nostalgie de la tri-

bune, mais qui était incapable d'acheter par un mensonge et une flatterie le droit de rentrer dans ces assemblées, où il ne voulait revenir que dans l'intérêt de la vérité.

Voici dans quels termes laconiques et mâles le candidat s'adressait aux électeurs de l'Yonne :

« Électeurs,

» Plusieurs parmi vous m'ont engagé à me présenter comme candidat à l'Assemblée nationale. Sous le dernier gouvernement, j'étais, vous le savez, pair de France. Vous me connaissez par neuf années de luttes parlementaires : j'ai bien souvent occupé la tribune ; je ne retire, je ne désavoue, je ne regrette aucune des paroles que j'ai prononcées.

» Ce que j'ai été, ce que j'ai dit, ce que j'ai fait comme pair de France, je le serai, je le dirai, je le ferai comme représentant du peuple. Sous la République, le représentant du peuple sera en tout et à l'égard de tous ce qu'a été en tout et à l'égard de tous le pair de France sous la monarchie.

» Représentant du peuple, je combattrai, comme j'ai combattu, pair de France, tous les abus, d'autant plus énergiquement, plus promptement et avec plus de persistance, que leurs auteurs seront plus haut placés, plus puissants, que ceux qui se plaindront seront plus faibles, plus pauvres, moins protégés.

» Représentant du peuple, je voudrai, je réclamerai incessamment, comme je voulais, comme je réclamais incessamment, pair de France, l'ordre dans les finances, l'économie, l'honnêteté dans l'emploi des deniers publics, le progrès constant dans l'administration, qui ne peut s'arrêter dans la voie des améliorations sans être rétrograde ; la justice, au lieu de la faveur, présidant à la distribution des emplois ; je demanderai que l'avancement soit donné au mérite, aux services, non à la parenté.

» La Constitution une fois votée, représentant du peuple, je la défendrai le dernier, comme j'ai, pair de France, le dernier défendu la Charte.

» Pair de France, je voulais pour le pays ; représentant, je voudrai pour le pays PROSPÉRITÉ, GLOIRE, LIBERTÉ.

» De BOISSY,

» Ancien pair de France.

» Paris, septembre 1848. »

C'est dans le même sens, avec plus d'énergie encore, que le marquis de Boissy sollicitait le suffrage des électeurs de la Seine.

AUX ÉLECTEURS DE LA SEINE.

« Messieurs,

» Lors des précédentes élections, plusieurs parmi vous m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature. Je ne crus pas devoir accepter. Aujourd'hui, plusieurs parmi vous, et en plus grand nombre, m'engagent de nouveau à me porter candidat. Je suis leur conseil. Sous le dernier gouvernement, j'étais, vous le savez, pair de France. Vous me connaissez par neuf années de luttes parlementaires. J'ai beaucoup parlé; je ne retire, je ne regrette, je ne rétracte aucune des paroles que j'ai prononcées.

» Ce que j'ai été, ce que j'ai dit, ce que j'ai fait comme pair de France, je le serais, je le dirais, je le ferais comme représentant du peuple. Ce que, pair de France, j'ai voulu sous la monarchie pour le pays; représentant, je le voudrais pour le pays sous la République : Prospérité, gloire, liberté. Pair de France, j'ai combattu envers et contre tous, sans relâche et sans peur, tous les abus; représentant, je combattrais envers et contre tous, sans relâche et sans peur, tous les abus, avec d'autant plus d'empressement, d'énergie et de persistance, que leurs auteurs seraient plus élevés et plus puissants, que ceux qui en souffriraient seraient plus faibles, moins défendus. Pair de France, j'ai constamment réclamé, sans jamais me laisser décourager ou intimider; représentant, je réclamerais de même l'ordre dans les finances, seul moyen d'assurer du travail aux ouvriers; l'économie dans les dépenses, le progrès dans l'administration, qui ne peut s'arrêter dans la voie des améliorations sans rétrograder à l'instant même; que le gouvernement soit honnête; que la justice, et non la faveur, préside à la distribution des emplois; que l'avancement dans l'administration comme dans l'armée soit donné au mérite, aux services et non plus à la parenté. Pair de France, j'ai constamment, loyalement, énergiquement voulu et soutenu le gouvernement constitutionnel; sous la monarchie, j'étais libéral; je désirais ardemment des réformes qui alors eussent suffi; je ne

voulais pas de révolution. Sous la République, je serai libéral, pas moins, pas davantage; je ne voudrai pas de révolution.

» Le 24 février, quand la royauté, en se retirant, laissait la monarchie s'affaisser, je montai à la tribune, non pour cacher, mais au contraire pour y dire de nouveau que j'étais monarchique; non pour précipiter, mais au contraire pour essayer de prévenir la chute de la monarchie, pour soutenir la royauté, pour tenter de la sauver par et avec la Charte. Mais représentant du peuple, une fois la Constitution votée, je la soutiendrais avec loyauté, courage, énergie; et si elle, aussi, devait un jour disparaître dans une tempête populaire imprévue, on me verrait rester le dernier pour la défendre, comme on m'a vu rester le dernier pour défendre la Charte. En un mot, Messieurs, tel j'ai été, tel je serais.

» De BOISSY,

» Ancien pair de France. »

Une de ses lettres, en date du 14 septembre 1848, nous fournit quelque détails curieux sur les travaux et les succès, qui ne lui donnèrent pas l'espoir du triomphe, mais le consolèrent de la défaite, de l'apostolat électoral de ce candidat des honnêtes gens qui se présentait un peu avant l'heure.

« Hier séance belle, très-belle. Je me suis trouvé au milieu de 2,000 personnes pour discuter des noms. Un incident m'a appelé à la tribune, un incident comme fait exprès pour moi, un abus d'autorité, une apparence d'extension d'autorité, la défense à présenter d'un principe de liberté et d'une personne menacée par le gouvernement. Jugez si j'ai saisi le coup de temps. Or sachez que je n'ai point faibli et que j'ai été à la fin de la séance, après une lutte vive au sujet de la conduite du commissaire de police et des tendances liberticides du pouvoir, admis à l'unanimité moins une voix pour premier candidat définitif du club de la garde nationale de Paris. Du reste cela n'est point une probabilité de succès définitif, c'est tout simplement une possibilité. L'élection sera à la loterie; les choses ne changeront-elles pas? Légitimistes, républicains, bonapartistes, socialistes même me portent, non tous les

socialistes, mais, m'assure-t-on, 3,000 socialistes du club *Bonne-Nouvelle*. D'Alton est repoussé, Montholon me pousse, et d'excellents collègues, qui m'auraient fait pendre il y a un an, sont très-chauds pour moi aujourd'hui, disant : Personne n'a manié, ne maniera mieux la pioche que vous. Ma place est faite, adversaire du gouvernement actuel. J'ai attaqué tout haut la dynastie du *National* et j'ai été couvert d'applaudissements, et tout le monde venait me presser la main, d'autres me voulaient embrasser. »

Le 22 novembre 1848, nous trouvons le marquis de Boissy à Bourges, occupé d'une autre candidature que la sienne, et travaillant, avec son ardeur et sa belle humeur habituelles, au succès d'un choix qui est celui du cœur de la France, et au triomphe d'un nom qui sert de ralliement à tous les honnêtes gens, las des hasards et des tricheries d'une partie dont le pays est l'enjeu.

Cette propagande patriotique, cette sollicitude désintéressée, ces épisodes du réveil d'une nation qui veut enfin être gouvernée et aspire à un gouvernement digne d'elle, ces progrès mystérieux, tranquilles, irrésistibles, précurseurs d'une victoire éclatante et prochaine de la conspiration de tout un peuple affamé de gloire et de salut, tout cela remplit l'âme du marquis de Boissy d'une mâle alacrité, qui lui fait oublier, devant les succès de la grande cause, ses propres échecs, et jusqu'aux préoccupations de la fortune compromise et de la santé ébranlée.

On respire, dans la lettre où il envisage l'avenir avec la sérénité d'un fatalisme chrétien, cette philosophie que peuvent seuls donner la paix de la conscience et le sentiment d'un devoir rempli jusqu'au bout.

« Je suis fort enrhumé ; cependant j'ai été ce matin à 8 heures à la commission. Je dîne chez l'archevêque aujourd'hui, demain chez le préfet. Je fais de la propagande pour Bonaparte à qui j'ai

rallié quelques voix, présumablement celle de l'archevêque. Je vois ce soir un ecclésiastique fort influent sur les légitimistes. Je dîne avec lui et le travaillerai.

» ..... L'esprit du conseil est bon (1), prononcé pour faciliter le vote. C'est bon pour Bonaparte.... Je partirai dimanche soir; je voudrais être samedi à la Chambre pour houspiller Cavaignac. C'est malheureux qu'il y ait eu retard dans l'élection de l'Yonne. J'aurais eu, en cas de succès, une occasion de faire prononcer Cavaignac sur l'emploi des fonds secrets à son profit pour sa candidature..... J'avais engagé le cardinal à dîner pour lundi. Ne peut. Le préfet raffole de moi, vient de me prendre à part et de me dire que tous les rapports qu'il recevait lui donnaient la certitude que Napoléon serait nommé. Il en est désolé, mais il accepte le fait..... »

Nous n'empruntons à cette lettre que ces quelques détails, qui précisent l'attitude politique du marquis de Boissy, en présence du scrutin prêt à s'ouvrir pour le vote si essentiel, si décisif, de la présidence de la République.

Nous respectons trop la noble pudeur des intimités domestiques pour citer le reste de cette épître, qui commence sur un ton enjoué, finit par s'arrêter à la pensée de l'incertitude de la destinée humaine, incertitude que l'on sent plus vivement aux heures d'anxiété universelle, et devient simplement, gravement, tendrement, une sorte de lettre testamentaire.

Cette émotion, causée par le trouble passager d'une santé bientôt raffermie, ne tient guère que la place d'un moment d'alerte dans l'existence militante d'un homme qui ne s'attardait guère aux mêmes pensées. Dès le lendemain, le marquis revient à la lutte où il devait, sur le champ de bataille électoral du Cher, avoir une part principale et décisive.

Il en goûta d'autant mieux le triomphe du scrutin du 10 décembre, qui réalisait les craintes et les espérances à la

(1) Conseil général, dont il faisait partie.

fois de ce discours prophétique de Lamartine, dans la mémorable discussion de la Constitution du pouvoir exécutif (6 octobre 1848).

M. de Lamartine avait prévu et analysé, avec une certaine mélancolie, les inévitables dangers de ce pouvoir qu'on ne faisait peut-être limité et précaire que pour tenter plus sûrement une ambition impatiente du frein.

Si trop de pouvoir, en effet, peut pousser un président à en abuser, il en est de même de pas assez ; et le juste milieu est bien difficile à tracer entre ce qui provoque l'appétit de domination inhérent à l'humanité et ce qui le satisfait.

C'est alors que M. de Lamartine, ayant montré les difficultés en homme d'Etat, redevenait poëte pour s'en remettre, avec un beau mouvement de joueur se fiant au hasard, à ce hasard qui mène le monde, et que Michaud a spirituellement appelé « l'incognito de la Providence. » Il y a un Dieu pour les peuples, qui veille aux pas de ces gigantesques enfants, et sait amortir les suites de leurs erreurs et des conséquences de leur faute. A cette pensée d'un peuple oublieux revenant aux antiques idoles, et subissant le charme fatal d'un grand nom; l'orateur inspiré s'écriait : « N'importe ! *Alea jacta est !* Le sort en est jeté ! Que Dieu et le peuple prononcent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence (1). »

La Providence devait répondre à cet appel:

Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte fut élu président de la République par 5,334,226 voix, sur 7,326,385 votants.

---

(1) Lamartine avait un faible pour cette théorie plus poétique que politique, il faut en convenir. Car enfin les nations doivent aider le destin, et n'ont en somme que ce qu'elles méritent. Le 6 février 1849, l'orateur renouvelait son défi confiant à la fatalité : « *Alea jacta est!* Je suis de ceux qui ne craignent jamais de jouer avec le sort, quand c'est la France qui tient le dé, et quand c'est Dieu qui tient le sort. » Le mieux est de ne pas jouer souvent à ce jeu-là : on pourrait y perdre.

Le 20 décembre, investi de ses fonctions en présence de l'Assemblée nationale, il constitua un ministère qui ne ressemblait déjà plus aux précédents, et où, malgré l'éclectisme obligé d'un cabinet de conciliation, la qualité des hommes annonçait un choix.

Ce cabinet, entièrement recruté sur les bancs de l'Assemblée nationale, se composait de :

MM. Odilon Barrot, ministre de la justice, chargé de présider le Conseil en l'absence du président de la République,

Drouyn de l'Huys, ministre des affaires étrangères,		
Léon de Maleville,	—	intérieur,
Le général Rulhières,	—	guerre,
De Tracy,	—	marine et colonies,
De Falloux,	—	instruction publique et cultes,
Bixio,	—	agriculture et commerce,
Hippolyte Passy,	—	finances.

CHAPITRE II.

LA PRÉSIDENCE.

La République a un chef en attendant qu'elle ait un mattre. — Sollicitude passionnée du dévouement de M. de Boissy pour le nouveau président. — Son ministère volontaire et spontané de conseiller secret et d'avertisseur. — La colère du *National*. — Lettre de M. de Boissy au président, du 19 décembre 1848. — Incompatibilité d'un pouvoir exécutif élu et d'un corps constituant. — Conciliation impossible. — Question d'existence et de salut. — Premières hostilités. — Conflit probable entre le président et l'Assemblée. — Réaction de la province contre Paris. — Pétitionnement universel pour demander la dissolution de l'Assemblée. — Les conservateurs attachent le grelot. — Proposition Rateau. — Rapport amer et subtil de M. Grévy. — Premier scrutin. — Le principe de la dissolution admis, la lutte continue sur les formes et les dates. — M. de Boissy signale au président les dangers de la situation. — Sa lettre du 28 décembre. — Engagements successifs entre le ministère et l'opposition. — Réunion des pouvoirs entre les mains du général Changarnier.— L'impôt du sel. — Succès et échec du ministère. — Mesures prises contre le retour des délibérations précipitées. — Mécontentement de l'opinion. — Note de M. de Boissy. — Il organise dans le Cher le mouvement de pétitionnement et de protestation contre l'Assemblée. — Il est récompensé de ses efforts par le succès. — Nouvel élément de formentation et de réaction. — Mise en accusation et en jugement des auteurs et complices de l'attentat du 15 mai. — Leurs noms. — Lutte parlementaire de trois jours. — Premiers triomphes de M. Rouher. — M. de Boissy se rend à Bourges pour y assister aux débats et préparer sa candidature aux prochaines élections. — Proposition Lan-

juinais. — Détails de la discussion. — Un mot de Félix Pyat. — Deux cris éloquents de Lamartine. — M. Léon Faucher. — Le maréchal Bugeaud et le général Changarnier. — L'Assemblée vote la loi électorale. — Avant de partir pour Bourges, M. de Boissy adresse une note au président. — Campagne politique de 1849. — Extraits de la correspondance du marquis de Boissy pendant son séjour à Bourges. — Détails sur le procès du 15 mai. — Ennui de la vie provinciale et solitaire. — Accès de tendre mélancolie. — Préliminaires électoraux. — Fin du procès devant la haute Cour. — Moralité des débats. — Mésintelligence et querelles des accusés. — Révélations de Raspail. — Le *club des clubs*. — Duel de menaces et d'injures entre Barbès et Blanqui. — La souveraineté du but. — Théorie et pratique des révolutions par Ledru-Rollin. — Comment on escamote un gouvernement. — Arrêt de la haute Cour. — Campagne électorale de M. de Boissy. — Vie d'un candidat en 1849. — Le marquis prend gaiement son sort. — Il parvient à déjouer les piéges rivaux et à figurer à Bourges sur la liste des candidats préférés. — Campagne extrà muros. — L'avocat du peuple défend la cause de Raton. — Plaidoyer pour un chien malade. — Mésaventure de Ledru-Rollin à Moulins. — La causeuse en province. — Le club en province. — L'Empereur! — Odyssée de la propagande rurale. — Le mot de Sieyès. — Félix Pyat. — La fatigue de l'ubiquité. — Un triomphe de club à Bourges. — Dernier bulletin de la bataille. — Lettre laconique au président. — Résultat des élections du Cher. — Demande d'une ambassade. — Est-ce définitif? — Dernier avis. — Le coup d'Etat. — Attitude du marquis de Boissy. — La révolution réprimée suivant la formule. — Absolution du plébiscite. — Décret impérial qui appelle le marquis de Boissy au Sénat.

Enfin la République avait un chef, en attendant qu'elle eût un maître; enfin commençait — pour me servir de la formule originale dont devait se servir plus tard un des membres de ce cabinet qui aspirait à gouverner, M. de Falloux — un régime réparateur, également impitoyable *à ceux qui sont capables de tout, et à ceux qui ne sont capables de rien.*

M. de Boissy ne crut pas avoir assez fait en votant, et en faisant voter ses amis et ses clients pour le président qui inaugurait le retour de la France à un ordre de choses régulier.

Son dévouement suivit, avec une sollicitude passionnée et une vigilance jalouse, dans ces premiers actes et ces premières mesures, d'où dépendent la direction et l'inclination d'habitude d'un gouvernement, l'initiative de l'homme qui venait de prendre les rênes du pouvoir.

Et, dans sa crainte de voir avorter de si précieux germes et compromettre des conditions uniques de succès, il ne se put tenir de s'approcher de la partie politique où s'agitait, sous prétexte du présent, l'avenir du pays, et, membre autorisé de la galerie, de donner quelques avis désintéressés, qui furent reçus comme ils méritaient de l'être.

Ce qui avait tout d'abord effarouché un homme, qui voyait à la fois le triomphe du nouveau pouvoir, et le salut du pays dans une franche et réparatrice réaction, et dans l'affranchissement de toute coterie, c'était la présence au pouvoir dans le plus honnête, il est vrai, de ses membres, de ce groupe d'ambitieux égoïstes et maladroits qui avait confisqué la Révolution au profit d'un parti, et l'avait compromise aux yeux du pays par la plus indiscrète des exploitations, et le plus scandaleux des accaparements.

M. de Boissy, qu'avait scandalisé l'entrée au ministère de M. Bixio, et surtout l'alliance dont elle semblait être le gage, ne devait pas tarder à revenir de ses appréhensions, et reconnaître que le jeu de la France était désormais tenu par un de ces joueurs dont l'expérience a épuisé les caprices de la fortune, et dont la raison, mûrie dans l'adversité, défie le vertige : joueurs patients et forts, prudents et hardis, qui sont le plus souvent heureux, parce qu'ils savent attendre l'occasion, et *ne perdent jamais la carte.*

Quoi qu'il en soit, par un sentiment qui excuse toutes les hardiesses, dès le 19 décembre 1848, M. de Boissy écrivait au président la lettre suivante, qui n'est pas non plus, — puisque nous sommes dans les images et les comparaisons, — tirée du jeu d'un *mazette :*

« Monseigneur,

» Puissent les amis dévoués qui vous entourent laisser arriver jusqu'à vous la connaissance de l'effet désastreux, calamiteux,

produit par la présence dans le conseil d'un homme du *National*. On dit partout, principalement dans les salons d'où est parti le mot d'ordre de voter pour vous :

» 1° Que quand on a 6,000,000 de votes par la réunion de tous les partis contre une coterie, il est souverainement impolitique, car on blesse profondément l'opinion victorieuse, de mêler un homme de la coterie repoussée à des hommes des partis repoussants ;

» 2° Qu'avec 6,000,000 de votes, il y a pour vous toute-puissance et impérieuse obligation d'avoir poignet d'acier fondu au bout de bras d'acier fondu ;

» 3° Que toute porte laissée par vous ouverte au *National* est une porte par laquelle il vous fera sortir ;

» 4° Qu'entre vous et *le National*, le duel est à mort ; que vous avez, par décret de la France, toute-puissance ; que vous devez frapper qui le pays a frappé ; que vous devez chasser qui le pays a chassé ; que *le National* n'ayant admis à partager le pouvoir aucun homme qui ne fût de sa coterie, il ne doit sous aucun prétexte être admis à partager le pouvoir ; que quand le pays a dit : Plus de *National*, il ne doit plus y avoir de *National*.

» Permettez-moi d'ajouter, Monseigneur : Respect au vœu du pays. Point de générosité, uniquement du positif, de la politique. Usez et beaucoup, voulez et fortement, car, dans votre triomphe du jour, il y a ceci, ni plus ni moins : Si vous agissez avec résolution et fermeté, victoire ; si vous hésitez, défaite.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» DE BOISSY. »

Une question plus importante, un plus difficile problème qui n'occupa point seul le marquis de Boissy, mais qui agita bientôt sourdement la conscience et la raison du pays, devint l'objet de ses méditations et de ses communications indépendantes.

Le plébiscite qui avait porté au pouvoir Louis-Napoléon, était un de ces actes de souveraineté nationale qui ne laissent pas de place à la coexistence d'une Assemblée constituante, et marquent la limite logique de sa mission.

Cette mission était d'ailleurs terminée en fait, puisque la Constitution était votée.

Il est vrai que, sous prétexte de l'accompagner de lois organiques nécessaires pour la mettre dans tout son jeu, la partie de l'Assemblée qui ne pouvait compter sur l'avenir, et se sentait condamnée par la réaction décentralisatrice dont les départements punissaient l'action absorbante et la tyrannie égoïste de Paris, prétendait prolonger son mandat et se perpétuer, en quelque sorte, dans des prescriptions empreintes de ses défiances et de ses rancunes.

Entre la minorité de cette Assemblée inquiète et jalouse et le pouvoir nouveau, le débat avait éclaté dès les premiers jours, et menacé plus d'une fois de dégénérer en conflit.

Le conflit maintenant, si elle s'obstinait dans sa résistance au vœu du pays, menaçait de se produire, non plus entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, mais entre l'Assemblée et la nation elle-même, entre le peuple mandant et ses mandataires refusant de lui rendre, avant d'en avoir épuisé et peut-être compromis l'exercice, le dépôt de sa souveraineté.

Dès le lendemain du vote du 10 décembre, les esprits éclairés avaient prévu et cherché à prévenir cet antagonisme inévitable entre le pouvoir issu d'une manifestation nationale indépendante, et une minorité ombrageuse qui considérait la République comme perdue, si la République la perdait, et s'accrochait, avant de tomber dans l'impuissance et l'oubli, à tous les prétextes législatifs et jusqu'aux moyens des factions.

Cette minorité avait contre elle, dans ses prétentions et dans ses résistances, couvrant des grands mots d'avenir de la République et de salut public de vulgaires dépits, l'irrésistible mouvement de l'opinion publique, dont les délibérations des conseils généraux traduisaient nettement les vœux, bientôt attestés aux yeux de l'Assemblée elle-même, par un pétitionnement incessant, amenant chaque jour à la tribune des représentants armés d'adresses couvertes de milliers de signatures.

Ce désir d'émancipation départementale, cette impatience du joug étouffant de la centralisation, cette protestation croissante de la province contre la tyrannie de Paris, ses révolutions hebdomadaires et ses constitutions socialistes, qui avait trouvé un si éclatant moyen de se manifester par l'élection de Louis-Napoléon, exigeait une suprême satisfaction : la dissolution de l'Assemblée dont les pouvoirs et les tendances semblaient incompatibles avec l'exercice tranquille de la délégation exécutive, et dont le mandat d'ailleurs était épuisé.

Le 29 décembre, un député obscur, que cette motion célèbre illustra un moment, M. Rateau, porta à la tribune, et exposa bravement à d'orageux débats une proposition par laquelle, faisant droit à ses requêtes, d'abord timides et isolées, maintenant de plus en plus multipliées et impérieuses, l'Assemblée soumettait à sa délibération l'importune question de son existence.

On conçoit que ce n'est pas sans peine que ceux qui chaque jour s'adressaient à la postérité, et comptaient au moins sur l'avenir, se décidèrent à tracer une limite à leurs pouvoirs, et à placer la borne de leur durée.

Il n'est rien de vivace et de tenace comme une assemblée qui ne voudrait pas s'en aller, et dont les tronçons épars se rejoignent sans cesse.

Ici il s'agissait d'une plus grande douleur encore que de recevoir la mort : il fallait se la donner soi-même.

La proposition Rateau, et c'est ce qui explique le transport de fureurs désespérées qui la salua, n'est pas autre chose que la mise en demeure naïve d'un bourreau Prudhomme, plaçant devant un condamné auquel est accordée la faveur du suicide le poignard, la coupe et le pistolet, et lui disant tranquillement : *quand cela vous fera plaisir*.

Jugez des clameurs de ces conspirateurs criant à la conspiration, et de ces austères intrigants, protestant contre la violation de leurs consciences.

Repoussée par la comité de législation à la majorité de

19 voix contre 18, rejetée dans le comité de la justice par 15 voix contre 15, la proposition Rateau fut, le 9 janvier, l'objet d'un rapport où M. Grévy prêta aux résistances de la minorité de l'Assemblée des arguments subtils et une âpre éloquence.

Après un débat de part et d'autre plus instructif et plus décisif par les lumières qu'il fournit sur la situation que par celles qu'il apporta sur une question qui n'était qu'un prétexte pour se compter et un défi avant la lutte, la prise en considération fut votée.

Le scrutin divisa l'Assemblée en deux partis, en deux camps presque égaux. Sur 796 votants, majorité absolue 399, 396 voix adoptèrent et 400 rejetèrent les conclusions du rapport de M. Grévy contraires à une prochaine dissolution (12 janvier).

Le principe était admis, mais la lutte devait continuer et se poursuivre opiniâtrément et pied à pied sur la mise en discussion du rapport de la commission nommée à la suite de la prise en considération de la proposition Rateau, pour se prononcer sur elle, et sur quatre contre-propositions inspirées par un sentiment de conciliation ou de provocation.

On ne pouvait supposer que ce dernier mobile à la motion dédaigneuse de M. Grévy, par exemple, demandant l'ordre du jour sur la question, sauf à fixer aux travaux de l'Assemblée un terme hypothétique.

Cet avis cependant décida le choix de son auteur comme rapporteur, et il s'acquitta une seconde fois de cette tâche, le 25 janvier, avec le même ton tranchant et la même mauvaise humeur dogmatique que la première.

M. de Boissy avait trop d'instinct, sinon d'esprit politique, pour ne pas s'inquiéter, pour l'avenir du pays, de ces levains de discorde que chaque jour trahissait et dont la sourde fermentation, corrompant bientôt un passager accord entre le président de la République et la Législative, héritière des ambitions et des méfiances de la Constituante, devait aboutir à l'explosion de décembre 1851.

Dès le 28 décembre 1848, l'impitoyable causeur de jadis, devenu un conseiller indépendant et désintéressé, signalait au président le danger d'une situation qui ne pouvait qu'empirer, et la nécessité de ne pas attendre le premier coup.

« Paris, le 28 décembre 1848.

» Monsieur le président,

» L'élection du 10 décembre est la manifestation la plus éclatante qu'il y a dissentiment profond entre le pays et l'Assemblée, que la majorité de l'Assemblée ne représente pas la majorité du pays, qu'elle est au contraire seulement la représentation et l'organe des intérêts particuliers, mesquins, anti-nationaux de la minorité de la nation, minorité ayant pu un moment triompher par l'audace, la fraude, la violence et la terreur, mais dont justice, et justice éclatante, vient, grâce à Dieu, d'être faite par le bon sens de 6,000,000 d'électeurs ayant aujourd'hui la conscience de leur force, de leur droit, qu'ils sauront bien défendre.

» Le pays, en repoussant du pouvoir, qu'il a scandaleusement exploité au profit de sa candidature, l'homme-principe qui, à titre même du principe dont il était la personnification, la continuation, la mise en pratique, avait les sympathies de la majorité de l'Assemblée, le pays en demandant le 10 décembre par 6,000,000 de voix au prince Louis-Napoléon Bonaparte de le délivrer du pouvoir le plus absolu, le plus violent, le plus avide, le plus éhonté qui ait jamais pesé sur la France, a dit haut et ferme sa volonté souveraine, volonté contre laquelle, — il faut en avertir l'Assemblée pour qu'elle ne puisse pas prétexter ignorance, — il y aurait tout à la fois imprudence et crime à vouloir lutter.

» Quant à moi, en présence du vote qui a repoussé, en dépit de tous les efforts du gouvernement, le général Cavaignac, non pas, si l'on veut, comme individu naguère complétement ignoré, insignifiant par lui-même, sans valeur personnelle, mais à cause de son nom, de ses liaisons, comme instrument passif, inintelligent, brutal de la coterie du *National*, l'hésitation ne me semble pas permise, la ligne de conduite à tenir me paraît tracée pour tout homme ayant accepté les faits accomplis, voulant franchement, sans arrière-pensée, le suffrage universel avec toutes ses consé-

quences, contre lesquelles seront désormais impuissantes les attaques et les rancunes des républicains de la veille.

» Je vous prie, Monsieur le président, de vouloir bien inscrire mon nom au bas de la pétition demandant la retraite immédiate de l'Assemblée, dont le mandat est rempli, dont les pouvoirs sont expirés, qui ne peut prolonger son existence sans être usurpatrice des droits souverains du peuple.

» J'ai l'honneur..... etc. »

A cette lettre était jointe une note contenant le plan des voies et moyens à employer pour aboutir au but, c'est-à-dire pour supprimer ou pour tourner l'obstacle des résistances, de plus en plus accentuées, d'une Assemblée ambitieuse et jalouse, et préserver enfin un pouvoir naissant, à la fois précaire et national, des hasards et des dangers d'un conflit permanent avec la rivalité législative.

Selon le marquis de Boissy, on ne pouvait douter des inconvénients sinon des résultats d'une telle lutte en présence des votes hostiles par lesquels la minorité et quelquefois même la majorité de l'Assemblée constituante ne se faisait pas scrupule d'embarrasser la marche du gouvernement.

Le premier engagement entre le nouveau ministère et l'opposition en présageait bien d'autres.

Il avait eu pour prétexte la réunion abusive et inconstitutionnelle, suivant M. Ledru-Rollin, entre les mains du général Changarnier, du commandement de l'armée de Paris et de celui des gardes nationales de la Seine.

M. Odilon Barrot avait justifié par la nécessité cette mesure illégale peut-être. Un ordre du jour impliquant un blâme contre le gouvernement, et proposé par MM. Degousée et Ducoux, fut repoussé.

Ce premier échec ne découragea pas les infatigables adversaires du gouvernement nouveau, qui, dès le lendemain, trouvèrent une nouvelle occasion propice à leurs griefs et à leurs rancunes.

Le nouveau champ de bataille choisi pour ces escarmouches faites pour harceler et discréditer un cabinet qui n'avait encore que huit jours d'existence, fut la discussion des différents projets relatifs à l'impôt du sel, c'est-à-dire à la réduction de cet impôt, promise et ajournée par les différentes administrations qui s'étaient succédé depuis le 24 février, et l'une des réformes auxquelles, avant elles, le gouvernement de Louis-Philippe aux abois avait vainement demandé, le 3 janvier 1848, une illusion de popularité.

M. Passy, ministre des finances, protestait au nom de la situation financière contre ces tentatives qui ne pouvaient avoir d'autres résultats sinon d'autre but que de discréditer fort inopportunément un impôt dont la ressource était indispensable. On allait terminer l'exercice de 1848 avec un déficit de 250 millions, et commencer celui de 1849 avec un déficit de 200.

Le moment était certainement mal choisi pour faire abandon de gaieté de cœur des deux tiers d'un impôt d'un produit de 70 millions.

Malgré, ou à cause peut-être de ces objections si raisonnables, la réduction fut votée au scrutin secret par 372 voix contre 363, et il fut impossible de ne pas attribuer un caractère politique et une signification hostile à une loi de finances funeste à la confiance, fatale au crédit, qui n'attira point d'ailleurs sur ses fauteurs la popularité qu'ils cherchaient, et provoqua des mécontentements tels, par certaines de ses dispositions contradictoires avec l'ensemble, qu'il fallut, dès les premiers jours de janvier, en corriger au moins les erreurs matérielles, résultat d'une discussion hâtive, confuse et superficielle.

La revanche d'une réaction salutaire ne se fit pas attendre, et dès le lendemain même de ce vote regrettable qui enlevait 46 millions au trésor obéré, l'assemblée, honteuse de ses entraînements, écoutait avec faveur la lecture d'un rapport fait sur un projet de loi ayant pour but de remédier aux inconvénients des réunions passionnées et précipitées.

La commission du règlement proposa, le 2 janvier, que l'assemblée s'appliquât à elle-même l'article 41 de la constitution qu'elle avait faite, en se soumettant elle-même, pour tout projet de loi non d'urgence, à l'épreuve d'une triple délibération, à des intervalles d'au moins cinq jours.

Cette mesure ne fut pas pour l'opinion publique, de plus en plus prévenue contre une assemblée qui ne l'avait pas assez ménagée, une réparation suffisante, et plus d'un esprit généreux et hardi, comme le marquis de Boissy, poursuivit la pensée d'une réparation plus efficace, et s'arrêta à une mise en demeure de dissolution volontaire, et même à la séparation forcée d'une assemblée qui froissait à la fois les prérogatives du pouvoir et les susceptibilités du pays. Ce sont là les sentiments qui ont inspiré la note délibérée qui suit :

« Le vote d'hier est, on ne peut point se le dissimuler, un événement gros de conséquences inévitables de la plus haute gravité, non pas seulement dans un avenir prochain, mais pour le présent même. On ne peut pas ne pas le reconnaître ; par conséquent on ne peut pas méconnaître un seul instant la nécessité d'agir avec énergie.

» Quand il y a tempête, la manœuvre doit être prompte, hardie. L'empereur l'a dit : quand le terrain est mouvant, il faut courir. Tarder quelques jours encore après le vote d'hier qui est un échec, mais qu'on peut changer en succès, serait compromettre de gaieté de cœur la plus magnifique position qui ait jamais été faite à un homme. Si j'avais l'honneur de siéger dans les conseils du prince, je lui dirais : selon que vous allez agir, vous serez grand dans l'histoire ou vous reprendrez le chemin de l'exil.

» Il faut, sans plus tarder, ou convoquer immédiatement le pays pour décider de la prolongation ou de la dissolution de l'assemblée, l'électeur se prononçant pour la dissolution, mettant sur le bulletin les noms de nouveaux députés, ou faire déclarer par le ministère à l'assemblée qu'il s'en remet à une commission immédiatement nommée par elle du soin d'établir un budget équilibrant les recettes et les dépenses, ou enfin obtenir soit l'abstention, soit la démission d'un nombre de représentants suffisant pour

rendre toute délibération impossible, et mettre ainsi le gouvernement dans la nécessité d'aviser.

» Mais vu le vote d'hier et sa signification, vu l'hostilité de la majorité de l'assemblée avec ce qu'a voulu la majorité du pays, le parti que je conseillerais de préférence à tout autre, parce qu'il est celui qui plairait le plus au pays fatigué, éclairé, ne demandant qu'un gouvernement fort, serait de faire fermer les portes de l'assemblée, d'appeler les électeurs à se prononcer entre l'assemblée actuelle, dont ils ne veulent évidemment plus, et le président de la république devant avant tout sauver le pays. »

En même temps que par les lettres et les notes que nous venons d'apprécier et de citer, le marquis de Boissy s'associait, avec un zèle aussi énergique que désintéressé, aux premières épreuves du gouvernement qui avait, par le prestige d'un nom glorieux et le pressentiment des qualités encore latentes, et voilées de modestie et de réserve, de son chef, gagné ses sympathies, il multipliait autour de lui et dans tous les centres où il pouvait faire rayonner son action, les exhortations, les instructions, les encouragements à cette révolte pacifique et légale du pétitionnement. Toujours prêt à se montrer au moment du danger, à s'effacer à celui du succès, l'infatigable conseiller, doué vraiment du génie de la propagande et du prosélytisme, aiguillonnait en ces termes l'action trop lente, au gré de sa patriotique impatience, des comités dont il avait pris la direction, non occulte, mais publique.

« Paris, le 29 décembre 1848.

» Monsieur,

» Il me semble, j'en ai du moins la crainte, que notre département est un peu retardataire dans le mouvement national contre la prolongation de l'assemblée ; que les pétitions, qui devraient être nombreuses, sont négligées. Dans les circonstances où nous

sommes depuis le vote du 10, et plus particulièrement depuis le vote d'avant-hier, de la tiédeur, de la lenteur seraient fâcheuses.

» C'est aux hommes d'ordre, de vrai patriotisme, d'indépendance, à stimuler ceux qui par tempérament, par goût, par position même, attendent que l'exemple soit donné.

» Je vous soumets ces idées, monsieur; j'ai le vif désir qu'elles vous paraissent justes, et si, comme j'en ai l'espoir, vous les jugez telles, si vous donnez une impulsion attendue qui sera certainement suivie, je vous prie de vouloir bien remettre la lettre ci-incluse au président du comité qui se chargerait de faire signer les pétitions. Je voudrais être le premier à signer toute pétition demandant la dissolution de l'assemblée, qui ne peut continuer à fonctionner sans être usurpatrice.

» L'avenir appartient au parti fort et moral; je voudrais pouvoir dire aussi, habile. Avec le vote à la commune, bien des inconvénients peuvent cesser d'exister; mais il faut manœuvrer de manière à ramener le pays, plutôt que de manière à lui laisser des défiances. C'est aux hommes importants à contenir et à diriger. Puissent-ils comprendre leur grande mission, et savoir la remplir! J'aurais le désir que ma lettre au président du comité fût insérée dans le journal. Il faut qu'on ose attaquer la coterie du *National* et son instrument dont on ne connaît pas encore les instincts pervers, sanguinaires. Il eût dépassé son père, s'il eût conservé le pouvoir. On connaîtra l'effrayante conjuration dont il était l'âme...

» J'ai l'honneur, etc.

» De Boissy. »

Nous nous plaisons d'ailleurs à reconnaître, en biographe fidèle, que dans cette double campagne, l'une mystérieuse, l'autre patente, de conseils et de notes officieuses adressés au prince président, et d'exhortations et excitations à l'opinion publique en vue de la défense de ses droits, le marquis de Boissy fut récompensé, quoiqu'il l'eût mérité, par le succès, qui ne s'égare pas toujours du côté des mauvaises causes et des mauvais avocats.

Il goûta le plaisir, le seul fait pour tenter son ambition,

de voir ses avertissements justifiés par l'événement et ses raisons avoir raison.

Le président de la République, reconnaissant bientôt l'inanité de ses illusions généreuses de conciliation et la stérilité de ses intentions éclectiques dont il avait voulu donner un gage au parti républicain honnête par l'accession au ministère d'un de ses chefs, remplaça, dès le 30 décembre, à la tête de l'agriculture et du commerce, M. Bixio par M. Buffet, et le mouvement, dont M. de Boissy avait pris la direction dans le Cher, des pétitions décentralisatrices et conservatrices demandant un frein à la prépondérance de Paris et un terme aux délibérations d'une assemblée hostile au pouvoir issu du suffrage national, se précipita au point de peser comminatoirement sur les délibérations qui ratifièrent le vœu général, du poids de 173,000 signatures (25 janvier 1849).

Une autre question que celle posée par la proposition Rateau passionnait et aigrissait, au commencement de l'année 1849, cette assemblée dont le second rapport de M. Grévy venait de remuer tous les levains, caressant ses ambitions, encourageant ses méfiances, et l'exhortant à accomplir jusqu'au bout un devoir supérieur à tout mandat, celui de défendre la république qu'elle avait faite, et de surveiller les premiers pas de l'élu du peuple, que son nom, son succès et son silence rendaient suspect à tous les partis, dont il se tenait également éloigné.

Cette autre question irritante, prétexte à des débats où se comptèrent et se menacèrent de nouveau les deux moitiés, désormais à jamais séparées, de l'assemblée, fut la mise en accusation des factieux du 15 mai.

La chambre des mises en accusation et la chambre des appels de police correctionnelle, réunies sous la présidence du chef de la cour, rendirent, le 15 janvier, leur arrêt dans cette affaire de l'attentat du 15 mai 1848 contre la représentation nationale. Tous les prévenus qui étaient compris dans l'ordonnance de prise de corps avaient été mis en accusation.

Les sieurs Blanqui, Flotte, Martin dit Albert, Barbès, So-

brier, Raspail, Quentin, Degré, Larger, Borme, Thomas, Louis Blanc, Seigneuret, Huber, Houveau, Laviron et Napoléon Chancel étaient accusés d'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement; et d'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Les sieurs Courtais, Caussidière et Villain étaient accusés de s'être rendus complices desdits attentats en aidant et assistant, avec connaissance, les auteurs dans les faits qui les avaient préparés ou facilités, et dans ceux qui les avaient consommés.

Huit de ces accusés étaient contumax; c'étaient les sieurs Louis Blanc, Seigneuret, Houveau, Huber, Caussidière, Laviron, Chancel et Villain.

Le 17 janvier 1849, le cabinet saisit l'assemblée d'un projet de décret requérant la haute cour nationale, instituée à cet effet par la constitution, de se réunir à Bourges, pour procéder au jugement des accusés.

La Cour de cassation avait, dans les premiers jours de novembre, suivant sa mission, désigné les cinq membres destinés à former ce tribunal exceptionnel, et le pouvoir avait, de son côté, pourvu à la mise en exécution des autres dispositions préliminaires, notamment de la constitution du jury, formé, comme on le sait, de quarante membres (dont quatre suppléants) des conseils généraux des départements désignés par le sort.

A la suite d'une lutte parlementaire de trois jours, dans laquelle chaque champion de l'opposition trouva devant lui, pour lui répondre et le réfuter, un adversaire égal et souvent supérieur, la loi qui mettait en mouvement la vindicte nationale fut votée, malgré les attaques de MM. Eugène Raspail, Ledru-Rollin, Dupont de Bussac, Crémieux, Jules Favre, et grâce aux victorieux efforts de MM. Bonjean, Dupin aîné, Odilon Barrot, et Rouher, qui préludait à des succès autrement importants, et commençait la renommée qui allait le faire ministre dès le mois d'octobre, et depuis l'a porté si haut.

M. de Boissy, attentif à ces débats parlementaires de plus en plus envenimés, et que le spectacle de la lutte entre la Chambre et le cabinet, au premier plan du tableau politique, n'empêchait pas de voir les sourds préparatifs et les premières escarmouches, dans les journaux et dans les clubs, de la guerre personnelle et directe engagée par la démagogie contre le président, résolut, quoique ne faisant pas partie du jury de la Haute-Cour, d'aller, à Bourges, assister à ces débats instructifs qui se déroulaient précisément dans le pays centre de sa fortune et de son influence, et d'y préparer sa candidature pour les élections prochaines.

M. de Boissy dut prendre cette résolution dès le milieu de février, après le double vote (6 et 14 février) sur la proposition de conciliation Lanjuinais, non moins fameuse que la proposition Rateau (*M. Lanjuinais n'est qu'un Rateau modéré*, disait M. Félix Pyat), vote par lequel l'Assemblée se résignait enfin à prévoir et à fixer le terme de son existence.

Nous n'effleurerons pas même l'analyse de cette discussion, où éclatèrent, comme des éclairs avant-coureurs, quelques paroles prophétiques, comme celle-ci, de Félix Pyat déjà nommé : « Le président fait l'intérim, c'est un chapeau en attendant une couronne. » Et cette autre question brûlante de l'éloquent Lamartine : « S'il était vrai que la France ne fût pas républicaine, avec quoi la contraindriez-vous à l'être? Et si vous ne vous fiez pas au suffrage universel, c'est-à-dire à la conscience du pays, à quoi donc vous fierez-vous? »

C'est dans la même séance que le même orateur inspiré s'écria :

« Je suis de ceux qui ne craignent jamais de jouer avec le sort quand c'est la France qui tient le dé, et quand c'est Dieu qui tient le sort. »

Dès le 10 mars 1849, nous trouvons le marquis de Boissy à

Bourges, suivant d'un œil scrutateur les débats du procès des tristes héros du 15 mai, et prenant part de sa personne à la lutte engagée, dans les départements comme à Paris, entre la réaction conservatrice et les instincts révolutionnaires, furieux de voir la proie leur échapper, et la défense sociale, organisée par un ministre brûlé de la passion de l'ordre, Léon Faucher, et servie par des généraux énergiques et dévoués, l'un toujours, l'autre encore, Bugeaud et Changarnier, opposer partout le frein légal et la répression tutélaire à d'impuissants défis.

Dès le 16 mars, l'assemblée avait voté la loi électorale, et ouvert cette lice aux concurrents, parmi lesquels, dès la fin de ce mois, devait se distinguer, par un courage survivant à tous les échecs et par ces revers glorieux préférables au succès, le marquis de Boissy.

Il n'était pas parti d'ailleurs sans donner au président, dans une note empreinte de sa franchise et de son originalité habituelles, un nouveau témoignage de sa clairvoyance et de son dévouement.

« Les vrais amis du prince, écrivait-il, ceux qui le préfèrent servir à lui plaire par la flatterie doivent lui dire :

« Depuis le 20 décembre, la situation, loin de s'améliorer, s'est aggravée; la désaffection a fait de notables progrès; le travail de décomposition qui s'est opéré à l'égard de la popularité de Lamartine, marche rapidement à l'égard de la popularité du prince.

» On dit généralement, à tort ou à raison, que le prince est approché par des personnes qui sont peu estimables, que le prince n'est rien dans son conseil, que ses ministres y sont non-seulement maîtres absolus, mais hautains; que systématiquement ils repoussent tout ce qu'il veut ou propose.

» Le prince est trop occupé pour tout voir par lui-même, il faut donc, au risque probable de lui déplaire, mais pour le servir, l'éclairer sur la marche suivie par ses ministres, sur ses conséquences forcées. Les ministres vont droit à la guerre civile, car ils conduisent à la régence. Par leur faute, sinon à leur instiga-

tion, partout, on dit déjà que le prince sera obligé, à force de dégoûts dont il est abreuvé, de donner sa démission.

» Il faut avertir le prince de ce qu'est le plan du *National*, personnifié dans Marrast, contre qui le prince ne saurait être assez en garde. Ce plan est d'entrer au cabinet avant les élections pour faire les élections, et avoir ainsi une chambre républicaine qui chasserait le prince.

» La nouvelle Chambre sera ou républicaine ou monarchique. Républicaine, c'en est fait de la France et du prince ; monarchique, la question n'est plus que sur le choix du souverain.

» En se hâtant, le prince a des chances nombreuses encore, quoique moins nombreuses de jour en jour. En ne se hâtant pas, en laissant le temps passer, s'affaiblit l'esprit qui a présidé à l'élection du 10 décembre, le prince est mis hors de concours, *la question* n'est plus qu'entre la république rouge, qui peut avoir une courte durée, et les deux branches de la maison de Bourbon, qui d'abord s'entendront contre l'ennemi commun.

» Le prince ne peut être servi par les républicains ; il est plus que douteux qu'il puisse être aidé par les partisans de la régence.

» Il est certain qu'il peut s'appuyer sur les légitimistes qui le serviraient loyalement, de toute la haine qu'ils portent aux d'Orléans, de toute la crainte qu'ils ont de leur voir prendre la place de leur branche aînée.

» L'intérêt du prince est d'être en état d'hostilité avec l'assemblée. S'il y a accord entre le prince et l'assemblée, l'assemblée reviendra fortifiée de la popularité actuelle du prince, popularité qui sera affaiblie de toute l'impopularité actuelle de l'assemblée d'aujourd'hui.

» Que le prince ne perde pas de vue que chaque jour lui crée des difficultés sans nombre pour l'avenir, que pour les succès dans les grandes batailles il n'y a qu'un moment, qu'une occasion, qu'il ne faut point discourir avec la fortune, mais s'en emparer par la rapidité, qu'elle se donne rarement, qu'il lui faut faire violence. »

Nous ferons quelques emprunts, que le lecteur ne regrettera pas, à la correspondance intime du marquis de Boissy, pleine des qualités primesautières de son esprit et de son cœur, et qui réfléchit si vivement, dans sa chaleur et son mouvement, l'image de cette période brûlante de nos agitations.

— 10 *mars* 1849. «... Aujourd'hui, commencement de l'audition des témoins; je rougis en voyant quelques-uns des souverains absolus de la France pendant plusieurs mois... Le préfet m'a fait dire hier et aujourd'hui que sans doute je n'étais pas l'homme de son choix, mais qu'il ne me combattait et ne me combattrait pas... Les femmes ici sont curieuses, elles dominent dans la tribune réservée. Au total, séance sans intérêt, nulle, ennuyeuse. Courtais se tient peu dignement... ma présence ici fait bien à l'élection...

» 4 *heures* 20 *minutes*. Jusqu'à présent rien d'intéressant. Depuis 10 h. du matin je suis dans la salle. Bérenger, mon bon, très-bon collègue, président de la haute Cour est mou... En face des bêtes féroces qui sont à juger, il faudrait de l'énergie, de la fermeté. Raspail et Blanqui parlent à merveille : ils sont adroits. On lit l'acte d'accusation, ce qui est sans intérêt. — Ce soir une réunion électorale. Le préfet est contre moi. J'attends une réponse du président, et alors je prends le préfet à partie, je romps en visière avec lui. Je l'attaque, car il vaut mieux prendre les devants que d'être attaqué. Barbès ne paraît occupé que de sa barbe et de sa moustache qu'il caresse sans cesse. Rien à vous dire d'intéressant.

» 11 *mars* 1849. Ma chère, 1/2 aujourd'hui, commencement du procès seulement. Midi au lieu de 10 h. (il faut y être à 9 h. 1/2). — Malgré ma violente migraine, je vous dis : faites pour vous, uniquement pour vous, prenant garde toutefois de vous imposer trop lourde charge pour le cas de veuvage, cas probable puisque j'ai la migraine, et que je ne fais pas plus de cas de la vie que d'une miette de pain à jeter aux oiseaux, ou d'un os à donner aux chiens... Dans la recherche de votre logement, ne pensez donc qu'à vous, à vous seule; pour moi, je serai toujours bien. Si je rentre dans la politique nous verrons; si je n'y rentre pas, mon avis très-réfléchi, toutefois soumis au vôtre, est d'aller en pays étranger passer quelques années, y vivre du peu qui nous reste et sur notre ancienne réputation ou renommée. Je désire passionnément et ne désire nullement la vie politique, j'ai les deux désirs, activité et repos, également prononcés; je suis donc prêt à l'un comme à l'autre de ces deux genres de vie si différents. Marié, je suis à ma femme : garçon, je ramasserais quelques rouleaux d'or et irais faire un voyage de plusieurs années, sans m'embarrasser où je serais la pâture des vers, à quelle manufacture de noir animal seront portés mes os, pour raffiner le sucre destiné à sucrer le thé d'un chrétien, païen, mahométan, saint ou diable.

Malgré ma migraine, il faut prendre une tasse de café, aller chez *Mater*, à la cathédrale, être à 11 h. 1/2 à l'audience. J'y finirai cette lettre. Peut-être ne vous rejoindrai-je que dans un mois. Le procès mal présidé peut durer un mois, six semaines.

»... Rentré de faire des visites; on est tué de lassitude en marchant sur un exécrable pavé, ressemblant à une grève de galets remués par une mer furieuse, jetés les uns sur les autres et formant des trous, des monticules. C'est abominable. Sec comme en Angleterre, le saint jour du dimanche est ennuyeux à périr. Point de lieu de réunion de jour, point de salons ouverts pour le soir (un temps de carême), il faut se suffire à soi-même sans moyens d'occupation, sans moyens de distraction. Je plains les habitants contraints de ne pas s'absenter...

» Parce que je ne puis pas vous écrire les jours d'audience, je vous écris longuement aujourd'hui. C'est, direz-vous, un peu jeune, un peu amoureux, un peu tourtereau. — Eh bien! oui, vous avez raison. Je l'avoue, bien loin de vous le cacher, ce qui serait peut-être plus sage; car enfin que gagne un homme à laisser apercevoir combien il est faible, quelle puissance on exerce sur lui, combien on le peut dominer? Presque toujours l'homme a tort de laisser voir le fond de son cœur; qu'il soit mauvais, on le méprise; bon, on ne l'apprécie pas, du moins on ne l'apprécie que quand il n'est plus. Il en est le plus souvent d'un mari comme des tableaux des peintres morts; la mort donne aux uns et aux autres, tableaux et maris, une valeur qu'on ne leur connaissait pas. Le monde est ainsi fait; il faut se résigner. C'est ce que je fais, et me borne à vous demander pardon de vous ennuyer de mes tristes pensées, de l'ennui de ma solitude, volontaire et cependant pénible. Que de contrastes se trouvent dans le cœur humain, éprouvant vivement et en même temps les sentiments les plus opposés! Mais c'est assez de cette philosophie que je fais sans le savoir, comme parfois je fais de la poésie sans le savoir aussi...»

Nous avons voulu montrer le marquis de Boissy, dont l'esprit a parfois calomnié le cœur, sous cet aspect inattendu de tendre bonhomie et de mélancolique enjouement. Nous revenons bien vite avec lui au spectacle de la lutte des partis et des hommes, auquel il apporta tant de sagacité et de belle hu-

meur, et à ce combat électoral auquel il se prépare lui-même.

« *Bourges, le* 19 *mars* 1849. Je rentre de mes courses presque inutiles; la disposition bonne. Pas besoin d'enfoncer une porte ouverte. — Silence donc. La grande question est celle de l'engagement, elle est difficile et je vais la fuir, je crois....

» ..... J'ai couru; les chances sont bonnes au dire des personnes que j'ai vues, mais on ne peut se fier à rien. Je pousse à la naissance d'un comité bonapartiste qui me porte le 2e sur sa liste, peut-être le 1er..... Marrast est venu jouer le malade, le faible, l'homme sans voix. Qu'il est heureux que je n'aie pas été juré! Aujourd'hui *fiasco*, bien que nous ayons eu Marrast, Ledru-Rollin, Vidocq, dont Vidocq est le moins mauvais.

» 20 *mars*. La séance d'hier nulle. Je serai connu dans les conseils généraux, car je parle avec des hauts jurés qui regrettent que je ne sois pas des leurs; ils prétendent que je donnerais de l'intérêt aux dépositions par les questions que je ferais; ils ont raison.

» Nous avons le soleil d'Italie; je ne sais vraiment si je désire que l'étoile de l'Italie redevienne brillante. Le grand mal du moment, c'est l'esprit révolutionnaire. Il faut tuer la révolution, ou la révolution nous tuera. Les révolutionnaires en conviennent, ou plutôt le disent tout haut.

» Comment trouvez-vous ce Marrast qui est venu par un train spécial qui a coûté 800 francs? Hier soir un dîner a été donné à Ledru-Rollin. Il y avait 10 à 12 convives; aucune démonstration, pas de cris, pas de vivat. La fureur de la réforme a son bon côté, elle montre le parti. Raspail bavarde.... il est le plus exigeant des prisonniers; il se plaint de tout; le président est trop bon. Très-perplexe pour savoir si je ferai ou ne ferai pas une profession de foi, je vais consulter des amis. Je me trouve le candidat des légitimistes, ce dont je ne me doutais pas. N'importe. »

Cependant, dès le 3 avril, après des débats prolongés pendant plus d'un mois, la cause des principes élémentaires de l'ordre et de la société avait reçu la solennelle satisfaction d'un arrêt, et, libre de son temps et de son activité, le marquis de Boissy était rendu au soin de sa candidature sous l'influence salutaire

pour le parti conservateur, de ces aveux et de ces querelles d'accusés que le président avait eu grande peine à empêcher de s'entre-dévorer, mais qu'il n'avait pu empêcher de se réciproquement flétrir.

Ce furent là la moralité et la sanction, supérieures comme leçon à tout arrêt et à toute pénalité, de ces débats de la haute cour, où l'on put contempler enfin la révolution dans son cynique deshabillé, apprendre ce que pensent d'eux-mêmes les prétendus bienfaiteurs du peuple, qui exploitent sa curiosité enfantine et sa sénile crédulité, et se faire initier par les escamoteurs eux-mêmes à tout le répertoire des tours de passe-passe de la démagogie.

Le réquisitoire public avait été indulgent et presque flatteur dans ses reproches, en présence des griefs qu'échangèrent les accusés, et des imputations qu'ils se jetèrent à la tête, faute de mieux.

D'étranges lumières étaient sorties de ce choc de révélations : Raspail n'avait été interrompu que par le silence lorsqu'il avait dévoilé, dans ses ressorts mystérieux, la complicité ou tout au moins la responsabilité d'un gouvernement qui subventionnait de cent mille francs, pour récompenser ses *services* durant les élections, le *club des clubs*, présidé par le citoyen Longepied, et d'où était sortie la manifestation dégénérée en attentat factieux.

Un ancien secrétaire de Caussidière, M. Monnier, porta aussi une atteinte fatale à la légende héroïque de celui qui avait proclamé, de sa propre autorité, la dissolution de l'Assemblée nationale.

Il est juste de reconnaître qu'Huber, placé entre l'alternative du déshonneur ou d'une condamnation, n'hésita pas sur le choix et se constitua prisonnier, mais tardivement, et alors qu'étaient irrévocablement clos ces débats dont la contradiction n'eût pas laissé sans doute intacte l'auréole dont, malgré tout, depuis, les rayons sont demeurés ternis.

Mais ce débat contradictoire eut lieu entre Barbès et Blan-

qui surtout, qui purent échanger impunément, grâce à leurs gendarmes, de gardiens devenus protecteurs, de ces apostrophes et de ces imputations qui finissent naturellement par des gourmades.

Ce duel grotesque et tragique, animé encore par les interpellations et les déchaînements de Flotte, défenseur de son maître Blanqui, et défendant en énergumène une réputation qui ne pouvait sortir que quelque peu froissée et déchirée des rudes mains de ses amis eux-mêmes, n'eut aucun résultat fâcheux pour la barbe de l'accusateur et les cheveux de l'accusé.

Mais on put voir quel cas font d'eux-mêmes les plus vertueux objets de l'idolâtrie populaire, ce que les incorruptibles pensent de leur honnêteté, et ce que les irréconciliables font de leur haine.

La France put apprendre de Barbès lui-même que les apôtres et les pontifes du dogme de la souveraineté nationale ont une religion pour le commun des fidèles, et une autre pour le groupe des initiés, qu'on appelle, entre augures et non sans rire sans doute, *la souveraineté du but*. Avec la souveraineté du but, on se moque de tout le reste. On traite de tyrannie le gouvernement des majorités, on insulte une assemblée issue du suffrage universel, on proteste contre l'homme sacré souverain par l'acclamation nationale du plébiscite.

Les aveux des accusés ne furent pas seuls instructifs. Les dépositions de quelques témoins ne leur cédèrent en rien. Et c'est M. Ledru-Rollin qui se chargea d'apprendre au public de combien de sots doit se former un public, et qui daigna révéler lui-même les formules de boniment oratoire, et les manipulations de muscade et de gobelet révolutionnaires au moyen desquelles on substitue aux aspirations nationales ses propres désirs, et on confisque toute contradiction gênante.

« Est-ce qu'on fait une révolution avec des mots, avec des noms

propres? Est-ce que quand on veut faire une révolution au profit de la royauté, on crie *Vive le Roi?* Est-ce que quand on veut faire une révolution au profit de la régence, on va crier *Vive la régence?* Non. *On saisit le sentiment qui domine dans la foule, on l'excite, on s'en empare; puis avec un tour de main on substitue au gouvernement dont on ne veut pas celui dont on veut.* »

La théorie est bonne à noter, car la pratique est toujours la même. Et si les révolutions ne se ressemblent pas toujours, ce n'est pas la faute des révolutionnaires, qui ne changent pas.

Le 3 avril, l'arrêt de la haute Cour mit fin à cette tragi-comédie dont le marquis de Boissy n'avait pas été l'indifférent spectateur.

Six d'entre les accusés : Degré, Larger, Borme, Thomas, Courtais et Villain furent acquittés.

Déclarés coupables d'un double attentat ayant pour but de renverser le gouvernement et d'exciter la guerre civile, les accusés Armand Barbès et Alexandre Martin dit Albert furent condamnés à la déportation; Louis-Auguste Blanqui à dix ans de détention; Joseph-Marie Sobrier à sept; François-Vincent Raspail, à six; Benjamin Flotte et Auguste-François Quentin, à cinq. Les accusés contumax, Louis Blanc, Caussidière, Houveau, Laviron, Seigneur et Chancel furent condamnés à la déportation.

Dès la fin d'avril 1849, pour revenir à notre sujet principal, nous trouvons le marquis de Boissy en pleine campagne électorale, et rendant compte, à celle qui résumait toutes ses affections et qui était comme sa conscience, des alternatives de la lutte et des vicissitudes de sa propre pensée, tantôt tournée au doute et tantôt à l'espérance, tantôt supérieure aux événements et tantôt dominée par eux.

« *Bourges, 20 avril* 1849. A en juger par les apparences, je suis

en très-bonne situation ; légitimistes et bonapartistes me conseillent de ne pas m'engager et d'entrer en campagne seul s'il le faut. Pauvre France ! Aller sur les places de marché débiter des phrases politiques, comme les arracheurs de dents et les marchands d'élixir pour attraper les passants ! S'il le faut, j'irai avec deux drapeaux, sur l'un écrit : *Ordre, famille, propriété;* sur l'autre : *Vive le neveu de l'Empereur !* Pauvre France ! où en sommes-nous. Est-il possible que nous soyons tombés si bas ? Heureux nos pères, morts nobles comme ils avaient vécu noblement, quand il y avait au cœur de tout Français, même du plus roturier, des sentiments nobles, élevés, dignes de la plus grande nation du monde, de cette nation qui résumait en elle tous ce qui était grand, généreux, magnifique. O France ! ô ma patrie ! jadis bien aimée, aujourd'hui jugée, hélas ! jugée dans mon cœur de Français, si français, si justement fier du passé, si justement désespéré aujourd'hui.

» .... J'ai déterminé des refus d'engagement ; ils me serviront, je me mettrai à l'abri derrière eux. Le préfet est, dit-on, devenu très-bien pour moi. Savez-vous de quoi l'on me tient compte ? d'avoir seul osé combattre les commissaires devant qui tout le monde tremblait ; il paraît qu'il y avait du danger, qu'on avait agité la question de savoir si l'on m'arrêterait. J'ai donc eu du courage sans m'en douter, et j'en suis fâché, car je les eusse bien autrement attaqués. J'aurais eu alors sciemment du courage ; la lutte eût été belle, intéressante ; cela m'eût plu. »

Nous ne résistons pas au devoir, qui est un plaisir, de feuilleter, au bénéfice du lecteur, les lettres de cette phase flagrante, à laquelle nous arrivons, de la lutte électorale engagée d'abord dans les comités de Bourges, puis dans les clubs de la ville et de la campagne, par l'infatigable candidat, dont la profession de foi, honorée du post-scriptum d'une recommandation du président lui-même, faisait en termes énergiques appel aux amis et défi aux ennemis.

Les premières démarches à faire pour un candidat, et les premières intrigues à déjouer, sont relatives à l'admission sur la liste des comités directeurs de l'élection, qui en entreprennent la propagande, et souvent en font les frais.

C'est à ces premières épreuves d'un néophyte, qui n'était pas novice, que se rapportent les extraits suivants :

« *Bourges*, 23 *avril* 1849. .... Comme je vous l'ai dit avant-hier, séance chaude ; peut-être y avait-il un peu de mauvaises intentions chez quelques-uns. L'attitude que j'ai prise d'homme résolu, d'homme très-résolu au combat, a fait réfléchir et a été hier matin présentée comme une raison de ne pas me mettre en dehors, où l'on m'a redouté. Ç'a été un des motifs déterminants pour plusieurs de ne pas m'avoir repoussé ; mais il faut dire qu'on avait un peu *treillé* les délégués et que, dit-on, j'aurai beaucoup plus de voix dans les campagnes. Cependant, comme vous l'avez vu, sur 324 votants, sans avoir fait une seule visite, sans avoir mis personne en campagne, j'ai eu 321 voix. On considère cela comme superbe. Je ne viens que le 5e, mais il avait été admis en principe que les quatre anciens étaient hors de cause ; de là leur nombre.... »

Quelques extraits de lettres donneront une idée très-nette et très-vive, grâce au style primesautier et pittoresque de notre candidat, des vicissitudes de la période préparatoire d'une élection en province, de ces intrigues de comités et de ces rivalités de salon dont il faut, sous peine d'attirer sur soi le *raca*, si prompt à la bouche d'un compatriote, défaire chaque jour les trames nocturnes, ou ménager les jalousies toujours aux aguets. Le marquis prenait gaiement, tout en aspirant à des luttes publiques et à des émotions populaires, plus faites pour tenter sa curiosité intrépide, son parti de ces inévitables corvées, de ces saluts à toute porte, de ces initiations indigestes, de ces diplomaties cousues de fil blanc. Grâce à son caractère hardi et franc, il évitait tous les piéges, surnageait à tous les naufrages, triomphait de toutes les *vendette*, et arrivait, après quinze jours de démarches, de discours, de dîners, d'activité, de verve et d'esprit, dépensés en menue monnaie, à contenter tout le monde et lui-même. Et il figurait concurremment sur la double liste des prophètes de son pays, porté par le parti bo-

napartiste par sympathie et par le parti légitimiste par peur, ralliant enfin, grâce à un rare privilége dont le succès n'est pas toujours complice et grâce à une faveur qui devait être encore décevante, les suffrages de tous les amis de l'ordre.

Malheureusement le parti des honnêtes gens, s'il était le plus nombreux en 1849, n'était pas le plus actif ni le plus courageux, et le marquis de Boissy devait l'éprouver une fois encore à ses dépens, sans trop s'en étonner ni s'en effrayer. Il était de ceux qui aiment la lutte pour le devoir et le plaisir de lutter, et ne s'inquiètent pas du reste.

« 23 *avril* 1849. Ici le parti légitimiste n'a pas d'homme actif, énergique, entreprenant; on ne le compte pas, parce qu'il cède tout, aussitôt qu'on lui dit : prenez garde, vous allez faire passer des rouges. A votre seigneur et maître de par la loi, à votre esclave de fait, on disait hier pour l'amener à conciliation : prenez garde, vous amènerez un rouge. Il a répondu : ce n'est pas le but qu'il se propose. S'il y a guerre, ce n'est pas un rouge, c'est plusieurs qu'il vous veut amener. Tout ce que je vois et tout ce que j'entends, tout ce qui me revient ne peut laisser de doute. Il y avait dans la question de l'engagement le but de m'exclure. Je ne me suis maintenu que par la peur qu'on a eue de moi. Malter a plaidé ma cause en disant : il faut l'absorber en vous, au dehors il vous désobéira.

» Je viens de voir quelques légitimistes; ils se croient joués, je crains la guerre. Toutefois si elle éclate, j'y prendrai une part active et me déclare alors bonapartiste. Je suis en ce moment pour la paix qui me va le mieux, je suis pour le comité qui a fait preuve de jugement en me nommant. Voilà les hommes! Du reste, j'y ai mis de la franchise, j'ai dit : si le comité me prend, je trouverai le comité sage; s'il me repousse, je le trouverai inintelligent, n'ayant pas le sens commun. Je disais en riant ce que je pensais et voulais faire très-sincèrement. On m'a cru sur parole, on a bien fait.

» 24 *avril* 1849. Dans ce parti légitimiste, point d'énergie, point de résolution, timidité, pas de capacité. Quelle partie ils ont à jouer! Ici ils sont les plus nombreux, réunis aux bonapartistes, mais indolence, mollesse... Quoi qu'il en soit, il me portera *mor-*

dicus, ainsi que le clergé qui fait cette différence entre M. de B... et moi. M. de Boissy homme religieux, M. de B... homme pieux, ce qui veut dire, madame mon épouse, que votre mari n'est point dévot. C'est vrai, mais il est religieux, très-religieux, entendez-le bien.

» 28 *avril* 1849..... Déjeuné chez Matter, très-bon toujours en continuant à dire : je l'accepte comme un mal inévitable et qu porterait partout le désordre. — Vu quelques légitimistes et ecclésiastiques qui gémissent, mais disent qu'ils ne feront point scission, crainte d'amener des rouges. — Vu le président du club bonapartiste voulant mettre en tête de la liste l'ex-ambassadeur à Madrid. Tous mes efforts pour le détourner. On espère la retraite de M. de B... ça simplifierait toute l'affaire, j'irai y flâner ce soir....

» Je vais entrer en campagne, dès mardi, je suppose, dans les cantons où l'on déverse le poison socialiste à torrents....

» D'après ce que je vois et ce que j'entends, je ne me considère ni comme démoli, ni même comme attaqué; toutefois je vais être sur mes gardes, beaucoup parler en public, peu en particulier.

» On annonce l'arrivée pour demain de Ledru-Rollin avec Pyat. J'en serais fâché et content : fâché, car c'est sur moi que tomberait le poids de la discussion, content, car c'est sur moi que pèserait le poids de la discussion. Il serait lourd, mais je m'en tirerais, car j'attaquerais sur certains faits connus de nous et que je lui jetterais au visage. Ce serait un moyen de sortir de la discussion d'avocat; il n'y aurait plus que les deux tribuns....

» Mon nom est accepté par tous les partis moins les rouges; et l'on dit : F... (le président du club bonapartiste) a pris le nom de M. de B... pour parer sa liste. Je suis un peu fâché de me trouver ici, car il faut tremper un peu dans les intrigues, et l'on peut se compromettre malgré soi. Je soupire donc après les excursions à faire dans les campagnes où l'on peut batailler, suer, mais ne pas se compromettre du tout.

» 29 *avril* 1849.... On m'annonce que cette nuit Ledru-Rollin est passé pour se rendre à Moulins; nous ne l'aurons donc point ici : tant mieux. A trois heures, je vais au comité où arrivent les demandes d'aller dans les cantons. Je recevrai là, comme le soldat dans sa caserne, un ordre de départ, une destination. J'obéirai. Je me défie toujours de mes chers amis du comité, ils peuvent avoir une arrière-pensée et je veux être sur mes gardes et à l'abri de leurs coups fourrés. Il faut que j'aille me poser hardiment dans quelques cantons populeux et importants. De différents

côtés, on me dit de me défier des amis du comité, qu'on me subit plutôt qu'on ne me désire....

» 1 *mai* 1849.... Je n'ai pas peur de Ledru-Rollin ni de Pyat, si je suis seul à les combattre ; je ne me hasarderai pas contre eux, si j'ai pour me seconder des phraseurs. Je ne sais faire de discours, et ne puis venir après des discours que comme combattant, adversaire, nullement pour appuyer. Chacun bâti comme il a été. J'ai été, il y a plus d'un demi-siècle, bâti pour l'attaque, pas pour la défense, pour la démolition, pas pour la construction. On ne peut se changer. Si je pouvais me changer, je me ferais beau, grand, jeune, avec des talents d'agrément, beaucoup de science, sachant toutes les langues, connaissant un peu de chimie, pas beaucoup, assez seulement pour convertir à très-bon marché toutes pierres en or pur, toute terre bonne ou mauvaise en platine, tous galets des bords de la mer en rubis, émeraudes, saphirs, tout liquide en vin de Champagne, Bordeaux, Bourgogne, Chypre, Malaga, toute république en royaume, tout républicain en cheval de fiacre ou eunuque noir...

» Je trouve que ce qui se passe à Paris ce soir ressemble à ce qui a précédé les journées de juin. — Si l'on se bat à Paris, je serais bien fâché de n'y pas être ; car enfin, c'est un spectacle curieux, et on voit un peu la guerre : des gens qui ont peur, d'autres qui sont tués, d'autres qui sont des héros, le lendemain de la bataille, sans s'y être trouvés la veille.... »

Dans ces lettres, où circule constamment, comme un air vif et gai, un perpétuel courant d'esprit original, et où parfois tant d'observation se cache sous une frivole ou ironique boutade, toujours perce à propos ce bout d'oreille du cœur, que le marquis de Boissy, — à l'abord âpre et au fond tendre, comme toutes les natures généreuses, qui ne se défendent que pour mieux se donner, — ne parvient pas toujours à dissimuler, et trahit malgré lui. Ecoutez ce bourru bienfaisant se détourner subitement de ses préoccupations politiques et domestiques pour donner, avec de ces sourires qui cachent une larme, un adieu à son chien mourant, et le protéger contre la condamnation hâtive du vétérinaire et les dégoûts de la maison :

Avec quelle ardeur il plaide la cause du pauvre paria, descendu du salon à l'écurie, et menacé de cet arrêt d'abandon qui est comme le signal des exécutions subalternes ! Certes il n'a pas de crainte au fond sur le sort du malade, que la meilleure des maîtresses disputera jusqu'au bout à la mort, et dont des soins devoués récompenseront l'intelligente fidélité ; mais il feint de s'effrayer, pour encourager de toute la sienne la pitié du logis, et il semble trembler à la pensée d'un sacrifice, pour avoir l'occasion de louer et de bénir la sollicitude, si digne de la sienne, qui a veillé au salut. Il y a dans ces lignes spirituelles et touchantes, consacrées à Raton, un de ces contrastes qui éclairent un modèle, qui égayent un sujet, et qu'un biographe consciencieux ne saurait négliger.

« Y pensez-vous ?... noyer mon pauvre petit Raton, celui de ma famille canine que j'aime le plus, à cause de sa pétulance. Oh non ! pas encore, dites qu'on le soigne en bas, dites au cocher d'en avoir soin. Qu'on lui fasse mettre un séton par le maréchal, ou bien mettez-le en pension, mais en faisant prix pour sa guérison et non pas pour le traitement ; quand on fait prix pour le traitement, on le prolonge sans chercher à les guérir... Ne le faites pas noyer, de grâce !...

» 2 *mai* 1849... Mon pauvre Raton ! pauvre bête ! comme vous en ordonnerez ! Songez seulement que si vous lui sauvez la vie, peut-être reconnaissant vous préservera-t-il de la mort dans la maison isolée que vous allez habiter. Ça me fend le cœur de penser que je ne le verrai peut-être plus, et qu'on l'aura tué parce qu'il était malade... Qu'on fasse ainsi pour d'autres, soit ; mais pour mon petit Raton, le plus agile, le plus espiègle, le plus vigilant chien que j'aie jamais eu, mon cœur se fend. N'en parlons plus, vous êtes la maîtresse, je me prosterne et je dis : Dieu est grand ! Mon pauvre Raton !

»... Je vous dirai que dimanche, à Châteaudun, Ledru-Rollin a eu un cortége digne de lui : des polissons et des filles, rien de plus. Hier soir, à Moulins, où il était allé poser sa candidature dans un banquet socialiste, il a été hué par la garde nationale qui a pris la chose au sérieux ; les chevaux de devant de sa voi-

ture ont été abattus; le postillon, frappé de coups de bâton, a enlevé la voiture au galop. C'est malheureux, car déjà pierres, coups de sabre, de baïonnette avaient atteint la voiture, dont les glaces avaient été brisées, les panneaux et la capote percés; il a échappé par miracle, mais ayant eu si peur, qu'il n'osait entrer ce matin dans Bourges, demandant à gagner le chemin de fer sans traverser la ville; impossible. Il est sur la route de Paris, au moment où je vous écris; il est donc douteux que nous le voyions ici, ni son ami, ou plutôt son complice Pyat. J'en suis content et très-fâché; je n'avais pas peur d'eux, que j'eusse abordés résolûment en leur sautant au visage, c'est-à-dire en leur jetant des faits au visage qui les eussent démontés.

»... En même temps que cette lettre, vous recevrez de ma prose et bavardage tirés à 10,000 exemplaires (à mes frais) envoyés à tous les électeurs aux frais du comité. Le comité fait faire 200,000 bulletins portant nos six noms. Le comité bonapartiste en fait faire 60,000 portant mon nom aussi. Chose assez bizarre, si cela ne change pas, parce que je ne suis d'aucun parti, je suis l'homme de tous les partis. Je sais maintenant avoir été très-difficilement admis. J'ai été imposé par le parti légitimiste, et par mon caractère bien connu, on m'a subi, c'est le mot. Jaubert et la régence m'ont combattu jusqu'au dernier moment; ils n'ont cédé qu'au parti légitimiste et à la crainte d'une guerre à outrance, comme je passe pour la faire quand je m'en mêle. Aujourd'hui, leur hostilité dans le cœur se traduira difficilement au dehors où l'on dit: il n'y a d'indépendant que M. de B., je suis donc quant à présent en bonne position. Le comité bonapartiste seul peut nous déranger, et avec les meilleures intentions du monde nous nuira, j'en ai presque peur...

» Les chances actuelles sont pour que je sois élu; mais il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir jeté par terre; ne chantons donc pas encore victoire.

» Quoi! je ne reverrai plus mon petit Raton! Ça me fend le cœur. Faites-le mettre à l'écurie, mais le tuer, le noyer! N'allez-vous point habiter une maison isolée, accessible à tous les assassins? N'aurez-vous point besoin d'un défenseur éveillé par une sentinelle vigilante? Réfléchissez trois fois avant de prononcer la sentence de mort. »

Et sans doute la pensée du fidèle et infortuné Raton appe-

lant, à son esprit attendri, de ces pensées qui viennent du cœur, et évoquant d'autres images encore plus chères, notre railleur tourne insensiblement à une mélancolie relevée par ce tour humouristique et piquant qui lui fait si rarement défaut.

« 1 *mai au soir*. C'est chose tristissime que la vie de province ou plutôt que la vie de garçon en province. J'ai bien été causer avec la causeuse du pays, la lionne aux manières affectées, à la parole prétentieuse, aux lèvres pincées, mais ça dure demi-heure. Je n'ai que deux journaux. C'est bien vite lu. Je reçois une ou deux ou trois personnes : ça n'occupe pas longtemps. Je suis dans ma chambre d'auberge, entendant la cloche de la table d'hôte ; j'ai presque envie d'y aller ; j'y vais, la porte est ouverte sur la rue, ce n'est pas chaud ; deux domestiques d'une voiture en poste y entrent le cigare aux dents, et boivent un verre d'eau-de-vie ; peut-être vont-ils dîner ; ce n'est pas probable, cependant mon envie de table d'hôte est passée, et me voilà dans ma chambre, vous gribouillant quelques lignes ; car c'est toujours à vous, vers vous que je reviens... »

Ici se placent ces retours vers la paix domestique et la douce vie à deux avec une compagne de son choix, et ces images du passé récent encore, qui font dire au solitaire, perdu dans le désert de la vie de province, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Au tableau d'hier succède le tableau d'aujourd'hui.

« ...Aujourd'hui, je vais salement et malement dîner, ne savoir que faire, aller au club (quel club !) La fumée est épaisse à couper au couteau ; et quelle fumée ! Ce n'est point la fumée déjà exécrable du cigare, c'est la fumée de la pipe ; car chacun a sa pipe, charge sa pipe, fume sa pipe, comme avant qu'il fût de mode de fumer des cigares à cinq et huit sols pièce ; le fumage du cigare est très-cher, le fumage au tabac est très-bon marché. Il y a plus de fumée dans deux sols de tabac que dans cinq à six

cigares à 5 ou 8 sols pièce; vous voyez quelle différence, et si l'on peut, lorsqu'on fume du tabac, s'en donner. Aussi les pipes sont-elles immenses, elles sont au moins le double des pipes ordinaires; je n'y touche pas, bien que ces messieurs, qui sont pour moi d'une politesse extrême, aient eu la bonté de me demander si je voulais fumer.

»... Exilez Raton à l'écurie, en l'avertissant que s'il remonte, il y a peine de mort; si vous craignez qu'il désobéisse, commencez par punir et appliquer la peine; ce serait peut-être un moyen plus sûr que la menace. Pauvre Raton!

»... Demain, ici comme à Paris, fête en l'honneur de la proclamation de la République et 200,000 fr. employés à cette stupidité. Les journées de juillet étaient aussi fêtées avec 200,000 fr. Juillet est tombé dans la boue, ce qui est tombera sans qu'on sache comment; on ne s'en apercevra pas, il y aura quelque chose à la place. Quand? Je ne me charge pas de répondre... »

Quelques lignes plus loin, sans s'en douter ou sans le paraître, le marquis de Boissy fait cette réponse, et indique la solution fatale et prochaine du problème. Il devance l'avenir, qu'il a deviné, et en parlant du Président il l'appelle déjà : l'*Empereur*.

La fin de cette lettre nous sert de transition pour passer avec son auteur à des sujets nouveaux; la période spéculative et délibérative de l'élection est close. Le signal de l'entrée en campagne, après laquelle soupire ce lutteur impatient, est donné, et nous allons assister à la curieuse odyssée d'un candidat faisant la propagande des cantons, en l'an de fièvre 1849.

« Me voilà commandé pour samedi à Nérondes à une assemblée de rouges. Le feu va commencer. Au moins ça rompra la monotonie de cette vie qui ne me convient pas; j'aime l'agitation; pourvu que je ne sois pas malade!....

» *4 mai* 1849. Très-bien fait d'être resté. A 7 heures averti que dans la soirée d'hier, le comité bonapartiste m'avait rayé de sa liste et qu'on me substituait un rouge; fait ma barbe, habillé, été

chez le président qui déjà était flanqué de sa canaille. Nous avons eu une très-longue et très-chaude discussion; de ma part menace très-énergique de créer à l'instant même un club du Président, en opposition du club bonapartiste, voulant porter Napoléon Bonaparte et deux rouges. Deux heures de discussion des plus animées et dont le résultat a été : suspension de l'impression de leur liste sans moi; réflexion pour savoir si oui ou non on m'admettait, si oui ou non j'attaquais. Heureusement se trouvait là un délégué du club bonapartiste de Saint-Amand, homme plus sage et moins intéressé personnellement, que j'ai prié de m'avertir, et qui me préviendra du jour où la question se décidera. Par ma présence, par ma fermeté, par ma résolution bien connue, j'ai arrêté quant à présent l'effacement de mon nom de la liste bonapartiste. J'ai même l'espérance que mon nom y sera maintenu. Demain nous allons combattre à Nérondes, à dix ou onze lieues de Bourges. Je partirai à cinq heures du matin, si je ne pars ce soir. Rien de décidé à cet égard, ça va dépendre des décisions des bonapartistes. Merci pour mon petit Raton.

» ..... Serai-je ou ne serai-je pas élu ? Ou il y aura division des bonapartistes ou la division n'aura pas lieu. Si elle n'a pas lieu tant mieux. Si elle a lieu il faut que les divisions soient nombreuses, car plus elles seront nombreuses, plus forte sera l'union du comité central des modérés. Je rentrerai en ville demain soir ou dimanche matin pour me transporter sur tel autre point qu'il sera jugé nécessaire. Enfin voilà la vie d'agitation qui commence, grâce à Dieu ! Ce qui va être désagréable et difficile, c'est d'attaquer à froid, c'est de n'avoir pas à répondre. — On fera pour le mieux.

» ..... Démantibulés les bonapartistes! Ah ! vous vouliez me chasser de votre tête ! Frottez-vous-y. M. F... et M. S... ils viennent de venir, non pas me faire de conditions, mais me demander mes conseils, mon appui, reconnaissant qu'ils ne peuvent marcher sans moi, encore moins contre moi. Les voilà arrivés ! Les listes vont se faire et j'y suis le 3e. J'ai eu raison de rester. Qui quitte la place la perd ; qui reste, la garde. On attaque et on bat les absents.

» ..... J'ai eu raison de rester; je vais maintenant me soustraire à Bourges, ce qui aura l'avantage de m'enlever aux petites intrigues dans lesquelles il est difficile de ne pas finir par se compromettre. J'ai eu bon nez de déjouer le petit complot d'hier soir. Ces imbéciles, rouges dans le fond, gagnés aux rouges, dit-on, portaient sur leur liste deux rouges que j'ai fait effacer; ç'a été très-chaud et très-long, j'en suis un peu fatigué. Je vais ne plus

parler jusqu'à demain. Des hommes qui se prétendent experts en fait d'élections persistent à dire Duvergier menacé, que je viendrai en 2e ou 3e ligne, mais un sorcier lui-même n'y verrait goutte d'avance ; je ne sais même si le Père Eternel est fixé sur le choix, il est très-discret, impénétrable ; on ne peut donc dire s'il change ou persiste. »

Nous voici au premier bulletin de bataille. Elle est gagnée puisqu'on vit encore. Il y a, dans les temps troubles, beaucoup de batailles de ce genre, où la victoire c'est de vivre. A cette vulgaire conquête de défendre son existence, Sieyès, qui ne parlait jamais sans un sentiment mêlé de terreur et d'orgueil de cette époque où elle était si difficile, employa tout son temps et tout son génie durant la Terreur. Qu'avez-vous fait? lui demandait-on, quand il reparut à la surface de la Révolution, après être demeuré si longtemps silencieux, enseveli dans la préservatrice obscurité de ses bas-fonds. — J'ai vécu, répondit-il, en secouant sa tête encore pâle d'une année de mystère et d'angoisses, j'ai vécu et c'est assez.

C'était en effet en l'an de guillotine 1793.

Certes, en 1849, le marquis de Boissy et ses courageux, encore trop rares imitateurs, couraient de moindres dangers.

Cependant ce jeu de contredire deux mille parties du peuple souverain, toujours prêtes aux arguments seuls familiers à la brutalité, n'était pas sans quelques risques et quelques hasards.

Il y avait une certaine crânerie à l'affronter.

Il n'était pas toujours prudent de s'y fier, et il n'était jamais ridicule de se féliciter d'être sorti intact de la bagarre. C'est ce que fait le marquis dans ce billet du 6 mai au matin :

« ..... Votre mari est encore entier (sans jeu de mots), c'est-à dire sain et sauf. Ses habits même ne sont pas en lambeaux. Il a bavardé, une petite bande d'ameutés a crié; mais une forte bande d'amis était aussi à la réunion qui s'est bien passée. Nos

ennemis politiques ne valaient pas l'honneur que nous leur avons fait de nous déranger. Ce soir, ce sera différent. Pyat au milieu des siens. Nous serons peut-être traités comme Ledru-Rollin l'a été à Moulins, sauf que nous ne nous sauverons pas, et qu'en définitive nous l'emporterons. Je pars pour Saint-Amand, d'où je reviens ce soir, si je suis transportable.

» *Saint Amand*, 6 *mai* 1849, 4 1/2. Nous sommes encore sains et saufs, Corbin et moi. Pyat est arrivé, a été arraché de sa voiture par une populace ivre et demi-furieuse d'amour, qui l'a entraîné triomphalement par-dessous les bras. Il avait l'air d'un criminel marchant au supplice. Il a voulu, m'ayant aperçu, me saluer. Il ne l'a pu, étant tenu par les bras comme un homme arrêté en flagrant délit de vol ou d'assassinat. Nous lui avons écrit pour lui demander une discussion avant son banquet. Il a répondu verbalement qu'il n'avait rien à répondre avant d'avoir consulté l'assemblée. C'était un refus, une désertion. Nous ne pourrions accepter la discussion pendant l'ivresse. Je vais repartir pour Bourges, où je serai cette nuit. Mardi, à Graçay, 14 ou 15 lieues de Bourges, mercredi ici, c'est-à-dire à 28 ou 30 lieues de Graçay. Jolie vie que celle de candidat combattant ! »

Toutes ces lettres, pleines de verve, de mouvement et de vie, sont à citer presque entières. Nous n'en détachons que la partie intime et domestique et donnons volontiers le reste, que nul ne trouvera superflu, tant on y rencontre de ces détails piquants et terribles qui peignent l'homme et l'époque.

» *Bourges*, 7 *mai* 1849. Je suis très-fatigué ; arrivé hier soir à 10 h. et demie. Demain je reste à Bourges. Mercredi, je bavarde à Saint-Amand. Jeudi à Graçay. Vendredi à Châteauneuf. Ce sont marches et contre-marches. Mais il faut prendre les jours de foire.

» J'ai quitté hier Saint-Amand à 6 h. et demie. Nous avons fait fuir l'ennemi, qui par deux fois a refusé le combat. Vous lirez dans le journal que vous recevrez mercredi notre correspondance commune avec Pyat et ma correspondance particulière avec ce fameux montagnard, hardi devant les faibles ou peureux, craintif et lâche, quand on lui tient tête.

» ..... Le récit d'un voyageur est de moi à qui on a demandé quelques lignes. Ce que je dis est la très-exacte vérité, moins le billet gratis que j'aurais pris. J'étais sur ma chaise, séparé du banquet par une palissade haute de quatre pieds et qui me venait à la poitrine, moi étant sur la chaise. En fait, j'étais au spectacle debout et non assis, mais voyant comme on voit d'une loge de face sur le théâtre. Tout ce que je dis est vrai, c'est comme si vous aviez vu. Mais quelle fatalité nous réunit tous deux Pyat et moi, pas tout près pour nous parler, mais assez près pour pouvoir nous écrire et attendre la réponse verbale en mettant une demi-minute pour arriver. A Saint-Amand, je vais descendre dans mon hôtel ordinaire, il y arrive, il est vrai que le maître est rouge. Ici je suis dans l'hôtel aristocratique, il y vient se faire prendre comme un renard au piége.

» J'écrivais l'histoire de la journée d'hier à Saint-Amand quand Hubert m'annonça l'arrivée de Pyat. Vite une lettre de provocation itérative pour une réunion électorale. Même refus qu'à Saint-Amand. Seconde provocation, second refus. Il part, il se sauve pour Nevers. Quoi faire? S'y cacher, conspirer sans doute.

» Je crois que votre mari a bien fait de rester sur les lieux. On le croit un ange tutélaire; de tous côtés on vient me demander d'aller combattre les rouges. De tous côtés on vient dire : « Monsieur, vous êtes le seul qui sachiez leur dire la vérité; monsieur, vous êtes le seul qui leur fassiez peur. » Dans tout cela il y a un peu de vrai, beaucoup d'exagération. On commence à leur dire la vérité; mon grand mérite a été d'avoir été le premier. Ils n'ont pas positivement peur de moi, mais ils n'aiment pas les paroles dures et ne se faisant jamais attendre.

» Ici on ne jure que par moi, pour mettre les socialistes à la raison. Si nous succombons, ma tête est la première qui tombera. Elle ne tombera pas de bien haut, puisque je suis petit, et par conséquent ne se fera pas grand mal. »

Ici le marquis récapitule le programme des derniers jours au pas de charge, et vraiment, à lire cet abrégé de sa vie militante, on comprend que les yeux lui cuisent un peu, comme il s'en plaint.

« Samedi levé à 2 h. et demie, parti à 4 h. et demie, voyagé,

fait neuf lieues, dormi un moment dans mon manteau, bavardé, voyagé, fait 7 lieues, arrivé à 10 h. et demie en mauvaise auberge, soupé avec trois œufs frais, écrit, couché à minuit, parti à 5 h., fait 6 lieues, arrivé, marché, déjeuné, beaucoup parlé, été toute la journée sur mes jambes, sauf une heure sur mon lit, pas dîné, voyagé, fait onze lieues, arrivé à 10 h. trois quarts hier soir, été au club, rendu compte détaillé de nos deux journées bien pleines, venu me coucher à minuit; levé à 6 h. et demie, écrit, sorti, rentré, écrit, correspondance avec Pyat, sorti pour aller répandre le bruit de son arrivée et de son refus, — rentré, je voulais me coucher, lettre. Je dînerai de bonne heure, me coucherai de bonne heure, dormirai vite, me lèverai de bonne heure pour aller me baigner, rentrerai, puis que ferai-je? Le Père Eternel le sait, mais moi pas encore. »

Quant aux impressions rapportées par cet homme obligé de se multiplier, de s'éreinter, pour faire pénétrer de ci de là, à côté de l'ivraie semée à profusion par la démagogie, quelques grains du froment de vérité, et qui, pour suffire à sa tâche et vivre double, faisait tout vite, jusqu'à dormir, veut-on les connaître ? Elles sont déterminées comme lui.

« La lutte est à mort entre le bon et le mauvais génie sociaux. Il faut que l'un ou l'autre succombe. Le despotisme seul peut guérir les maux de la liberté..... Nous voilà au 7, encore 6 jours et le sort en est jeté. Je crois la société bien malade. S'il ne vient pas une main d'acier, armée de griffes, qui déchire impitoyablement tout révolutionnaire (socialiste, communiste, montagnard), c'est une question de vie ou de mort. Ou le despotisme le plus brutal, le plus impitoyable, le plus sans miséricorde, ou la fin du monde. Tout ce que je vois d'honnête tremble et donne ainsi de la force aux ennemis....... »

Le 8 mai, le marquis, qui a repris son apostolat vagabond, et promène ses conférences errantes dans la lumière poudreuse

des salles de bal, ou à travers les courants d'air sifflants des halles, où parfois la voix étouffée refuse son office, et où le discours, commencé en tonnant, s'achève par une péroraison de pantomime, le marquis est exténué et semble bien près de crier grâce. N'en croyez rien, c'est pure coquetterie, et s'il paraît regimber sous l'aiguillon de cette nécessité qu'il maudit et qu'il aime, c'est pour ne pas faire trop de tort aux déserteurs qui ne l'imitent pas, et le laissent seul porter un défi toujours heureux aux limites de la force humaine.

« ..... C'est à merveille sans doute; mais encore faut-il y pouvoir suffire. Ainsi demain soir à Saint-Amand, onze lieues d'ici. Le lendemain à quatorze lieues par delà, c'est-à-dire à vingt-cinq lieues. Retour à Bourges dans la nuit pour aller bavarder à Saint-Florent à 11 h., à 1 h. à Forge, qui n'est qu'à une lieue de Saint-Florent, à 3 h. à Châteauneuf, d'où retour dans la nuit pour aller bavarder à Vierzon samedi matin.

» Demain ça sera peut-être chaud à Saint-Amand, à cause de la déconvenance de Pyat, dont vous lirez les réponses et qui, menteur comme un laquais, va, dit-on à Vierzon. Hélas! je n'y puis être !

» Puisque j'ai tant fait que de partir de Paris et de rester ici, il faut peut-être avoir du courage jusqu'à la fin, et rester le jour même du vote, pour gagner dans les rues quelques votes qu'on pourrait nous souffler.

» 9 *mai* 1849 *au matin*..... Davvero, comme vous diriez, je crois dans votre patois, je suis ou paresseux comme un âne ou amoureux comme un jeune marié, ou plutôt comme un futur. Il est 7 heures, et je ne pars qu'à 8 heures moins 1/4, pour recevoir de vos nouvelles avant de me mettre en route, et les emporter avec moi dans l'autre monde, si MM. les électeurs m'envoient vous y attendre. J'en ai peur, à vous dire vrai, mais il faut toujours être prêt.

» La vie que je mène est pleine de fatigue, pas sans charmes. Si vous entendiez les peureux! M. de B..., le pays vous saura gré de ce que vous faites. M. de B..., on est bien reconnaissant de ce que vous faites. M. de B..., il n'y a que vous qui pouvez les combattre. M. de B...., c'est vous qui devez y aller, c'est vous seul qui savez leur dire des vérités! c'est vous seul que les paysans

vont écouter ! Et quand vous avez parlé, tous ils s'en vont en disant : au moins celui-là n'est pas *peureau* (peureux), il leur dit bien leurs vérités !....

» Dans cinq jours pleins le sort en sera jeté. Grand père aura décidé. Dans huit jours pleins, on saura ce que Dieu avait décidé, sinon dès la création du monde, au moins dès après le déluge.

» *Saint-Amand*, 9 *mai* 1849.... Je suis très-préoccupé de Paris qui m'inquiète vivement. La montagne est capable de tout. Les montagnards d'ici disent que le président va être mis en accusation; qu'il prenne garde à lui; ils vont tout faire contre lui....

» Si j'en crois ce qui se dit de tous côtés, les rouges agissent par la terreur sur les paysans, espèce craintive.

» ..... Je viens d'envoyer au *Droit commun* une petite nouvelle supplémentaire sur les faits et gestes des amis de Pyat dimanche dernier. Je ne savais pas qu'il avait reçu une députation de filles dont une lui a remis un bouquet : cela manque à mon récit...

» .... J'ai mal à la gorge; aurai-je de la voix pour ce soir à la salle de spectacle, qui ne contient que 1000 individus, dit-on ? Nous allons y jouer la comédie. Dieu veuille que ce ne soit pas le prélude d'une tragédie longue et sanglante ! Les bons n'ont pas assez d'énergie. De là la hardiesse et les succès des méchants.

» .... Je voudrais être à demain pour avoir les journaux et savoir ce qui se passe à Paris. De la fermeté, de la fermeté et l'on aura le dessus. Mais en aura-t-on ? Voilà la question. »

Pour demeurer sur la bonne bouche, voici enfin une bonne fortune qui couronne admirablement ce récit. Les paroles volent, les écrits restent. Aussi était-ce pour nous un regret que rien ne nous demeurât de ces improvisations militantes du marquis de Boissy, dans son incarnation pittoresque de candidat modéré. Nous déplorions de ne rien retrouver de ces paroles énergiques, familières, éloquentes sans le chercher, jetées par lui aux quatre vents de l'horizon et aussitôt effacées, comme les feuilles d'automne emportées par les premiers souffles de la bise hivernale. Nous étions curieux de savoir dans quels termes et avec quelle attitude le gentilhomme candidat tendait au peuple la sébile électorale, et mendiait fièrement l'aumône du suffrage universel. Nous tombons, grâce à Dieu, sur un

compte rendu exact comme un procès-verbal, vivant comme une photographie, d'une de ces représentations populaires données par tant de candidats à leurs dépens. Nous avons un portrait du marquis de Boissy en 1849 peint par lui-même, et c'est sur son propre témoignage que nous allons le juger. Lisez ces quelques lignes frémissantes, toutes chaudes encore de la lutte, et vous croirez l'écouter :

« *Bourges, 10 mai 1849, 3 heures du matin.* J'arrive, hier a été superbe. Dans une petite salle de spectacle, 400 honnêtes gens dont moitié timides, 400 gueux effrontés, violents, hurlant comme des bêtes fauves au moment où elles sentent de la chair fraîche. Ç'a été magnifique. Corbin a fait un beau discours de procureur général. C'est sur moi qu'a porté tout le poids de la bataille. Parole, j'ai été bien chaud, animé, raisonnable. Nous ne pouvons pas dire les avoir réduits, nous pouvons dire avoir fini par avoir le dessus. Enfin ils ont fini par s'en aller, tant je les ai menacés.

» Je leur ai dit : vous n'êtes que des tapageurs, mais pas un parti, vous êtes vingt fois, trente fois moins nombreux que nous, et vous nous feriez peur ! Oh ! non, c'est nous qui vous ferons peur ! car nous sommes nombreux et vous ne l'êtes pas, car nous sommes forts et vous êtes faibles, nous sommes courageux et vous n'êtes que violents. Voyons, comptez-vous et pesez-vous ! Est-ce qu'il y en a un seul parmi vous qui ose venir discuter ? S'il ne s'en trouve pas un seul, c'est que vous n'êtes que quelques-uns. Y en a-t-il un seul qui sache dire deux mots, qui puisse seulement exprimer une pensée ? Non, c'est la preuve encore que vous n'êtes qu'une imperceptible minorité. En doutez-vous ? Non certes, car, violents comme vous l'êtes ou voulez faire croire que vous l'êtes, vous engageriez le combat. Eh bien ! je vous en défie, je vous y appelle. Voyons, commencerez-vous ?

» Et ils criaient : *Vive la montagne !*

» Alors je leur ai dit : vive la montagne ! tant que vous voudrez, mais soyez-en certains, tous tant que vous êtes, si je suis de la Chambre, la montagne ne fera rien, elle n'accouchera même pas d'une souris... Enfin à 10 h. et demie, chacun s'est retiré chez soi. Ou plutôt on est sorti... Comme j'allais sortir, j'ai été vivement arrêté par un ami sage qui m'a dit : sortez par la petite

porte, vous ne connaissez pas ces gens-là, il sont capables de tout.

» D'autres qui ont entendu ont dit : n'ayez pas peur, monsieur, nous sommes là, nous saurons bien vous défendre.

» J'ai dit de suite : je n'ai pas peur, soyez-en certains, je veux sortir par la grande porte, étant entré par la grande porte, et personne ne me touchera, je ne crains personne.

» Je suis sorti, suivi de nombreux amis enthousiasmés de la manière dont j'avais traité, pendant plus d'une heure, ces hyènes, cruelles mais lâches. On m'a reconduit à mon hôtel, où j'ai changé; ensuite j'ai été seul, pendant qu'ils hurlaient la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Mais alors j'avais mes pistolets, et je ne redoutais pas une petite attaque nocturne qui eût bien fait. Voyez-vous, l'homme de Paris qui veut imposer à la foule de province le peut toujours, s'il a une langue; puis, dans les provinces, pas d'hommes maniant la parole en tribun honnête. Aujourd'hui ce sera différent, nous rencontrerons Michel, nous dit-on. Nous allons parler à 6 h. moins un quart. Jolie vie ! »

La lettre du 12 mai n'est pas moins instructive et émouvante, dans son laconisme familier et ses énergiques ellipses. C'est là de la vie politique et populaire prise d'après nature, sur le vif, et un honnête homme d'esprit, qui rencontre de telles veines de réalité, fait, sans s'en douter, de la belle prose.

« *12 mai 1849, 5 heures du matin*...... Basta ! rentré cette nuit à 1 h. et demie, lu les journaux, dormi, levé ce matin à 4 h. et demie, barbe, toilette faites. J'attends l'omnibus pour partir pour Vierzon, dernière représentation comique. A demain, peut-être, la tragédie, nous verrons. Hier matin, parti donc pour Saint-Florent, ai déjeuné, bavardage que je croyais devoir durer dix minutes. J'avais dit, avais quitté les tréteaux, partais, lorsqu'on me dit en m'appelant qu'un monsieur était à la tribune. Je rentre, je m'asseois près du bavard, et nous pérorons tous deux pendant deux heures. Je ne quitte Saint-Florent qu'à 3 h. et demie. Je vais à Rozières, un speech très-net; à 4 h. et demie je pars pour Châteauneuf, 5 h. par une mauvaise route; j'étais attendu entre 3 et 4 h.

il est 6 h. et demie quand j'arrive. Pâtée dont je ne prends qu'une petite part, j'étais fatigué, je bois peu. A 8 h. et demie, de nouveau sur les tréteaux, auditoire très-nombreux, bienveillant sauf quelques imbéciles, pas un homme parmi les rouges pour répondre. Partout où j'ai joué, plus de fibres napoléoniennes. On touche en vain la corde ; on y frappe, plus de son. De temps à autre essayé de ressusciter l'enthousiasme en prenant le drapeau glorieux.... etc., etc.; pas de cris, pas de signes de sympathie comme on aurait cru et dû s'y attendre.

» Le club est usé ici comme partout. La misère a laissé des traces profondes, et la misère menace ceux qu'elle n'a point encore abattus. Que la société est malade ! Si, chose douteuse, les honnêtes gens triomphent encore dans les élections du 13, aux prochaines élections, si tant est qu'il y en ait, nous serons battus, à moins d'un cataclysme politique d'où soit sorti un gouvernement tellement fort que l'on puisse à peine croire qu'on a été libre. — Ou la mort, ou l'esclavage, pas de milieu, et encore la société a-t-elle le choix ? je ne l'oserais dire. Je finirai cette lettre à Vierzon où je me rends pour provoquer Pyat à une discussion. Une réunion politique est indiquée. Pyat a convoqué ses amis, nous y avons les nôtres. Peut-être naîtra-t-il un conflit, je n'en serais pas fâché, ça nous distrairait.

» — *Vierzon*..... Pays malade, bien malade, gangrené. Nous avons eu notre speech qui s'est bien passé; mais la peur, la terreur, arrête toute expansion ; nous étions cependant en force, nos hommes étaient à leur poste, mais la terreur règne. Nous avons cherché à mettre le feu sous le ventre aux honnêtes gens, ils tremblent !

» Le banquet a lieu en ce moment. Quelle honte ! donnez-moi du pouvoir. Oh ! mon pays ! »

Voici le dernier bulletin de cette campagne électorale, dont nous avons tracé les principaux épisodes.

« Non, je n'irai pas le 13 — trop occupé — Hubert (son valet de confiance) souteneur non de filles mais de candidat — il va dans les clubs avec son maître et distribue des bulletins, des professions de foi, il fait les cent coups, il est émerveillé de la parole de son

maître. Je suis posé en ennemi du gouvernement, tel qu'il est exploité par des roués. C'est la position que me font les journaux et la salle des Pas-perdus où l'on s'est occupé de moi, hier, exclusivement, disent quelques journaux. J'ai soutenu les Bonaparte, le suffrage universel, la toute-puissance du peuple, contre lequel il n'est pas plus permis d'usurper que contre la monarchie. Nous aurons ce soir de nouvelles luttes que j'aime. Ma voix n'a point baissé; ma verve n'est point ralentie; on m'entend et comme accent et comme pensée. Encore quinze jours de club, je serais populaire à tous les degrés de l'échelle! Ce que c'est que le peuple!... »

Heureux les princes, s'ils pouvaient obéir à ce premier mouvement, qui est, quoi qu'on en dise, presque toujours le meilleur, et si trop souvent, sous prétexte de conseils, d'observations, de remontrances, de nécessité des circonstances, de responsabilité engagée, de droits antérieurs, d'effets fâcheux et de mille autres motifs de cette force qui composent aujourd'hui la raison d'État, d'impérieux serviteurs n'éludaient leur volonté hésitante et ne leur imposaient des ordres contraires à leurs devoirs! M. de Boissy, soutenu par le goût personnel du prince, par une juste confiance dans sa loyauté, était combattu par la crainte de son indépendance et de son incorrigible besoin de vérité.

Il fut donc écarté systématiquement, par suite de ces résistances inertes, de ces sourdes antipathies qui ont doucereusement étouffé tant de carrières, et flatteusement éconduit tant d'ambitions, et ne parvint pas plus, cavalier démonté par la Révolution, à enfourcher la bête diplomatique, qu'à se replacer sur la selle parlementaire.

On comprend l'impatience d'un homme tout botté, tout éperonné, et qui venait d'essayer, à sa satisfaction, en en cinglant la meute populaire, sa sifflante cravache de bon sens et d'ironie. On comprend à ces délais, à ces atermoiements, à ces échappatoires particulièrement désagréables à un solliciteur de sa sorte, qui n'avait aucune des élasticités du courtisan, la

mauvaise humeur dont les explosions ont toujours une forme originale et piquante.

La cause que défendait l'intrépide orateur, agitateur pour le bon motif, était trop bonne pour l'emporter du premier coup. Le peuple n'est guère poussé vers la raison que par le repentir de ses torts. Pour le champion du droit national et de l'ordre avec la liberté, il méritait trop le succès pour l'obtenir. Dès le 16 mai, rentré à Paris, il prévoyait, à tout ce qu'il avait vu et entendu, la nouvelle prochaine de sa défaite, et bien loin d'en être découragé, il donnait au Président un nouveau témoignage de sa prévoyance et de sa fidélité dans le billet suivant :

« Monseigneur,

» Je mets dévouement et énergie à votre service et au service du pays, bien malade, bien malade à en juger par celui que je quitte, naguère si bon, aujourd'hui si gangrené.

» J'ai l'honneur....

» Boissy. »

Le résultat des élections du Cher ne permettait pas, deux jours plus tard, de regarder cette appréciation comme calomnieuse. Les victorieux du scrutin du 18 mai se nommaient MM. Bouzigue, F. Pyat, Michel (de Bourges), Vauthier et Viguier. M. de Boissy était relégué, avec les principes d'ordre et de modération dont il partageait la disgrâce, dans une honorable minorité.

Le 9 juin, le marquis de Boissy, qui avait rapporté de son voyage électoral et de sa rentrée populaire dans la vie politique, la conviction de pouvoir être utile et l'impatience d'être employé, rappelait au Président une promesse dont il ne voulait profiter que pour le servir.

« Paris, le 9 juin 1849.

» Monseigneur,

» Vous avez eu la bonté de me demander (entre le 10 et avant le 20 décembre), si je voulais servir sous votre présidence et ce que j'accepterais.

» J'eus l'honneur de vous répondre : je vous demande l'ambassade de Rome, en attendant celle de Madrid, Naples ou Turin.

» Vous avez dit : oui.

» Aujourd'hui, je vous demande, monseigneur, une des ambassades promises, à défaut de l'une d'elles, celle de Berne qui est vacante.

» Nommé à une ambassade, je n'en chercherai pas moins à être élu, car c'est là, monseigneur, que je puis, autant que qui que ce soit, vous servir dans les prochains et terribles événements qui se préparent.

» J'ai l'honneur....

» J'attends les ordres de monseigneur pour savoir si je dois me présenter dans la Charente-Inférieure ou renoncer à ce département. »

Le marquis se trompait. Le siége ne devait point venir, et une nouvelle et dernière tentative, dans laquelle, comme il arrive parfois, le candidat du chef de l'État n'eut pas l'heur d'être celui du préfet, fut infructueuse comme les autres.

MM. Poisle-Desgranges et de Vogué passèrent aux élections complémentaires du 10 mars 1850, et allèrent grossir le nombre de ces conservateurs équivoques, sourdement hostiles au Président, et sympathiques à d'autres espérances et à d'autres ambitions, dont la mauvaise volonté devait peu à peu s'aigrir et s'envenimer jusqu'au conflit parlementaire terminé par

un coup d'État du pouvoir, de vingt-quatre heures à peine en avance sur un coup d'État de l'assemblée.

Quelque peu dégoûté d'offrir ses services, ce qui l'exposait malgré lui à paraître ambitieux et intéressé, mais toujours attiré par le spectacle de la partie politique, et ne pouvant résister au désir de donner des avis à son joueur favori — ce qui ne l'exposait qu'à paraître importun — le marquis de Boissy, tout en se tenant vis-à-vis du Président dans une respectueuse réserve, lui écrivait, le 19 mars 1850, avec une de ces franchises qui ne plaisent pas toujours, même aux princes les plus dignes d'entendre la vérité :

« Monseigneur,

» Je vous prie d'avoir la bonté de me faire indiquer quand vous pourriez m'accorder un moment d'audience. Vous ne savez pas à quel point vous êtes trahi. Vous vous réveillerez un jour à la frontière ou à Vincennes. »

L'avis pouvait être de ceux qui déplaisent, car ils troublent une sécurité qu'aiment les plus intrépides, mais il n'était pas de ceux qui mentent, et la suite des événements ne devait que trop justifier ce pressentiment peut-être prématuré. Mais le marquis de Boissy était de ceux qui voient de loin, qui entendent à demi-mot, et sa sagacité politique, rarement prise en défaut, a toujours eu les caractères spontanés de la divination. L'avenir, qui ne se révèle à tant d'autres que par les grondements de la foudre, jaillissait à ses yeux dans le premier éclair.

Du milieu de 1850 à 1852, nous trouvons, dans les papiers du marquis de Boissy, les nombreuses lacunes et les rares correspondances qui révèlent la période spéculative et silencieuse, succédant aux fatigues et aux dégoûts de l'action. Désabusé

quelque peu, mais non découragé, notre prophète attend que [illegible]es prédictions se réalisent, et qu'on rende justice à un patrio-[illegible]sme plus éclairé que bien des dévouements.

Nous ne trouvons pas son nom sur les listes de cette Com-[illegible]ission consultative qui fut, à la suite du coup d'État de [illegible]cembre 1851, le centre de ralliement des anciens amis du [illegible]ident et des premiers courtisans du succès.

[illegible]marquis de Boissy, on n'en peut douter d'après tout ce [illegible]récède, avait vu sans regret la facile victoire du fait sau-v[illegible]r le droit devenu factieux. Il n'était pas plus de ceux qu[illegible] l'idolâtrie des fétiches parlementaires que de ceux qui app[illegible]dissent au passage des prétoriens.

I[illegible]nsidérait le coup d'État comme une réaction salutaire d'[illegible]ité, provoquée par les licences de la liberté, et si le nom [illegible] auteur, incapable d'ambitions vulgaires, l'excusait déjà [illegible] yeux, il le trouvait complétement justifié par la mau-[illegible]i d'adversaires pris à leur propre piége, et subissant, dan[illegible]représailles fort anodines et une clémente vengeance, le châ[illegible] de leurs embûches.

Ce car[illegible]e de modération du nouveau gouvernement vis-à-vis de to[illegible]e qui méritait d'être épargné ou pardonné dans les résistanc[illegible] qu'inspirèrent des répugnances généreuses, de nobles scrup[illegible]s ou des fidélités respectables, était fait pour gagner au r[illegible]me mâle et entier qui allait succéder à tant d'abâtardiss[illegible]nts, un homme énergique, qui haïssait les persécutions i[illegible]les, mais qui ne détestait pas les beaux coups de force et[illegible]renait les passagères rigueurs et les erreurs isolées [illegible]ition aussi brusque que celle de l'anarchie au gouvernement et du pouvoir de tous à celui d'un seul.

Pas plus que lui, nous ne contesterons d'ailleurs certains excès regrettables de réaction.

Mais on ne fait pas, du soir au matin, de l'ordre avec du désordre sans froisser les délicatesses du droit.

La plus bienfaisante révolution a des nerfs; et les hommes, même providentiels, n'ont pas l'infaillibilité de la Providence.

On ne saurait demander à un mouvement militaire, à un élan national, la précision élégante et la gracieuse légèreté d'une figure de menuet.

Il n'est pas de fonte sans bavures, de lave sans scories : le soleil même a des taches.

On ne saurait donc juger, avec les inflexibles yeux de la morale absolue, le plus opportun, le plus bénin et le plus légitime des coups d'État, coup d'État de la nation, en somme, exécuté par son auteur pour le compte du pays : il n'y a que ceux-là qui réussissent.

Les politiques, tout en se préoccupant des moyens, doivent surtout considérer le but. C'est là d'ailleurs la maxime des Machiavel de la Révolution.

Nous leur avons entendu proclamer, par la voix retentissante de Barbès, aux débats de Bourges, cette religion de la souveraineté du but, supérieure, même selon lui, à la souveraineté du peuple.

Que la Révolution ne se plaigne donc pas de s'être vue une fois traitée suivant ses principes, et réprimée suivant la formule.

Nous ne saurions douter, sans risquer d'être démenti par lui même en plus d'un authentique témoignage, de l'adhésion approbatrice et sympathique du marquis de Boissy à la réaction salutaire inaugurée par l'inévitable brutalité d'un coup d'État, bientôt légitimé d'ailleurs par une double sanction nationale.

Mais sans se ranger parmi les adversaires, il ne se montra pas non plus, nous le répétons, au nombre des ardélions de la première heure, ni des parasites de la victoire.

Avant d'incliner à jamais devant la volonté du pays, dont il fut toujours, et non sans sacrifices, l'obéissant serviteur, les préférences secrètes et les involontaires regrets de l'ancien royaliste constitutionnel, le marquis attendit qu'elle se fût solennellement prononcée, et que le pacte sur lequel repose la dynastie fût signé par les deux parties.

Le contrat inauguré le 10 décembre 1848 reçut en effet, le

20 décembre 1851, une première sanction, couronnée par la consécration définitive du 21 novembre 1852.

Ainsi le suffrage national, qui avait fait le Président, se répercutait, comme par un glorieux écho, dans le vote du 20 décembre, qui avait prolongé à dix ans le terme du pouvoir présidentiel, en ratifiant l'initiative libératrice et en absolvant le parjure sauveur du 2 décembre, pour éclater enfin dans cette acclamation de plus de huit millions de voix saluant l'Empereur.

La triple épreuve d'un plébiscite : quelle dynastie pourrait offrir de plus beaux titres? Quel scepticisme résisterait à cet entraînement de tout un peuple? Quelle contradiction s'exposerait à être dédaigneusement noyée dans ces torrents de voix? Le marquis de Boissy n'avait aucune raison de se donner ce rôle ridicule. Et quand la France eut fait l'Empire, il n'hésita pas à saisir la première occasion de se ranger parmi les serviteurs de l'Empire et de la France.

Mais il ne pouvait solliciter cette occasion, et il méritait qu'elle lui fût offerte.

Le dévouement de M. de Boissy, assuré depuis longtemps déjà au souverain élu, était de ceux qui attendent, pour être empressés, l'excuse de l'adversité. Il ne l'avait pas, en présence de la popularité assurée et de la gloire naissante du nouveau régime. Il sut ne pas rechercher ce qu'il désirait, et se fier à la mémoire d'un prince qui avait montré qu'il n'oubliait pas. Il n'attendit pas longtemps d'ailleurs que, suivant le devoir de la justice et de la puissance — c'est au premier rang à faire le premier pas — la récompense due à ses services vînt au-devant de lui.

Le jour de sage discernement et de reconnaissant souvenir ne tarda pas à luire, et l'ancien pair de France fut rendu à son siége du Luxembourg par un de ces honneurs auxquels il se réservait bien, malgré les progrès de l'âge, de faire honneur. Le 4 mars 1853, parut au *Moniteur* un décret daté du palais des Tuileries, contre-signé Fould, qui nommait sénateurs :

MM. Ferdinand Barrot, conseiller d'État, ancien ministre,
le marquis de Boissy, ancien pair de France,
Bret, préfet du Rhône,
Chapuys de Montlaville, préfet de la Haute-Garonne,
Dariste, conseiller d'État,
Doré, capitaine de vaisseau,
Ducos, ministre de la marine et des colonies,
le marquis d'Espeuilles,
le marquis de Gabriac, ancien ministre plénipotentiaire,
Larabit, député au Corps législatif,
de Lalaing d'Audenarde, général de dévision,
le vicomte de Suleau, préfet des Bouches-du-Rhône,
de Thorigny, conseiller d'État, ancien ministre,
le duc de Trévise,
le baron de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.

LIVRE QUATRIÈME

L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

SESSION DE 1861.

Gouvernement de démocratie impériale, issu de démocratie césarienne, et consacré par le suffrage universel. — Triple déception, triple réaction. — Abus de la discussion parlementaire et de la liberté de la presse. — La santé des nations et des individus. — Principes salutaires et opportuns de la constitution de 1852. — Le torrent populaire rentre dans son lit. — Caractère de perfectibilité de la Constitution de 1852. — Prévoyance politique de l'Empereur. — Réformes spontanées du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867. — Troisième et définitive épreuve. — Vœux à cet égard de partage d'initiative et de responsabilité. — Rôle nouveau du Sénat. — Attitude du marquis de Boissy pendant la période dictatoriale. — Inspiration, but et moyens des réformes du 24 novembre. — Institution des ministres sans portefeuille. — M. Walewski. — Session de 1861. — Premiers griefs du marquis de Boissy. — Vœu de publicité des séances du Sénat. — Débats de l'Adresse. — Physionomie parlementaire du marquis de Boissy pendant la session de 1861. — Discussion sur les affaires d'Italie. — Le prince Napoléon et le marquis de la Rochejacquelein. — Premier discours du marquis de Boissy. — Ses véritables sentiments vis-à-vis de l'Angleterre et des Anglais. — *Desideratum* du marquis de Boissy. — Sénatus-consulte du 18 juillet 1867. — Le *veto* suspensif du Sénat. — Il peut aujourd'hui s'opposer. — Question des passe-ports. — Les *saouleries* britanniques. — Réponse de M. Billaut. — Annexion de la Savoie. — L'expédition de Chine. — M. Troplong. — Premier rappel à l'ordre. — Les pétitions. — Le marquis de Boissy partisan infatigable du droit de pétition. — Pétition relative à l'abus des particules nobiliaires. — Détail des travaux parlementaires du marquis de Boissy en 1861.

Le gouvernement de démocratie impériale, issu de l'initiative césarienne, consacrée par le suffrage universel, se ressentit surtout d'abord et presque exclusivement de l'inspiration conservatrice, réparatrice, préservatrice, salutaire mais réactionnaire, qui avait présidé à son origine.

Une triple expérience, une triple déception, celle des inconvénients du droit de réunion, qui avait mis les principes organiques de toute société en question et la révolution en permanence; celle des abus de la discussion parlementaire qui, à force de motions, de préventions, de précautions, d'accusations avait paralysé tout pouvoir régulier et donné à de véritables conspirateurs le prestige de la tribune et l'inviolabilité de la législature; enfin, les excès et les écarts d'une presse sans contrôle, sans pudeur, sans frein, enivrée de sa force récente, impatiente même du joug de la grammaire et des convenances du style, qui se ruait à sa conquête comme on court sur une proie, prenant les passions pour les idées, les mots pour les choses, le succès pour la raison, et menaçait d'incendier tout sous prétexte de tout éclairer, ces trois expériences, ces trois déceptions, disons-nous, avaient dicté au pays, atteint aux sources de la vie par ces continuels ébranlements, la protestation énergique de l'esprit de conservation.

Une nation ne peut pas plus se passer d'autorité que de liberté. La discussion n'est pas plus son état normal que la compression. La proportion des moyens au but, l'équilibre des forces, l'harmonie des mouvements constituent l'état de virilité, de fécondité, de gaieté, de santé d'un peuple comme d'un individu.

Cet état se compose de l'absence de tout excès de fonction, de toute obstruction de circulation, de tout empiétement, de tout envahissement, de toute tyrannie d'une partie du corps sur l'autre, des poumons sur l'estomac, du cœur sur le foie, du ventre sur la tête.

En 1848, il y avait pléthore jusqu'à risque d'apoplexie, paroxysme des forces hautes, despotisme des parties basses, excès moral et brutal à la fois. De là, dès la fin même de l'année, la

réaction, la revanche, la vengeance de l'étisie, de la phthisie, de l'anémie, et l'élection du 10 décembre répondant à l'insurrection de juin. Le bon sens de la province donnait sa leçon à l'esprit de Paris, et les membres s'émancipaient de l'oppression du cerveau.

Si vous ne voulez pas de réaction, ménagez l'action. L'idéal de la bonne gestion politique est le même que celui de la bonne administration physique et morale. Le siége de la santé a pris le nom de ce qui est la santé même : le *tempérament*. La logique de la langue est toute une sagesse.

Eh bien! le coup d'État de 1851 et la Constitution organique qui en régularisa les résultats et en appliqua les principes, furent fondés sur un traitement de réaction, à la fois énergique et modérée, contre les trois forces sociales en désordre, en rupture de ban et violemment ramenées au régime réparateur du temps perdu et de la séve épuisée, régime autoritaire, tutélaire, discrétionnaire, militaire : interdiction du droit de réunion; limitation des prérogatives parlementaires au contrôle administratif, suspension de la liberté de la presse, désormais impuissante, non pour le bien, mais pour le mal; exclusion de cette publicité malsaine qui envahissait et corrodait tous les ressorts, troublait l'atmosphère politique de toutes les fermentations du dehors et portait partout, non la lumière mais la corruption.

En un mot : le torrent populaire rentrant dans son lit, chaque pouvoir réduit à son orbite, chaque fonction renfermée dans son action, tout le nécessaire, rien du superflu des combinaisons politiques éprouvées : telle fut la Constitution consacrée par le pacte du plébiscite de 1852.

Taillée sur le patron de celle de l'an VIII, mais corrigée de sa rigidité typique par les tempéraments d'un éclectisme fait d'instincts socialistes et d'imitations anglaises, la Constitution de 1852, qui a fait son temps, l'a bien fait, dignement fait, et elle a rendu tous les services qu'on en devait attendre, services qui font estimer de tous ceux qui ne le regrettent pas un instru-

ment de gouvernement tellement modifié par l'usage et perfectionné par le progrès, qu'il a fallu préserver ses restes vénérables des chocs de toute contradiction, et interdire, par le sénatus-consulte du 18 juillet 1866, de discuter la Constitution, afin qu'il en demeurât quelque chose.

Ces nombreuses modifications, ces renvois à des sénatus-consultes interprétatifs ou rectificatifs hérissent chaque article du pacte organique. Cette incessante correction de l'œuvre par son auteur suffirait à attester la sage modestie de l'un comme les services de l'autre.

Dix-huit années bientôt de cette bataille de tous les jours du gouvernement ont peut-être affaibli et énervé quelque peu la solidité première de la Constitution de 1852 ; mais elle demeure encore debout et pour longtemps, d'autant plus forte au fond qu'elle a été plus éprouvée. Un drapeau en glorieux lambeaux est plus fort qu'un drapeau neuf. Et c'est avec de vieux drapeaux qu'on mène le monde.

L'Empereur, qui a déclaré, dès le début, la Constitution de 1852 perfectible, l'a donc souvent corrigée et perfectionnée, sans faux scrupules d'auteur et d'une main qui ne sait pas trembler. C'est même sa main, exclusivement à toute autre, qui a jusqu'ici présidé à l'œuvre de conservation qui a succédé à l'œuvre de création, et c'est elle qui, par deux fois, a ouvert brusquement l'édifice au double courant d'air vivifiant et rafraîchissant des réformes spontanées du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867.

Peut-être, en se privant du bénéfice de la surprise, eût-il mieux réussi, et en préparant le terrain d'avance eût-il jeté plus profondément et plus loin la semence féconde.

Il y a eu des malentendus d'exécution, des regimbements de l'esprit conservateur, toujours un peu égoïste, et qui n'aime pas la lutte, surtout imprévue, des frémissements de l'esprit révolutionnaire, dont l'ingratitude est l'indépendance, qui répugne à tout joug, même à celui du bienfait, et ne reconnaît de progrès que les siens.

Les exigences et les répugnances, de part et d'autre, ont produit des hésitations et des irritations qui n'ont pas découragé, mais qui gênent parfois le doux entêté dont la destinée préside à la nôtre.

Par deux fois déjà, il a porté lui-même sur la Constitution de 1852 un œil vigilant et une main qui a semblé à plus d'un de ses serviteurs téméraires.

Il touche au moment (1) d'une troisième et nouvelle épreuve, non suprême, car on ne s'arrête pas dans la voie du progrès, mais définitive et décisive au point de vue de l'accord du pays et de la dynastie.

Il serait à souhaiter que les conseillers habituels de la couronne ne fussent pas seuls entendus; que le débat, limité à une sorte de période saturnale, fût universel et public ; que l'Empereur achevât tant de sacrifices par celui de son initiative, qui a trop ménagé le concours des grands corps de l'État, est trop demeuré juge unique dans une question où il est aussi partie, et où il a trop pris peut-être l'occasion du progrès pour son moment, et son effet pour son succès.

A cette enquête ouverte loyalement sur l'ensemble de vœux qui se dégagent des élections de 1869, à ce couronnement de l'édifice, il serait sage et prévoyant d'associer, dans une mesure qui attestât leur indépendance sans compromettre celle du pouvoir, le Conseil d'État, le Corps législatif, mais surtout le Sénat, juge désintéressé de l'équilibre pondérateur, dont l'initiative constitutionnelle a été plus flattée que consultée, et s'est contentée jusqu'à ce jour de l'honneur du contre-seing des réformes qu'on lui apportait toutes faites.

Pour tout dire en un mot, le couronnement de l'édifice doit être, pour défier les hasards du temps, l'œuvre non d'un seul homme, mais celle de la France elle-même, pour le fond, sinon pour la forme plébiscitaire qui se prête peu à l'examen des combinaisons politiques.

---

(1) Ceci était écrit avant le message du 18 juillet 1869.

On ne peut soumettre que de brèves formules au suffrage universel, et on ne devrait lui soumettre que ces grandes questions qui se résolvent par *oui* ou *non*.

Je ne cache point d'ailleurs au suffrage universel que les récentes épreuves électorales attestent plus sa force que sa clairvoyance, et qu'un des problèmes qui s'imposeront le plus prochainement à l'attention des philosophes politiques est bien certainement de limiter plus exactement et proportionner à son but ce grand moyen, ou plutôt de n'offrir à ce grand moyen que des buts dignes de lui.

Les considérations qui précèdent, et auxquelles nous ne refuserons pas le titre de digression, nous ont cependant bien moins éloignés qu'il ne semble de notre sujet et surtout de notre héros.

Nul, plus que lui et mieux que lui, n'était fait pour apporter dans ce grand corps la vie progressive et la force au besoin respectée qu'y voulait mettre l'Empereur.

Nul n'était plus propre à éclairer des conseils d'une indépendante fidélité et d'une prophétique prévoyance l'initiative souveraine.

Nul ne devait porter avec une plus respectueuse impatience le joug de l'immobilité et le bâillon du silence, imposé d'abord à ce Sénat mystérieux, célébrant, sous les bandelettes du huis-clos, les mystères d'Isis politique.

Ce hiératisme inflexible convenait peu au tempérament pétulant, au besoin irrésistible de prosélytisme du nouvel initié. Cependant nous traverserons la période triomphante de la Constitution de 1852, celle qui s'étend jusqu'à 1860 (la militante a commencé alors, Dieu nous garde de la souffrante !) sans qu'aucun éclat de sa voix arrive jusqu'à nous.

Son premier grand discours sera l'hosannah oratoire, l'acte d'actions de grâces de la parole rendue, la bénédiction du parlementaire émancipé de l'approbation systématique, et puisant dans le droit de critiquer la dignité de la louange.

C'est spontanément et presque inopinément, — on le sait,



mais on l'oublie trop, sans pression des corps législatifs, satisfaits de leur tâche et heureux de l'accomplir tranquillement, sans impatiences d'une génération absorbée par le souci des intérêts industriels, détournée par le culte du progrès matériel de toute autre aspiration, et dont la fibre patriotique avait été plus que suffisamment chatouillée par les victoires de Crimée et d'Italie; c'est spontanément et presque inopinément que l'Empereur fit le *motu proprio* du 24 novembre 1860.

Il prouvait ainsi, pour la première fois, non pour la dernière, qu'il n'avait pas oublié au pouvoir les leçons de l'exil, qu'il se souvenait qu'il faut, durant le repos, se préparer des armes pour le combat, et durant la bonne fortune des ressources contre la mauvaise ; qu'il se souvenait que le progrès n'est pas moins la loi des souverains que celle des peuples et qu'on ne s'arrête que pour reculer, comme on ne recule que pour tomber.

Tout droit nouveau accordé à une nation est en effet un devoir de moins pour son chef, et tout devoir de moins est un danger de moins.

L'indépendance du Prince se fait de celle de ses sujets, et sa force véritable réside dans l'abandon opportun de toute force inutile.

L'Empereur savait cela.

Il avait supporté dignement l'épreuve de la période tutélaire, militaire de son pouvoir; il désirait goûter enfin au bonheur de la popularité, du moins de celle qui est moins accordée au prince heureux qu'à l'homme lui-même, de celle qui est plus faite de la reconnaissance du bienfait que de l'admiration pour la victoire.

Il voulait être aimé pour lui et pour son fils, et l'amour des peuples ne s'obtient que par les sacrifices qu'on leur fait.

Ce sacrifice avait d'ailleurs ses avantages. Renoncer à un pouvoir, c'est s'affranchir d'un fardeau, et c'est à alléger le fardeau du gouvernement, que doivent s'attacher tous les souverains qui veulent le porter longtemps et le transmettre intact.

Le décret du 24 novembre, qui rendait la parole publique aux corps législatifs, qui n'étaient pas muets, mais que n'entendait pas un peuple sourd, le décret du 24 novembre 1860 qui déliait moins les lèvres des députés que les oreilles du public, avait été inspiré par ces pensées de sage prévoyance et d'intelligente conservation, et nous ne serons pas étonnés de voir surtout un juste hommage d'admiration dans le premier discours public du marquis de Boissy, sénateur qu'aujourd'hui surtout on peut dire vraiment digne du Sénat, sénateur dont l'absence est plus que jamais aujourd'hui un malheur public. Ses efforts manquent en effet à l'accomplissement de cette mission à laquelle le Sénat faillira peut-être, faute de quelqu'un pour demander ce qu'on ne saurait désormais lui refuser et ce qu'on ne peut pas lui offrir : la participation du Sénat, dans les limites de l'initiative qui lui est réservée, mais dont il n'a jusqu'ici que platoniquement usé, à l'exercice de la prérogative souveraine, jugeant des besoins à satisfaire et des progrès à accomplir pour demeurer toujours à la hauteur de son rôle et à la tête de l'opinion.

C'est Napoléon III lui-même qui l'a dit. Il faut précéder l'opinion sous peine de la suivre, prévoir son influence sous peine de la subir, diriger le courant pour ne pas être entraîné par le torrent. Nul n'eût plus dignement, sinon plus éloquemment présenté la requête que le Sénat ne fera peut-être pas en 1870, mais aura tort de ne pas faire, s'il veut se préserver à tout jamais des humiliations et des résignations de 1814, que le conseiller qui s'exprimait dans les termes que nous allons reproduire sur ces réformes de novembre 1860. Nous allons les analyser, mais nous voulons dire tout de suite que leur principale concession était surtout cette publicité, grâce à laquelle, après un silence de sept ans, ou plutôt une surdité équivalente, nous avons entendu de nouveau le marquis de Boissy ; publicité dont l'abus avait trop fait proscrire l'usage, publicité sans laquelle le bien devient stérile et le mal incurable.

Par le décret du 24 novembre 1860, première brèche volon-

taire, première porte sans cesse agrandie spontanément depuis, par laquelle, successivement et progressivement, passera la liberté tout entière, l'Empereur, abdiquant noblement l'absolutisme de la période dictatoriale, restituait aux deux corps législatifs, la Chambre et le Sénat, la prérogative abrogée de la réponse au discours de la couronne, sous forme d'une adresse publiquement délibérée. Il autorisait, pour chaque projet de loi présenté au Corps législatif, le préliminaire d'une discussion sommaire, en présence des commissaires du gouvernement, discussion qui trouvait sa sanction dans la faculté d'amendement instituée par l'art. 54 du décret du 21 mars 1852, mais oubliée sans doute volontairement, et par suite tacitement et implicitement abrogée, dans le décret du 1er décembre de la même année.

L'Empereur annonçait en outre la présentation au Sénat d'un projet de sénatus-consulte, ouvrant, à une publicité mesurée mais suffisamment abondante, les arcanes jusqu'alors impénétrables et inviolables de délibérations desquelles ne transpirait au dehors que l'officiel et décevant procès-verbal.

La France allait désormais apprendre, soit par le compte rendu analytique adressé tous les soirs aux journaux, soit par le compte rendu sténographique inséré *in extenso* au journal officiel, ce qu'elle avait plus que jamais intérêt à ne pas ignorer.

Elle intervenait comme témoin invisible, mais d'autant plus présent dans l'enceinte de ce prétoire où sa destinée ne se débattrait plus désormais à son insu.

Les délibérations de ses représentants n'échappaient plus au contrôle de l'opinion, et ceux dont le suffrage les avait institués pouvaient apprécier l'usage fait de leur mandat en même temps que surveiller ce précieux dépôt des libertés publiques, confié à l'autorité pour un temps dont elle-même déclarait le terme prochain.

Enfin, comme complément et exécution des réformes qui composaient le nouvel ordre de choses, le gouvernement se

soumettait de lui-même pour la première fois à la discussion, non de son principe, mais de ses actes, et s'offrait aux conséquences de cette responsabilité inscrite au frontispice de l'acte constitutionnel, mais qui ne cessait d'être illusoire qu'en cessant d'être inattaquable. Les trois ministres sans portefeuille destinés à affronter le premier choc, amorti d'ailleurs par de prévoyantes précautions, de cette épreuve parlementaire et oratoire, qui est au gouvernement ce que la trempe est au fer dont elle fait de l'acier, furent désignés par les décrets du 26 novembre-11 décembre 1860, et du 3-13 décembre de la même année.

C'étaient MM. Billault, Magne et Baroche, rompus par l'apprentissage de l'opposition sous le dernier gouvernement, à cet art de l'attaque, sans l'expérience duquel l'art de la défense n'est qu'une vaine tactique ou une escrime puérile.

M. Walewski continuait, en qualité de ministre d'Etat, de porter ces bonnes nouvelles et de s'acquitter de ces heureuses missions dont le confident et le messager, pour quelques yeux prévenus (la postérité n'aura ni leurs illusions, ni leurs complaisances), a pu passer pour l'instigateur et le collaborateur.

Et c'est ainsi que se présenta, à l'ouverture de la session 1860-1861, ce char de l'Etat où, pour alléger les fatigues du siége souverain, trois cochers-ministres soutenaient la marche et défendaient les approches, avec les chasse-mouches, les flambeaux et les trompettes, insignes et emblèmes de leurs fonctions.

Pour sortir de ces innocentes et pittoresques images, et rendre hommage à la vérité, qui ne veut être que sérieusement louée, cette transformation de l'appareil gouvernemental, cette première évolution libérale du pouvoir dont M. Walewski se vantait à tort, dans l'intimité, d'avoir fait claquer le fouet et attaché les grelots, fut accueillie par l'opinion avec une reconnaissance que la surprise seule empêcha de dégénérer en enthousiasme, et acceuillie dans les Chambres, surtout au Corps

législatif, avec les démonstrations et les applaudissements qu'attirent les auspices de moins heureuses nouveautés.

C'est le marquis de Boissy qui, enchanté de ressaisir sa mission si longtemps, non muette, mais inentendue, de conseiller, d'avertisseur, de prophète, souhaita dans le Sénat, aux réformes, dont il avait plus que tout autre désiré le triomphe, et aux prérogatives dont il lui appartenait plus qu'à tout autre de saluer le retour, une bienvenue d'hommages comme toujours assaisonnés de piquantes saillies.

Il était, on le sait, et il devait toujours se montrer de la race de ces soldats gaulois qui ne craignaient qu'une chose, c'est que le ciel tombât sur leur tête, et qui chantaient, sur le passage du char de César victorieux la chanson, plus gaie que maligne, de l'alouette sculptée sur leurs casques.

Ceux-là pourtant furent les mêmes qui pleurèrent et qui vengèrent, et qui eussent sauvé, s'ils eussent été de garde ce jour-là au sénat conjuré, leur général immolé aux pieds de la statue de Pompée, par de faux amis de la liberté, qui ne naquit jamais, la servitude de Rome et du monde allait le prouver, du sang d'un tyran assassiné.

Dès la seconde séance du Sénat — pendant la session de 1861, ouverte le 4 février, — le 25 février, le marquis de Boissy inaugurait, par une proposition pleine de courtoisie pour une Chambre toujours regardée au Luxembourg avec des yeux de prévention et de rivalité, ce feu roulant d'observations, de réflexions, d'objections, de motions toutes inspirées par cet amour de vérité et de liberté qui ne laissait pas un moment de repos à son éternelle jeunesse, et brûlait dans son cœur, brillait dans ses yeux, échauffait ses moindres paroles d'un feu communicatif et sympathique en dépit de la contradiction, qui ne s'est éteint chez lui qu'avec la vie elle-même.

« Je voudrais seulement dire un mot. Plusieurs fois déjà le

Sénat a interprété avec sa haute intelligence l'esprit plutôt que la lettre du règlement. Ne pourrait-il, pas dans cette circonstance, faire une chose qui semblerait de bon goût, et n'aurait aucun inconvénient? Ce serait, sans rien préjuger quant à la publicité que le bon sens et la logique imposeront plus tard, de permettre aux députés qui ont le plus grand désir d'assister à nos séances, d'y avoir leur entrée. La chose serait désirable, non pas, je le répète, au point de vue de la publicité, mais comme acte de courtoisie. Le Sénat remarquera que ce ne serait que répondre à ce que la Chambre des députés a déjà fait pour nous. MM. les députés assisteraient aux séances, non pas dans les tribunes puisqu'il n'y en a pas au Sénat, mais dans les couloirs.

» Il y a un haut intérêt à ce que les deux grands corps de l'État marchent ensemble. Si le Sénat n'adhérait pas aux vœux que je viens d'exprimer, ne serait-il pas d'ailleurs à craindre que nous ne fussions exposés à nous voir fermer la tribune qui nous est réservée à la Chambre des députés? »

L'importun incident fut bien vite clos, dans son style pharisaïque, par M. le président Troplong « gardien du règlement » qui déclara, avec les gros yeux de la pudeur effarouchée et les lèvres pincées d'un amphytrion inhospitalier dont on doublerait les convives, que M. le marquis de Boissy n'avait qu'à faire une proposition qui suivrait son cours naturel, mais qu'aux termes du règlement, qui n'est que l'écho de la Constitution, laquelle dit que les séances ne sont pas publiques, nul étranger ne peut être admis dans l'enceinte des délibérations.

L'indiscipliné sénateur, qui ne mettait pas la rogue majesté du mentor du Luxembourg à sa première ni à sa dernière épreuve, se tut, avec le sourire d'un beau tireur qui ne veut pas perdre sa poudre aux moineaux, et réserve pour une meilleure occasion les fusées de son feu d'artifice de bon sens et d'esprit.

Cette occasion qu'il recherchait avec l'empressement presque coquet, sûr de ne plus faire long feu et de ne pas rater le public, désormais mis à la portée du Sénat, le marquis de Boissy la retrouva, sans s'inquiéter de sa solennité,

dans les débats qui ne tardèrent pas à s'ouvrir sur l'Adresse.

Le marquis de Boissy, nous le verrons plus loin, par d'éclatants et éloquents témoignages, rendait pleine justice aux intentions libérales et à la courageuse inspiration qui avaient dicté à l'Empereur le décret du 24 novembre.

Seulement, il était dans sa nature de voir plutôt dans les mesures mêmes qui lui étaient le plus sympathiques, ce qui leur manquait pour être parfaites, que ce qui permettait de les trouver satisfaisantes. — Il y avait en lui plutôt l'étoffe d'un censeur que celle d'un courtisan. — Et quand il lui arrivait de louer, c'était avec la rude franchise d'un grand seigneur du Danube.

Chacun a son rôle en ce monde. Le sien était d'avertir et de conseiller plus que de louer, surtout dans les occasions où on risque en louant de se trouver en trop nombreuse compagnie. Il n'aimait pas, avec quelque raison, être de l'avis de tout le monde.

Aussi, dans toute cette session de 1861, le verrons-nous sans étonnement plus occupé d'assurer les prérogatives et d'éveiller les susceptibilités vigilantes du Sénat que de rendre un hommage inutile à des concessions qui portaient en elles-mêmes leur éloge, et dont il lui semblait plus urgent de développer la fécondité que d'exalter les premiers fruits.

Durant toute cette session, d'une ardeur militante un peu inquiète, il se portera en vives escarmouches sur tous les points menacés des franchises récentes, et semblera plus disposé à défendre et à élargir les premières conquêtes de la liberté parlementaire qu'à les glorifier, à tenir enfin entr'ouverte la porte du progrès, que tant d'autres voudraient déjà refermer, qu'à semer des fleurs sur son seuil.

C'est dans ce poste d'avant-garde, dans ce rôle de sentinelle réveillée et qui désormais ne s'endormira plus, harcelant le président et les ministres de questions et de réflexions dont plus d'une est taxée d'indiscrète, que nous devons l'étudier, dès le lendemain de cette grande discussion sur les affaires d'Italie

où le prince Napoléon et le marquis de La Rochejacquelein soutinrent si brillamment un duel politique et oratoire dont l'ardeur faillit s'envenimer. Le marquis de Boissy n'y prit qu'une part indirecte, par ces interruptions dont il avait le secret, et dont la maligne protestation perçait la tempête, comme le cri aigu du fifre traverse le roulement des tambours.

Le marquis de Boissy, à qui il faut tenir compte, dans l'appréciation, de certains excès presque juvéniles de revendication, de l'enivrement d'une émancipation longtemps attendue, et de l'impatience du frein qui l'avait, durant sept années, empêché d'arriver jusqu'à l'opinion, le marquis de Boissy, épris d'un idéal de franchises parlementaires que la Chambre des pairs n'avait pas satisfait et que le Sénat laissait encore plus inassouvi, profitait, comme d'une malicieuse bonne fortune, de toute occasion de limiter l'autorité absorbante du président ou de corriger de son sel la fadeur solennelle d'Adresses, qui, selon lui, ne devaient pas être seulement des compliments.

Dès le 28 février 1861, il protestait contre le privilége d'ubiquité qui permettait au président d'être à la fois membre de la commission de l'adresse, et président de l'assemblée où elle se discutait, contre ce cumul de fonctions qui obligeait le contradicteur à avoir affaire dans la même personne à un double adversaire, dont les droits et les devoirs s'excluaient selon lui; enfin, contre l'inégalité de la lutte en présence de cette duplicité en faveur de laquelle le président du Sénat pouvait user de sa qualité pour imposer silence à la critique de son ouvrage.

Car ce projet d'adresse, nul ne l'ignorait, était sorti de ce cerveau fécond en paraphrases, qui chaque année devait répéter sans fatigue ce chef-d'œuvre académique, irréprochable au point de vue du style, mais, selon l'impitoyable censeur, beaucoup moins satisfaisant au point de vue de l'expression des vœux et des conseils du premier corps de l'État.

Le président Troplong esquivait majestueusement ce débat quelque peu personnel, et le marquis attendait la discussion du premier paragraphe du projet d'adresse, la discussion générale une fois close, pour renouveler et développer l'escarmouche, et harceler de ses petites flèches piquantes la marche de cette éloquence officielle à son sens trop embarrassée dans les plis de sa toge.

Écoutons-le un moment, dans un de ces discours militants et aventureux, où nul plus que lui n'excella à paraître aller sans savoir où, tout en trouvant parfaitement le moyen d'atteindre au but et de parvenir à son adversaire.

« Messieurs, je viens prouver au Sénat que je suis sans amour-propre, puisque après tout ce qui a été si brillamment, si magnifiquement, et peut-être, à mon point de vue, si fâcheusement dit, je viens à mon tour émettre mon opinion.

» Si je n'écoutais que l'amour-propre, je me tairais ; mais je suis sénateur et j'obéis à un sentiment plus impérieux, celui de faire son devoir, celui de prouver sa fidélité et son dévouement. Ce devoir, je viens le remplir sans me préoccuper des appellations plus ou moins aimables, selon moi, qu'on se permet, qu'un homme important se permet à l'égard de ceux qui veulent venir ici exprimer une opinion franche et loyale. Non! ceux qui viennent dire ici ce qu'ils pensent ne sont pas des ennemis de l'Empereur. Je suis très-partisan de l'Empire, très-dévoué à l'Empereur et je repousse en haussant les épaules, pour ne pas dire plus, cette appellation, cette accusation, cette calomnie d'être un ennemi de l'Empereur, parce que je viens signaler des choses que je crois fâcheuses, déplorables.

» Messieurs, aurons-nous la liberté, sans devoir être calomniés, de dire ici ce que nous pensons, non pas seulement pour le Sénat, mais pour que cela parvienne aux oreilles de l'Empereur à qui tout ne parvient pas assez ; pour que cela parvienne jusque dans la chaumière du pauvre, afin qu'on y sache que dans le Sénat, il y a des gens qui veulent s'occuper des intérêts du pays et les signaler à l'Empereur? Il y a peu de temps, tout le monde disait : Si l'Empereur pouvait le savoir! Et maintenant l'on ne dira plus : Si l'Empereur pouvait le savoir! mais on dira : l'Empereur le saura. Cela arrêtera beaucoup d'abus.

» Il faut le courage de son opinion, il faut que nous luttions avec persistance contre cette oppression qu'on veut exercer sur nous en nous calomniant, et pour mon compte, je ne crains pas de le dire, j'aime à être calomnié ; cela prouve qu'il n'y a pas à médire. (*Léger mouvement.*)

» Je dirai mon opinion hardiment et, je le répète, je désire que cela arrive aux oreilles de l'Empereur, qui sera attentif à nos débats, qui a entendu ce qui s'est dit l'autre jour, qui voudra savoir la contre-partie de ce qui a été dit par les réputés amis ; je le ferai en toute conscience, avec indépendance, comme je l'ai toujours fait ; c'est une justice que, je l'espère, on me rendra.

» Et d'abord peut-on prétendre que pour être ami de l'Empereur, et je n'admets pas cette expression, que je n'aime pas comme n'étant pas assez respectueuse, les sujets ne sont pas amis, les sujets sont fidèles, les sujets sont dévoués ; peut-on prétendre qu'il faille sans cesse autour du trône répandre du chloroforme, qu'il faille sans cesse devant le souverain brûler de l'encens ?

» Messieurs, nous avons eu un devancier qui a perdu le premier Empire par sa platitude. La platitude, qu'on ne se le dissimule pas, c'est toujours le prélude de la désertion, de la trahison, et cela va bien loin ! L'Empereur l'a compris. Vous demande-t-il d'être flatté ? Non. Vous demande-t-il votre opinion ? Oui. Il nous demande notre opinion, disons-la donc ; Messieurs, il y a deux manières d'être fidèle : fidèle à la prospérité, fidèle dans les jours difficiles ; ces deux espèces de fidélité, je les ai, je les aurai toutes les deux ; ce n'est pas, j'espère, d'un ennemi de l'Empereur, c'est d'un sujet fidèle.

» Messieurs, les grands, les plus grands, les seuls ennemis de l'Empereur, ce sont les flatteurs. A ceux-là je dis : continuez votre métier ; quant à nous, nous continuerons à remplir notre devoir.

» On ne doit pas citer ici de noms propres, je n'en citerai pas. Il suffira d'indiquer par qui nous sommes menacés d'être représentés comme des ennemis de l'Empereur, si nous ne le flattons pas ; il suffira d'indiquer, sans prononcer de noms propres, je m'en abstiendrai, comment on nous accuse, si nous sommes catholiques, d'être anti-dynastiques.

» Messieurs, dans mon opinion, en conscience, je déclare que celui qui est catholique est plus essentiellement dynastique, impérialiste, que celui qui veut l'anéantissement de la papauté. Mais ce n'est pas la question pour le moment, je n'en parlerai pas, je ne dois parler que sur le paragraphe. Pourquoi ce paragraphe est-

il, selon moi, si attaquable? C'est parce que la commission, qui représentait, aux termes du décret, le Sénat, ne le représentait pas, quant à son opinion, quant à son esprit. Ce n'est pas de sa faute; elle ne se composait que de cinq membres, ou de six, si l'on veut compter M. le président.

» Le Sénat a été imparfaitement représenté; et ajoutons-le, quand il n'y a pas la voix prépondérante de M. le président, il peut y avoir absence de majorité.

» Je ne dis ceci que pour venir à l'appui de ce que je prétends que la commission n'a pas représenté l'opinion du Sénat; elle a émis une opinion, mais ce n'est pas celle du Sénat, et je n'en veux pour preuve que la stupéfaction sans exemple dans les annales parlementaires qui a été éprouvée à la lecture du projet d'adresse. La commission n'a pas représenté l'opinion du Sénat. Voici pourquoi, entre autres raisons, c'est qu'elle a essentiellement désobéi au décret.

» Le discours de l'Empereur disait : Pas de simple paraphrase! Traduisez le mot; cela voulait dire : pas de plate paraphrase comme autrefois; car on n'a pas ménagé les anciens gouvernements. On a eu raison puisqu'ils sont tombés. (*Rires ironiques.*) Ils sont tombés parce qu'ils ont eu des torts et on a eu raison de les leur reprocher.

» Mais si la commission eût été composée de dix membres, plus de M. le président, toutes les opinions eussent été représentées, tous les intérêts se fussent produits sinon dans l'adresse, au moins dans la discussion de l'adresse, et nous n'eussions pas eu la douleur de voir complétement mise de côté, complétement oubliée la marine qui a rendu de si grands services et sur laquelle nous devons fonder de si grandes espérances, quand nous aurons la guerre avec l'Angleterre, ce que je souhaite de tout mon cœur. »

Ici, le marquis ne fait qu'effleurer une touche qui est de son clavier habituel, celle qui fournira le plus souvent à ses variations la note d'un patriotisme ombrageux et d'une rivalité presque provocatrice.

Plus d'une fois, il fera vibrer, en la pinçant fiévreusement cette corde nationale.

Aussi devons-nous mettre, d'ores et déjà, le lecteur en garde contre l'exagération volontaire de ce *delenda Carthago*, qui était

l'un des moyens oratoires de prédilection du marquis, et si ce mot d'acteur pouvait s'appliquer à l'homme le plus sincère du monde, l'une de ses ficelles favorites.

Il ne faudrait pas prendre à la lettre ces boutades d'un homme d'esprit qu'il faut juger avec esprit.

Le marquis de Boissy estimait au contraire l'Angleterre autant qu'il affectait de la détester. Il ne pouvait détester sérieusement un peuple qui est, dans l'art de la liberté, le maître et l'exemple des autres peuples, et qui fut, dans ces voies du progrès politique, notre initiateur.

C'est même cet engouement puéril dans ses servilités des dernières générations pour les principes, les habitudes, les coutumes, les modes anglaises, qui avait précipité dans l'excès d'une réaction contraire, qu'il outrait volontiers jusqu'au paradoxe, le marquis, le Français le plus Français du monde, et furieux de ne plus rencontrer de Français. C'est ce prosélytisme irritant qui l'avait agacé au point de lui faire contracter une sorte d'anglophobie, qui n'était au fond qu'une satire de l'anglophilie excessive qui provoquait de sa part de si amusantes représailles.

Car, non-seulement il rendait justice à l'Angleterre, à ses hommes d'État, à son caractère national, et surtout aux qualités de cette aristocratie intelligente, libérale, sans cesse vivifiée par l'accession de glorieux parvenus, qui a servi en vain de modèle et d'exemple à la nôtre, et s'est fait pardonner, en servant tous les progrès, sa morgue traditionnelle, ses fortunes colossales et ses priviléges encore féodaux.

Non-seulement M. de Boissy rendait justice à toutes ces supériorités de l'Angleterre, mais il les enviait pour notre pays. Ses attaques incessantes contre un pays qu'il appréciait, où il avait eu, de tous temps, des relations et même des amitiés fidèles, auquel il avait fait dans ses habitudes de costume, de voyage, de vie, plus d'un emprunt dont il convenait en riant, où surtout lui-même, homme politique et orateur tout à fait à la façon anglaise, indépendant et familier, avec un tour

humouristique plus aiguisé et un plus vif accent d'élégance et d'ironie, il était estimé, apprécié et certainement mieux jugé qu'en France, les attaques systématiques du marquis de Boissy contre l'Angleterre étaient donc le plus délicat des hommages.

Il en voulait à notre politique d'utopie et de sentiment de manquer de cette fixité, de cette ténacité et même de cette habileté égoïste qui s'est si souvent moquée de nos illusions chevaleresques, et de nos désintéressements ridicules parfois à force d'être héroïques. Il souffrait de la moindre concession faite à un peuple qui ne voit que lui dans le monde, et tourne toute chose au profit de cet envahissement systématique qui, sous prétexte de commerce, étend partout la trame de l'influence politique, et sème les quatre parties du monde de ces établissements hybrides, moitié forteresses, moitié comptoirs.

Au fond de toutes ces abjurations, imprécations, provocations, malédictions, que le nom seul de la prépondérance anglaise faisait jaillir des lèvres et des yeux du marquis de Boissy, il ne faut voir que l'explosion parfois excessive dans la forme d'un sentiment courtois et généreux au fond, de ce patriotisme indépendant qui l'animait en toutes choses, et lui faisait voir tout au point de vue de la grandeur et de la gloire de la France, parfois humiliées par l'Angleterre, et trop souvent oubliées par les Français.

Ne voyons donc, une fois pour toutes, dans ces querelles avec l'Angleterre dont nous entendrons l'éclat, que des querelles d'amoureux et des scènes de jalousie.

Nous revenons à cette discussion de l'adresse de 1861, où, après avoir envoyé à l'Angleterre son habituelle bordée d'ironiques hommages et de souhaits menaçants, le marquis achève de décharger sa bile sur un projet dont l'insuffisance le révolte.

« J'exprimerai un sentiment douloureux au sujet du projet

d'adresse. Cette adresse est démesurément longue, et cependant elle est encore trop courte selon moi. (*Rires.*) Elle est beaucoup trop courte en ce sens qu'il n'y a pas ce qu'il devrait y avoir; elle est beaucoup trop longue en ce sens qu'elle renferme ce que je ne voudrais pas y trouver. Je regrette qu'il y ait eu tant de dépense d'esprit. Dix-sept jours ont été employés pour arriver à ce résultat de dire immensément de choses sans rien dire du tout. (*Sourires.*)

» On s'est appliqué, si j'étais membre de la commission, je dirais avec beaucoup de bonheur, on s'est appliqué à mettre dans chaque mot, dans chaque phrase le pour et le contre, le oui et le non, le blanc et le noir. Vous avez entendu louer l'ambiguïté. Je n'aime pas cette ambiguïté. Je puis me tromper, ne pas apprécier à sa juste valeur ce chef-d'œuvre, mais je trouve que c'est un chef-d'œuvre malheureux; c'est pourquoi je conclurai un peu plus tard à sa modification. Les rédacteurs de l'adresse, je les admire beaucoup, beaucoup, beaucoup; ils ont fait un chef-d'œuvre d'adresse.... pas d'adresse du Sénat. (*On rit.*)

» Je demanderai donc, je demanderai un peu plus tard le renvoi à la commission. Mais auparavant, je demande la permission de m'élever contre certaines prétentions qu'on a de nous dicter les conseils que nous avons à conseiller, de nous conseiller ce que l'on veut que nous conseillions et nous défendre de conseiller ce qu'on ne veut pas que nous conseillions, ce dont on veut être dissuadé.

» Dans la dernière séance j'avais soumis un doute, et peut-être (bien rarement je soulève des questions inutiles) (*sourires*) était-on frappé de la raison que j'avais à tirer d'un article peut-être légèrement rédigé, mais enfin, qui prêtait à cette interprétation, je demandais que nous fussions éclairés et non pas dirigés; que nous puissions dire ce que nous croyions devoir être dit, et que l'on ne combattît pas notre opinion après l'avoir éclairée, qu'on ne s'opposât pas à sa manifestation. (*Mouvement.*)

» Messieurs, permettez-moi de vous dire qu'il y a des circonstances très-graves, et celles dans lesquelles nous nous trouvons sont des plus graves, l'Europe est agitée; ce qu'il faut aux souverains, c'est la franchise, c'est la vérité; ce qu'il faut, ce ne sont pas seulement des amis sincères et dévoués, mais ce sont surtout des amis intelligents.

» A cet égard, veuillez vous le rappeler, il a été donné un jour à un souverain de mauvais conseils, par un homme qui certes toute sa vie fut un modèle de dévouement, par M. de Polignac.

Dieu me préserve d'attaquer en quoi que ce soit sa mémoire, je le plains, mais enfin M. de Polignac voulait servir son roi, certes il ne voulait pas perdre sa dynastie. Eh bien ! ce que je redoute, c'est de trouver, dans certains hommes aujourd'hui au pouvoir, certain absolutisme prêché, préconisé qu'on nous jette au visage, qui fait qu'on nous insulte en nous appelant les ennemis de l'Empereur ; c'est de trouver un second Polignac. Je ne souffrirai pas que ma sincérité, mon dévouement soient attaqués par personne. Je suis heureux d'avoir été calomnié. On a dit, et j'étais du nombre de ceux dont on l'a dit, on a dit qu'il y avait dans le Sénat des hommes qui n'y étaient entrés que pour trahir. (*Protestations.*) C'est à moi-même qu'on l'a dit.

» **M. le Président.** Ce sont là des conversations.

».... Et cela vient de bien haut, je ne cite pas de noms propres.... presque augustes. (*Oh ! oh !*)

» Ce que je sais, c'est que si jamais il arrivait des temps difficiles, c'est parmi nous qu'on trouverait la fidélité, le dévouement ; nous aurions le droit d'être fidèles précisément parce que nous n'aurions pas été serviles. Ceux qui ont le courage dans la prospérité de faire entendre la vérité, ceux-là ont le courage comme le devoir, et ils ne manqueraient pas à leur devoir d'être fidèles quand viendrait l'adversité.

» L'exemple de l'histoire est là.

» Quels sont ceux que vous trouvez empressés à fuir ? Où trouvez-vous les déverseurs de l'injure, du mépris, de l'insulte, de la boue ? C'est parmi ceux qui ont toujours encensé le pouvoir, et non parmi ceux qui ont été francs, qui ont dit la vérité.

» Je demanderai le renvoi à la commission de tout ce paragraphe. »

A ce propos, l'orateur qui était persévérant, même tenace, et qui savait que l'art d'obtenir est surtout dans celui de répéter sa demande, et de l'enfoncer comme un coin qui entre plus avant à chaque coup, l'orateur renouvelait son vœu qu'une certaine publicité de convenance, d'émulation, d'encouragement, d'égalité fût accordée aux séances du premier corps de l'État, trop préservé de l'indiscrétion par la pudeur farouche, et jusqu'ici rebelle à toute tentative, d'un inexorable huis-clos.

« Il y a des choses que je voudrais aussi que la commission introduisît dans l'article. Je veux dire un simple vœu, quand elle ne prononcerait que le seul mot qui est dans vos consciences à tous, qui est dans la conscience du pays, qui est dans le bon sens, dans la raison, c'est le vœu de la publicité de nos débats.

» Je ne puis comprendre, je ne suis pas assez intelligent pour cela, comment, quand une séance sera lue le lendemain matin par la France entière, quelques jours après par l'Europe entière, par le monde entier, nous redouterions, dans l'intérêt de la dynastie, dans l'intérêt du pays, nous croirions trouver un immense danger à ce que vingt-cinq ou cinquante personnes puissent assister à la séance. Non vraiment, je n'ai pas l'intelligence de le comprendre. »

A ce vœu d'une publicité même restreinte des services du Sénat non encore exaucé, M. de Boissy ajoutait un autre *desideratum* plus heureux, car il lui a été donné satisfaction par le sénatus-consulte du 8 septembre 1869, qui, étendant les prérogatives du Sénat, et faisant cesser l'exclusion humiliante par laquelle son rôle était limité à la vérification et à l'enregistrement des lois au point de vue étroit de leur constitutionnalité, a accordé au premier corps de l'État le droit de *veto* suspensif, et fortifié sa critique de la sanction du renvoi d'une loi non approuvée à l'épreuve d'une nouvelle délibération. Cette concession, longtemps retardée par la crainte d'empiétements et d'antagonismes peu redoutables, a rendu plus actif et plus efficace un contrôle jusque-là uniquement passif, et par conséquent inutile. Le marquis de Boissy ne devait pas jouir de ce progrès, mais il est de ceux auxquels il est juste de se souvenir que la conquête en est due. Le Sénat, grâce un peu à ses réclamations incessantes sur ce point d'infériorité, dont le grief soulevait de sa part une périodique protestation, n'est plus emprisonné dans la formule sacramentelle et presque dérisoire : *Le Sénat ne s'oppose pas*. Il peut aujourd'hui s'opposer. C'est un droit dont il n'a pas encore usé, et dont il n'est pas à craindre qu'il abuse jamais.

Dans cette même séance du 14 mars 1861, le marquis de Boissy, rentrant, par la première tangente venue, dans le cercle de ses protestations favorites, donna à ses rancunes d'ennemi intime de l'Angleterre la satisfaction d'un nouveau grief à développer, et s'éleva, avec cette énergie qui ne permettait pas d'esquiver la réponse, contre la suppression du passe-port au bénéfice des Anglais voyageant en France, alors que par une inégalité qui rendait encore ce privilége plus choquant à ses yeux, on continuait d'imposer cette servitude policière aux Français, de façon même à pouvoir légalement demander ses papiers à un Parisien allant à Saint-Cloud.

A ce propos, le marquis crut devoir infliger aux égards de notre ambassadeur à Londres pour les susceptibilités anglaises, moins courtoises pour les nôtres, et à sa présence dans un de ces banquets à toast, qu'il n'hésita pas à qualifier, au sursaut des vieilles pudeurs auliques et parlementaires, de *saouleries*, une de ces volées d'épigrammes légères qui provoquaient un irrésistible sourire, chatouillaient l'opinion publique, et parfois plus aiguisées et servant quelque malicieuse vengeance, faisaient à qui de droit la blessure cuisante du ridicule.

Il ne fallait pas manier cette arme contre le plus inépuisable et le plus imperturbable des moqueurs.

Aussi est-ce sur le ton le plus sérieux, non sans quelque aigreur secrète, que les ministres, obligés de se déranger, au lieu de se reposer, dans les faciles triomphes sénatoriaux, des victoires disputées du Corps législatif, répondaient à M. de Boissy, quand ils ne pouvaient faire autrement.

Dans l'espèce, M. Billault n'eut pas de peine à calmer les appréhensions et les susceptibilités du martial champion de l'antique rivalité nationale, et c'est de fort bonne grâce qu'après avoir mené l'incident jusqu'à son extrême limite, le marquis se résigna à s'asseoir.

Il demandait moins à avoir raison, en effet, qu'à mettre le gouvernement en garde contre le danger d'avoir tort.

Il se souciait peu de convaincre, et encore moins d'être convaincu.

Il parlait surtout pour dire certaines choses, que seul il était capable de dire, et qui, selon lui, avaient besoin d'être dites. Orateur sans vanité et politique sans ambition, il ne s'inquiétait pas du reste.

Dès le lendemain 5 mars, toujours frais d'idées et dispos d'allure, le marquis reprenait cavalièrement la campagne à propos de l'annexion de la Savoie et de Nice, conquête pacifique dont son ombrageux patriotisme voyait toujours la jalouse Angleterre prête à contester la légitimité.

M. Billault, que son ancien collègue d'opposition semblait s'être donné la tâche de tenir en haleine, non sans lui rappeler malicieusement de communs souvenirs, n'eut pas de peine à rassurer de nouveau l'orateur, qui se tut, attendant une nouvelle occasion de parler, et de jeter, dans le courant de cette discussion oisive ces petits cailloux d'un observateur de bon sens et d'esprit, qui le plus souvent ne faisaient que rider la surface des eaux, mais qui parfois aussi, touchant au fond des idées et des passions contemporaines, eurent les ricochets, les éclaboussements et les soulèvements d'écume d'une petite tempête.

A propos de la Chine, il trouvait encore moyen de faire à l'Angleterre une petite querelle incidente : c'était la seconde de la journée. Puis, il allait dîner, souvent avec des Anglais, parfois chez des Anglais, avec la belle humeur d'un homme qui n'a pas perdu sa journée.

Le 7 mars, l'orage qui couvait sur sa tête insouciante creva, et un rappel à l'ordre tomba de la nue irritée. L'atmosphère du Sénat, si sereine d'ordinaire, était depuis deux jours agitée par les électriques débats que le président Troplong s'efforçait de contenir, sans y parvenir toujours, dans les limites du *decorum togatum*.

Le double écueil de la difficile direction d'une assemblée, fût-elle composée de vieillards, est d'être inopportunément sévère après avoir été intempestivement indulgent.

Le successeur du duc Pasquier, que la mort a empêché d'être duc comme lui, n'avait pas comme lui l'habitude ou le tempérament de l'impassibilité. Il sortait encore parfois des gonds, et impatient d'une discussion qui révélait à son autorité, jusque-là si tranquille, des forces nouvelles, des courants agressifs et même des vents ennemis, il attestait par un rappel à l'ordre, qui tombait naturellement sur le marquis de Boissy, bouc émissaire des velléités indépendantes qui réveillaient le Sénat, la mauvaise humeur de n'être plus sur un siége de roses.

Le marquis, beaucoup plus fait à ces accidents, et qui avait déjà eu un président presque tué sous lui, prit, avec une philosophie qui ne manquait pas de défi, la réprimande disciplinaire qui le laissa toujours indiscipliné, et il demanda et vota lui-même l'insertion au procès-verbal de l'avertissement reçu par lui pour avoir persisté dans sa protestation contre l'accusation adressée au Sénat, ou du moins à certains sénateurs d'être des *intrigants* et des *ennemis*.

Cette double épithète, qui n'avait pas été publiquement formulée dans sa crudité, mais qui répondait bien au sens de certaines appréciations comminatoires de la résistance inattendue rencontrée dans le groupe des catholiques, chatouillait désagréablement les oreilles d'une assemblée dont la force est dans le respect. M. de Boissy refusa une rétractation à son orgueil humilié, et paya du blâme d'un rappel à l'ordre son impénitence obstinée.

Ce n'est pas seulement sur le terrain de ces deux solennelles et périodiques occasions : la discussion de l'adresse et celle du budget, la première surtout, le budget n'étant présenté au Sénat comme à la Chambre des pairs que tardivement, et ne pouvant y être l'objet que d'un examen stérile ; ce n'est pas seulement sur ce terrain habituel que le plus militant des sénateurs li-

vrait ces batailles ironiques et critiques dont il ne perdait jamais tout. Il engageait encore volontiers, à propos de la moindre pétition prêtant le flanc à sa verve, sa batterie volante dont les mots ne rataient guère, et portaient leur coup pour la plupart, au moins sur l'opinion.

C'est ainsi que, dans la séance du 6 avril, il insistait d'autant plus que cette insistance semblait déplaire, sur l'urgence de procéder à la délibération sur une pétition d'habitants notables du quartier du Luxembourg, inquiets de plans qui menaçaient l'intégrité du jardin, et protestait contre l'éloignement systématique de ces discussions importunes, et le tour de faveur accordé à des pétitions inoffensives ou puériles.

Le 17 avril, il demandait, avec une bonhomie qui frisait l'ironie et une naïveté pleine de malice, l'impression d'un rapport de quatre lignes du comte de Casabianca, concluant dédaigneusement à l'ordre du jour sur une pétition signalant l'insuffisance de la loi du 28 mai 1858 pour réprimer l'usurpation des titres et des particules nobiliaires, et il profitait de l'incident soulevé pour insinuer des réflexions qui, semble-t-il, n'étaient pas du goût de tous ses collègues, dont il dévoilait, en ayant l'air de la caresser, l'ambition secrète ou la vanité affichée.

Le 20 avril, M. de Boissy, à propos du compte-rendu des séances publié par les journaux, cherchait à provoquer, sur l'étendue et les limites de la faculté accordée à cet égard aux journaux, des explications que M. le président lui refusait fort prétentieusement, sous prétexte qu'il était au Sénat pour le diriger et non pour lui donner des consultations.

Le marquis s'en passa, et le 24 avril il exécuta, sous le coup de la menace présidentielle non plus d'un simple rappel à l'ordre, pour lequel il avait la désagréable habitude de remercier, ce qui était à la fois afficher son indifférence et sa politesse, mais d'une interdiction de la parole, les variations les plus spirituelles, les plus hardies et cependant les plus impunis-

sables, sur le double thème, si périlleux à tout autre qu'à un virtuose de sa force, de la publicité exceptionnelle donnée à un discours fameux du prince Napoléon au Sénat, et sur le scandale qui l'avait suivi d'une querelle... de brochures qui n'a pas été oubliée entre deux princes que l'exil sépare.

Le marquis aimait ces tours de force, et il y en a plusieurs dans ce genre qui attestent l'art voilé de naturel et l'habileté dissimulée sous la fantaisie apparente d'un escrimeur parlementaire qu'on ne boutonnait pas facilement.

Un discours sur l'urgence du rapport sur une pétition demandant l'établissement des Maronites en Algérie (4 mai); un autre sur la nécessité de prolonger, pour éclairer suffisamment le Sénat, une discussion que les muets qui ne parlent que pour crier *aux voix! aux voix!* menaçaient d'étrangler, à propos d'une pétition demandant la révision de la convention du 30 novembre 1860, additionnelle au traité de commerce avec l'Angleterre (12 mai); sa verte protestation contre l'arbitraire forcément partial des appréciations sténographiques notant les mouvements d'impatience ou d'adhésion de l'assemblée (13 mai); un incident soulevé sur le règlement à propos d'un rapport de M. de Casabianca, qui semble avoir partagé, avec le président Troplong, les représailles d'un adversaire qui n'oubliait pas plus qu'eux de régler le compte de ses petites *vendette* de salon ou d'assemblée (31 mai); l'appui donné par lui à la pétition d'un homme se plaignant d'avoir été enfermé à Bicêtre comme atteint d'aliénation (13 juin), et bien d'autres témoignages, que nous sommes forcés de négliger, dans les états de service de cet infatigable champion du droit attestent éloquemment, en dehors de la part brillante prise aux délibérations les plus importantes du Sénat en 1861, l'ardente vigilance et l'infatigable sollicitude du marquis de Boissy pour le maintien des moindres prérogatives du Sénat, et surtout le respect, qu'il poussait jusqu'à une sorte de culte, du droit de pétition dont l'intégrité fait partie de l'honneur de ce grand corps.

La campagne parlementaire de 1862 nous le montrera toujours fidèle et égal à lui-même, poursuivant cette œuvre à laquelle il s'est voué, parfois contre le Sénat lui-même, de l'extension de son influence et de sa popularité.

CHAPITRE II.

SESSIONS DE 1862, 1863 ET 1864.

Séance du 11 février. — Le marquis de Boissy renouvelle son vœu de la publicité des séances du Sénat. — Séance du 24 février 1862. — Orage des discussions précédentes. — A propos de nos relations avec l'Amérique, le marquis de Boissy fait le tour du monde. — Le marquis de Boissy aime les répétitions utiles. — Sorties belliqueuses contre l'Angleterre. — Saillies originales. — Profession de foi d'un homme qui n'est pas politique. — L'encens et l'opium. — Tirade martiale contre les traités de 1815 et Waterloo. — L'orateur arrive enfin à son sujet. — Pourquoi il désire que la France garde la neutralité dans la guerre d'Amérique. — Instinct politique et oratoire du marquis de Boissy. — Ce qu'il aurait pu être. — Ses vues d'une intuition prophétique sur l'avenir. — Sa contradiction n'était pas encore dédaignée, et en 1862, on se croyait obligé de lui répondre. — De la passion en politique. — Elle éclaire le marquis de Boissy sur les arrière-pensées équivoques de l'Angleterre et les dangers du décevant concours de notre alliée au Mexique. — Séance du 12 mars 1862. — Affaires d'Italie. — L'ingratitude des peuples. — Les conseils désintéressés. — Conséquences d'une évacuation de Rome. — Pourquoi M. de Boissy la désapprouve. — Sollicitude du marquis de Boissy pour le libre et libéral exercice du droit de pétition. — Il s'occupe des petites questions comme des grandes. — La méfiance de son zèle parfois indiscret lui ménage comme rapporteur des loisirs qui profitent à l'orateur. — Il parle sur presque toutes les pétitions de quelque intérêt. — C'est là une des causes de sa popularité.

Session de 1863. — Rapide discussion du projet d'adresse de 1863. — Le marquis renouvelle son vœu annuel de publicité des séances du Sénat. — Affaires du Mexique. — Retraite de l'Angleterre qualifiée de trahison par le marquis de Boissy. — Son attitude patriotique est digne d'un meil-

leur sort. — Toute sa colère retombe sur l'Angleterre. — Inconvénients de la discussion de l'adresse. — Avantages de l'interpellation. — Préférence accordée par le marquis à cette arme légère de la guerre parlementaire. — Clôture de la troisième législature depuis l'Empire.

Session de 1864. — Le marquis de Boissy saisit la première occasion venue de soulever son incident habituel à propos de la publicité des séances du Sénat. — Discours du 14 décembre 1863. — Son succès. — Il rend le marquis populaire dans l'opinion et suspect au gouvernement. — Le meilleur moyen de troubler le marquis de Boissy. — Son discours débute par une épigramme.— Il parlera pour maintenir intact le droit de parler. — Reproches au président Troplong sur son cumul de fonctions de rapporteur perpétuel avec celles de président. — Exorde insinuant. — Hommage à l'Empereur. — Distinction entre le souverain et son gouvernement. — Sortie contre les courtisans et les favoris. — Les *dynasticides*. — Souvenirs importuns. — Coup d'œil rétrospectif sur les événements de 1863. — leçon des élections entraîne une modification radicale dans le personnel et l'appareil gouvernemental. — Décret du 23 juin 1863. — Suppression des ministres sans portefeuille. — Extension des prérogatives du ministère d'État. — Mort de M. Billault. — Croquis de la physionomie de M. Rouher son successeur, qui n'en aura pas. — M. de Boissy regrette de voir derrière lui au banc des commissaires du gouvernement trois sénateurs redevenus conseillers d'État. — Protestation contre la violation de la Constitution. — Caractère inamovible et indélébile, selon M. de Boissy, de la dignité de sénateur. — Opinion de M. de Boissy sur les élections de 1863. — Les villes et les campagnes. — Reproches à l'adresse. — Elle dit trop ou pas assez. — De l'immobilité des grands corps politiques. — De la perfectibilité de la Constitution. — Double grief du marquis de Boissy. — Critique de la continuation de l'expédition du Mexique. — Regrets de voir la question polonaise soulever le danger d'un conflit avec la Russie. — Attitude originale et paradoxale du marquis de Boissy sur cette question. — Bien loin de caresser l'opinion, il la prend à rebrousse-poil. — Il a trop tort et trop raison. — Tempête d'interruptions et de protestations. — Thèse de l'impopularité de la cause polonaise. — Seconde partie du discours du marquis de Boissy. — Proposition d'un congrès Européen due à l'initiative de l'Empereur. — Critiques à la commission de l'adresse. — Menaces à l'Angleterre. — Belle péroraison. — Le général Gémeau qualifie d'admirable le discours du 14 décembre 1863. — Séance du 15 décembre. — Discours de M. de Royer. — Discours de M. de la Guéronnière. — Conclusion de ce dernier. — M. Rouher rentre dans le débat et répond directement à M. de la Guéronnière et incidemment à M. de Boissy.

A la séance du 11 février 1862, nous voyons le marquis de Boissy renouveler, avec la force acquise d'une année de maturité du grain semé à la session précédente, renouveler, sans

plus de succès d'ailleurs que précédemment, son vœu d'extension de la publicité des séances du Sénat, et d'admission dans ce sanctuaire inhospitalier au moins des membres du Corps législatif.

Le marquis de Boissy n'intervint pas autrement que par des adhésions ou des désapprobations qu'il n'est pas besoin de préciser, dans la première partie de la discussion des paragraphes de l'adresse.

Le débat, aux deux séances qui avaient précédé celle du 24 février 1862, où nous le retrouvons à son poste de combat et développant sa contradiction, avait été occupé et passionné en sens divers par des orateurs d'opinion très-opposée, mais d'un incontestable mérite : le prince Napoléon, M. de Ségur-d'Aguesseau, le marquis de La Rochejacquelein.

L'émotion de ces journées orageuses à peine calmée, le marquis, admis au débat sous prétexte de la question de nos relations avec l'Amérique, ne se fit point faute de faire à ce propos, suivant son habitude, le tour du monde.

Et d'abord, il renouvela encore, avec cette insistance et cette confiance qu'il savait bien devenir peu à peu contagieuses, attirant le succès à force de paraître n'en pas douter, son vœu de l'admission aux séances du Sénat au moins des membres du Conseil d'État et du Corps législatif.

Bien loin d'être détourné de ses espérances à cet égard par l'animation des récentes discussions, où il semblait aux puritains que le Sénat eût perdu quelque chose de sa dignité, le marquis puisait un argument nouveau en faveur d'une publicité qui modère une assemblée autant qu'elle l'excite, dans cette présence de témoins, représentants autorisés de l'opinion publique.

Après avoir plaidé ce procès habituel sur l'interprétation du règlement qu'il gagnait parfois, quelquefois de l'aveu même du président son adversaire, car il savait son règlement sur le bout du doigt, et ne le cédait à personne quand il le voulait en dextérité et en subtilité, M. de Boissy, qui aimait les répétitions utiles, surtout quand l'accueil qui leur était fait lui attestait

qu'il rencontrait une corde sensible, exposait de nouveau, en le justifiant, son grief des passe-ports et de l'inégalité des exigences administratives à l'égard des Français et des étrangers anglais ou américains, à son sens trop favorisés.

Il regrettait les sacrifices occasionnés par deux guerres glorieuses, celle de Crimée et celle d'Italie, dont la dernière au moins ne lui paraissait pas devoir porter des fruits dignes du sang versé.

Il eût mieux aimé voir ces trésors employés aux frais de ce voyage à Londres, dont le rire général du Sénat ne l'empêchait pas chaque année d'aiguiser bruyamment la chimérique menace.

Avant d'arriver en Amérique, il trouvait moyen, par un de ces détours qui ne lui coûtaient rien et lui fournissaient au contraire, en excusant la macédoine de sa discussion, l'occasion de critiquer la confusion de questions qu'il reprochait au projet d'adresse, il trouvait moyen de relâcher en Chine et d'y anathématiser notre alliance contre la barbarie avec des alliés douteux, dont les représailles contre la révolte indienne avaient fait rougir la civilisation et outragé l'humanité.

Enfin, à bout de détours et d'invectives contre l'orgueil anglais, humilié par tant de défaites, dont nous servions la revanche et dont notre unique vaisseau suivait la flotte comme un domestique derrière une voiture (*Hilarité, vives dénégations*), il arrivait à son but : le maintien de notre neutralité dans la guerre entre les deux Amériques, non sans des digressions de principe qui caractérisaient nettement ses intentions de conseiller aussi indépendant que fidèle.

« .... J'entends dire, je crois, que je ne suis pas politique ; c'est possible ; nous ne le sommes pas tous au même degré ; mais enfin nous sommes ici pour dire notre opinion sincèrement et l'Empereur l'appréciera s'il entend nos paroles. J'espère qu'il les entendra.

Quant à moi, j'ai le malheur ou le bonheur de ne pas penser comme beaucoup d'autres. Par exemple, chacun a sa manière d'apprécier comment il doit se montrer reconnaissant, fidèle et dévoué à l'Empereur. Je ne blâme pas les autres. Je ne blâme personne, je respecte toutes les opinions, même celles de ceux qui croient que le dévouement, la fidélité présente et surtout celle à venir, c'est celle-là qui est la plus difficile et la plus rare, et c'est celle-là à laquelle je prétends tout aussi bien qu'à la première, ceux qui croient que la fidélité ne peut se mesurer qu'à la quantité d'encens brûlé. Moi je crois qu'elle se mesure au courage de s'exposer à déplaire en disant la vérité. Je n'ignore cependant pas, Messieurs, et ne me croyez pas assez simple pour ignorer quels avantages il y a à brûler de l'encens, que les résidus de l'encens brûlé sont souvent titres, décorations, honneurs souvent aussi. Je ne veux pas prononcer un mot déjà trop souvent prononcé, au grand détriment de la chose publique ; mais je fais cette observation sans blâmer ceux qui croient devoir brûler beaucoup d'encens et toujours de l'encens ; l'encens, Messieurs, est aux princes ce que l'opium est aux Chinois (*hilarité*), avec cette différence toutefois que le Chinois qui fume l'opium meurt abruti, hébété ; le prince qui s'enivre de la fumée d'encens meurt exilé.

» Voilà pourquoi je ne brûle pas d'encens, et pourquoi j'ose dire la vérité, croyant en cela servir loyalement l'Empereur qui nous écoute, le pays qui nous entend et nous juge.

» Maintenant je reviens à la rédaction de l'adresse. »

Et de cette transition, l'orateur, qui improvisait avec la familiarité et le désordre de la conversation, profitait pour se féliciter que, sur ses réclamations, le nombre des membres de la commission de l'adresse eût été porté à dix membres, mais pour se plaindre que le projet d'adresse délibéré dans la commission, avec la collaboration de commissaires du gouvernement dont l'intervention dégénérait en ingestion indiscrète, ne subît point la première et salutaire épreuve d'une communication officieuse aux bureaux, et n'arrivât pas au moins à la délibération vierge et exempte de toute défloration publique et de tout commentaire anticipé.

Toutes ces traverses finissaient par le ramener à la grande route, mais bien des considérations accessoires le détournaient encore en le rapprochant de son sujet principal, dans lequel il entrait enfin comme d'assaut, à la suite d'une martiale tirade contre les traités de 1815 et Waterloo.

« Je comprends très-bien, et, pour mon compte, c'est un sentiment que j'exprime, je ne dirai pas le peu de sympathie, mais la haine profonde qu'on a pour les traités de 1815 ; mais ce que je ne comprends pas, je le dis bien haut, je désire que cela soit bien répété et cela le sera parce que c'est populaire, c'est comment on affiche si souvent, sans cesse la haine pour les traités, en affichant tous les jours, sans cesse, à toutes occasions, l'amour pour ceux qui les ont imposés. Ainsi horreur pour les traités de 1815, et amour pour les Anglais qui les ont dictés ; voilà ce qui me passe. »

Sur une interruption du général marquis de Lawœstine, l'orateur reprend, comme sur un tremplin, son élan et continue :

« .... Ce n'est pas toute l'Europe, ce sont les Anglais qui ont imposé les traités de 1815, ce sont eux qui ont payé la coalition, qui ont été les maîtres, et qui ont voulu, je dis cela à mon interrupteur, que j'engage à consulter l'histoire, qu'on traitât de la France sans la France ; ce sont eux qui ne voulaient pas que le plénipotentiaire français fût appelé aux conférences : c'est historique ceci.

» L'Angleterre ne voulait pas que celui qui représentait la France, dont on s'arrachait les dépouilles, fût présent, et sût seulement à qui elles seraient jetées en pâture. Ce sont les Anglais qui ont dicté les traités. Vous détestez les traités et vous aimez tant leurs auteurs ! Non, ce n'est pas vrai, si vous détestez le fruit, alors vous détestez l'arbre. Sinon, non.

» Maintenant pourquoi ceci ? Cela s'explique, c'est à cause de Waterloo, je prononce exprès ce mot exécré, Waterloo, Waterloo, pour raviver la haine, si c'est possible (*mouvements divers*), Wa-

terloo ! Waterloo !.... Avez-vous dit un mot des Anglais ? Non. Les craignez-vous ? Moi je ne les crains pas. Et je crois une chose, c'est que si vous ne leur laissez pas le temps de nouer une coalition nouvelle, vous en obtiendrez une revanche aussi prompte que certaine. Et pour cela, Messieurs, que faut-il ? La neutralité avec l'Amérique. Vous voyez que j'y arrive. (*Hilarité générale.*)

» Cette neutralité, je crains bien qu'on y manque ; je crains bien la facilité trop grande de la France à se laisser entraîner, sous certains prétextes, à nos frais et dépens, toujours pour procurer d'immenses avantages à nos soi-disant alliés. Un de nos collègues disait nos loyaux, dévoués, moi je dis nos perfides amis.

» La neutralité, pourquoi devons-nous la désirer ? Par une bonne raison, c'est que s'il y a neutralité, l'Angleterre ne parviendra pas à dominer l'Amérique, et elle continuera, en cas de neutralité gardée par nous, à donner au monde le spectacle de tout supporter pour de l'argent ; elle donnera au monde le spectacle qu'elle n'est exigente et insolente qu'avec les faibles et qu'elle ploie devant ceux qu'elle croit forts. Vous vous rappelez, Messieurs, je l'espère du moins, comment l'Amérique a traité l'Angleterre, jusqu'à quel point elle l'a humiliée, fait ployer en toute circonstance, jusqu'à quel point l'Angleterre, souple, humble, disons même plus que cela, a tout enduré de peur de guerre avec l'Amérique, guerre si coûteuse et par les dépenses et par manque à gagner.

» Aujourd'hui si elle veut nous entraîner, c'est pour affaiblir cette puissance qui la fait trembler. Je sais bien ce que l'on peut dire, que nous souffrons aussi. Incontestablement oui. Nous souffrons aussi ; mais je vais dire une chose qui paraîtra peut-être un peu prononcée (*Rires*), je calcule moins mes douleurs que les douleurs d'un ennemi, et si l'ennemi souffre plus que moi, je me réjouis ; les douleurs plus grandes d'un ennemi me sont des jouissances. (*Rires.*)

» Voilà pourquoi, si mon avis peut peser pour quoi que ce soit dans la balance où cela se décidera, je ne veux pas qu'à aucun prix la France soit entraînée à rompre avec les Etats-Unis ; car les Etats-Unis divisés sont le triomphe de l'Angleterre dans l'Amérique, c'est la domination de l'Angleterre sur les mers, et je ne partage pas l'opinion de l'un de nos collègues, opinion émise en pays étranger et que je regarde comme une déplorable hérésie, car on a pu croire que c'était celle de la France, que le Sénat partageait ; cette opinion, qui a été proclamée en Angleterre, c'est que nous devons accepter la suprématie de l'Angleterre sur les mers. Heureusement un de nos plus illustres collègues a victorieusement réfuté

cette détestable opinion qui voudrait que la France, si grande, ne fût jamais qu'en deuxième ordre, qu'en troisième ordre, à la queue de l'Angleterre. Et pourquoi cela? Parce que, dit-on, nous sommes une plus grande puissance militaire. Mais est-ce une raison, parce que nous avons plus de soldats sur terre, pour en avoir moins sur mer, et pour baisser pavillon devant l'Angleterre? »

Tels étaient ces discours improvisés, non sans notes prises d'avance et sans fécondantes méditations, mais improvisés si courageusement et souvent si heureusement par un orateur à la façon anglaise, qui ne perdait jamais l'occasion de fondre, en champion de la France et avec la *furia francese*, contre tout ce qui lui rappelait les succès du peuple rival ou nos propres revers.

Certes, il faut louer avec ménagement et non sans réserve un homme de trop d'esprit pour avoir jamais connu l'amour-propre d'auteur. Il n'en est pas moins vrai qu'à travers certains écarts inséparables de la discussion et certains alliages de mauvais goût qui troublent parfois le courant de cette parole si limpide, si vive et si nette, coulant de source, on ne saurait méconnaître sans injustice un instinct politique et oratoire qui eût fait du marquis de Boissy, s'il l'eût voulu, autre chose que le plus amusant des sénateurs.

On ne se dérobait pas facilement à cette atteinte d'une critique souvent si fréquente et si sûre. On ne pouvait toujours, en affectant un facile dédain, se dispenser de parer des coups qui frappent l'opinion. Et parfois emporté au-dessus de son niveau habituel par l'essor d'une sorte de prophétique intuition, le marquis de Boissy ouvrit sur l'horizon des vues dont l'étincelante surprise fit baisser les yeux à ses collègues, éblouis de ces éclairs d'avenir.

La preuve qu'il n'était pas un contradicteur à dédaigner, et que, pour aimer à toucher fort, il n'en savait pas moins toucher juste, c'est que sa critique de l'expédition de Chine pro-

voqua les réfutations du général Cousin-Montauban, que ses reproches au projet d'adresse firent sortir la commission de son impassibilité, et amenèrent son avocat, M. de Royer, à la tribune, enfin que la flèche du Parthe de sa péroraison, atteignant son plus illustre collègue, força le prince Napoléon, au début de la séance suivante, le 25 février, à protester de la loyauté de ses intentions, et à corriger, par une déclaration de dévouement, et de fidélité au chef de l'État, l'impression produite par son dernier discours.

Il faut se méfier, en politique, de la passion; mais s'en garder tout à fait est une faute autant que s'y livrer aveuglément. C'est un flambeau qui éclaire tout ce qu'il ne brûle pas. Et c'est à la lueur de son patriotisme ombrageux que le marquis de Boissy, qui avait signalé pour la France le danger de s'engager dans une politique ambiguë, sinon hostile vis-à-vis des États-Unis, découvrait dans certaines mesures, prises par notre alliée au Mexique, l'arrière-pensée de ce concours équivoque qui devait se dénouer par l'abandon. (Séance du 27 février 1862.)

A propos de la question des affaires d'Italie et de notre séjour à Rome, question traitée en 1862 comme l'année précédente, avec des développements si consciencieux et des mouvements si passionnés de la part des mêmes interlocuteurs, le marquis de Boissy n'intervenait dans le débat que pour y jeter quelques-unes de ces originales, paradoxales et joviales considérations dont le vernis léger et l'allure parfois frivole ne doivent pas calomnier le solide bon sens. (Séance du 1er mars 1862.)

«..... Je le dis avec orgueil, je suis sénateur français, je regrette tant de temps perdu, prostitué si vous voulez (*Rumeurs*) à nous occuper d'intérêts étrangers, je proclame ici mon égoïsme le plus entier, le plus absolu ; je ne m'occupe que des intérêts de mon pays. Les intérêts étrangers ne sont rien pour moi, je suis

toujours prêt à les sacrifier en toute circonstance, s'il y a intérêt français à le faire. Je ne conçois pas que toujours les intérêts étrangers, les intérêts de l'Italie viennent prendre tout notre temps, qui appartient à la France.

».... On a parlé de l'ingratitude de certains peuples, mais tous les peuples sont ingrats; je ne les blâme pas; ce que je regrette, c'est qu'on leur fournisse des motifs d'être ingrats quand cela coûte, pour certains, tant d'argent, tant de sang. Aussi je ne me laisse pas influencer par le mot d'ingratitude appliqué à Rome. Ce n'est pas à Rome qu'il peut s'appliquer, ce serait plutôt à un autre peuple. On dit que Rome résiste toujours à nos conseils. Rome résiste, oui, mais Rome n'est pas seule à résister. Puis je fais cette question : Pourquoi donner des conseils sympathiques et désintéressés? Eh bien! les conseils sympathiques et désintéressés donnés par la France, je ne les approuve pas, je ne les reconnais pas.

» Je vais dire une chose qui paraîtra d'abord un peu hasardée mais ensuite juste.

» Je ne reconnais pas aujourd'hui, après les principes de 1789, qu'un pays appartienne à un souverain, c'est le souverain qui appartient au pays : ainsi, quand, par le suffrage universel, nous avons donné la couronne impériale à l'Empereur, nous n'avons pas dit : nous sommes à vous, mais : vous êtes à nous. Cela vaut mieux, car nous le défendrons mieux. Je n'approuve donc pas ces conseils que la commission appelle des conseils de sagesse, quand l'Empereur a dit conseils *désintéressés et sympathiques*.

» Ceci, Messieurs, me conduit à demander pourquoi quand on sait d'avance que des conseils ne seront pas acceptés, on persiste à en donner. On compromet sa dignité en continuant à donner des conseils qu'on sait ne devoir pas être suivis. Nous savons que Rome ne cédera pas. Pourquoi? C'est qu'il n'y a pas de moyen de coercition.....

» Messieurs, je dis que c'est une politique peu heureuse, et qui flatte beaucoup dans certaines régions, que de conseiller l'évacuation de Rome.

» Je me demande si, au point de vue politique, c'est sérieux. Quelles seraient donc les conséquences de l'évacuation de Rome? Je ne m'occupe pas de Rome pour Rome elle-même, mais des conséquences politiques de cette évacuation. Nous serons remplacés à Rome par qui? Par la révolution, par la guerre, guerre qui intéressera la France, et à ce point de vue je m'en préoccupe. »

En rappelant le souvenir du pape Pie VII, invoqué avant lui dans un but tout différent, l'orateur concluait :

«.... Après l'enlèvement du pape, qu'est-il arrivé ? On l'a renfermé dans une citadelle, jeté en prison, mis au secret, on lui a fait faire le voyage de Fontainebleau ; mais après tout cela ? Après ? Le pape est mort sur son trône.

» Ceci est grave, Messieurs, car cela montre qu'on gagne peu à s'attaquer à la papauté, que la papauté peut traverser des épreuves difficiles, peut être humiliée, mais qu'elle renaît toujours, non pas de ses cendres, car elle n'est jamais dévorée par l'incendie, mais qu'elle ne périt pas. C'est pour cela que j'ai toujours été et suis sans inquiétude encore pour la papauté.

» Au point de vue politique, la conservation de la papauté intéresse essentiellement la politique française ; aussi est-ce dans l'intérêt politique de la France que je soutiendrai toujours la papauté.

» Car, par qui est-elle attaquée ? Par les révolutionnaires qui se disent ses plus grands amis en soutenant qu'il la faut dépouiller de ses domaines.

» Je suis très-touché de voir la papauté défendue par ces excellentes âmes, se disant ses amis les plus dévoués, mais qui prétendent toujours que c'est dans l'intérêt de la papauté qu'ils veulent détruire la puissance temporelle. »

Pour M. de Boissy, qui n'était pas révolutionnaire, qui détestait la révolution, il déclarait, en finissant, persister à défendre l'intégrité du domaine pontifical, non-seulement parce qu'il estimait cette cause bonne, mais encore à cause du peu de cas qu'il faisait de ceux qui la trouvaient mauvaise. Et il s'asseyait sur ce dernier et épigrammatique argument, non sans avoir encore envoyé quelques traits à la rédaction du projet d'adresse.

Nous ne saurions suivre le marquis de Boissy dans le détail presque journalier des témoignages de son dévouement à ses devoirs de sénateur.

Nous nous bornerons à dire que les grandes questions ne lui

firent jamais négliger les petites, et que chaque pétition attirant par quelque côté son attention toujours bienveillante, lui fournit l'occasion d'honorer et de fortifier ce droit, trop humilié par de dédaigneuses justices, qui est un des plus essentiels du citoyen, et s'adresse à une des plus nobles prérogatives du Sénat.

Une méfiance injuste, une exclusion dont il ne se plaint pas, parce qu'elle lui laisse sa liberté, lui ménagent, comme rapporteur, des loisirs dont il profite pour intervenir dans la discussion, quelquefois uniquement pour qu'il soit établi qu'on a discuté, et que le principe est sauf, parfois aussi pour accompagner de quelques paroles sympathiques et comme qui dirait saluer des honneurs de la guerre le convoi de quelques pétitions consacrées à des causes perdues, à des réclamations de vaincus, et enterrées sous l'ordre du jour ou la question préalable.

Le marquis de Boissy, qui ne rapporte guère de pétitions, parle à peu près sur toutes celles qui soulèvent quelque intérêt.

Nous ne saurions, encore une fois, le suivre dans l'accomplissement scrupuleux et presque minutieux de ce devoir, compris par lui avec une si libérale et parfois si hardie tolérance, mais nous devions signaler ce rôle singulier et peu disputé d'avocat de tous ceux qui n'en ont pas d'autres, qu'il remplit jusqu'au bout, s'estimant trop récompensé, au prix de plus d'un affront, par les témoignages d'une humble reconnaissance et d'une honnête popularité.

La rapide discussion de l'adresse de 1863, expédiée en quatre jours (du 26 au 30 janvier), fournit néanmoins au marquis de Boissy le prétexte, sinon l'occasion, de renouveler son vœu annuel de l'élargissement du cercle étroit de la publicité du Sénat, et de l'admission aux séances, comme jadis à la Chambre des pairs, au moins dans les couloirs et les pourtours, des membres du Conseil d'État et du Corps législatif, si mal récompensés de la gracieuse avance de leur hospitalité.

« Pour moi, je ne cesserai jamais de demander cette publicité, croyant rendre un grand service au Sénat, qui y gagnera, et au pays qui y gagnera bien plus encore.

» Je sais ce que disent quelques hommes peut-être un peu plus prudents que moi : ils disent que le public souvent s'ennuiera. (*Rires.*) Qu'est-ce que cela nous fait ? Ceux qui s'ennuieront ne reviendront pas. N'y a-t-il pas tous les jours des séances peu intéressantes ? Est-ce un motif parce qu'il pourra se faire qu'on assiste à une séance qui n'aura pas un intérêt dramatique, pour ne pas admettre le public qui viendra nous admirer. (*Rire général.*) Oui, je le répète, qui viendra nous admirer, à cause de notre savoir, de notre dignité, de notre patriotisme. (*Mouvements divers.*) Je demande si je me trompe; je m'en rapporte à mes collègues. Ai-je tort? ai-je raison ? Qui donc ici n'est pas animé de l'esprit le plus patriotique? Qui donc voudrait s'oublier en public ? Personne. Nous sommes tous des gens sérieux et par cela même nous gagnerons beaucoup à être entendus.

» Je n'insiste pas davantage sur ce point, j'ai pour moi l'opinion publique, j'ai le bon sens de la majorité du Sénat ; je m'en rapporte à ces deux grandes puissances pour arriver au but que je me suis proposé.... »

Les vicissitudes de notre expédition au Mexique et l'abandon simultané de l'Espagne et de l'Angleterre n'avaient que trop justifié les prévisions du marquis de Boissy.

Il n'en abusait pas pour critiquer, comme tant d'autres, une tentative coupable surtout de n'avoir pas réussi, mais il en profitait pour grossir sa voix, et tonner contre les trahisons de l'Angleterre et ces machinations dont le machiavélique fantôme obsédait ses méditations, chaque fois qu'il réfléchissait sur les avantages de cette entente cordiale qui lui apparaissait comme une mystification.

Le marquis voulait que l'adresse fournît une soupape à son indignation, et il ne trouvait pas d'une protestation assez éner- le mot de *retraite*, appliqué à ce qu'il considérait comme défection.

« C'est le mot *retraite* que je trouve blâmable. Il ne rend la pensée de personne, il est inexact ; il n'y a pas eu de retraite, il y a eu désertion devant l'ennemi, il y a eu trahison de la part de puissances prétendues amies ; et elle était telle, cette trahison... (*Rumeurs.*) Messieurs, ayez la bonté d'écouter. Oui, cette trahison était telle que lorsqu'on obtenait du général espagnol (par quels moyens ? je ne le sais pas, quoiqu'on nous l'ait expliqué l'année dernière) qu'il se retirât, qu'il nous abandonnât, qu'il nous trahît, qu'est-il arrivé ? L'Angleterre, l'auteur de la trahison, se méfiant avec toute raison de la loyauté, de la valeur de la nation espagnole, et craignant que cette armée loyale, courageuse, ne voulût point suivre son chef qui faisait défection, proposa ses vaisseaux pour transporter immédiatement l'armée espagnole. Le mot retraite, ici, est complétement inexact. Je proteste contre cette expression ; je proteste contre le mot timide qui ne sera pas approuvé de la France, car il blesse les sentiments français... (Séance du 29 janvier.) »

En faisant la part de l'exagération, de la passion du moment et de la partialité de critiques fondées sur les apparences de faits encore mal connus, il ne demeure pas moins de ces paroles que l'expression de cette patriotique générosité, qui était l'aspiration constante du marquis de Boissy, ne permettait pas de l'entendre avec indifférence, ni sans plaisir, même quand il se trompait, et faisait des discours qui n'étaient pas toujours politiques, des discours toujours français.

C'est l'Angleterre encore qu'il accusait d'avoir systématiquement fait avorter les projets et les essais de médiation conciliatrice dont l'Empereur avait pris l'initiative vis-à-vis des États-Unis ensanglantés par la guerre civile, par le refus d'un concours que la Russie, également consultée, n'avait pas jugé comme elle prématuré. (Séance du 30 janvier.)

On devine assez, par l'exposé du grief, la nature et la forme des reproches de l'orateur, à qui la clôture de la discussion de l'Adresse fermait seule la bouche, et la main toujours pleine de vérités, que, contre le conseil du philosophe égoïste, il n'hésitait jamais à répandre.

Déjà luisait d'ailleurs, à ses yeux, la nécessité d'une réforme, d'un progrès destiné à remédier aux inconvénients de cette discussion de l'adresse, insuffisante, mais fastidieuse, bruyante et stérile, qui concentrait, sur un amalgame de questions hétérogènes et dans des périodes séparées par des intervalles d'une année, des débats qui ne portaient jamais que sur le passé ou l'avenir, qui étaient obligés de ménager le fait accompli ou le fait en train de s'accomplir, et dont les critiques rétrospectives ou hypothétiques manquaient d'efficacité et de sanction.

Cette sanction du blâme ou de l'encouragement, l'interpellation, arme courte, facile à manier, provoquant du soir au lendemain le gouvernement à une défense catégorique, pouvait seule la mettre aux mains du contrôle parlementaire, dégoûté lui-même de cette arme inutile de la discussion de l'adresse, qui épuisait les questions sans les résoudre, et dont la solennité avait quelque chose de puéril en présence du résultat.

Aussi ne sommes-nous pas étonnés d'entendre le prévoyant sénateur, dans la séance du 21 février 1863, faire, à propos d'une simple discussion de pétition, la déclaration suivante, qui ne devait pas tomber dans le désert :

« Une simple question. Cette question n'est pas une interpellation. Ce droit, qu'il nous serait si utile d'avoir, ne nous est pas encore rendu. Espérons que cela arrivera un jour dans l'intérêt du pays et du Gouvernement. »

Ce jour, que le marquis ne devait pas voir, s'appelle le 19 Janvier 1867.

La session de 1863-1864 s'ouvrit dès le 5 novembre, afin de permettre au Corps législatif de vérifier les pouvoirs qu'il tenait, pour sa troisième législature depuis l'Empire, du suffrage universel, sans trop empiéter sur le temps réservé à ses travaux habituels.

Dès la premier séance ordinaire du 8 décembre et sans attendre l'occasion de la discussion du projet d'adresse, trop lente à son gré, le marquis de Boissy, qu'un échec annuel ne décourageait pas, parce qu'il savait gagner dans l'opinion la cause qu'il perdait devant ses collègues, souleva, à propos de la première pétition venue, l'incident de son vœu obstiné d'admission, non dans l'enceinte, mais autour de l'enceinte des délibérations du Sénat, sinon du public ordinaire, au moins des membres du Corps législatif, qui avaient droit à cette faveur, ne fût-ce qu'à titre de réciprocité.

Mais ce n'était là que peloter en attendant partie.

La partie, c'est ce discours du 14 décembre 1863, coupé de fréquentes interruptions, zébré des admonestations de M. le Président, et qui n'en poursuit pas moins son cours à travers les choses et les hommes, avec une liberté, une hardiesse et parfois un tel bonheur d'expressions que ce succès si disputé eut au dehors un retentissement presque populaire, et que, dès ce jour, l'orateur qui, par un privilége bien rare dans les hautes assemblées, captivait à ce point la faveur publique, devint suspect au gouvernement, à mesure qu'il devenait plus cher à l'opinion.

Tout d'abord, cette conversation politique, monologue bientôt changé en dialogue par d'ardents contradicteurs qui ne se taisent pas, parce que, suivant une observation récente, ils reconnaissent que le meilleur moyen de troubler un orateur blasé sur les orages parlementaires, c'est encore de ne l'interrompre pas, tout d'abord cette conversation à l'anglaise, mais d'un esprit tout français, débute par une épigramme.

Le marquis déclare qu'il parlera surtout pour parler, pour maintenir intact le privilége du Sénat d'aborder, à propos de l'adresse, toutes les questions, et aussi pour conserver son élévation nécessaire et jusqu'ici habituelle à une délibération qui ne saurait impunément, à ses yeux ni à ceux du public, dégénérer en puérile exégèse, à propos des divers paragraphes

d'une adresse qui était elle-même une perpétuelle paraphrase.

« S'il n'y avait pas de discussion générale, que deviendrait cette belle phrase de l'Empereur : La réunion annuelle des grands corps de l'Etat est toujours une occasion heureuse qui rapproche les hommes dévoués au bien public, et permet de manifester la vérité au pays. La franchise de nos communications mutuelles calme les inquiétudes et fortifie mes résolutions.

» Vous voyez que l'Empereur désire une discussion générale, et quand il a fait cesser le mutisme primitif et donné la parole au Sénat (pour parler probablement), il a voulu être instruit, éclairé, détrompé, si par hasard la vérité n'arrivait pas jusqu'à lui. »

Le marquis continuait par une observation qui cachait aussi son ironie sur ces fonctions de rapporteur, annuellement confiées par la commission de l'Adresse, à M. le président Troplong, qui ne s'en plaignait pas.

« J'en demande pardon à MM. les commissaires, je leur dirai que, selon moi, quand ils ont obtenu l'honneur de représenter les bureaux, de rapporter à la commission l'opinion des bureaux, ils devraient faire davantage. Ils ont contracté une obligation envers les bureaux; ç'a été de faire prévaloir leur opinion. Eh bien! je trouve qu'ils abusent, je me sers de ce mot à dessein : si j'en trouvais un plus fort, je l'emploierais, je trouve qu'ils abusent du trop de bonté, de la bonté excessive de M. le Président.

» M. Pasquier n'a jamais été si bon; il n'acceptait jamais les fonctions de rapporteur. C'est un beau modèle à suivre, Messieurs, que celui-là. M. Pasquier a laissé de glorieux souvenirs, comme président, et, pour mon compte, je plains, et si j'osais le dire, je blâmerais M. le Président d'être beaucoup trop bon, cent fois trop bon envers MM. les commissaires, qui ne font pas ce qu'ils ont à faire. » . . . .

. . . .

Toutes les petites dettes payées, M. de Boissy arrivait à la

profession de foi et hommage qu'il déployait sur lui comme un bouclier, avant de lancer sous son abri cette grêle de flèches dont quelques-unes, il en convenait tout le premier, dépassaient le but.

« Messieurs, l'Empereur a écrit une lettre magnifique aux souverains, et il a dit qu'élevé à l'école de l'adversité, il savait entendre la vérité. N'en doutons pas, le malheur des rois, c'est de ne pas vouloir écouter quand on leur dit la vérité.

» L'Empereur est une exception, il veut que nous lui disions la vérité, je vais essayer de la dire.

» Je fais cependant cette réserve que lorsque je louerai, si je loue, je dirai : « l'Empereur, » et si je blâme, ce qui m'arrivera, je dirai : « le gouvernement de l'Empereur. » C'est un respect que nous lui devons et qu'il faut rétablir contrairement à la Constitution qui n'est pas sage sous ce rapport-là. (*Légères rumeurs.*) Il faut rétablir l'irresponsabilité du souverain, la responsabilité des ministres. Il faut changer la Constitution dans ce qu'elle a de mauvais. Or, c'est là une chose essentiellement mauvaise selon moi.

» Je reprocherai à MM. les commissaires du gouvernement de s'abriter trop souvent derrière l'Empereur, quand ils devraient ne jamais cesser de le couvrir, et de venir toujours dire « l'Empereur, » quand ils devraient dire « le gouvernement. »

» La vérité, il est difficile de la dire toujours, mais nous devons la dire. J'ai un profond respect pour toutes les opinions, même les plus opposées aux miennes, excepté cependant quand elles sont trop à gauche. (*Sourires.*) Aussi je ne me permets pas de blâmer ceux qui croient que le dévouement au pays, la fidélité aux princes, consiste dans le plus ou moins d'encens brûlé. Je suis d'un avis tout opposé ; le plus grand service à rendre aux princes, c'est de leur dire la vérité.

»... J'ai parlé d'encens, c'est-à-dire de la flatterie. Je veux employer un mot qu'il faut que j'explique auparavant, celui de *courtisan*. Il faut qu'il soit bien entendu que par là je ne veux pas désigner les hommes qui ont l'honneur et le bonheur d'approcher la personne du souverain : j'entends par là les parasites qui se glissent, se faufilent, qui toujours flattent et empoisonnent. Cette espèce de courtisans, c'est la pire espèce des régicides, et

même pire que cela, des *dynasticides*. Car aujourd'hui, il ne faut pas l'oublier, nous en avons de tristes et nombreux exemples. Quand les rois tombent, ils entraînent leur dynastie.

» Quelques exemples récents, c'est-à-dire qui ne remontent pas à un siècle, sont là. Louis XVI ne transmet pas sa couronne; le roi de Rome ne règne pas; le duc de Bordeaux n'est pas sur le trône des rois ses aïeux, et M. le comte de Paris est en exil, où le roi Louis-Philippe est mort. (*Mouvement.*)

» Messieurs, n'oublions pas une grande leçon, et puisse-t-elle n'être pas perdue, une grande leçon, c'est que la justice de Dieu et la justice du peuple (je dis *du peuple* avec intention), la justice du peuple applique la peine du talion : au 21 janvier, le 6 novembre, et à juillet, février. Vous le voyez, la peine du talion, tête pour tête, exil pour exil. Puisse cet exemple n'être pas perdu! Puissent des réflexions être faites, et que nous n'ayons jamais à revoir ce que nous avons vu, soit dans l'histoire récente, soit de nos propres yeux!

» Je n'ai pas besoin de dire que je suis sans ambition, que je n'ai pas la prétention d'être ministre. On me croira. Eh bien! si j'étais ministre, j'aurais les yeux toujours ouverts pour tout voir, je regarderais tout ce qui se passe un peu plus près ou un peu plus loin, je ferais sans cesse épier. Le métier de roi impose des obligations, et les princes qui ne les remplissent pas sont coupables, et ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux, s'ils sont détrônés. (*Léger mouvement.*) »

Après cet exorde, dont les précautions font encore passer bien des hardiesses importunes, le marquis, jetant un coup d'œil sur les adversaires qu'il allait avoir à combattre, tirait de leur nombre et de leur ancienne qualité le motif de son premier grief.

Il faut dire, pour l'expliquer, que, dans l'intervalle de l'ancienne à la nouvelle législature, l'expérience de trois années d'épreuve, la leçon des élections, enfin la mort imprévue et la perte plus regrettable qu'irréparable de M. Billault, avaient obligé l'Empereur à modifier le système et le personnel militant du gouvernement.

Un décret du 23 juin 1863 avait délimité de nouveau les

attributions de cinq ministères, concentré entre les mains du ministre d'État les pouvoirs et les mandats jusqu'alors divisés entre les ministres sans portefeuille, et remplacé le difficile accord de ces auxiliaires rivaux par le concours subordonné de vice-présidents du Conseil d'État.

A M. Billault, mort avant l'ouverture de la session, avait succédé, par un choix heureux, inspiré par l'unanime opinion d'une supériorité incontestable, un homme doué de l'envergure de qualités qui fait les grands ministres, un orateur de haut vol, pour employer l'expression de M. Emile Ollivier, d'un talent, d'un caractère et d'un tempérament à porter avec la grâce herculéenne, un fardeau sous lequel succombait épuisée avant l'heure l'organisation plus délicate et plus fébrile du prédécesseur que M. Rouher allait bientôt faire oublier.

C'est après avoir essayé et attesté, dans la discussion des pouvoirs au Corps législatif, une éloquence et une autorité bientôt prépondérantes et de plus en plus dominatrices, que M. Rouher se présentait au Sénat, en tête de ce groupe de commissaires du gouvernement, parmi lesquels M. de Boissy s'affligeait de trouver trois anciens collègues (MM. Rouland, Chaix-d'Est-Ange, de Forcade) qui avaient préféré l'honneur de défendre le gouvernement à celui de le conseiller, et dépouillé, pour la qualité de président et vice-présidents du Conseil d'État, un caractère, selon lui, inamovible.

M. de Boissy ne pouvait, tout en rendant hommage aux intentions, que regretter une option qui enlevait aux bancs du Sénat trois de ses membres les plus utiles et les plus distingués, et lui paraissait créer un précédent fâcheux, tant au point de vue de l'honneur du corps que de la prérogative impériale, qui n'avait que par empiètement enfreint une prescription constitutionnelle.

« Dans cette armée (des commissaires du gouvernement), je

vois avec regret de nos collègues dépouillés du manteau qu'ils devaient porter toute leur vie, et qui devait couvrir leur cercueil jusqu'au moment où ils seraient déposés en terre. (*Oh! oh!*) Il y a là violation manifeste de la Constitution.

» En effet, Messieurs, de par l'article 21 de la Constitution, je crois, le sénateur est nommé à vie et inamovible. Je ne sais pas ce que cela veut dire, sinon qu'on ne pourra pas ne plus être sénateur avant de mourir.

» Un autre article dit que l'Empereur préside le Conseil d'Etat, et qu'il peut se faire remplacer par une personne soit en qualité de président, soit en celle de vice-président.

» Eh bien! si la Constitution dit une personne, dit-elle trois, dit-elle quatre? C'est une question que j'oserais adresser à la commission et à MM. les commissaires du gouvernement, s'ils ne gardaient pas le silence, sous prétexte qu'à sotte demande il n'y a pas de réponse. (*Mouvement.*) »

Il n'y eut point en effet de réponse, au moins décisive, et l'orateur engagea enfin son attaque par des réflexions sur le résultat des élections de 1863, qui empruntent une piquante actualité et un singulier redoublement de force au résultat aujourd'hui connu (dans ce qu'il n'a pas de terriblement inconnu) des élections de 1869.

« Je vois que la commission se félicite du résultat des élections. J'aurais compris ce langage d'une commission aussi intelligente que la nôtre, si son rapport avait été fait cinq semaines ou un mois plus tôt, mais j'avoue ne plus le comprendre quand cette commission s'est exprimée comme elle l'a fait après avoir assisté aux débats du Corps législatif ou au moins après les avoir lus dans le *Moniteur*.

» Messieurs, nous parlons pour l'Empereur. Eh bien! il faut que nous nous exprimions nettement, franchement, loyalement, il faut que si nous pensons qu'il y a à s'applaudir des élections telles qu'elles ont été, et de ce qu'elles préparent, il faut le dire franchechement, hautement.

» Si nous pensons le contraire, nous sommes traîtres en ne le disant pas.

» Je ne trahirai jamais, jamais! Je ne veux pas trahir l'Empereur par le silence aujourd'hui, et c'est pourquoi je dis qu'il faut appréhender l'avenir. (*Réclamations.*)

» Je m'explique. Les élections ont été mauvaises.... (*Nouvelles réclamations.*) Permettez-moi, Messieurs, je vais au-devant des objections, Elles ont été excellentes quant au nombre des candidats patronnés qui a réussi; elles ont été mauvaises, elles doivent inquiéter pour l'avenir si l'on considère comment elles ont été faites, et par qui elles ont été faites.

» Comment les élections ont-elles été faites? Je serai très-court; je laisse cette question à traiter à d'autres; pour moi, en deux mots, je déplore la manière dont elles ont été faites; et, à cet égard, que l'administration actuelle me permette une observation; elle n'a pas été prudente; elle n'a pas été sage..... Pour moi, je crois qu'on a très-bien fait en constituant une administration nouvelle; je crois qu'il y avait des choses déplorables à changer. Je ne veux pas exciter le débat, sans cela j'en dirais davantage. Il y a eu des faits fort regrettables, indépendants, si l'on veut, de l'administration, mais qu'il est bon de signaler. Ces faits doivent inquiéter pour l'avenir; ils commandent donc de grands ménagements, une conduite politique habile, sage et l'éloignement de toute politique violente et d'expédients. Le gouvernement a réussi quant au nombre de ses députés, mais vous savez tous quelle est la couleur qui a prévalu, et que là où il y a le plus d'intelligence, il y a eu le plus d'hostilité. Ce sont les campagnes dont les votes comptent matériellement, mais moins moralement, qui ont fait le triomphe. (*Rumeurs et dénégations.*)

» **Plusieurs sénateurs.** — C'est dans les campagnes qu'il y a le plus de moralité, d'honnêteté.

» **M. le procureur général Dupin.** — Les paysans ne sont pas plus bêtes que les ouvriers.

» **Un sénateur.** — Ils ont en général un meilleur jugement.

» **M. le marquis de Boissy.** — C'est vrai, c'est très-vrai, ils ont un meilleur jugement, un jugement beaucoup plus sain, beaucoup plus raisonnable, mais ils sont peut-être, à cause de la division, plus accessibles au cabaret, au vin qu'on leur a prodigué, en échange des bulletins qu'on leur a donnés.... »

L'orateur ne tardait pas à abandonner ce terrain brûlant de la critique des résultats du suffrage universel, qui deviendrait

aujourd'hui peut-être, en présence de symptômes autrement caractérisés et de chiffres autrement significatifs, la critique du suffrage universel lui-même, pour revenir aux défectuosités et aux lacunes de l'Adresse, comme on revient au thème avant d'entamer de nouvelles variations.

« Messieurs, notre adresse (peut-être je suis influencé par l'opinion publique, par l'opinion générale; c'est moins, Messieurs, mon opinion que je viens vous exprimer que l'opinion que j'ai entendu exprimer par tous et dans tous les salons sans exception), notre adresse, dis-je, n'est pas bonne, notre adresse est trop longue; elle dit des choses qu'il ne faudrait pas qu'elle eût dites; elle nous fait dire des choses que nous ne pensons pas, et garde le silence sur des choses que nous pensons. Voilà un des reproches qui sont faits à l'adresse. Je lui reprocherai encore de nous prêcher l'immobilité. L'immobilité ne vaut rien pour les grands corps; l'immobilité, Messieurs, c'est le tombeau, il faut y prendre garde; elle n'existe que là, mais elle est là. (*Légères rumeurs.*)

» Il y a dans l'adresse immobilité de la Constitution, et je vois pourtant que la Constitution est perfectible. Je suis pour la perfectibilité, et c'est contre quoi je m'élève, c'est précisément contre la prétention de la commission qui veut qu'il n'y ait pas de perfectibilité.... Sommes-nous donc arrivés à tout ce qu'il y a de plus parfait? Pas du tout! Par exemple, sommes-nous arrivés à ce qu'on ne puisse, sous aucun prétexte, s'en prendre au souverain des souffrances que l'on peut éprouver des choses mal faites? Non. Eh bien! il faut y arriver. Je ne suis pas de ceux qui croient que parce que dans la Constitution il est dit que l'Empereur est responsable, pour cette raison, on ne puisse discuter ses actes; on peut les discuter. Il veut qu'on les discute, mais il faut qu'il soit irresponsable; et quand la Constitution froisse l'opinion publique, l'opinion publique reine du monde, et à plus forte raison des empires, quand la Constitution vient nous dire : celui qui fait n'est pas responsable, par exemple : le ministre qui fait n'est pas responsable de ce qu'il fait, cette Constitution ne peut durer, parce qu'elle est contre l'opinion publique, contre le bon sens. »

Sur les observations comminatoires du Président, le marquis

de Boissy, qui a peine à comprendre que dans l'enceinte du Sénat constitutionnel, chargé non-seulement du maintien et de la conservation, mais encore de la correction du pacte fondamental, on ne puisse discuter ce qui est reconnu perfectible, vire peu à peu de bord, avec cette ironique déférence qui lui permet de lâcher encore, sous prétexte de salut, une vive bordée.

« J'ai commencé par dire que j'étais plein de respect pour la Constitution ; mais je m'empare des paroles impériales, et je dis qu'elle est perfectible. Que veut dire le mot perfectible ? S'il y a ici un académicien, je le lui demanderai; je crois que cela veut dire qu'elle peut être perfectionnée. Si elle peut être perfectionnée, je peux donc attaquer ce qui dans ma conscience doit être amélioré. Est-ce manquer à la Constitution que de répéter les paroles de l'Empereur ? Je ne le crois pas, et quand je manquerais à la Constitution en répétant les paroles de l'Empereur, j'y manquerais en criant : Vive l'Empereur ! Je suis fait comme cela ; je suis dévoué, et parce que je suis dévoué, je dirai la vérité, je dirai ce qui peut lui être véritablement utile, à un moment où il a grandement besoin d'être soutenu. J'en appelle à la conscience de chacun. Y a-t-il ou non inquiétude dans les esprits ? J'en fais la question : quelqu'un ose-t-il répondre : non ? Donc il y a inquiétude dans les esprits, donc nous devons dire la vérité. C'est le seul moyen de servir l'Empereur ; du moins c'est ainsi que je veux agir, parce que j'aime la franchise et le dévouement dans toutes les circonstances et parce que je n'apprends pas à obéir servilement ; je n'obéirai pas ainsi, quand je devrais résister à n'importe quoi ! »

Le marquis de Boissy abordait enfin le principal objet de son discours, et y plantait carrément, d'une main nerveuse, sa double protestation contre une faute commise et une faute qu'on avait failli commettre, l'expédition du Mexique et le conflit avec la Russie à propos de la question polonaise, question dont il avait fallu esquiver les hasards derrière l'offre d'un

congrès, refusée hautainement par le prince Gortschakoff, prudemment éludée par les puissances.

« Nous voyons dans l'adresse une grande nouvelle, à peu près dans le style de M. de la Palisse, c'est que nos finances seraient excellentes, si elles n'étaient pas mauvaises ; c'est que l'état financier serait tout ce qu'il y de mieux si des événements n'étaient pas venus le rendre très-inquiétant. Pourquoi cette inquiétude? Pourquoi, messieurs? C'est à cause d'une guerre glorieuse. Mais avons-nous besoin de gloire, quand déjà nous en avons tant? Ne sommes-nous pas la nation du monde la plus riche en gloire? Une guerre a eu lieu, et notre commission se sert d'une expression que pour moi je n'adopte pas, parce qu'elle ne traduit pas la pensée du Sénat, parce qu'elle n'est pas la pensée du pays ni celle de tout le monde sans exception.

» Voici comment s'exprime la commission :

» La France et l'Empereur désirent la fin de la guerre du Mexique.

» Ce n'est pas le mot *désirent* qu'il fallait, du moins pour le France. La France souffre, la France veut, je ne dis pas qu'elle le commande, mais elle veut dans son cœur voir la fin de cette guerre qui nous coûte si cher et ne nous rapporte rien.

» Elle rapportera!.... Nous avons fait tous les sacrifices et d'autres en profiteront. Nous sommes allés pour venger des injures!.... cela coûte trop cher pour les résultats que nous avons obtenus.

» La commission « espère. » Elle ne dit pas « nous voulons, » « il est certain que » « elle espère » que l'on rentrera dans les frais de la guerre.

» Elle espère une indemnité, qui *nous indemnisera*, je répète le mot pour mieux rendre ma pensée. Elle « espère, » puis elle dit : « indemnité que Votre Majesté exige. » Je manifesterai encore ici le regret qu'il n'y ait pas de rapporteur pour la commission, car je demanderais qu'on ait la bonté de nous expliquer quelle est la valeur du mot *exiger*.... Est-ce la valeur académique? Est-ce une valeur de convention et de politesse? Y a-t-il une sanction pénale?

» Tout à l'heure, on nous disait : Le peuple des campagnes est plein de bon sens. Eh bien! Messieurs, cela est grave. Ce peuple intelligent des campagnes, plus intelligent que celui des villes, est très-préoccupé de cette guerre; je voudrais que dans l'Adresse il n'y eût pas de ces mots que j'appellerais presque à double entente, parce qu'ils ne disent pas assez, mais qu'il y eût de ces mots qui frappent l'opinion, qui donnent des espérances, mais des espérances, non pas de simple politesse, mais quelque chose de positif. Cela rassurerait le pays, le pays très-inquiet, qui demande, je ne dirai pas qui espère, qui demande la cessation de cette occupation, de cette guerre, aussitôt que cela se pourra, avec honneur, j'entends, car il faut toujours sauver l'honneur.

» .... Que s'est-il passé? Nous formons une société, une association avec l'Angleterre et l'Espagne. Je ne parle pas de l'Angleterre. Tout le monde sait que je l'aime beaucoup, que je la crois très-loyale, alliée excellente dans tout ce qui peut nous favoriser. Mais il y a ce fait cependant qu'elle a déserté, je ne dirai pas lâchement, non, les Anglais sont très-braves, mais qu'elle a déserté très-politiquement..... On nous a laissés seuls; à nous toute la responsabilité; à nous tous les frais, toutes les charges.

» Grâce à Dieu, nous avons triomphé; la valeur de nos soldats a surmonté tous les obstacles; notre trésor a suffi à toutes les dépenses; mais enfin, seuls nous avons couru toutes les chances, supporté tous les sacrifices, seuls nous avons vaincu. Et puis c'est ici que se place un fait trop chevaleresque sur lequel j'appellerai votre attention. Il y avait à recevoir quelques petites choses, quelques bagatelles, quelques sous si vous voulez. Croyez-vous que nous les ayons gardés? Point du tout. Nous avons appelé à les partager ceux qui nous avaient abandonnés..... »

L'orateur n'hésitait pas à désapprouver cette tolérance par trop évangélique, et ce partage par trop généreux. La libéralité avec laquelle la France, en sa qualité de puissance protectrice, qui lui donne droit chaque année à n'être pas payée des arrérages d'une dette que la Grèce aime mieux devoir durant des siècles que de la nier un seul instant, avec laquelle la France contribuait, par une pension annuelle, à la dot du nouveau roi des Hellènes, lui fournissait un nouveau grief que la

qualité de princesse anglaise de la royale fiancée, n'était pas fait pour atténuer.

Enfin, après avoir été emporté, par l'élan de son patriotisme, à sortir de sa courtoisie et de sa galanterie habituelles, l'orateur faisait, un peu trop rudement peut-être, avec l'énergie sans quartier du bon sens, poussé à bout par de dangereuses chimères, le procès aux sympathies de l'opinion pour la cause polonaise : sympathies que le gouvernement avait failli prendre pour guide, et suivre au lieu de les diriger, au risque d'incalculables inconvénients.

Le marquis de Boissy, qu'on accusait de complaisance pour les erreurs mêmes de l'opinion publique, montra dans cette circonstance, aux dépens de sa popularité et de son repos menacé un moment par des provocations et des injures qui ne le troublèrent pas, qu'il n'hésitait pas à en faire à des devoirs supérieurs un sacrifice doublement héroïque; car en donnant ainsi l'avantage à des adversaires dont tout le mérite consistait à n'être pas de son avis, il semblait se calomnier lui-même, et renier une des plus nobles traditions de la France, toujours favorable aux vaincus, secourable aux opprimés, hospitalière aux proscrits.

Le marquis de Boissy, mieux que personne, était fait pour ressentir et partager cet entraînement généreux contre lequel il protestait.

Mais au-dessus de la pitié pour les peuples malheureux, il plaçait cet amour de la patrie, qu'un cosmopolitisme aveugle ne saurait primer, et auquel une implacable prévoyance, un sublime égoïsme doivent réserver les forces et le sang de ses enfants.

Il redoutait avec raison les conséquences dangereuses d'une immixtion indiscrète et importune dans des affaires que la Russie avait le droit de considérer comme intérieures, la regardant exclusivement, et n'admettant ni conseils ni reproches.

En somme, le marquis, comme le prouva la reculade que le

gouvernement français fut obligé d'imposer à une intervention prématurément et témérairement engagée, et l'échec du projet de congrès qui porta la peine d'ouvertures hâtives et maladroites, le principal tort, l'unique tort du marquis, en cette circonstance comme en plus d'une autre, fut d'avoir trop tôt et peut-être trop raison, et de dire tout haut des choses que l'amour-propre national aime à penser tout bas.

Mais il n'était pas homme à avoir les scrupules des timorés et les ménagements des timides, et il ne prit même pas garde, dans la chaleur de sa conviction, à cet inconvénient de sa sévérité pour les vaincus, qui pouvait, si on l'eût moins connu, le faire taxer d'une indulgence pour les vainqueurs, incompatible avec une vie entière consacrée à la défense des nations persécutées, et dont l'ardent patronage devait compter tour à tour l'Espagne, l'Irlande et l'Italie, au nombre de ses clientes.

Sous le bénéfice de ces réserves, il y a intérêt et profit à écouter un moment sur ce point délicat l'orateur devenu véhément.

« ..... Il y a une chose sur laquelle je dois appeler votre attention; c'est le vent qui pousse à la paix. Je veux attirer l'attention du gouvernement sur la violence de ce vent qui pousse à la paix et sur le danger qu'il y aurait à y résister. C'est un ouragan qui règne en ce moment-ci, et il faut y prendre garde. La France qui sait vouloir, veut la paix; elle fera la guerre si son honneur y est intéressé; mais faire la guerre pour des étrangers, la France ne le veut pas. La France répète ce grand mot d'un grand ministre, Casimir Périer : « Le sang de la France n'appartient qu'à la France. »

» Vous voyez, Messieurs, que je veux parler d'une guerre dont on a été, dont on s'est cru menacé et qui, je dois le dire, serait extrêmement impopulaire, quoiqu'on ait dit qu'elle était populaire en France. Elle ne l'est pas, je vais le prouver. »

L'orateur développait ses griefs, tirés du droit strict de la

et politiques, peut-être sa souplesse et sa dextérité manquaient-elles de la force et de la hauteur nécessaires; mais s'il n'était que spirituel en agitant superficiellement ces grands problèmes politiques qui exigent la main des orateurs herculéens, il est au moins impossible de jongler plus ingénieusement avec ces questions accessoires et ces objections familières, dont il excellait à assaisonner la vulgarité du sel le plus piquant.

Qu'on ajoute à cela sa pantomime narquoise, le petillement des yeux, le sardonisme des lèvres, et on aura l'idée de l'irrésistible succès du marquis de Boissy auprès du public et de ses collègues eux-mêmes, alors qu'il choquait, de parti pris, des opinions vénérables et d'incontestables sympathies, et qu'il s'amusait à ce tour de force, qui le tenta plus d'une fois, d'avoir raison contre tout le monde. Il avait pour cela un système à lui. La division des avis lui semblait déjà une victoire, et il l'enregistrait avec une gaieté communicative.

« J'ai peut-être tort de tenir ce langage, selon les uns. D'autres, au jugement desquels j'attache un très-haut prix, une très-grande importance, pensent que j'ai raison, et je suis de leurs avis, moi; je crois que j'ai raison. (*Hilarité.*) »

On riait et l'on était désarmé, et on riait encore quand dans un de ces petits tableaux de genre, auxquels il excellait, il cherchait à achever, avec son arme favorite, le ridicule, tout ce qui, dans cette thèse gênante de la popularité de la cause polonaise, immortelle comme la Pologne elle-même, résistait à ses argumentations.

« Oh! mon Dieu, Messieurs, on trouve toujours des parleurs, des personnes qui prêchent la guerre, qui prononcent beaucoup les mots « valeur, victoire, » mais à la condition qu'ils resteront bien

tranquilles chez eux. C'est ainsi que nous avons vu parcourir les différentes villes de l'Angleterre, que nous avons vu parcourir les différentes villes en France. On y formait des réunions, on y parlait, on y adoptait des résolutions à l'unanimité pour la Pologne; on y recrutait quelques pauvres victimes qu'on envoyait se faire massacrer bravement, patriotiquement, je le veux bien; mais, au lieu de les suivre, au lieu de les guider, on s'en allait faire un bon dîner et se coucher ensuite dans des lits bien moelleux.

» Voilà comme on a rendu cette cause populaire en France... »

Dans la seconde partie de ce discours, qui devait tenir presque une séance entière, le marquis de Boissy, revenant à l'Adresse et à cette proposition d'un congrès, dont la France, par la bouche du souverain, avait pris l'initiative, se livrait à des critiques contre les termes de l'Adresse et à des récriminations contre la machiavélisme de l'Angleterre, qu'il n'est besoin que d'indiquer.

« Messieurs, une grande, noble, patriotique pensée a été magnifiquement exprimée par l'Empereur. Il voulait, si cela était possible, calmer les idées subversives, tant chez les particuliers que chez les souverains, chez certains souverains qui inquiètent l'Europe. Il a pensé à un congrès. Nous désirons tous le congrès; je ne sais pas s'il aura lieu, car je ne suis pas dans le secret de la diplomatie, je crains qu'il n'ait pas lieu, et c'est pour cela que je regrette que la commission se soit exprimée d'une manière aussi formelle sur le congrès qu'elle représente comme une chose inévitable, comme une chose certaine. Je ne sais si c'est très-prudent, si ce n'est pas engager la responsabilité du Sénat que d'asseoir des raisonnements sur une chose si problématique. Vous savez que l'Angleterre n'y viendra pas. Les autres puissances y viendront-elles? — Question pour tout le monde! Espérons que la réponse sera affirmative; mais n'est-il pas imprudent d'engager le Sénat sur une chose seulement problématique, de le faire se prononcer d'une manière positive sur une chose qui n'est pas positive? Je ne le crois pas, et je pense que les expressions dont se sert la commission pourraient être modifiées. En effet, elle affirme en ces termes :

» La France qui sera partout, et toujours avec vous, vous ac-
» compagnera avec bonheur dans cet aréopage, etc...»

» Vous accompagnera! La chose est donc regardée comme certaine ; si les probabilités sont pour, qu'on ait la bonté de nous le dire, et alors nous acceptons cette phrase avec bonheur, parce qu'elle nous donne des espérances ; mais s'il n'y a rien de nouveau, s'il n'y a que les réponses conditionnelles que nous avons vues, je crains que nous ne disions à l'Empereur une chose qui en définitive lui sera très-désagréable, car lorsque nous lui dirons : « vous accompagnera » et qu'il n'y aura pas lieu à l'accompagner, il sera désappointé, et nous aurons fait une imprudence en nous engageant d'une manière si formelle pour une chose qui n'arriverait pas. »

Le marquis épuisait implacablement le supplice vengeur de cette analyse minutieuse et de cette critique sceptique, et certes, les membres de la commission, durant ce qu'on pourrait appeler, en argot de petit journal, cet éreintement systématique et grammatical de ce fruit malheureux de la collaboration décemvirale, ne devaient pas être sur un lit de roses.

Leur tourmenteur satisfait lâchait enfin le scalpel pour agiter, sous le nez de l'Angleterre, comme le picador agite sa banderilla sous les yeux du taureau, le drapeau de la France, et s'amusait à faire au léopard quelques nouvelles piqûres de moucheron.

Blâmant cette utopie du désarmement, thème excellent aux variations d'un premier ministre anglais dans un dîner à toast, mais désagréable aux susceptibilités des oreilles françaises, car cette proposition de désarmement ne constitue une offre bonne à entendre pour un peuple généreux que lorsqu'on lui fournit en même temps le prétexte et l'exemple, l'orateur s'écriait :

» Il n'y aura donc pas de désarmement, le désarmement est

impossible, et c'est un leurre que de venir nous en donner l'espérance.

» On a parlé, au sujet de ce congrès, du refus de l'Angleterre; je ne conçois pas que le gouvernement de l'Empereur ait eu un seul instant l'idée que l'Angleterre se rendrait à un congrès qui aurait pour but de pacifier le continent. C'est une grande simplicité de la part des hommes d'Etat. Comment ! l'Angleterre qui ne vit, qui ne grandit, ne prospère que par le désordre qu'elle sème sur le continent, viendrait s'associer à ceux qui veulent la paix, qui veulent éteindre les passions, qui veulent que tous les peuples soient contents, heureux, et qu'ils prospèrent chez eux ? En vérité, c'est innocent ! (*Rires.*) »

Et il continuait son réquisitoire, alternant chaque fois avec un sarcasme nouveau, entre l'Adresse et son style d'oracle, et la politique de l'Angleterre *avant le dîner* et *après le dîner*.

Toute la péroraison est à citer, car elle est, même littérairement parlant, d'un beau jet, d'un mouvement tout libéral, patriotique et français.

« Voilà malheureusement ce qui a exercé une grande influence dans la question principale, que la commission appelle la plus grande pensée du règne de l'Empereur. C'est une grande erreur. Ce n'est pas sa grande pensée, parce qu'on l'a trompé, parce que malheureusement on le flatte trop, parce qu'on abonde trop dans le sens qu'on croit pouvoir flatter son âme généreuse, parce qu'il y a près de lui, — j'ai expliqué ce que j'entendais par courtisans, — des hommes néfastes, des hommes qui, s'il ne parvient pas à s'en débarrasser d'une manière ou de l'autre, seront la cause de grands malheurs. Lesquels ? Je ne sais pas, mais enfin ces hommes sont des fatalités pour les souverains, des épidémies dont on devrait toujours se garantir : ils sont pestiférés ! (*Mouvements en sens divers.*)

» Messieurs, une affirmation que je viens encore blâmer de tout mon pouvoir, c'est celle-ci :

» Quoi qu'il arrive, le pays ne désavouera pas Votre Majesté

lorsqu'elle a fait la part des responsablités, et qu'après avoir fait entendre les avertissements de la sagesse, elle a dit à l'Europe : *Je parle au nom de la France !* »

» La phrase est belle, la pensée est mauvaise ; elle est mauvaise, elle compromet l'avenir de la France. Car elle dit à l'Empereur, et c'est en cela qu'elle est coupable : Quoi qu'il arrive, n'importe, faites la guerre de Russie, faites une autre guerre de Chine, allez partout où vous voudrez, comme vous voudrez, nous vous suivrons.

» Le Sénat ne doit pas dire cela, il doit avertir. Certainement il ne dira pas à l'Empereur : « l'armée ne vous suivra pas, » mais l'armée n'est pas la nation. La nation a le droit de dire son opinion, de la faire entendre, et quand le Sénat vient dire : quoi qu'il arrive, blanc, noir, je ne sais quoi encore, enfin n'importe quelle entreprise vous tentiez, nous vous suivrons, nous vous applaudirons ; allez en Chine, nous sommes prêts ; conduisez-nous au milieu des glaces de la Russie, nous vous obéirons, je dis que c'est là un langage dangereux.

» Maintenant je demande à la commission si elle a bien entendu, si elle a bien compris qu'elle donnait ce que j'appellerai un blanc-seing ; je ne veux pas qu'on en donne. Mais je veux qu'on dise à l'Empereur : pour telle raison, pour telle autre, nous désirons telle chose, mais si plus tard le contraire était décidé, nous aviserions.

» Messieurs, la campagne de Russie a été, sous le premier Empire, entreprise à cause de phrases semblables. Qu'en est-il arrivé ? Je ne veux pas le rappeler, cela est trop douloureux. On a encensé perpétuellement l'Empereur. On lui a dit : tout ce que vous faites est admirable ; votre génie ne vous trompe pas ; vous commanderez aux éléments comme aux hommes. Toutes ces flatteries, l'Empereur les a crues, car les princes croient trop ce qu'on leur dit quand on les flatte. Il en est résulté la campagne de Russie et les deux occupations de Paris. Ah ! ces louanges qu'on prodigue aux princes sont très-dangereuses ! Nous devons nous élever contre elles et ne jamais dire à un prince omnipotent : « quelque chose que vous fassiez, cela est bien ; allez partout où vous voudrez, nous vous suivrons »... Oui, cela est dangereux. On l'excite lorsqu'il faudrait, au contraire, le modérer. Je ne dis pas cela pour l'Empereur, mais pour les princes en général. Il faut les retenir ; ils sont trop enclins à aller de l'avant, parce qu'il y a de la gloire à acquérir ; mais à quel prix ? Au prix du sang et de la fortune des peuples.

» J'ai fini, Messieurs. Permettez-moi de vous faire en terminant trois déclarations.

» Vous comprenez que lorsque j'ai exprimé avec une certaine netteté mon opinion, je n'ai pas eu la prétention de faire un de ces discours qu'on appelait autrefois un discours-ministre. Je suis franc, et vous savez que si je ne dis pas tout ce que je pense, je pense tout ce que je dis.

» Je déclare encore n'avoir pas voulu faire un discours d'opposition, Dieu m'en préserve ! Si j'en ai fait, j'en suis au regret, parole d'honneur.

» Voici ma troisième déclaration : je n'ai eu qu'un seul but, celui de servir mon pays, de servir l'Empereur en venant lui dire la vérité ; cela le servira mieux que les flatteries, mieux que si j'étais venu mentir impudemment en lui disant: Oui, la politique de votre gouvernement est chère à la France, la politique de votre gouvernement est approuvée par tout le pays, l'Empereur a grandi dans l'affection de ses peuples.

» Je ne dis pas cela, et je ne le dirai pas.

» Messieurs, je vais me rasseoir, mais avant je désire résumer en un mot mon vœu le plus ardent: *Vive la France ! vive l'Empereur !* »

Ce n'était là qu'une fausse sortie, car avant de se taire définitivement et de détendre son arc, notre malin tireur décochait encore au bureau, abasourdi du triomphe de tant de hardiesse, attesté par ce silence même qui n'osait pas être désapprobateur (qui ne dit mot consent), cette flèche du Parthe, d'une proposition signée de dix membres, et ayant pour objet une modification à la Constitution. C'était le passage de la spéculation à l'action de cette périodique requête, toujours éludée, de l'admission d'un public au moins choisi et restreint aux séances du Sénat.

A ce discours, que le général Gémeau eut la militaire franchise de qualifier d'*admirable,* il ne fut pas fait d'immédiate réponse.

À la séance du lendemain 15 décembre 1863, la parole fut donnée à M. de Royer, qui, avec un certain développement,

quoique la discussion générale eût été close, entreprit la justification et l'apologie de l'Adresse.

Après lui et à propos de la discussion du paragraphe 3, M. de la Guéronnière, avec une sincérité plus habile et une éloquence plus académique que le marquis de Boissy, entama néanmoins la thèse indépendante d'un double courant dans les conseils de l'Empire, de l'oscillation fâcheuse imprimée par cet antagonisme à nos institutions, et de la nécessité d'affermir et de développer une liberté précaire, incomplète, mal réglée.

M. de la Guéronnière concluait en ces termes :

« Quand on est la France, il n'y a que la gloire qui puisse imposer l'arbitraire, et il faut choisir entre l'Empire sans la paix et l'Empire avec la liberté. (*Mouvements divers.*) »

C'est alors que M. Rouher, ayant trouvé un adversaire ou une occasion dignes de lui, entra dans le débat, et répondit à M. de la Guéronnière, tout en profitant de deux assertions, l'une téméraire, l'autre erronée du marquis de Boissy, pour leur porter en passant, au défaut de la cuirasse, un double coup détourné dont il trouva suffisamment victorieuse la double blessure.

Il redressa l'assertion du marquis de Boissy relative à notre participation à la dotation du roi des Hellènes, en expliquant que pas un écu ne sortait à ce titre. Cela est vrai, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que cet argent, qui ne sortait pas du trésor français, demeurait par notre consentement au trésor grec, notre débiteur. On voit la nuance. Nous ne payions pas les cent mille francs en question, mais nous consentions à n'en être pas payés.

La même heureuse subtilité présida à la rétorsion de l'argument, trop personnel et trop vague à la fois, il en faut convenir,

tiré de l'influence funeste de ces flatteurs influents, que le marquis de Boissy avait maudits sans les nommer.

Le ministre, provoquant les susceptibilités tardives et les réclamations inutiles du général de Goyon, auquel à coup sûr le marquis de Boissy n'avait pas songé, quand il avait parlé d'influences prépondérantes et pernicieuses, et de courtisans dangereux, demanda en termes impérieux à M. de Boissy une rétractation qui lui fut respectueusement, mais énergiquement refusée par le noble sénateur, dont les explications n'étaient point faites pour mettre du baume sur les blessures involontaires qu'il avait causées, mais qui ne se laissa pas entraîner à la faute de préciser une critique qu'on voulait transformer en accusation.

CHAPITRE III.

ÉVOLUTION LIBÉRALE. SESSION DE 1865.

Discours du 10 mars 1865. — Son caractère, son but. — Plaidoyer en faveur du gouvernement parlementaire. — Intérêt dramatique de ce discours, un des épisodes essentiels de la lutte engagée entre les doctrinaires de l'Empire et les conservateurs libéraux. — Exorde original. — Hosannah rétrospectif. — Le discours d'Ajaccio. — Le prince Napoléon. — Le maréchal Bugeaud. — Sortie contre les préfets. — Profession de foi de dévouement personnel à l'Empereur et de fidélité dynastique. — Napoléon Ier et Napoléon III. — Le contrat des peuples et des rois. — Nécessité de la réforme. — Avertissements de M. Troplong. — Causes du mécontentement du Sénat. — Une haute assemblée n'aime à entendre parler ni de la Révolution ni de la mort. — Analyse de la suite du discours de M. de Boissy. — Convention du 15 septembre. — Proposition d'un impôt sur les décorations étrangères. — Respectueux reproches à l'Empereur sur son mépris du danger. — Extraits justificatifs de cette analyse. — Qui mange du pape en crève. — Développement du projet d'un impôt productif, volontaire, populaire. — Les médaillers ambulants. — Incident de la protestation dynastique et théâtrale de M. Magnan. — Seconde partie du discours de M. de Boissy. — Question du Mexique. — Reproches à l'Angleterre. — Diatribe contre Garibaldi et les protestations de l'hospitalité britannique. — La trahison du silence. — Triple vœu éloquent. — Explication entre le marquis de Boissy et le baron de Heeckeren. — Médiation du Président. — Discours du 9 février et du 14 juillet 1866.

Le discours du marquis de Boissy, dans la séance du 10

mars 1865, pour ouvrir et maintenir, suivant son habitude, dans les hautes régions et les fiers sommets de la politique de principe, cette discussion du projet d'Adresse que l'indolence sénatoriale et la répugnance ministérielle laissaient d'accord, dégénérer en une délibération par paragraphe, sans nécessité d'éloquence, sans danger de contradiction, mais aussi sans utilité pour le contrôle du Sénat et sans attrait pour l'opinion, ce discours du 10 mars 1865, dans lequel, comme l'année précédente, il devait porter seul l'effort de la lutte, et champion des vérités désagréables mais nécessaires, en être aussi le bouc expiatoire, est un des plus originaux et des plus hardis du marquis de Boissy, un de ceux où l'on trouve le plus complétement ses idées, son caractère, son tempérament, ses qualités et ses défauts.

L'exorde, un peu long, qui développe autour d'un sujet dangereux des précautions oratoires et laudatrices non inutiles, ne trace pas ses lignes de circonvallation et ne creuse pas ses tranchées sans mousquetades ironiques et satiriques pétarades, mêlées par instants à ses professions de foi dynastiques et à ses flatteuses actions de grâces, comme les escarmouches des tirailleurs et éclaireurs d'avant-garde se mêlent dans un siége, au bruit régulier des sapes et au travail souterrain des mineurs.

Le but de l'orateur est de féliciter l'Empereur d'une réforme progressive que lui, marquis de Boissy, persuadé que la force doit être hardie, et que le parti le plus audacieux est souvent le plus sûr, voudrait précipiter jusqu'à ses dernières conséquences : le gouvernement parlementaire, extrémité considérée avec horreur et retardée systématiquement par les timorés, les scrupuleux, les gens qui ne voient qu'une raison de crainte dans les leçons du passé et pour qui la crainte est la sagesse.

C'est ce taureau effrayé qu'il s'agit d'attirer et de maîtriser,

avec le captieux lacet, mais que bientôt, impatienté, le dompteur saisira témérairement par les cornes.

La lutte, habituellement sourde, ici déclarée entre les doctrinaires du nouvel Empire, qui voient l'originalité du régime dans l'art de ne ressembler à aucun des régimes passés, tout en empruntant à tous, et les conservateurs libéraux, à qui cet état hybride fait redouter l'abâtardissement, et qu'inquiète un éclectisme corrupteur, cette lutte fait l'intérêt dramatique de ce discours dont l'exorde commence sur un mode insinuant et se termine par une sorte de coda provoquante au bruit de laquelle l'orateur, porté et justifié par les contradictions et les protestations qu'il soulève, entre d'assaut au cœur de son sujet, ce morceau est un intéressant modèle d'éloquence irrégulière et de fantaisiste tactique parlementaire.

Tout d'abord l'attention est surprise et dominée par cet hosannah de bienvenue qui semble saluer des réformes récentes, alors qu'il s'agit simplement d'un accès d'enthousiasme rétrospectif pour le décret du 24 novembre, déjà vieux de cinq ans, et par cette allusion divinatrice à une leçon souveraine, à une sorte de coup d'Etat de famille.

On croirait qu'il s'agit de faits de la veille, de mesures d'hier, et ce n'est cependant que dans un mois et demi, par la lettre solennelle du 28 mai, que l'Empereur ressaisira les rênes d'une direction compromise et punira les écarts d'indépendance et de sincérité d'un prince que la générosité de son tempérament et la hardiesse de ses idées emportent jusqu'à l'utopie, mais qui depuis a accepté plus docilement dans le ministère intermittent de ces conseils qui sont des services, le joug des convenances hiérarchiques et des politiques nécessités, qu'il devait si témérairement secouer dans le discours d'Ajaccio.

Voici cet exorde original d'une première campagne oratoire en faveur du régime parlementaire, dont le succès et le danger devaient faire mettre, dès l'année suivante, à l'indis-

crète critique de la Constitution le frein ou le bâillon du sénatus-consulte du 18 juillet 1866.

Le marquis de Boissy n'en fut pas l'auteur, on peut le croire, mais on ne niera pas qu'il n'y ait contribué comme cause, à la lecture des lignes suivantes :

« J'ai demandé la parole pour ; je ne prends pas l'engagement de tout approuver, mais j'approuverai beaucoup plus que je ne blâmerai, et je commence ainsi : Trois et quatre fois soit béni l'Empereur, dont la sagesse vient de nous préserver d'une nouvelle révolution de Juillet, qui eût été un enseignement, si nous n'avions eu déjà cet enseignement par l'histoire, que chez les princes du sang les plus rapprochés du trône le sang est muet, l'ambition seule parle.

» Je ne citerai pas d'exemples : ils sont trop rapprochés de nous pour qu'il soit besoin de les rappeler à votre mémoire. Mais cet enseignement, s'il a eu son bon côté, cela a été, vous vous en souvenez tous, de rétablir un peu de liberté et beaucoup de politesse dans les chambres ou du moins dans une chambre. Vous vous le rappelez, M. le général Bugeaud ne pouvait jamais s'avancer vers la tribune (disons en passant qu'il était le souffre-douleur de la Chambre des députés), il ne pouvait jamais s'avancer vers la tribune sans être assailli de quolibets, de sarcasmes; et quand il parlait, il était insulté grossièrement par ces mots injurieux : *Assez ! assez ! — La clôture ! — Aux voix !* mots très-flatteurs pour l'orateur qui a fini de parler, ayant un sens différent pour celui qui parle.

» Avant, Messieurs, il ne pouvait pas parler; après qu'il eut eu le malheur, selon quelques-uns, de tuer un de ses insulteurs, vous vous en souvenez, silence quand il parlait, et quand il avait parlé, félicitations, poignées de main de ses insulteurs de la veille. C'est ainsi qu'il donna et fit accepter sa démission de souffre-douleur.

» Je reprends : Béni soit l'Empereur qui, parvenu au trône par l'assentiment général, presque universel de la France, n'a pas oublié un seul instant sur le trône tout ce qu'il avait su avant d'y monter des choses sur lesquelles il avait si profondément médité, des choses qui en ont fait le prince exceptionnel que la France a eu

le bonheur de trouver dans un moment de crise et d'orage, dont il l'a préservée, sauvée, guérie.

» Et c'est pour cela, Messieurs, que ce Prince que nous devons bénir et admirer tous les jours, qui est un sujet d'admiration pour le monde entier, quand il est arrivé au trône, ayant bien médité, sachant tout ce qui était nécessaire à son époque, tous ses besoins, et aussi tous ses dangers, qui sont grands, nous a promis formellement, non pas en termes ambigus, qui prêteraient à l'interprétation, mais en termes formels, le retour du gouvernement parlementaire. (*Dénégations.*)

» *Plusieurs sénateurs.* Jamais il n'a dit cela.

» **M. le baron de Heeckeren.** Il sera long à venir.

» **M. le marquis de Boissy.** J'entends dire qu'il sera long à venir. Dieu le sait, et l'Empereur, dans mon opinion, ne le fera pas attendre beaucoup, et pourquoi ? C'est que l'Empereur est à lui seul plus sage que beaucoup de ses conseillers, et nous en avons vu un exemple, il y a quelques jours, au *Moniteur*.

» L'Empereur ne tardera pas, car l'Empereur sait que pour fonder une dynastie, ce n'est pas sur le despotisme qu'il faut l'appuyer, le premier Empire en est un exemple, mais sur la liberté et le gouvernement parlementaire. (*Bruit ; dénégations.*)

» **M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angély.** Qui peut dire aujourd'hui que le gouvernement parlementaire rende les trônes stables ?

» *Un sénateur.* Le gouvernement parlementaire renverse les dynasties.

» **M. le marquis de Boissy.** J'entends dire, si j'ai bien compris, et j'en suis très-heureux, que le gouvernement parlementaire a renversé bien des dynasties.

» Il en a renversé une.

» *Un sénateur.* Deux !

» **M. le marquis de Boissy.** Deux ! Lesquelles ?

» *Un sénateur.* Il en a renversé trois !

» **M. le marquis de Boissy.** Deux ? Trois ? Admettons trois, j'accepte (*hilarité*) ; plus il en aura renversé, mieux cela me convient, pour prouver la vérité de ce que j'avance. (*Nouvelle hilarité.*)

» Riez, Messieurs, riez. Je suis un homme sérieux et vieux malheureusement ; je vais vous donner des preuves à l'appui de ma thèse.

» Vous prétendez que le gouvernement parlementaire n'est pas le meilleur ; moi, je prétends que c'est le meilleur, et je vais le

prouver par des chiffres. En trois quarts de siècle (s'il vous plaît Messieurs, faisons un calcul), en trois quarts de siècle, combien de gouvernements différents ? Vous le savez tout aussi bien que moi, ni plus ni moins que quatorze, avec des étiquettes différentes ; mais enfin quatorze espèces de gouvernement en soixante-quinze ans ! Et si nous arrivons à reconnaître qu'un seul a vécu à lui seul trente-trois ans, et que les treize autres ont vécu ensemble quarante-quatre ans, vous admettrez bien que le gouvernement qui a duré trente-trois ans vaut mieux que ceux qui ont duré quatre ans en moyenne.

» Je crois que ces calculs, que ces chiffres doivent vous convaincre de la raison de ce que je viens de dire au sujet du gouvernement parlementaire. Je ne dirai pas, si vous le voulez, qu'il est bon ; j'admettrai presque avec vous, si vous le voulez, qu'il n'y en a pas de bon, mais il y en a de moins mauvais les uns que les autres. Un gouvernement qui dure trente-quatre ans est meilleur que celui qui ne dure que quatre ans.

» Messieurs, je ne veux pas aujourd'hui être très-long ; il faut couler un peu à fond cette question, ce thème que je me suis posé, de vous prouver la supériorité du gouvernement parlementaire, et que l'Empereur le veut.

» Est-ce difficile? Non, ce n'est pas difficile, et voici pourquoi.

» Quand je loue, croyez bien que je ne viens pas faire de la flatterie ; je ne suis pas flatteur ordinairement ; quand je loue, je le fais en conscience. Je voulais dire donc que l'Empereur est un prince exceptionnel, providentiel ; il est exceptionnel parmi les princes; aujourd'hui malheureusement les princes se piquent de très-peu de moralité, en général. J'en excepte trois essentiellement. (*Rumeurs.*)

» En général, quand ils promettent, c'est avec l'idée de ne pas tenir, et quand ils jurent, c'est avec la pensée de manquer à leurs engagements. J'en excepte trois : l'Empereur en tête, le pape, et un troisième que je ne nomme pas, voulant laisser à chacun d'eux la possibilité de dire, en le croyant ou ne le croyant pas, peu m'importe, qu'il est la troisième exception. (*On rit.*)

» L'Empereur est donc, dans mon opinion, un prince exceptionnel, un prince de bonne foi, et quand il s'est donné à nous, lorsque nous l'avons pris pour nous gouverner, lorsqu'il a accepté d'être le souverain de la France, il nous a dit, en nous donnant sa Constitution, qu'il rétablirait le gouvernement parlementaire. (*Protestations.*)

» **M. le Président.** Il n'a jamais dit cela ; où l'a-t-il dit? Citez, monsieur de Boissy.

» **M. le marquis de Boissy**: Je vais le faire.

» Il l'a dit, Messieurs, dans le préambule de la Constitution. Il a dit dans ce préambule qu'une constitution était l'œuvre du temps, qu'on ne pouvait laisser assez large la voie ouverte aux améliorations.

» Or, qu'est-ce qu'améliorer un gouvernement? c'est lui faire faire des progrès incessants ; par conséquent, l'amener à être un gouvernement, je ne dirai pas bon, puisque vous ne le voulez pas, mais le moins imparfait. (*Rumeurs et sourires.*)

» Quel est le gouvernement le moins imparfait? On nous cite souvent l'Angleterre. Quel est le gouvernement de l'Angleterre ?

» C'est le gouvernement parlementaire qui fait sa force, sa puissance, sa richesse. Pourquoi donc aujourd'hui cette promesse de l'Empereur ne se tiendrait-elle pas? Il la tient, il a déjà fait un grand pas vers l'accomplissement de sa parole; il a donné ce décret du 24 novembre. Qu'est-ce que ce décret, Messieurs? c'est exactement, réellement, un premier grand pas fait vers le rétablissement du gouvernement parlementaire. Sans doute il a quelques ennemis, le gouvernement parlementaire, car il y a une tribune sous ce gouvernement, une tribune libre.

» Il doit être dans l'idée de l'Empereur de rétablir la tribune — un peu plus tôt ou un peu plus tard — avec toute sa liberté. Pourquoi ? C'est que l'Empereur sait bien, il a trop médité pour ne pas le savoir, et il se rappelle trop bien tout ce qu'il écrivait autrefois, l'Empereur sait bien que la tribune, c'est l'œil du souverain; il sait très-bien que, sans la tribune, il ne peut rien entendre, rien voir. C'est l'idole qui a des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre. Pourquoi ? Parce qu'il ne peut être instruit, éclairé que par les ministres. Je rends hommage à tous les ministres passés, présents et à venir. (*Hilarité.*)

» Vous voyez que je suis large.

» Ils sont tous parfaitement dévoués, tous des hommes de la plus haute intelligence, de la plus grande capacité. Mais par qui sont-ils éclairés ? Voilà la question. Ils devraient être éclairés par des hommes qui les trompent ; et si la Constitution ne disait pas qu'il n'y a pas ici de ministres, s'il y avait un ministre de l'intérieur, je lui adresserais en toute confiance cette question : Êtes-vous content de vos préfets ? Vous servent-ils bien ? Je crois que s'il répondait à la tribune, s'il était franc, comme ils le sont dans les conversations particulières, il dirait que la plupart sont mau-

vais. (*Exclamations.*) Quelqu'un prétend-il que non ? Je lui cède la parole.

» **M. de Mentque.** Moi, je dis non !

» **M. Le Verrier.** Et moi aussi, monsieur de Boissy, je dis non.

» **M. de Mentque.** Je dis non, et j'ajoute que parler ainsi, c'est manquer souverainement de justice à l'égard de magistrats intelligents, dévoués, qui servent l'Empereur et le pays au milieu souvent des plus grandes difficultés. Oui, Messieurs, généraliser une pareille observation, c'est un grave manquement à la justice et aux convenances.

» **M. le Président.** Vous n'avez pas la parole, monsieur de Boissy, pour jeter la diffamation sur des fonctionnaires de l'Empereur. Il y a quelque chose de mieux à faire, c'est de traiter sérieusement les affaires du pays. (*Marques d'assentiment.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Je les traite très-sérieusement, et je le fais, ne fût-ce que par respect pour moi-même.

» J'ai le devoir, et je crois que c'est mon droit, de m'exprimer un peu sévèrement, c'est-à-dire avec équité et justice, sur l'administration. Trois, quatre, cinq, six voix viennent de me contredire; j'aurais voulu qu'on me laissât finir. Il y a des préfets, surtout ceux qui font partie de cette Chambre, qui sont très-honnêtes, très-intelligents, très-dévoués ; mais, je le demande en conscience, qu'on me dise s'ils sont tous bons; ose-t-on dire qu'il y en a beaucoup ? Consultez le pays, et le pays répondra. Voyez les élections. Les élections répondront à leur tour qu'il en est un grand nombre qui, par incapacité, ont aliéné l'opinion publique, je ne dirai pas à l'Empereur, mais à l'administration. Ceci, je le maintiens, et je demande que le gouvernement me réponde plus tard, si je me trompe; qu'il dise s'il croit qu'il n'y a pas beaucoup à désirer parmi les fonctionnaires que je viens de désigner. (*Murmures.*)

» Si ces fonctionnaires étaient meilleurs, s'ils servaient mieux, il y aurait moins d'opposition dans les élections. Car dans beaucoup d'endroits, dans beaucoup de localités, quoi qu'on dise officiellement, il y a une grande désaffection à l'égard de l'administration. Ainsi, les préfets laissent beaucoup à désirer, et je ne commets pas une indiscrétion en disant cela, Messieurs ; je demande s'il n'y a pas de ministre qui convienne de ce que j'avance là ? Je l'ai entendu dire ; maintenant soutenez qu'ils sont tous bons, je dis que non. Les preuves, abandonnons-les au pays, pour qu'il en juge.»

On voit déjà tout ce que, par suite de son système de tirailleur oratoire et d'escarmoucheur politique, qui ne permettait vis-à-vis de lui aucune tactique de siége en règle et de bataille rangée, et ne laissait à ses adversaires déconcertés par ce pétillement d'idées et de mots, et ce perpétuel sautillement d'un contradicteur insaisissable, que l'arme hasardeuse de l'interruption, on voit tout ce que le marquis avait pu dire non sans protestations, mais à peu près impunément, sur le gouvernement parlementaire et les fautes administratives.

Reprenant une nouvelle force et une nouvelle élasticité dans le succès de ce premier engagement, il serrait ses approches et poussait en avant ses aventureuses inductions, pour arriver à ce fameux camouflet de la protestation dynastique du maréchal Magnan, le même qui, dans les débats du procès de l'affaire de Boulogne, devant la Chambre des pairs, avait fait cette déposition non moins fameuse qui..... qui..... enfin vous m'entendez bien, mais alors il n'était pas maréchal ni bonapartiste.

« Messieurs, sauf meilleur avis, l'Empereur veut, et il nous l'a ordonné, il n'y a pas de doutes à élever ici, l'Empereur veut être renseigné par la tribune, et vous savez qu'il a été jusqu'à dire, ce qui est bien noble, bien exceptionnel parmi les souverains, les souverains très-puissants, presque tout-puissants, il a été jusqu'à dire qu'il pouvait se tromper, et que ce qu'il désirait, en rétablissant la tribune, c'était d'être éclairé par des vérités qui ne peuvent partir que de la tribune. Il y a des vérités, Messieurs, qu'on ne peut pas dire entre *quatre-z-yeux*, si vous me permettez l'expression, mais qui doivent partir de la tribune, car c'est seulement quand elles en partent qu'elles parviennent jusque dans le palais des souverains, où rarement elles sont acceptées; mais, chez l'Empereur, elles sont non-seulement acceptées, mais demandées et reçues, même quand elles ne plaisent pas. L'Empereur sait que la vérité, qui ne plaît pas toujours, est toujours utile; que la vérité n'a jamais renversé un trône, et qu'au contraire elle soutient les trônes. Il connaît la force de l'opinion publique; doué d'un génie qui n'a jamais existé peut-être, et qui n'existera pas de longtemps, il a su calculer, avec une précision mathématique, la force d'ex-

pansion de l'opinion publique; il sait que l'opinion publique, que nous appellerons, si vous voulez, la vapeur politique, fait éclater les trônes, comme la vapeur de l'eau bouillante fait éclater la chaudière, avec cette différence que la chaudière qui éclate tue autour d'elle, tandis que la vapeur qui renverse les trônes projette les souverains en pays étranger. (*Rumeurs.*) Messieurs, ayez la bonté de me suivre, car je suis ici monarchiste, impérialiste, bonapartiste, bonapartiste-légitimiste. (*Sourires et bruit.*)

» Veut-on que j'explique toute ma pensée? (*Oui! oui!*) Je suis prêt à le faire, oui, je le dirai, je suis bonapartiste-légitimiste, en ce sens que s'il fallait me mettre dans le feu pour empêcher l'Empereur d'y tomber, je le ferais; pour empêcher le Prince Impérial d'y tomber, je le ferais; pour empêcher les héritiers légitimes d'y tomber, je le ferais. Voilà ce qui me fait dire que je suis bonapartiste-légitimiste, bonapartiste pour l'Empereur, pour son fils, pour ses héritiers en ligne directe, légitimes (*bruit; agitation*), car cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas interruption. Oui, je suis légitimiste pour l'Empereur; oui, je suis légitimiste pour les Bonaparte comme je l'ai été pour les autres dynasties, toujours fidèle, tenant mes promesses, fidèle à mon serment, et permettez-moi de le dire, puisqu'il y a ici une espèce de doute, d'équivoque sur le sens du mot légitimiste, après l'avoir longtemps averti, j'ai été un des derniers restés fidèles au gouvernement précédent, un des plus fidèles; je n'ai jamais été courtisan, jamais je n'ai rampé devant le pouvoir debout, et je n'ai jamais insulté au pouvoir tombé. (*Bruit; marques d'impatience.*)

» Voilà pourquoi, pour revenir à ce que je disais, pourquoi l'Empereur, qui est si homme d'honneur, quoique prince (*rumeurs*), nous a donné ce décret qui a relevé la tribune et qui sera le salut de l'Empire; oui, si la tribune reste, si elle devient plus libre encore, elle sera la base inébranlable de l'Empire qui vivra, je l'espère, autant de siècles qu'en a vécu la dynastie précédente.

» Messieurs, l'Empereur sait, et rendons-lui grâce de ne pas l'avoir oublié, qu'aujourd'hui il s'est produit un immense changement dans les relations des rois à peuples. L'Empereur Napoléon Ier a commis une erreur grave, une grande erreur lorsqu'il a dit en parlant des peuples et des rois : « Ces ennemis irréconciliables! » Il s'est trompé. Ils étaient irréconciliables, oui, avant 89, parce qu'il y avait d'un côté la toute-puissance et de l'autre absence complète de liberté; mais depuis 89, ce soleil politique qui a éclairé les peuples, qui leur a appris leur puissance toute-

puissante, ce soleil leur a appris aussi qu'ils avaient tout à gagner à faire ce que j'appellerai un compromis si vous voulez.

» Il a appris aux rois qu'il y avait plus de sécurité pour eux à s'entendre avec les peuples, et qu'il y avait plus de bonheur pour les peuples à s'entendre avec les rois. De là les constitutions, le gouvernement parlementaire; et l'Empereur, Messieurs, le sait... il sait tout (je crains de paraître flatteur, mais je parle en conscience); l'Empereur, qui sait tout, sait très-bien que les rois, en n'oubliant pas ce qu'a appris 89, ont beaucoup gagné à ce compromis entre les peuples et eux. Car, si les peuples appartenaient encore aux rois, il s'ensuivrait par cela même que les peuples auraient un maître, ce qui n'est plus; et vous le savez, Messieurs, il est dans le cœur humain que le propriétaire tienne à sa chose, qu'il veuille la conserver et la défendre quand on veut la lui prendre. Les rois appartenant aux peuples, les peuples les défendront. Si le contraire avait lieu comme autrefois, ce qui est arrivé autrefois arriverait encore. Il est dans le cœur humain que l'esclave qui supporte la servitude, la maudisse, et qu'il travaille incessamment à s'en affranchir.

» Donc avantage pour les rois comme pour les peuples dans les changements survenus par les idées et par les principes de 89. N'oublions pas ces grands principes, Messieurs, qu'on oublie trop souvent; on en parle, en les oubliant non pas en parole, mais en fait. Il y a, dans ces principes de 89, beaucoup de choses promises et peu de tenues. Il y a certaines libertés inscrites, d'autres confisquées. Un peu plus tard nous en citerons, par exemple, la presse. Mais je veux dire que l'Empereur..... — et pour mon compte je le bénis le jour, le soir, la nuit quand je ne dors pas (*rires très-nombreux*); je suis plein d'admiration pour lui; ce n'est pas une admiration de la veille, mais une admiration réfléchie, du lendemain; je n'étais pas bonapartiste avant l'Empire; je ne suis pas de la veille, je suis du lendemain; peut-être en ai-je un peu l'exagération, mais je mourrai avec ce sentiment profond d'attachement, de reconnaissance, d'admiration, de dévouement : — je veux dire que l'Empereur, que l'Empereur aura, et si je savais écrire, je l'écrirais, qu'il aura une plus belle page dans l'histoire que Napoléon Ier.

» L'Empereur Napoléon III sera plus grand que ne l'a été l'Empereur Napoléon Ier, car s'il n'a pas autant de victoires à inscrire dans ses annales, il n'aura pas une mauvaise page. Pour le prouver, je ne veux pas citer un fait qu'il est inutile de rappeler; mais j'en cite ici un qui m'a été, je ne dirai pas affirmé d'une manière

positive, mais que je crois vrai, car il est digne de l'Empereur. Ne parlons pas des fossés de Vincennes, parlons de ce qui s'est passé à Paris. A Paris, il m'a été dit par quelqu'un en qui j'ai confiance, qui peut se tromper, tout le monde le peut, mais il m'a été dit que l'Empereur a fait une chose magnifique, entendez-le bien, magnifique. Il a su qu'un prince banni était à Paris ; il n'a pas envoyé l'arrêter pour le faire fusiller ; mais il l'a fait avertir qu'il était en contravention avec les lois du pays, et qu'il l'engageait à retourner en Angleterre. (*Mouvement.*)

» Voilà une belle page. Elle suffirait à elle seule pour le rendre glorieux à tout jamais ; car enfin, quand un prince se trouvait en violation des lois du pays, l'Empereur pouvait le faire punir. Non, il ne le fait pas ; sa grande âme l'en empêche ; il l'envoie avertir qu'il a oublié la loi qui le bannit, et lui fait dire qu'il ferait mieux de repartir pour l'Angleterre, ce qui a eu lieu.

» Messieurs, il y a une chose que l'Empereur sait, qu'il n'oubliera pas, car il n'oublie rien ; à lui seul il a la sagesse de tous ses conseillers ; l'Empereur sait que si les peuples font les révolutions, ce sont les rois qui trop souvent les préparent, les rendent nécessaires, et par cela même légitimes ; l'Empereur le sait, et c'est pour cela que l'Empereur voudra prévenir toute espèce de mécontentement, et il aura raison, car c'est comme cela qu'il fondera sa dynastie, sur la liberté, aujourd'hui seule base inébranlable des trônes.

» Remarquez bien, Messieurs, tout ce que fait l'Empereur. Il va au devant de presque tous les besoins ; malheureusement quelquefois il rencontre sur sa route des obstacles, il les franchit, il lui faut du temps, et, dans ma conviction intime, c'est ce qui fait qu'il n'a pas encore réalisé tout ce que nous voudrions avoir, un peu plus de liberté d'un côté, un peu moins d'un autre ; un peu plus de liberté de presse, un peu moins de liberté des théâtres, à laquelle personne ne porte un vif intérêt.

» Eh bien, l'Empereur voudra nous donner ce qui fera la prospérité de la France, sa gloire, et ce qui permettra à la base déjà si forte de l'Empire de devenir inébranlable pour des siècles. Voilà mon vœu.

» Il a raison ; il est homme, un grand homme, non-seulement guerrier, politique, écrivain, car enfin nous savons tous qu'il vient d'ajouter à la gloire de César celle d'avoir son histoire écrite par Napoléon III. La gloire de César était déjà grande, elle sera grandie encore par l'histoire qu'en a faite l'Empereur.

» L'Empereur a donc dit qu'il pouvait se tromper, puis il a

ajouté : « Épuisez, Messieurs, pendant le vote de l'Adresse, toutes les discussions suivant la mesure de leur gravité, pour pouvoir ensuite vous consacrer entièrement aux affaires du pays. »

» Moi qu'on accuse quelquefois d'être ennemi de l'Empire, quelle bêtise ! (*bruit*) pardonnez-moi le mot, quelle stupidité ! et voilà pourquoi c'est une stupidité. Comment ! accuser un sénateur d'être ennemi de l'Empire ! Mais, Messieurs, voyons, est-ce que sous un gouvernement quelconque il y aurait une position plus élevée, plus belle, plus avantageuse? Comment ! nous, ennemis de l'Empire, nous qui en sommes les produits, qui avons tant d'intérêts à le soutenir ! Stupidité !

» Je viens obéir aux ordres de l'Empereur, parler en loyal sénateur, comme il me l'a ordonné mentalement, quand j'ai eu l'honneur d'aller le remercier de m'avoir accordé la grâce de pouvoir siéger dans cette enceinte, où je le défendrais jusqu'à extinction de force naturelle, s'il était attaqué. Eh bien, quand il a dit qu'il pouvait se tromper, il nous a autorisés à lui dire : Sire, vous vous êtes trompé dans telle circonstance.

» Selon moi l'Empereur s'est trompé bien moins souvent que d'autres ne l'auraient fait à sa place, car, ne l'oubliez pas, depuis qu'il règne, il règne en maître, en souverain absolu de fait, je ne dis pas en droit (il y a un peu du gouvernement constitutionnel, pas beaucoup, dans la Constitution) ; il règne en souverain dont, je ne sais comment dire, l'école est mauvaise ; car le gouvernement absolu, si je me rappelle bien cette phrase que j'ai lue dans un grand philosophe, est une mauvaise école pour les souverains. Ils ont besoin d'être éclairés, et ils ne peuvent l'être aujourd'hui que par la tribune, et d'autant plus par la tribune seulement, qu'il n'y a plus, permettez-moi d'appeler votre attention là-dessus, de ministres responsables. En sorte que tout ce que fait l'Empereur, et tout ce qui se fait en son nom, c'est l'Empereur qui est censé le faire d'après la Constitution. Est-elle raisonnable en cela ? Non ; elle était excellente, excellentissime au moment où on l'a faite, mais, comme toutes les bonnes choses d'une époque, elle est devenue moins bonne quelque temps après ; elle peut devenir bien plus mauvaise.

» Il en est de la machine gouvernementale comme de toutes les machines possibles : toutes les machines doivent d'abord être bien entretenues et ensuite améliorées. C'est pour cela que l'Empereur a dit que la Constitution peut être améliorée. Comment ? Je vais vous le dire en peu de mots : elle doit être améliorée d'abord à cause des progrès faits (remarquez bien que je ne parle

pas du passé ; j'ai dit que pour le passé elle était excellentissime), mais elle est devenue très-défectueuse à cause des progrès accomplis depuis. Par exemple, les ministres, les hommes qui nous sont si supérieurs en savoir, en expérience, peuvent faire, et, d'après la Constitution, ils ne peuvent pas nous dire pourquoi ils ont fait. On les reconnaît capables de faire, mais ils sont si complétement incapables de nous expliquer pourquoi, qu'on leur dit: Muet tu seras. (*Rires et bruit.*)

» On me dit, il y a là-dedans une chose à respecter tant qu'elle est; mais il y a aussi là-dedans un motif grave, puissant, pour demander une amélioration promise; oui, promise par l'Empereur dans le préambule de la Constitution. Voyons donc ce qui en résulte.

» Il n'y a pas de responsabilité ministérielle ; vous en avez vu il y a deux jours un petit exemple, qui vous prouve ce qu'est l'isolement des ministres.

» Je ne crains pas de leur demander, ils ne pourraient pas me répondre, car il n'y en a pas ici, mais enfin, s'il y en avait un seul je lui demanderais si, après avoir été consulté, il aurait contresigné certain rapport socialiste que vous avez pu lire au *Moniteur*, mais qui a été heureusement, le lendemain, flétri par un démenti officiel. Est-ce un inconvénient ceci, Messieurs? Oui, c'est un inconvénient de ce gouvernement; donc il faut améliorer, légalement, constitutionnellement, d'après les paroles de l'Empereur, qui appelle le progrès dans la Constitution qu'il nous a donnée, qui était parfaite quand il l'a donnée, mais qui ne l'est plus aujourd'hui ; il faut la respecter, mais il faut la modifier.

» Je ne sais pas si l'on peut dire à des gens raisonnables, et si des gens raisonnables peuvent admettre que le souverain doit être responsable de tout ce qui est fait sous son gouvernement.

» Comment l'Empereur, génie profond, prince exceptionnel, sachant tout ce qu'un homme peut savoir, — je ne veux pas dire sachant tout ce qui existe ; — je demande s'il est raisonnable, si ce n'est pas blesser le bon sens, violenter l'opinion publique, que de dire qu'il sera responsable de tout. Un mauvais garde champêtre nommé : l'Empereur responsable ! Un mauvais sous-préfet nommé : l'Empereur responsable ! Beaucoup de mauvais préfets, je répète le mot, beaucoup de mauvais préfets maintenus : l'Empereur responsable ! Mais, Messieurs, ou irions-nous donc avec un semblable système ? Fût-il un demi-dieu, on ne pourrait admettre qu'il ne pût pas se tromper.

» **M. le Président.** Monsieur le marquis de Boissy, vous atta-

quez un des principes de la Constitution, ce que je ne puis pas permettre. C'est une des bases essentielles de la Constitution que la responsabilité de l'Empereur et la non-responsabilité des ministres. Vous l'attaquez cependant ici pied à pied, et semblez prendre à tâche de la saper, ce qui paraît une grande contradiction avec vos paroles de dévouement à la personne du souverain. (*Approbation.*)

» *Plusieurs sénateurs.* Nous sommes au Sénat précisément pour la défendre.

» **M. le marquis de Boissy.** Je proteste énergiquement, très-énergiquement, contre cette intention, indigne de moi, de vouloir saper la Constitution, intention que M. le Président, par respect pour le Sénat, ne devrait jamais supposer dans le cœur d'aucun sénateur.

» **M. le Président.** C'est cependant ce que vous avez fait, et je vous engage à ne pas continuer à attaquer ce principe de la Constitution qui est fondamental, et qui ne saurait être modifié que par un plébiscite. Nous, Sénat, nous sommes précisément les conservateurs de la Constitution, et ce n'est pas de cette enceinte que doivent partir des paroles telles que celles que vous venez de prononcer. (*Nouvelle approbation.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Alors j'abandonne cette thèse comme contraint et forcé ; je cède à la force contre le droit, mais enfin je me soumets. On ne peut pas me demander davantage, je me soumets. Je proteste seulement mentalement. »

On devine ce que ces importunes critiques, rendues inviolables par l'éloge perpétuel de l'Empereur, dont, aux moments dangereux, l'orateur se couvrait toujours comme d'un invulnérable bouclier, ce que cette irrévérencieuse discussion des défectuosités constitutionnelles, ce que cette maligne évocation du fantôme de l'initiative parlementaire et de la responsabilité ministérielle avaient, dans le Sénat, agacé, scandalisé, offusqué de gens.

Les grandes assemblées ont de ces illustres dormeurs qui ne souffrent pas volontiers qu'on dérange leur oreiller d'invio-

labilité, et trouvent tout naturel que les boulets de l'opposition passent par dessus leur tête.

L'explosion de tous ces mécontentements particuliers, fondus et coalisés dans le mécontentement général d'être réveillé, allait trouver son prétexte dans les reproches respectueux faits au souverain, par le marquis de Boissy, de son peu de souci d'une sécurité qui était celle même de la France, et dans la témérité avec laquelle il exposait à des tentatives que menaçait de multiplier la rage de l'anarchie européenne vaincue, une vie sur laquelle reposaient tant d'intérêts.

C'est cette préoccupation, qui n'était pourtant ni d'un ami impolitique ni d'un serviteur infidèle, c'est cette image de la conspiration mazzinienne, aiguisant et empoisonnant ses poignards, c'est ce tableau du *gâchis*, pour emprunter à la crainte du dévouement populaire sa propre expression, dans lequel tomberait la France au lendemain d'une catastrophe, qu'il faut toujours prévoir, pour la prévenir toujours, qui achevèrent d'exaspérer la majorité de l'illustre assemblée, médusée par une telle évocation.

Le Sénat, composé de personnages heureux de gouverner et de vivre, n'entend pas volontiers parler de la révolution et de la mort, et le marquis de Boissy, qui n'avait peur ni de l'une ni de l'autre, ne s'en gênait pas.

Averti par une double admonestation du Président, et surtout par l'effet produit sur ses collègues, et traduit par leur visage, de la nécessité de virer de bord et d'esquiver la tempête, le marquis de Boissy s'empressa de tourner sa voile à un vent moins défavorable, et de s'engager dans la discussion, pacifiée par l'habitude, et qui ne semblait plus susceptible d'orages ni de naufrages, de la convention du 15 septembre.

Il termina par une humoristique boutade contre l'abus des décorations étrangères, et la proposition d'un impôt satirique.

La première partie de cette séance dramatique qu'il devait occuper tout entière, et dont l'entr'acte devait à peine suffire

aux félicitations offertes au maréchal Magnan pour son intervention dans le débat, revanche expiatoire des dédains d'autrefois, et la facile victoire d'une protestation dynastique assez malencontreuse dans la bouche de l'inexorable témoin à charge du procès du prince Louis Napoléon.

Nous achèverons de donner une idée de ce discours original et de ce mémorable débat par les quelques extraits suivants des considérations grâces auxquelles le téméraire orateur échappa à un terrain devenu trop brûlant.

Nous résumons, en en donnant la conclusion, l'incident qui rendit cette diversion nécessaire, et obligea le marquis de Boissy à passer à des sujets moins antipathiques et moins dangereux.

« L'Empereur devrait ordonner à la police, comme tous les gouvernements de l'Europe, de livrer Mazzini. Et parce que les rois d'aujourd'hui donnent asile aux assassins de l'Empereur, je n'aime plus les rois, — j'aime le mien, je n'aime plus les autres, — ils s'appellent frères, mais ils ne sont que des Caïns. — Les rois d'aujourd'hui donnent asile aux assassins de l'Empereur, des assassins que l'on trouve toujours avec de l'argent. — C'est avec l'argent de l'Angleterre que l'on a payé Mazzini ! C'est avec cet argent qu'on soudoie tous ces scélérats auxquels nous donnons asile ! — Je demande comment il se fait que nous soyons ainsi, à nos frais et dépens, l'asile de tous les réfugiés italiens et autres qui viennent ici avec des intentions, — je ne les colomnie pas, c'est affiché tout haut dans les journaux, — avec des intentions de destruction, d'assassiner l'Empereur, dont la vie nous est si précieuse. Qu'on me permette de le dire, nous aimons l'Empereur, nous voulons le garder, nous voulons qu'il vive ! Est-ce pour lui seulement ? Un peu pour lui, beaucoup pour nous ; il nous est nécessaire, et les choses nécessaires, on les aime et on les soutient.

» Quand je dis que nous aimons l'Empereur, je parle de nous tous, Messieurs ; car il n'est personne, ni dans cette enceinte, ni hors de cette enceinte, qui ne dise : Ah ! mon Dieu, si l'Empereur venait à mourir, dans quel gâchis nous serions ! Nous avons

donc le droit de lui demander de veiller sur lui et de lui dire (et ce mot serait dit par intérêt en même temps que par attachement), il s'ensuit que nous avons le droit de veiller sur lui, de lui dire : Sire, le courage qui n'est pas nécessaire chez un souverain n'est pas du vrai courage. Un souverain ne s'appartient pas.

» **M. le Président.** Monsieur le marquis de Boissy, occupez-vous un peu moins de la vie de l'Empereur, qui est, et nous l'espérons, sera toujours protégée par la Providence ; occupez-vous un peu plus de l'Adresse, car vous vous en éloignez beaucoup. (*C'est vrai ! c'est vrai !*)

» **M. le marquis de Boissy.** M. le Président sait bien toute la déférence que j'ai pour ses paroles. Mais l'Adresse permet de traîter toutes les questions. Je viens de blâmer la police : si elle est parfaite, j'ai eu tort ; mais laissez-moi dire que je la crois imparfaite sur ce point. Ce serait la première fois qu'on imposerait silence à un sénateur exprimant son amour pour le souverain, ses vœux pour sa conservation, et faisant entendre des conseils pour qu'il ne soit pas assassiné ! (*Exclamations ; murmures prolongés. — Assez ! assez.*)

» **M. le Président.** Vous nous entretenez, monsieur de Boissy, de tristes augures, qui répugnent à tous les esprits.

» **M. le marquis de Boissy.** Monsieur le Président, ce n'est pas en mettant la tête sous l'aile qu'on évite le danger !

» Messieurs, je reviens à un sujet compris dans l'Adresse. Je ne veux pas aborder les paragraphes, Dieu m'en garde ! je veux louer, encenser (on ne m'arrêtera pas) ; je veux louer la convention du 15 septembre, louer l'habileté des négociateurs. Mais enfin, il y a le revers de la médaille, ou plutôt le beau côté de la face, car pour moi, c'est le beau côté ; je viens dire que, dans mon opinion cette convention, que je trouve très-habile, très-sage (je vais vous dire pourquoi je la trouve très-sage), ne sera pas exécutée. Elle ne le sera pas ; non certes qu'il puisse y avoir mauvaise foi d'un côté ou de l'autre : non ; il y aura une bonne foi entière de la part des négociateurs, c'est-à-dire de la part des souverains. Mais, Messieurs, il y a deux Italies, j'en sais quelque chose, j'habite l'Italie tous les ans : l'une honnête, loyale, qui, quand elle fait des traités, veut les tenir ; l'autre, l'Italie mazzinienne, l'Italie des scélérats, l'Italie criant « Rome ou la mort ! »

» L'Italie honnête dira à l'Empereur : Nous vous en prions, nous vous en supplions, restez à Rome.

» Nous y resterons, je n'en doute pas, vous le voyez, sans qu'il y ait violation de la foi jurée ni de la part de l'un, ni de la part de

l'autre. Et, Messieurs, pourquoi l'Italie nous demandera-t-elle de rester à Rome ?

» Parce qu'elle est sage, loyale; parce qu'elle sait bien que si elle peut y entrer, elle ne peut pas y rester; elle sait bien que le jour où elle entrerait à Rome, les Autrichiens réoccuperaient la Lombardie, qu'ils n'ont pas abandonnée sans esprit de retour. Disons la vérité, au lieu de faire de la *sentimentalerie*, ils mettraient garnison à Turin. L'Autriche sait bien que Mazzini veut aller à Rome. La révolution voudrait y entraîner Victor-Emmanuel : il n'ira pas; il est trop sage pour cela en effet; il sait que du Capitole à la roche Tarpéienne il n'y a qu'un pas, et la révolution ne veut pas plus d'un roi qui ne la servirait plus, que d'un roi qui la combat.

» La révolution italienne, mazzinienne, veut entraîner Victor-Emmanuel, mais, grâce à Dieu, Victor-Emmanuel suivra des conseils plus sages, et ne demandera pas l'exécution de la convention. Ensuite, pourquoi l'Italie mazzinienne demandera-t-elle à l'Empereur d'aller à Rome? Pourquoi l'y poussera-t-elle?

» Cette demande, je vais vous l'analyser en peu de mots. Elle le demandera, parce que ce serait un parricide, un suicide, un dynasticide, et, chacun de vous en est convaincu, à peu d'exceptions près; la cause papale est une cause essentiellement dynastique, et la preuve, c'est que beaucoup d'ennemis *apparents*, — je recommande ce mot *apparents*, — tirent sur le pape, qui ne font autre chose que ce qu'on appelle, je crois, en terme d'artillerie, tirer à ricochet. On peut être sûr que la plupart de ceux qui tirent sur le pape aujourd'hui ne le font que pour ricocher sur l'Empereur. Et l'Empereur le sait bien. Donc, s'il y avait départ, abandon, ce serait un parricide, puisque la France est la fille aînée de l'Église; ce serait un suicide, car l'opinion publique est la reine du monde, ce serait enfin un dynasticide!...

» Hélas! Messieurs, il y a une espèce de droit nouveau, non pas théorique, mais pratique, c'est que, quand le chef de la dynastie tombe, la dynastie tombe avec lui, soit en un acte, soit en deux actes, comme cela est arrivé en 1830 et en 1848.

» Je le répète : en faisant cet abandon, on commettrait trois fautes : — Faute religieuse qui domine toutes les autres; — faute militaire; c'est un point stratégique et j'adjure les illustres généraux et maréchaux qui sont ici de me dire si je me trompe; — faute politique, car le jour où le pape ne serait plus à Rome, nous tomberions de beaucoup en considération dans l'opinion de tous

les peuples, dans l'opinion surtout de l'Europe. En effet le pape, à Rome, nous donne une grande influence.

» Le pape à Rome... nous en avons besoin. Toute ma crainte, ce n'est pas que le pape soit chassé de Rome, il y rentrerait et bientôt; il en est sorti déjà quarante-huit fois, il y rentrerait bien une fois de plus. Ce n'est pas cela qui m'inquiète; ce qui m'inquiète, c'est que le pape quitte momentanément Rome.

» Son départ amènerait une immense complication, et c'est cette complication que l'Empereur voudra éviter, car il est sage, et il connaît toute la force de l'opinion publique. Il sait bien ce dicton : « *Qui mange du pape en meurt,* » — le peuple dit « *en crève.* » (*Murmures.*) Il sait bien que le pape n'est pas un souverain ordinaire; il sait bien que le pape, partout où il est, règne et gouverne. Il n'est pas comme ces souverains éphémères qui, lorsqu'ils sont en pays étranger, traînent une misérable existence, qu'on évite de rencontrer, et dont les anciens courtisans se détournent pour ne pas les voir. Le pape, partout où il est, dispose des trésors du monde. Que le pape s'en aille, le denier de saint Pierre le suivra en grossissant partout où il ira. L'Empereur le sait-il bien? On le lui dit, je le crois; mais je pense qu'on ne le lui dit pas assez. Oui, la France est essentiellement bonapartiste, profondément bonapartiste, elle l'est jusqu'à la moelle des os; mais il faut que l'Empereur sache aussi que la France est encore plus catholique en nombre et en énergie. L'Empereur est catholique dans l'âme, et il sait, il croit bien ce que savent, ce que croient tous les catholiques du monde : les tortures de Sainte-Hélène ont été le châtiment de l'enlèvement du pape de son palais. (*Explosion de murmures.*) Vous le niez? (*Oui!*) Vous êtes libres de le faire, mais j'exprime une opinion. En quoi le Sénat peut-il être blessé, je le demande respectueusement, quand j'attribue cette croyance à l'immense généralité de la France, et surtout quand je m'appuie sur un fait. Voulez-vous que je dise, — je suis prêt à le dire, — qu'il a eu parfaitement raison? Soit; il a eu raison peut-être momentanément, puisque Rome est devenue la seconde ville de l'Empire; mais il a eu tort quelque temps après, puisque le pape est rentré à Rome, triomphant, quand, lui, a quitté malheureusement la France!

» Eh bien, si le pays est catholique, essentiellement catholique, permettez-moi d'ajouter un mot : Je ne sais pas si c'est très-constitutionnel, mais c'est au moins respectueux de la part d'un sujet dévoué : J'espère, Messieurs, j'espère qu'une auguste intervention, l'intervention maternelle, l'intervention d'un ange le

dira à l'Empereur, et obtiendra de lui que le pape reste à Rome.

» Si le pape reste à Rome, ce sera par la volonté de l'Empereur, par le désir de la France; la France, en cela, doit commander au monde, et ce que fera la France, le monde l'approuvera. »

L'orateur, abordant enfin sans encombre le chapitre des finances, continuait, pour user d'images et de locutions familières et vulgaires, mais qui le peignent à merveille, à lever, comme des lièvres, des idées qu'il poursuivait jusqu'à leurs extrêmes conséquences, ou, comme une corneille qui abat des noix, à abattre des vérités légèrement ironiques.

Il parlait de l'impôt, et proposait d'en instituer un nouveau, absolument somptuaire et voluptuaire, destiné à punir les progrès d'un luxe international et cosmopolite, devenu ridicule, et à porter remède à cette plaie envahissante du parasitisme des plaques et de l'ardélionisme des rubans étrangers.

« Vous le savez, je n'ai pas la prétention de l'apprendre à personne, en France on paye pour toute chose : on paye l'air qu'on respire, la lumière du soleil, — je ne parle pas de celle du gaz ! — Oui, la lumière du soleil se paye ! l'eau se paye ! Veut-on aspirer à être propriétaire, il faut payer ; et quand on est propriétaire, il faut payer pour jouir de son droit ; quand on a payé pour jouir de son droit de propriété, il faut payer pour le droit de la défendre. C'est juste, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et tous les jours il en faut davantage. On paye tout. On paye le droit de se transporter d'un point sur un autre, c'est-à-dire que le pauvre le paye, le riche ne le paye pas, et, selon moi, c'est un grand tort. Quant à l'étranger, oh ! pour celui-là, il y a dispense absolue de payer pour avoir le droit d'aller d'un côté ou d'un autre, comme bon lui semble. On paye pour un port d'armes ; on paye, en un mot, pour toute chose, pour avoir un cheval, pour

avoir une voiture. Je n'ose pas dire tout ce qui paye. Il y a une misérable, une déplorable industrie, — elle est nécessaire, je ne l'attaque pas, — sur cette misérable industrie, on prélève une part; c'est juste, il le faut, il est nécessaire qu'elle soit surveillée. (*Bruits; sourdes rumeurs.*) Mais, Messieurs, voici quelque chose de pire, c'est que si le pauvre veut avoir un ami qui l'aimera quand il n'aura ni pain, ni feu, ni lieu, s'il veut avoir un ami qui le suivra, qui seul, seul l'accompagnera jusqu'au trou dans lequel on jettera son cadavre, il faut qu'il paye, car il y a la taxe des chiens!

» Je viens proposer l'établissement d'un impôt. (*Rires.*) Je vous demande en grâce de m'écouter avec patience, car je ne veux pas dire de suite ce qu'il serait... il s'élèverait immédiatement des protestations; mais je vais vous dire sa destination, et cette destination fera passer l'impôt.

» L'impôt que je vais proposer est un impôt volontaire, entendez-le bien, et vous savez qu'il n'y en a pas beaucoup de ce genre; cependant cet impôt sera productif, moral, et, chose qui ne s'est jamais vue et ne se verra peut-être jamais, populaire! Est-ce un impôt parfait, celui-là, un impôt populaire? Cet impôt rapportera beaucoup. Comment l'établirons-nous? Tout à l'heure, je vais le dire. Ce que je dis tout de suite, c'est qu'il serait destiné à donner des pensions aux mères des soldats tués sur le champ de bataille ou morts sous les drapeaux, ce qui est la même chose.

» Cet impôt, je le répète, sera volontaire, productif, moral et populaire, notez ce dernier mot, — et je viens de vous dire la destination que vous lui donnerez.

» Messieurs, j'ai été élevé dans des sentiments monarchiques et dans des sentiments religieux. Oui, je l'avoue, je suis papiste, clérical, si vous voulez de cette dernière expression. En raison de mes sentiments monarchiques, je suis toujours affligé de voir des princes se tromper, et qu'il me soit permis de dire ici combien je regrette d'entendre si souvent dans la rue ces lazzi, pleins d'esprit du reste, d'entendre dans les antichambres ces sarcasmes sanglants, mais mérités, à la vue de cette masse de médailliers ambulants, de cette immense quantité de décorations étrangères.

» **M. le général Husson.** C'est vrai, ils en sont bardés.

» **M. le marquis de Boissy.** J'avoue que je suis péniblement affecté quand je vois l'intelligence princière, — bien entendu, je ne parle que des décorations étrangères, quand je vois,

dis-je, la preuve évidente que l'intelligence princière est descendue tellement au-dessous de l'intelligence la plus vulgaire, qu'elle ne s'aperçoit pas que la déconsidération dans laquelle on semble s'attacher à faire tomber les décorations, remonte de la décoration aux décorateurs.

» Je suis véritablement affligé de cette déconsidération qui s'attache aujourd'hui aux décorations étrangères.

» Je ne parle en ce moment que des décorations étrangères car, grâce à Dieu, je fais une exception pour la France, et je m'empresse de dire toute la considération, tout le respect que m'inspire la décoration nationale de la croix de la Légion d'honneur. Aussi, moi, ancien pair de France, et membre de l'ordre, ce dont je suis plus fier encore, quand je rencontre un simple soldat décoré de la Légion d'honneur, je ne manque jamais de m'arrêter ; je le salue et je dis : Celui-là l'a bien mérité !

» Ce n'est pas une critique que je fais, je constate seulement et je dis : quand des petits rendent de grands services, parcimonie dans les récompenses ; quand des grands rendent de petits services, largesse dans les récompenses. Je le répète, je ne blâme pas, je constate. Il en a toujours été ainsi, il en sera toujours ainsi. Donc aucune espèce de blâme, mais simplement constatation d'un fait.

» Eh bien ! parmi ces soldats décorés de la Légion d'honneur, on en voit tous les jours qui n'ont pas de pension et qui réclament pour en avoir une petite. L'impôt que je propose s'appliquera d'abord aux mères des soldats tués, puis ensuite aux décorés de la Légion d'honneur qui ont besoin d'un supplément pour vivre dans leurs vieux jours.

» Savez-vous ceux que je frapperais ? Je ferais porter cette taxe sur les décorations étrangères. Je voudrais que toute décoration étrangère fût taxée, non-seulement une fois, comme droit d'enregistrement, mais chaque année comme le droit de port d'armes. (*Sourires.*)

» **M. le général Husson.** Voilà une très-bonne idée !

» **M. le marquis de Boissy.** Je voudrais, par l'établissement de cet impôt, faire cesser les sarcasmes dont j'entends saluer tous ces plastronnés. Sans cependant paraître versatile, si je dis : « A bas les décorations étrangères ! » dans quelques instants je crierai : « Vivent les décorations étrangères ! » parce que plus il y

en aura, plus la taxe sera productive. Ces décorations deviendraient un objet de toilette, et cet impôt levé sur la vanité serait, soyez-en sûrs, d'un très-bon rapport.

» Il y a un décret sur la décoration de la Légion d'honneur. Ce décret dit que, quand on est reçu chevalier de la Légion d'honneur, on s'engage par serment à se consacrer entièrement au service de son pays. Parmi les décorations étrangères, il y en a sans doute quelques-unes très-méritées, mais en général sont-elles bien méritées et quels services récompensent-elles ?

» Oh ! rassurez-vous, il y en a que je ne veux pas même nommer, — ma bouche est trop pudique pour cela, — mais il y en a d'autres que je peux nommer sans qu'on dise que mes paroles sont cyniques, comme cela a été mis au *Moniteur*.

» Des décorations ont été données pour récompenser quels services ? Parce qu'on aura conduit par exemple un prince au *Jardin des Plantes*, pour voir l'ours Martin monter dans son arbre ! Tous les jours on peut voir au *Moniteur* des décorations, données parce qu'on a accompagné un prince à l'Opéra, et l'on reçoit un grand cordon parce qu'on lui aura nommé les actrices et indiqué leur adresse. (*Rumeurs et protestations*.) »

C'est à la suite de cette diversion, intentionnelle, il l'avoue, et destinée à reposer l'esprit du Sénat de nombreuses alertes que le marquis de Boissy, ayant demandé à se reposer quelques minutes, le maréchal Magnan prit la parole pour déclarer, sans risque d'être contredit, que l'assemblée serait, dans le cas prévu par un pessimisme outré, ce qu'elle devrait être, et favoriserait de son dévouement la transition toujours si difficile d'un règne à l'autre.

Nous renvoyons au *Moniteur* le lecteur curieux de connaître les détails de cette intervention un peu théâtrale, accueillie néanmoins avec des soupirs de soulagement et des applaudissements de satisfaction par le Sénat délivré de ce cauchemar qu'il lui avait fallu endurer éveillé.

A la reprise de la séance, le marquis reprit la parole, mais avec un attiédissement de verve marqué.

Le principe de non-intervention, les caprices de l'arbitraire qui présidait discrétionnairement à la destinée des journaux, nos relations avec l'Angleterre lui fournirent des développements dont nous ne voulons retenir que ce qui touche à l'expédition du Mexique.

« Je reviens à la non-intervention, à l'un des principes fondamentaux de notre droit public, comme on est convenu de l'appeler. Je l'approuve quand il est prêché, et bien prêché, quand il est prêché tous les jours. Mais il en est un autre que j'approuve tout autant, si ce n'est plus, c'est le principe *pratiqué* d'intervention. J'admets qu'on prêche la non-intervention, elle peut avoir son bon côté, quand on a un intérêt à la soutenir; mais j'approuve aussi très-fort le principe d'intervention quand il y a un intérêt à intervenir. Ainsi, je donne un assentiment complet au principe d'intervention en Italie, à l'intervention pour le pape contre Mazzini, à l'intervention pour les Italiens contre l'Autriche. C'est de la bonne intervention; j'approuve moins l'intervention en Grèce, et j'approuve encore moins l'intervention actuelle du Mexique.

» Nous n'y faisons plus la guerre. J'ai approuvé la guerre, parce qu'une fois qu'elle est engagée, il faut la poursuivre. Mais aujourd'hui nous ne faisons plus la guerre; nous faisons purement et simplement de l'intervention. Au profit de qui? — Ce n'est pas pour nous. A ce sujet je ferai deux observations sur le Mexique. Quand nous y sommes allés, nous étions avec l'Angleterre, et, jusque sur les frontières, nous sommes restés d'accord avec elle. Elle a eu la sagesse de nous abandonner; nous avons continué, nous avons vaincu; l'Angleterre, qui n'est pas intervenue pour la victoire, est intervenue pour en partager les fruits. Ce n'est rien! Il y a mieux! Nous sommes allés en avant : la victoire, vous le savez, a oublié un moment ce qu'elle devait au drapeau de la France, un instant elle a été hésitante!

» A cette époque, M. le ministre d'État était en Angleterre; il a pu juger la sympathie anglaise dont nous parlions tout à l'heure. Il y a des pièces ici qui l'établissent. Il a pu juger la sympathie

de l'Angleterre pour nos armes, quand il a vu le pays se couvrir, comme par un mouvement électrique, d'énormes affiches sur lesquelles était inscrit en lettres monstres : « Grande défaite des Français! » Et c'étaient des réjouissances! des feux de joie partout!

» Voilà notre récompense pour avoir partagé avec l'Angleterre les fruits de la victoire! Ce n'est pas tout.

» Grâce à la valeur de nos troupes et à l'habileté d'un illustre maréchal que j'ai le bonheur de voir ici, nous avons triomphé. Il est d'usage entre souverains alliés (je ne dis pas qu'ils soient tous polis aujourd'hui), il est d'usage de se complimenter quand il y a un grand fait d'armes. Cet usage, les souverains de l'Europe, moins deux, y ont satisfait : l'un, celui de la Russie, ne nous a pas complimentés; il était dans son droit, il ne pouvait le faire, puisque nous lui faisions une guerre sourde et que nous voulions favoriser la révolution de la Pologne. Nous n'avons pas le droit de lui en vouloir. Mais l'Angleterre, notre alliée, nous a-t-elle complimentés? Pas encore; nous sommes encore à attendre aujourd'hui des compliments pour nos succès au Mexique.

» C'est un fait, je tiens à le signaler, parce qu'il est bon de rappeler tout ce qui peut entretenir l'esprit national, et montrer combien l'Angleterre nous déteste, et combien nous sommes trop bons pour elle quand nous ne lui demandons rien en retour des avantages que nous lui procurons. »

Après une de ses sorties habituelles et traditionnelles contre les secours distribués avec une partialité, vue quelquefois d'un œil d'envie et de reproche par les malheureux nationaux, aux réfugiés étrangers, et une virulente diatribe contre Garibaldi et l'admiration trop hospitalière de la patrie anglaise pour un ennemi de la France, l'orateur concluait par une péroraison presque inspirée et familièrement éloquente, que nous reproduisons.

« Je n'ai pas prononcé, au sujet de l'Italie, le nom de Garibaldi.

Il ne vaut pas l'honneur d'être nommé. N'ira-t-il pas pour cela à la postérité? Si, il ira, non pas pour avoir gagné des batailles, il n'en a jamais gagné. Deux seules fois il a essayé, il a fait mine de vouloir combattre, et deux fois, sans l'intervention anglaise et piémontaise, il était enlevé. Ainsi, il n'ira pas à la postérité par la victoire. Il ira, son nom accouplé à un nom enchaîné au pilori de l'histoire, il ira en souvenir des ovations qu'il a reçues en Angleterre comme ennemi de la France; il ira, parce qu'il a été glorifié, reçu en Angleterre avec les honneurs réservés aux têtes couronnées. N'oubliez pas que cela n'était pas pour lui, mais seulement parce qu'il était l'ennemi de la France, et ses lettres le prouvent. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

» Oui, cela est vrai, il y a été encensé, adulé... Par qui? par la plus haute aristocratie de l'Angleterre! Qui avait-elle à sa tête? Le futur roi d'Angleterre! Ceci est caractéristique. Eh bien! je n'ai pas voulu le nommer, mais j'ai fait des réserves pour montrer jusqu'à quel point tout ce qui est anglais, — vrai anglais, bon anglais, je ne les en blâme pas, — a la haine de la France.

» Il faut, Messieurs, haine pour haine, car, ne l'oubliez pas, nous sommes à l'époque de Rome et de Carthage, et cette guerre sourde que nous fait l'Angleterre sur tous les points du globe nous fait plus de mal qu'une guerre faite à coups de canon.

» Nous dépensons beaucoup au loin. J'aimerais mieux que l'argent de la France, que la valeur des troupes françaises fussent employés contre l'Angleterre plutôt que contre les pays lointains.

» Oh! je ne demande pas la guerre, je sais que je ne l'obtiendrais pas. S'il ne s'agissait que de la demander pour l'obtenir, je la demanderais, dussé-je m'engager tambour!

» Mais j'appelle l'attention du gouvernement et du pays sur cette intervention perpétuelle de l'Angleterre dans nos affaires et contre nous, et sur notre patience à tout supporter.

» Je sais bien qu'il y a une école qui dit qu'il faut avant tout la paix, qu'il faut la paix toujours. Je ne suis pas de cette école. Je dis : la paix, tant qu'elle est honorable et utile, la guerre aussitôt que l'honneur et les intérêts du pays la commandent.

» Voilà mon principe, mon principe unique : tout pour l'intérêt du pays. Devant cet intérêt, tous les autres principes fléchissent.

» Je vais terminer, à la grande satisfaction, je le vois, de quelques collègues bienveillants. (*Rires.*) A mon âge, et même à celui de la plupart d'entre nous, les habitudes sont enracinées, on en change difficilement. Quant à moi, je n'en changerai pas. J'ai toujours été en politique Français de cœur, autant, peut-être plus que de naissance, et cependant je suis né à Paris.

» J'ai toujours pensé que la meilleure manière de servir son pays, quand on avait l'honneur d'être dans une enceinte comme celle-ci, était de pouvoir dire la vérité, j'ai toujours pensé qu'il fallait à tout prix chercher à faire entendre la vérité aux rois. Je la dirai aujourd'hui à l'Empereur, parce que la vérité préserve les rois, les souverains, tandis que le mensonge ou le silence, ce qui est la même chose (car il y a la trahison du silence), cause de grandes calamités, parce qu'il amène des révolutions. Je n'ai jamais hésité, pas même aujourd'hui, je vous en prends à témoin, à choisir entre le bonheur de servir et le malheur de déplaire. Si je sers, je suis récompensé ; si je déplais, j'ai ma conscience pour moi, et je me console en disant : j'ai essayé d'être bon Français. C'est ma seule prétention.

» Je termine, Messieurs, par trois vœux que je vous demande la permission d'exprimer ; ce sont trois vœux également ardents, ou plutôt c'est le même vœu divisé en trois parties.

» Les voici :

» Puisse l'Empereur, pour le bonheur et la gloire de la France, qui lui devra le rétablissement du gouvernement parlementaire vivre longues années encore !

» Puisse son fils régner après lui longues années pour la gloire et le bonheur de la France, avec et par le gouvernement parlementaire !

» Puissent ses héritiers légitimes, pour la gloire et le bonheur de la France, toujours avec et par le gouvernement parlementaire, traverser autant de siècles qu'en a traversé, pour la gloire et le bonheur de la France, l'antique maison de Bourbon !

» Deuxième vœu. Je ne sais pas, Messieurs, si je puis prononcer ce mot sans exciter quelques murmures ; car enfin, à toutes les époques, les gouvernements se ressemblent, un peu plus ou un peu moins. Je suis allé à Versailles il y a deux jours, j'ai vu l'*Œil de bœuf* (*Bruit* ; *rumeurs*), en sorte que ça m'a donné l'idée de dire : *Œil de bœuf*, caricature, modernes talons rouges,

caricatures, sifflez-moi, sifflez-moi à l'envi, ne vous lassez pas ; plus vos sifflets seront stridents et continus, plus j'en serai fier, car plus je serai certain d'avoir prouvé ma fidélité à l'Empereur, mon dévouement au pays ; poursuivez-moi sans relâche de vos sifflets, de vos calomnies, brevet d'honorabilité, moi que l'année dernière vous avez appelé un traître, que ce soir encore vous appellerez un traître parce que j'ai eu le courage, et vous savez que je l'aurai toujours, de dire la vérité qui sauve les rois, comme la flatterie, qui enrichit les courtisans en ruinant le peuple, amène la chute des trônes !

» Troisième vœu. — Et toi, grande, noble, glorieuse France, que Dieu dans sa justice a prédestinée et placée autant au-dessus de tous les autres peuples du globe que le sommet des plus hautes montagnes de la terre est au-dessus des plus grandes profondeurs des mers ; toi, ma patrie, que j'aime plus que toutes choses au monde, daigne, je t'en supplie, daigne, pour me rendre heureux jusqu'à mon dernier jour, prononcer ces trois mots « : Bien, mon enfant !... »

» ..... Enfant de la France, j'adore ma mère ! — Et alors, Messieurs, la félicité débordant de mon cœur, mes yeux se fondant en larmes de joie, à genoux, les mains jointes et les yeux levés au ciel, avec respect, amour et reconnaissance, plein de confiance dans la toute-puissance de Dieu, dans sa souveraine justice, dans sa bonté infinie, je m'écrierai : « Dieu sauve l'Empereur ! Dieu protége la France ! »

Le marquis de Boissy ne s'était jamais élevé et ne devait jamais plus s'élever à une telle hauteur.

Rien ne manqua d'ailleurs à son muet triomphe, pas même les impatiences et les récriminations de certains collègues intolérants.

La séance finit pourtant bien, grâce à la médiation cette fois sincèrement conciliatrice du président Troplong, dont la majesté ne supportait par l'idée d'un combat singulier entre deux sénateurs, et qui avait puisé dans les habitudes de la robe le noble mépris des armes.

Sur un énergique échange d'explications entre le marquis

de Boissy et son contradicteur à la Cassagnac, M. le baron de Heeckeren, l'approbation empressée du Sénat mit fin à ce différend, heureusement vidé *de plano*, entre deux adversaires tous deux pleins d'un feu juvénile, qui n'étaient faits ni l'un ni l'autre pour bouder aux conséquences de leurs paroles.

CHAPITRE IV

ULTIMA VERBA.

Discours du 9 février 1866. — Exorde. — Dialogue entre la tribune et le fauteuil. — L'attrait du fruit défendu. — L'annexion de la Belgique à la France. — Le *fénianisme*, l'Angleterre et l'Amérique. — Contre-partie ironique aux oraisons funèbres de Léopold Ier. — Lacune dans les idées libérales du marquis de Boissy. — Préventions et préjugés protectionnistes. — Défense du libre échange. — Extraits relatifs au Mexique, à l'Italie, à la papauté, à l'Algérie, aux exécutions de la Jamaïque, au roi et à la reine de Naples. — Conclusion. — Demande du couronnement de l'édifice. — Improbations publiques et approbations privées. — Discours du 14 juillet 1866. — Senatus-consulte du 18 juillet 1867. — Le marquis de Boissy réduit à se défendre, à se soigner, à se taire. — Triple atteinte portée à sa réputation, à sa santé, à sa liberté. — Suprême revendication. — Le marquis meurt presque en combattant. — Inconvénients du gouvernement personnel. — Une tempête au Sénat. — Tour de force de verve et de présence d'esprit. — Ripostes au maréchal Vaillant et au général Mellinet. — Le fusil à mèche et le progrès. — Le combat finit faute de combattants.

Les débats de l'Adresse en 1865, sur lesquels nous nous sommes étendus avec une complaisance justifiée, nous ont montré le marquis de Boissy tout entier, dans toute la luxuriance de sa verve, et l'élan indiscipliné de son indépendance. Nous ne

le retrouverons, soit affaiblissement physique, soit fatigue morale, soit difficulté des circonstances, soit parti pris de l'auditoire et sans doute par suite de toutes ces causes défavorables réunies, que par places, par accès (vendredi 9 février 1866, samedi 14 juillet 1866), dans les deux discours, dont le second fut son chant du cygne, de sa dernière année militante, discours où ses défauts semblent l'emporter sur ses qualités, mais où l'on trouve encore des éclairs de bon sens spirituel, de prévoyance prophétique et de familière éloquence qui justifient quelques extraits.

A peine le marquis de Boissy a-t-il commencé son discours et posé ses prolégomènes, sans précautions oratoires cette fois, que le Président aux aguets, sûr de la complicité du Sénat, l'interrompt à chaque mot, l'arrête à chaque pas, le menace, sans l'intimider, de mettre l'embargo sur une discussion constitutionnelle prohibée, et met le pied dans ses toiles sans parvenir à embrouiller ces fils, auxquels l'imperturbable marquis se reconnaît toujours.

Tout cet exorde est donc un dialogue entre la tribune et le fauteuil, où ce dernier n'emporte pas l'avantage, sans le voir disputé pied à pied. L'orateur tenace ne cède que lorsqu'il n'y a plus de raison de s'obstiner, et ne se tait que lorsqu'il n'y a plus rien à dire sur ce scabreux sujet, auquel il reviendra encore par pointes.

Et tel est l'attrait du fruit défendu, que lorsqu'il secouera encore de temps en temps cet arbre de la science interdite, le Sénat l'écoutera en l'interrompant, et le Président lui-même controversera avec lui sur ce qui n'est pas discutable.

Vous connaissez la scène, maintenant laissons parler les orateurs :

« Ne voulant pas abuser de vos moments, c'est ainsi que je commence :

» Par toutes ces raisons, — non pas celles que vous venez d'entendre, mais celles que je comptais vous donner, si j'avais parlé le premier, — par toutes ces raisons, sujet fidèle, bonapartiste intelligent, dévoué par reconnaissance et par intérêt, je conseille à l'Empereur d'inscrire sur son drapeau, plutôt aujourd'hui que demain :

» Pouvoir temporel du pape protégé envers et contre tous.
» Traité de commerce avec l'Angleterre dénoncé.
» Droits protecteurs, à défaut d'échelle mobile, rétablis.
» Gouvernement parlementaire restitué. (*Rumeurs.*)

» Mots magiques, Messieurs, pour ramener au gouvernement tous les Français qui pourraient s'en être un peu éloignés :

» Parce que leurs sentiments religieux auraient été inquiétés;
» Parce que l'industrie souffre ;
» Parce que l'agriculture se meurt ;
» Enfin parce que 1789 a enseigné les peuples.

» Mots magiques, qui, dans un cas donné, feraient voler l'immense majorité de la France vers la bannière sur laquelle ils seraient inscrits.

» C'est par ces conseils nettement articulés, que me dicte un dévouement éclairé, que je terminerai les quelques observations que j'aurai l'honneur de vous présenter, en vous demandant excuse si je suis un peu long; mais l'Adresse est longue et nous avons eu peu de temps pour nous préparer à être courts.

» Pour ne pas l'oublier, et ne voulant pas y revenir, je dirai en passant que, dans mon opinion, qui est celle, je crois (et je suis bien modeste quand je dis je crois), de l'immense majorité de la France et de l'Europe, il n'y aura plus de trône solide que celui qui sera étayé par le gouvernement parlementaire, et que nulle couronne ne passera désormais de la tête du père sur la tête du fils, si elle n'y est posée par la main du gouvernement parlementaire..... (*Réclamations.*)

» **M. le Président.** Monsieur le marquis de Boissy, je ne vous permettrai pas de continuer sur ce terrain ; vous n'en avez pas le droit d'abord, parce que vous avez prêté à la Constitution un serment que vous devez tenir. . . . .

»..... **M. le marquis de Boissy.** Je me soumettrai. Je me soumets avant tout à la haute autorité de M. le Président, et puis je réserve la discussion pour établir que nous avons le droit d'abord de faire des propositions, à plus forte raison d'indiquer ce que nous désirerions. Je ne vais pas jusque-là ; je forme un vœu, un vœu n'est pas un crime ; il n'y a pas dans le Code pénal un seul vœu qui soit égalé au crime. (*Bruit.*)

» **M. le Président.** Le vœu ne peut pas se produire sous une forme privilégiée que n'aurait pas la proposition.

» **M. le marquis de Boissy.** Prenez que je n'ai rien dit. Je suis, Messieurs, très-accommodant. Je vais abréger, puisque je vois qu'il y a un parti pris d'abréger beaucoup la discussion ; c'est un malheur, car, à force d'abréger nos discussions, on abrégera notre vie. Le Sénat ne peut vivre que de publicité. Il faut que le pays sache que nous nous occupons de ses intérêts ; ce n'est pas en éteignant toutes nos discussions qu'on maintiendra notre existence ; en les éteignant, on nous éteindra nous-mêmes. (*Rumeurs.*) Voilà ce que je ne crains pas de dire. (*Nouvelles rumeurs.*)

» **M. le Président.** Vous avez le droit de discuter, personne ne vous en empêche ; livrez-vous à votre discussion, mais renfermez-vous dans les limites de la Constitution.

» **M. le marquis de Boissy.** Je ne la dénigre pas ; je me ferais hacher en morceaux pour la maintenir. Mais je veux la perfectionner (*rires et bruit*) ; elle est perfectible, Messieurs, et tellement perfectible, que déjà vous l'avez perfectionnée cinq ou six fois. Est-ce que vous voulez dire à la Constitution, comme Dieu à la mer : « Tu n'iras pas plus loin ! » Ce serait l'immobilité. Mais l'immobilité n'est pas bonne pour ce qui vit. Nous condamner à l'immobilité, c'est nous condamner au tombeau ; nous y descendrons prochainement (*murmures*), nous irons « souper chez les morts. » (*Sourires ; interruptions.*) Mais, puisque tout cela est difficile à dire, je n'y insiste pas. C'est dit cependant. (*On rit.*)

» J'aborde l'Adresse ; probablement, il me sera permis d'en dire quelques mots.

» Messieurs, on me dit que je suis un homme d'opposition. Oui, toujours opposition énergique, non pour renverser, mais pour soutenir ; ceux qui appuient trop fort sont ceux qui renverseront. (*Interruption.*)

» Messieurs, un souvenir. Comment et par qui la Restauration a-t-elle péri ? Par les plus royalistes que le roi. Soyons bona-

partistes intelligents, dévoués; sachons, non pas être toujours roseaux, sachons être barres de fer, barres d'acier fondu quand il s'agit d'être des étais pour le gouvernement. Vous voulez toujours céder ; prenez garde, on s'habitue à fléchir l'épine dorsale (*Rires*) comme à rester roides, et si vous êtes roides, dans certaines circonstances on saura que l'on peut s'appuyer sur vous. (*Rumeurs.*) »

Le premier grief de M. de Boissy contre le projet d'Adresse de cette session de 1866, c'était cette rencontre et cette réunion des deux flottes anglaise et française, et la cordialité d'ordonnance de ces rapports passagers, militaires ou bachiques, entre les marins des deux nations, spectacle dont on tirait des inductions de concorde et d'oubli, de fraternité entre les deux nations jadis ennemies, qui indignaient le patriotisme irréconciliable du célèbre anglophobe, sourd à de tels présages, et rebelle à de telles espérances.

Toute cette partie du discours, très-vive, très-militante, très-interrompue comme de raison, n'est pas neuve. Nous ne nous arrêterons qu'aux développements très-hardis et très-inattendus qu'elle contient sur l'Amérique, le *fénianisme*, ce dernier client du marquis de Boissy, et l'annexion de la Belgique, sa dernière *utopie*... tant qu'elle ne sera pas réalisée.

« ..... Au point de vue politique, cette réunion des deux flottes a été une faute ; car vous voyez, ceux du moins d'entre vous qui lisent les journaux anglais, que la reine d'Angleterre, dans son discours, a dit indirectement que c'était une démonstration contre l'Amérique.

» *Voix diverses*. Le discours ne dit pas un mot de cela. — Il y a un intérêt politique à ne pas parler de tout cela.

» **M. le marquis de Boissy**. Permettez ! N'a-t-on pas dit que c'était pour intimider l'Amérique et l'empêcher de se prononcer?... C'est là, Messieurs, une mauvaise tactique; le peuple américain est assez grand (je ne parle pas de sa brutalité, j'en parlerai tout à l'heure), assez grand pour ne pas se laisser intimider par une

démonstration navale, ni par tous les coups de canon tirés à blanc sur les côtes de France et d'Angleterre.

» L'Amérique est une jeune puissance,.... mal élevée (*rires*), vous pouvez en juger par les dépêches auxquelles notre ministre des affaires étrangères a opposé une dépêche si noble, si française, si admirable en tous points.... Je tiens, si vous le permettez, à vous dire quelques mots de l'Amérique dans un grand intérêt politique. L'Amérique, jeune, énergique, mais ayant cependant déjà de l'expérience, n'a pas fait comme nous; elle n'a pas donné tête baissée dans le traquenard qui nous a été tendu au congrès de Paris; elle a eu le bon sens de ne pas renoncer à la course, elle a eu assez de mémoire pour se rappeler ce qu'a dit Napoléon I[er] : « La victoire reste aux gros bataillons. » Les bataillons de la mer, ce sont les vaisseaux. L'Amérique s'est dit avec raison : « L'Angleterre a plus de vaisseaux de guerre que nous; si nous ne pouvons plus délivrer de lettres de marque, nous sommes battus, nous sommes vaincus, et notre commerce est anéanti, le tout au profit de l'Angleterre. » C'est bien clair, je crois; aussi, à la demande qu'on lui faisait a-t-elle opposé un *non* formel, et elle a eu raison. L'Amérique est puissante [par ses corsaires; elle ne peut pas lutter contre l'Angleterre par sa marine militaire; elle tient moins à enregistrer beaucoup de victoires navales que beaucoup de prises sur l'ennemi; elle est marchande; les prises donnent de plus grands profits que la gloire, qui souvent coûte fort cher, nous venons d'en voir un exemple. L'Amérique, avec raison, a donc conservé le droit de course, que nous avons eu tort d'abandonner....

».... Nous avons fait une faute. L'Amérique a été plus sage que nous, et grâce à cette sagesse, elle est aujourd'hui un épouvantail pour l'Angleterre. J'insiste beaucoup là-dessus, car je tiens à démontrer que l'Angleterre est trop faible pour nous faire une opposition réelle; elle en fera une sourde peut-être, mais elle ne s'opposera pas quand l'Empereur jugera à propos de le faire (ce sera prochainement, j'espère), à l'annexion de la Belgique. (*Rires; exclamations.*)

» Messieurs, vous êtes émus parce que je prononce un nom ; mais la question a été agitée dans le parlement belge ; elle a été traitée dans toute l'Europe, et il n'y aurait que le Sénat français où on ne pourrait pas dire ce qui s'est dit partout, dans tous les journaux, dans tous les parlements! Lisez le discours de la reine d'Angleterre, et vous verrez s'il n'en est pas ques-

tion ! Voilà pourquoi je tiens tant à établir la faiblesse de l'Angleterre, et je tiens aussi à dire que, ce dont je parlais tout à l'heure venant à se réaliser (je ne répéterai pas le mot pour ne pas susciter des murmures), nulle puissance ne s'y opposera. L'Angleterre seule, donc, fera des observations ; elle menace à tort et à travers grands et petits, mais elle ne frappe que sur les petits, et non pas sur les grands. Pour arrêter ses velléités, si elle en avait, ce que je ne crois pas, elle a son affaire d'Amérique, et elle est grave.

» L'Angleterre a donné un très-bon exemple; je dis très-bon, parce qu'il se retourne aujourd'hui contre elle et parce qu'elle subit la peine du talion. Elle a fomenté la rébellion du Sud, et aussitôt que la rébellion s'est produite, elle a reconnu le droit des belligérants. Or l'Amérique dit aujourd'hui : Donnez-moi une indemnité pour le dommage que vous m'avez causé. Elle dit cela tout haut; et tout bas elle ajoute : Si vous ne le faites pas, je m'en vais soulever vos colonies et je leur reconnaîtrai le droit de belligérantes. Voilà la question. L'Angleterre ne dira rien.

» L'Angleterre a sa difficulté d'Amérique, et elle est grande, car l'Amérique désire la guerre avec elle, et est intéressée à la faire, car, ayant ses lettres de marque, elle peut causer un immense dommage au commerce anglais et en profiter. Grâce à Dieu, trois fois grâce à Dieu, elle a un autre danger bien plus grand ; c'est le *fenianisme*. Elle affecte de le traiter avec dédain en paroles, mais elle en redoute assez les effets pour employer, comme vous voyez, les répressions les plus terribles.

» Le feniãnisme, c'est le premier pas fait par la révolution en Angleterre. L'Angleterre a excité sur le continent révolutions sur révolutions; elle a incité toutes les sociétés secrètes à bouleverser les États. La justice a été tardive pour notre impatience, mais enfin elle arrive, et il nous faut rendre grâce au ciel d'avoir permis que l'Angleterre fût punie par où elle avait péché. Elle a semé la révolution chez tous, la révolution vient de mettre le pied chez elle et, soyez-en sûrs, grâce à Dieu, la révolution en Angleterre, qui a fait un premier pas, n'en sortira pas avant d'avoir consommé son œuvre de destruction et de spoliation. (*Rumeurs.*)

» Messieurs, permettez-moi d'avoir un peu de mémoire, de vous rappeler que si nous avons le bon sens, la sagesse de favoriser le fenianisme, nous ne ferons qu'user de représailles. (*Murmures.*)

» Je ne conçois pas les quelques murmures qui s'élèvent. Mais

enfin je ne dis pas, moi, quand on a beaucoup applaudi les Polonais de s'être révoltés, ils étaient écrasés, leur révolte était légitime, si vous voulez! eh bien! est-ce que la révolte en Irlande ne serait pas dix fois plus légitime ou tout au moins aussi légitime? On dit, il est vrai, que le clergé condamne les Irlandais qui se révoltent; mais pourquoi, s'il trouvait bien la révolte polonaise, trouve-t-il mal la révolte irlandaise? Les Irlandais sont tout aussi catholiques que les Polonais, n'ayez donc pas deux poids et deux mesures. (*Rumeurs.*)

»..... L'Empereur a eu tort de nous parler des unanimes regrets que la France a donnés à la mort de Léopold. Non, s'il y en a qui ont pleuré, je vais leur prouver qu'ils doivent pleurer d'avoir pleuré. (*Rires et rumeurs.*) Laissez-moi, Messieurs, je sais bien ce que je dis, allez! et je vais vous prouver que j'ai dix fois raison. J'en appelle à ceux qui ont été dans les affaires quand j'y étais aussi, au temps de notre jeunesse. Il y a ici beaucoup de vieux ambassadeurs, ils pourront me démentir si je me trompe. Le plus implacable ennemi de la France depuis cinquante-deux ans, depuis 1812, et il faut dire en même temps le plus habile, comme le plus persévérant, a été Léopold. Le roi de Belgique est mort, je ne veux pas l'attaquer, j'ai dit seulement, et je le répète, que nous n'avons pas à le pleurer, et que ceux qui l'ont pleuré devraient pleurer d'avoir pleuré. Au congrès de Vienne il a été le plus habile, le plus persévérant diplomate contre la France. Or, vous savez ce qui s'est fait dans cette réunion, comment nous y avons été traités. Eh bien! c'est Léopold, avec lord Castlereagh, qui a joué le principal rôle. Il va en Angleterre, sa haine contre la France continue, et cette haine devenue proverbiale, il l'exploite, et elle le fait monter pour un moment sur les marches du trône. L'héritière de la couronne meurt; il tombe, mais en homme habile, il continue à exploiter sa haine contre nous. Survient la révolution de 1830. Léopold est extrêmement populaire en Angleterre. Il faut à Bruxelles un préfet anglais sous le nom de roi, on l'y envoie parce qu'il est l'ennemi le plus implacable de la France.

» **M. Adolphe Barrot.** — Il y a assez de vivants attaqués. Laissons les morts tranquilles. Permettez-moi de vous dire que depuis l'avénement de l'Empereur, le roi Léopold a toujours été l'instrument le plus zélé et le plus efficace pour le maintien de la paix dans le monde et de la bonne entente entre l'Angleterre et la France. Je l'affirme. (*Vif assentiment.*)

» **M. le marquis de Boissy.** — J'admets l'observation de notre éminent collègue, et au lieu de dire cinquante-deux ans, je dirai

seulement quarante ans. Comme je le disais, nous n'avions pas lieu de le pleurer, et quand on a dit à l'Empereur que nous avions tant pleuré, je le conteste, je déclare...

» **M. Adolphe Barrot.** — Vous n'êtes pas la France.

» **M. le marquis de Boissy.** — Non, je ne suis pas la France, mais j'en suis une partie et je parle à la France, qui m'écoute... peut-être. »

Le marquis de Boissy reviendra encore, à plusieurs reprises, à ce nouveau dada de l'annexion de la Belgique, et à la revanche de ses diplomatiques défaites qu'il ne sentait pas moins vivement que les autres.

Il nous suffit d'avoir indiqué ce point qui donne sa physionomie et sa date prophétique à un discours dont la seconde partie est inférieure à la première.

Ce n'est pas que nous sentions la même impatience que le président Troplong de ces prestigieuses manœuvres à travers le plus vaste des sujets puisqu'il était sans limites, de ces marches et contre-marches, retours offensifs, voltes-face d'une perpétuelle et parfois éblouissante *fantasia* politique et oratoire.

Le président suait et s'essoufflait en vain à rappeler à la question son insaisissable adversaire, qui lui répondait, aux rires du Sénat : Vous n'avez pas le droit de me rappeler à la question : il n'y en a pas! et reprenait sa voltige.

Pour nous, nous trouvons un véritable charme à ce laisser-aller et à ce désordre de la conversation, et il ne nous déplaît en rien que le tout soit assaisonné du sel gaulois et du vinaigre parfumé de l'ironie attique.

Nous ne reprocherons donc pas au marquis de Boissy les excès de son amusant chauvinisme, ni les écarts de sa *vendetta* patriotique contre l'Angleterre, ni son opiniâtre et périodique retour à ce double grief, à ce double reproche fondés sur le huis-clos du Sénat et les démissions contradictoires avec le caractère d'inamovibilité du sénateur, qui *crémaient* fâcheuse-

ment une assemblée appauvrie d'illustrations et destituée d'influence.

Non, nous aimons mieux nous affliger, sans nous en étonner, d'une lacune presque contradictoire dans les doctrines ou plutôt les idées d'un homme si indépendant, si hardi, si précurseur en toutes autres choses.

Dans les questions économiques, il faut placer non à l'avant-garde, sa place habituelle, mais à l'arrière-garde ce rebelle au libre échange, ce partisan de la routine agricole non moins zélé qu'il se montre en toute autre sphère, sectateur du progrès, ce rétrograde enfin en matière industrielle, un des derniers croyants et des derniers prédicants de la vieille religion, aujourd'hui ridicule comme une idolâtrie, en dépit d'éloquents et passionnés apôtres sans fidèles, des tarifs protecteurs et de l'échelle mobile.

Cette attitude du marquis de Boissy dans les questions commerciales et industrielles était inspirée, plus encore que par une conviction compétente, par sa haine de l'Angleterre, sa persuasion que tout traité avec elle était un mauvais marché pour nous, et que le travail national était sacrifié dans la destruction systématique des digues qui jusque-là l'avaient garanti de l'inondation des produits britanniques.

Le marquis regardait cette concurrence de bon marché comme ruineuse pour nos producteurs, et funeste au goût français.

En cela il se montrait imbu d'un préjugé tout aristocratique.

Au moment où les chemins de fer et le télégraphe électrique ont fait tomber entre les nations les limites du temps et de l'espace, il importe qu'elles ne soient pas séparées par des douanes et des prohibitions fatales au progrès commercial et industriel. Il importe que les rivalités d'intérêt ne retardent que dans la juste limite de la rémunération légitime, bénéfice ou salaire, les élans de l'universelle fraternité.

Le libre échange, ce n'est pas seulement la liberté, c'est sur-

tout l'égalité introduite dans le monde des affaires et les relations de peuple à peuple.

Une nation démocratique ne saurait être, sans danger pour ses principes et même pour ses intérêts, protectionniste; et l'Amérique l'éprouve déjà à ses dépens, et ne tardera pas à se convertir à la doctrine seule digne d'une république, passagèrement écartée par les nécessités de la guerre de sécession et l'excès d'un sentiment d'individualisme et de prépondérance qui, contenu, fait de grandes choses, mais déchaîné, en fait aussi de petites.

Or, un grand peuple ne doit pas faire de petites choses.

Mieux éclairé et débarrassé de préventions traditionnelles, le marquis de Boissy eût compris que la concurrence est la loi suprême et l'âme du commerce; que le libre échange est, pour le consommateur, la revanche de la longue tyrannie du producteur, enfin que le bon marché n'est pas seulement l'intérêt du plus grand nombre, puisqu'il admet la foule aux jouissances jusque-là réservées à l'élite, mais aussi l'intérêt du progrès, qui ne saurait vivre que par l'émulation des procédés et la vulgarisation des produits.

Il y a, ces réserves faites, encore plus d'un épi à glaner dans la seconde partie de ce discours-macédoine où il est question de tout et d'autres choses encore. Voici sur le Mexique, Rome, l'Italie, l'Allemagne, l'Algérie, quelques extraits intéressants, même quand on y trouve la paradoxale protestation contre le pardon et la pension accordés à Abdel-Kader, que le marquis de Boissy n'aimait pas, sans savoir trop pourquoi, lui l'ami du chef des fénians. Il est vrai que Stephens n'en voulait qu'à l'Angleterre, tandis qu'Abdel-Kader avait eu le tort de se battre contre des Français.

« Messieurs, je ne dirai qu'un mot du Mexique. Voici le vœu que je forme : Retour le plus tôt possible, pour empêcher le

boulet actuel de devenir bombe qui, en éclatant, causerait des ravages bien autrement grands que les bombes d'Orsini.

» J'habite tous les ans l'Italie. Je lui souhaite longue vie ; mais pour qu'elle ait longue vie, il ne faut pas qu'elle s'en fie à ce que l'on dit qu'elle a été reconnue par presque toutes les puissances. La reconnaissance par les puissances n'est pas une sécurité pour les Etats, des exemples récents le prouvent. L'Italie doit donc chercher à vivre par sa sagesse, par elle-même, en comptant fort peu sur les reconnaissances des puissances, car elles sont comme les traités. Les traités lient, enchaînent les petits aux forts ; mais les forts ne se croient pas enchaînés. Pour les petits, c'est une chaîne; pour les grands, c'est un fil de toile d'araignée.

» Il en est de même de ce que vous appelez la sécurité entre voisins. La sécurité entre voisins existe pour les forts, mais elle n'existe pas pour les petits. Il est accepté, il est admis aujourd'hui que le fort peut manger le petit, et c'est pour cela que je ne voudrais pas que la France, notre grande France, ne grandît pas quand les autres nations grandissent, car, très-grands aujourd'hui, nous deviendrions petits relativement, si nous ne faisions pas quelques acquisitions, comme tous nos voisins.

» La Belgique dont j'ai parlé, elle vous appartenait. L'Empereur voudra que la Belgique, donnée à la France par Napoléon Ier, lui revienne. Il n'abandonnera pas la mémoire de son oncle. De par le droit du plus fort, elle nous a été enlevée : c'était parfaitement légitime, puisqu'il y avait la force pour légitimer le fait! Mais sommes-nous aujourd'hui dans les conditions où nous nous trouvions après Waterloo? Non, nous sommes dans une condition toute différente, grâce à la Crimée, grâce à la campagne d'Italie. Nous ne pouvons pas rester tels que nous sommes, puisque les autres grandissent et que l'agrandissement des autres nous rapetisse.

» Messieurs, je voudrais dire quelque chose de Rome. Je ne serai pas irritant, soyez-en sûrs.

» Mais enfin, Rome va être évacuée par nos troupes. Je suis de ceux qui croient à l'entière bonne foi des contractants; l'Italie sera loyale, je n'en doute pas, pour plusieurs raisons. Je vais en dire deux ou trois.

» La première, c'est que l'Empereur est le fils aîné de l'Eglise, et qu'un fils n'abandonne pas sa mère, surtout quand cette mère est l'Eglise, et que Napoléon III est ce fils.

» Mais autre raison : que deviendrait Rome, que ferait le pape?

» Je ne demande pas cela à des diplomates : ils ont la prétention, très-mal fondée selon moi, de préparer les événements. Ils ne les préparent pas plus que les atômes ne préparent les tempêtes.

» Je ne le demande pas aux souverains. Quelque puissants qu'ils soient, quelque nombreuses et valeureuses que soient leurs armées, ils ne dirigent pas plus les événements que le moucheron ne dirige l'ouragan qui l'emporte dans l'espace. Ils sont emportés sans savoir pourquoi, où, et comment. Les souverains, ils le savent tous avant de monter sur le trône, tous ou du moins presque tous (je dis presque tous, voyez mon respect), eh bien! il faut le leur rappeler : ils sont dans la main de Dieu ce que le ciseau est dans la main du statuaire. Ils sont parfois la poignée de verges dont le Maître éternel se sert pour punir les nations; ils sont souvent, bien souvent peut-être à la justice divine ce qu'est à la justice humaine l'exécuteur des hautes œuvres. (*Légères rumeurs.*)

» Le pape restera à Rome, je le crois, le désire, et j'ose dire que nul, pygmée ou géant, que nul couronné n'osera toucher du bout du doigt sa personne sacrée. Je vais plus loin, Mazzini lui-même, s'il se trouvait en présence du pape, tomberait à genoux, demanderait pardon, implorerait sa bénédiction. Mazzini, Messieurs, est un scélérat (c'est bien admis, bien connu), qui avait pour bailleur de fonds un nouveau membre du gouvernement anglais. Mazzini, c'est un illuminé, mais un homme d'une haute intelligence, et les hommes d'une haute intelligence ne frappent pas aux portes de l'éternité en ennemis de Dieu. Non, d'ailleurs, Messieurs, je vais prononcer le mot de Sainte-Hélène, sans vouloir irriter personne. Mais les flots de la mer battent le rocher de Sainte-Hélène sans le recouvrir. Sainte-Hélène reste au milieu des flots, enseignement, avertissement, gibet, épouvantail, pour quiconque, en quelque position qu'il soit, sur le trône, comme en bas, voudrait, oserait toucher à la personne sacrée du chef de la catholicité. Je suis donc sans inquiétude pour le pape, j'en ai moins encore pour la papauté ; elle est irrenversable par la main des hommes, elle est d'institution divine ; elle ne peut pas plus être renversée par la main des hommes que la lime ne peut être rongée par la dent du serpent.

» Quant au pape, si je suis papiste, c'est que je désire que le pape reste, parce que je suis convaincu que le pape, que sa cause personnelle est rivée à la cause de la dynastie. Je suis convaincu que si le pape venait à tomber, il entraînerait la dynastie avec

lui ; je suis aussi convaincu qu'en tombant la chaîne se romprait, et que quand le pape se relèverait, il ne relèverait pas avec lui le prince tombé. Je suis donc sans inquiétude ; mais pour cela, Messieurs, il faut que l'Italie, — elle le sera j'espère, — soit sage, et qu'elle ne compte pas du tout sur les reconnaissances des États étrangers, qu'on nous dit être presque générales : nous savons ce que valent les reconnaissances.

» Je crois être profondément dans le vrai lorsque je dis qu'aujourd'hui, quand un prince signe une reconnaissance, en rendant la plume à son ministre des affaires étrangères, il lui dit : « Le bon billet qu'a La Châtre ! » Puisque je parle de signature des princes, j'aimerais mieux, Messieurs, la signature honnête d'un bon commerçant que celle de plusieurs princes.

» Le commerçant, quand il signe, n'a qu'une préoccupation, celle de faire honneur à sa signature. Beaucoup de princes aujourd'hui n'ont qu'une préoccupation, celle de trouver les moyens de s'affranchir des engagements qu'ils prennent. Nous en avons des exemples, pas bien loin. Aussi que l'Italie ne compte pas sur les reconnaissances comme moyen de vie ; qu'elle cherche à vivre par son honnêteté, par sa sagesse, par son respect des engagements qu'elle a pris envers la France, sa créatrice, qui lui conserve encore la vie.

» Quant à la lettre de l'Empereur au duc de Magenta sur l'Algérie, je ne suis pas compétent pour en examiner tous les détails, je l'avoue, et, ne me croyant pas compétent, je ne le fais pas. Je ne veux aborder que les questions que je connais parfaitement et crois pouvoir expliquer.

» Cependant, dans cette lettre, il y a différentes choses qui m'effrayent au point de vue de la liberté, au point de vue de l'ordre moral, au point de vue de l'impossibilité de la réunion des races qu'on nous présente comme possible, et qui est impossible, tant qu'il y aura le Coran d'un côté et l'Evangile de l'autre.

» L'opinion du maréchal Bugeaud a été invoquée. Eh bien! autant que mes souvenirs peuvent me servir, le duc d'Isly avait été consulté aussi sur la possibilité de la réunion des races. Le maréchal était un homme d'une haute intelligence; il croyait qu'il ne savait pas tout. C'est rare, mais enfin il avait cette intelligence-là. Il a consulté des chefs arabes, entres autres un très-important, dont le nom ne me revient pas, d'ailleurs je ne saurais peut-être pas le prononcer. Quelle question lui a-t-il faite? Il lui a demandé comment s'y prendre pour réunir les races. Voici

la réponse de ce chef : Mettez dans une marmite un Arabe et un chrétien; faites-les bouillir pendant vingt-quatre heures, laissez refroidir, puis vous verrez deux bouillons d'une espèce différente : un bouillon arabe et un bouillon chrétien. (*Rires.*) Puisqu'on cite le maréchal Bugeaud, il faudrait avoir quelque déférence pour son avis. Or, il a déclaré plusieurs fois que la réunion des races était impossible.

» Mais ceci dit, je tremble pour l'avenir de la colonie de voir créer une armée de 20,000 Arabes en Algérie, et je demande si ce n'est pas préparer plutôt 20,000 insurgés pour combattre nos troupes. Et remarquez que ces insurgés, aujourd'hui non disciplinés, deviendront disciplinés à la française, et qu'alors ils seront d'autant plus redoutables que nous pouvons être obligés, dans un cas donné, de nous absenter, de dégarnir l'Algérie.

» Voici pour la question de sécurité. Il y a une autre question, celle de liberté. Eh bien, je ne verrais pas sans crainte introduire en France un corps de 20,000 barbares, ce sont des barbares, qui seraient au besoin des janissaires. (*Rumeurs.*)

» Autre question, autre raison de craindre. Je craindrais l'introduction dans notre armée des mœurs arabes, qui y sont déjà trop enseignées. (*Légères rumeurs.*)

» Soyez sûrs que je serai bien, bien circonspect dans mes paroles... Messieurs, quelques-uns rient et beaucoup disent *in petto* : Il a raison. C'est ce qui me console. Quelques-uns disent : Il a raison; eh bien oui, j'ai raison. Leur séjour en France a produit le plus fâcheux effet, et je regretterais beaucoup qu'on augmentât le nombre de ces barbares qui nous apportent les mœurs de l'Orient.

» **Un sénateur**. Ajoutez que ça n'augmente pas la population.

» **M. le marquis de Boissy**. C'est vrai, les mœurs des Orientaux ne portent pas à l'augmentation de la population, et c'est pour cela que je redoute leur introduction en France. (*Rumeurs; chuchotements.*) »

De l'Algérie, l'orateur sautait naturellement à Abdel-Kader, et critiquait l'engouement dont était l'objet en France ce très-indigne, selon lui, pensionnaire de notre trésor qui ne sauverait jamais à Damas autant de chrétiens qu'il en avait

fait tuer en Algérie; puis il se raccrochait aux massacres de la Jamaïque, et soulevait une tempête de contradictions quand il émettait tranquillement son intention de traîner l'Angleterre au ban des nations, proposition que M. Rouland qualifiait d'insensée.

L'orateur lisait quand même des extraits du rapport officiel sur les exécutions qui ont soulevé en Angleterre un double mouvement d'indignation et d'approbation, les uns admirant l'énergie d'une répression intrépide et salutaire, les autres demandant la mise en accusation d'un personnel ivre des fureurs de la crainte, et, poursuivant l'Angleterre jusqu'en Italie de ses récriminations, il mettait à son compte jusqu'à la révolution napolitaine, profitant de ce nom et de ces souvenirs pour rendre au courage des princes déchus un hommage mérité.

« Voici où je veux en arriver. Croyez bien, Messieurs, que j'ai un but. Mon intention est d'exprimer le profond regret qu'il n'y ait pas un Gladstone nouveau pour inscrire dans l'histoire toutes ces atrocités, comme il y a eu un Gladstone calomniateur pour changer en atrocités les condamnations trop bénignes et trop rares permises par le roi de Naples.

» Il faut dire la vérité et venger les innocents qui ont été calomniés.

» En vingt-neuf ans, il y a eu à Naples dix-neuf condamnations capitales et cela pour quatre révolutions; vous venez de voir ce qui s'est passé à la Jamaïque, ce qui a été fait dans ce pays, où l'Angleterre avait peut-être aussi envoyé et payé des conspirateurs.

» Voici encore une fois, Messieurs, où je veux en arriver. Je veux démontrer que l'Angleterre, patriotique jusqu'à la moelle des os, voulant s'emparer des soufres de la Sicile, s'est mêlée à toutes les révolutions du continent et principalement à celles qui ont eu lieu en Italie; car les révolutions d'Italie n'ont eu lieu que pour favoriser l'Angleterre et lui donner, si cela était possible, les soufres de la Sicile.

» Quant à ce qui concerne le roi de Naples, je relisais dernière-

ment *le Moniteur*, et j'ai été affligé de voir un de nos collègues, qui n'est point ici, qui voyage en ce moment, à ce que l'on dit, jeter de la boue à un prince tombé vaillamment et l'accuser d'avoir été faire de la fausse bravoure dans les casemates de Gaëte. Disons la vérité, ce prince est tombé vaillamment, et, quant à la reine de Naples, elle a étonné le monde par son héroïsme. »

Enfin l'orateur concluait, au milieu de murmures et de marques d'impatience, qu'il bravait, suivant sa coutume, en remerciant le Sénat de l'applaudir et en gardant les rieurs de son côté, par l'expression de vœux où il est impossible de ne pas noter celui relatif au couronnement de l'édifice, et par l'épigramme finale, trop vraie, de la contradiction remarquée par lui entre les improbations publiques et les approbations cachées de plus d'un de ses collègues.

« Je regrette qu'il y ait un ajournement indéfini annoncé, quasi indéfini, quant au couronnement de l'édifice. Fâcheuse chose que d'avertir un peuple qu'il doit être stationnaire; rien n'est stationnaire, sauf le tombeau. Un gouvernement qui ne veut pas avancer est condamné à reculer, au moins relativement aux autres; s'il reste fixe quand les autres avancent, c'est en réalité reculer; cela est dangereux. Il faut aux nations la liberté pour vivre, comme aux hommes l'air pour respirer. Les peuples ne vivent pas sans liberté, pas plus que l'homme sans air respirable.

» J'ai une crainte, disons-le franchement, il faut savoir trouver le courage dans son dévouement, il faut trouver la possibilité (les mots sont difficiles pour cela) d'avertir le gouvernement. Quand on se croit en présence de personnes donnant des conseils calamiteux, s'ils étaient suivis, il faut avoir le courage de dire à l'Empereur que si quelques conseillers occultes lui insinuent, par exemple, la pensée de rapporter par un décret le décret du 24 novembre, décret immortel, qui fera durer l'Empire, il faut avoir le courage de dire qu'un pareil décret aurait pour l'Empereur et pour le Prince Impérial les conséquences qu'ont eues,

pour le roi Charles X et le duc de Bordeaux, les ordonnances de juillet.

» **M. le Président.** Le Sénat désirerait que vous fussiez plus court.

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'en ai plus que pour dix minutes. Mais permettez-moi, monsieur le Président, de vous dire que je n'accepte pas vos paroles. Vous avez le droit d'avoir une opinion, et moi j'ai le droit d'en avoir une autre.

» **M. le Président.** J'en appelle au Sénat.

» **M. le marquis de Boissy.** Nous verrons au dehors ce qu'il en est. Et soyez bien sûrs que quand sur ces bancs on dit oui ici, on dit souvent non au dehors. (*Réclamations.*)

» **S. Exc. le maréchal Canrobert.** Je proteste énergiquement contre vos paroles, car il est impossible d'admettre que des personnes qui ont été choisies entre tous ceux qui ont rendu des grands services au pays, puissent avoir deux manières de parler, l'une à l'intérieur du Sénat et l'autre au dehors.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande la permission de répondre très-respectueusement à M. le maréchal que tout le monde ne manifeste pas ici son opinion. Il y en a qui souvent disent : Mal ! mal ! et ils en ont le droit ; mais tous ne disent pas : Mal ! et beaucoup me disent en sortant : Très-bien ! Très-bien ! (*Interruption.*) Laissez-moi donc. Seulement, oh ! je suis très-sincère, je n'ai pas d'humilité, pas plus que d'orgueil, on ajoute : Vous en avez dit trop long, vous avez noyé les bonnes choses que vous avez dites ; vous auriez pu éviter des développements inutiles. »

L'orateur concluait en ces termes :

« Je termine, Messieurs ; j'en ai fini, à la grande satisfaction de ceux qui me disent que je ne devrais pas signaler le danger. Chacun est dévoué à sa manière ; mon dévouement, à moi, consiste à risquer de déplaire, pour avoir le bonheur de servir.

» Je crois, je me trompe peut-être, que le plus grand service à

rendre au Prince, c'est de l'avertir. Je crois que ce qui perd les souverains, c'est de toujours leur dire qu'ils ont raison. Ne dites pas que c'est mal quand cela n'est pas mal; mais quand vous croyez qu'une chose est nuisible, dites-le courageusement. C'est de la fidélité, du dévouement. La fidélité consiste non pas à brûler de l'encens, mais à dire bien ce qui est bien, mal ce qui est mal; à indiquer le chemin qui conduit à la gloire, à la fortune du pays, et non pas à dire : Arrête-toi. On ne peut pas s'arrêter, rien ne s'arrête. Malheur au souverain qui ne le comprend pas! »

Le discours du samedi, 14 juillet 1866, est le dernier du marquis de Boissy.

Ce fut son chant du cygne.

Il touchait à la fois au terme de son succès, de sa carrière et de sa vie.

Il sentait cette triple atteinte aux sources de sa réputation, de sa popularité, de son existence, et il constatait avec une jovialité mélancolique cette coalition contre lui de la conspiration calomniatrice, qui essayait en vain de le déshonorer, et échouait plus encore contre l'inviolabilité de l'honnête homme que celle du sénateur, de la maladie fatale qui rongeait déjà sourdement ses moelles, et de ce sénatus-consulte inspiré en grande partie par la terreur et la rancune de ses audaces, qui menaçait désormais d'un inflexible *veto* ses importunes critiques constitutionnelles.

Réduit à se défendre, réduit à se soigner, réduit à se taire, le marquis de Boissy ne devait pas survivre longtemps à ce triple affront à son honneur, à son activité, à son indépendance.

Il devait mourir, et il le devinait sans doute aux frissons avant-coureurs de cette fièvre d'un empoisonnement moral autant que physique, qui allait dévorer en deux mois ce tempérament si vivace; il devait mourir, mais non sans la consolation et la vengeance d'agiter encore une fois ce drapeau du libre examen politique et de la revendication parlementaire.

qui est tombé avec lui au Sénat (pour y être relevé avant peu par de très-divers, mais dignes successeurs), et sous les plis duquel il a terminé sa carrière publique, laissant pour adieu l'exemple du devoir accompli jusqu'au bout, et de la défense désespérée du droit contre le fait et de l'autorité contre la liberté.

N'oublions pas que l'article 12 du sénatus-consulte du 18 juillet, qui allait sortir, malgré le marquis de Boissy, des débats après lesquels il quitta, pour n'y plus revenir, une assemblée amoindrie à ses yeux par cette double restriction au droit de discussion et de pétition, est ainsi conçu :

« La Constitution ne peut être discutée par aucun pouvoir que le Sénat procédant dans les formes qu'elle détermine. »

Et maintenant que le cadre est tracé, plaçons-y ce dernier portrait du marquis de Boissy peint par lui-même.

« Une question préliminaire !

» Malgré la chaleur et l'empressement de chacun à voir finir la session, y aurait-il liberté de discussion?

» Je crois que oui, parce que chacun de nous tient essentiellement à faire son devoir.

Verba volant, scripta manent.

» Je fais aussi du latin.

» L'Empereur a écrit, en parlant de l'opinion publique :

» Suivez-la, elle vous entraîne ; résistez-lui, elle vous renverse ; devancez-la, elle vous soutient.

» C'est en souvenir de cette belle pensée, si bien exprimée, que le 24 novembre 1860, l'Empereur, avec une haute raison, présumablement malgré beaucoup de conseils contraires, a voulu faire tomber le bâillon très-impatiemment supporté. (*Rumeurs.*) Sa sagesse a été grande; il a été au-devant de désirs très-prononcés. Rendons-lui grâce à ce sujet.

» Le décret est intervenu; après le décret, un sénatus-consulte, et, pour le motiver, pour faire ressortir la sagesse du décret, pour faire voir combien avait été profond le génie de l'Empereur, une bouche grande (*rires*), très-autorisée dans cette enceinte, où elle a le privilége d'être toujours applaudie, une bouche grande...

» **M. le marquis de Boissy...** Quant à l'autorité (je crois que cela peut se dire, cependant je n'en suis pas bien sûr; dans tous les cas, nous avons ici des immortels qui éclairciront ce point); une bouche de grande autorité a dit, le 29 janvier 1861, qu'il fallait justifier le changement très-désiré apporté à la Constitution. Le justifier était facile; cela a été fait avec une très-grande éloquence; je vais rapporter les belles paroles prononcées à l'appui:

» Un des mérites de la Constitution de 1852... Je lis, Messieurs, parce que je veux être très-exact dans la citation. « Un des mérites de la Constitution de 1852, c'est qu'elle a mieux aimé être perfectible qu'invariable et immobile. *Le progrès est dans son esprit, il est facilement praticable par son mécanisme.* Elle a pris pour devise ces mots de l'Empereur Napoléon Ier: « Une Constitution est l'œuvre du temps. »

» Le temps amène en effet des changements profonds dans les intérêts et dans les opinions: une Constitution sage, loin de les méconnaître, doit s'y adapter. C'est par là que Rome antique résista dans ses beaux siècles aux séditions intérieures et aux inimitiés du dehors. C'est par là que l'Angleterre a, depuis deux siècles, et pour longtemps encore, *fermé chez elle l'abîme des révolutions.* »

» Toujours, Messieurs, pour justifier ce changement si important, si désirable, si désiré et enfin obtenu, cette voix puissante ajoutait:

» La liberté violemment conquise indique dans le pouvoir une faiblesse qui appelle la faiblesse. *Il en est autrement si la liberté est le don gratuit et spontané d'une sage prévoyance.* La liberté géné-

reusement offerte est une preuve de force bien réglée, et ce genre de force a toujours du prestige aux yeux des Français. »

» Puis voulant faire ressortir le mérite de la disposition du décret qui avait établi la discussion de l'Adresse, la grande voix dont je parlais a dit :

» On discutera pour éclairer le pouvoir, non pour le renverser. »

» Messieurs, il est question aujourd'hui de supprimer en quelque sorte des conseils, d'empêcher de traiter certains sujets. J'ai lu le projet de sénatus-consulte. Il n'est pas question d'interdire aux députés la discussion de tous les sujets, il leur est interdit seulement de dire leur opinion sur certains articles de la Constitution... (*Nouveau bruit.*)

» **Plusieurs sénateurs.** Sur tous les articles.

» **M. le baron de Chappuys-Montlaville.** Ils n'ont pas ce droit-là. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Ce n'est pas leur droit !... (*Réclamations.*) Permettez... vous voulez le leur enlever.

» **M. le baron de Chappuys-Montlaville,** *vivement.* Ils ne l'ont jamais eu. Ils ont discuté la Constitution, mais ils n'en avaient pas le droit : c'était là une usurpation. (*Assentiment.*)

» **M. le Président.** Continuez, Monsieur de Boissy ; ne répondez pas aux interruptions.

» **M. le marquis de Boissy.** On dit que c'est une usurpation ; Messieurs, ne parlons pas d'usurpation, c'est un vilain mot à employer. Nous ne voulons tous que ce qui est légal, constitutionnel, permis par la Constitution. Mais nous ne pouvons vouloir que la Constitution soit au profit de quelques-uns, qu'elle interdise toute liberté aux uns et donne toute liberté aux autres. (*Mouvement.*)

» **M. le baron de Vincent.** Nous ne savons pas ce que cela veut dire.

» **M. le marquis de Boissy.** On me rectifiera si on daigne me répondre.

» Toujours est-il que, selon moi, une considération appelle ici au moins la discussion. La grande voix dont je parlais tout à l'heure a dit qu'on peut aimer l'Empire sans cesser d'aimer la liberté ; je retourne la proposition, et je dis qu'on peut aimer la liberté sans cesser d'aimer l'Empire. Quant à moi, je le dis bien haut, et c'est bien sincère de ma part, j'aime la liberté par instinct, et,

par reconnaissance, par intérêt, j'aime beaucoup l'Empire. Je suis donc non pas un bélier qui veut renverser, mais un étai qui veut soutenir...

» **S. Ex. M. Rouher,** *ministre d'État.* Les bonnes maisons n'ont pas besoin d'étais!

» **M. le marquis de Boissy...** Et un étai solide, on le verrait si les circonstances se présentaient. (*Agitation.*)

» Quoi qu'il en soit, le sénatus-consulte est présenté; nous avons à le discuter; c'est ce que je viens essayer de faire.

» Je voudrais voir effacer de l'article 1er le mot *discuter*. Je concevrais qu'au Sénat seul fût réservé le droit de voter, mais je conçois difficilement qu'on ôte le droit d'examen, de critique, de critique convenable, indiquant un besoin, je ne dis pas de cette critique de blâme, toujours chose fâcheuse, ou au moins de mauvais goût. Le mot *discuter* serait remplacé par le mot *voter*.

» J'approuverais beaucoup que le Sénat seul eût le grand droit de modifier la Constitution. Mais comment pourra-t-il indiquer une nécessité, s'il lui est interdit d'être éclairé par le dehors, proposer au gouvernement une modification, s'il est interdit au pays, aux organes légitimes du pays, aux députés, qui peuvent arriver d'ailleurs avec un mandat impératif...? (*Dénégations.*)

» Messieurs, voyons, est-il sage à un gouvernement de prescrire ce qu'il ne peut pas obliger de faire, partant de défendre ce qu'il n'a pas la puissance matérielle d'empêcher?

» Une simple question; elle ne sera pas séditieuse, Dieu m'en garde! je l'ai entendu faire souvent : Quand un député indiquera qu'il est regrettable qu'il n'existe pas telle disposition, il ne demandera pas de réforme, de modification, tombera-t-il sous l'application du sénatus-consulte? M. le Président du Corps législatif agitera-t-il bien fort sa sonnette, se couvrira-t-il de son chapeau? C'est difficile à croire. On ne saurait admettre que ce député, parlant consciencieusement, puisse être blâmé, rappelé à l'ordre, et que la majorité se prononce contre lui. Encore une fois, il ne blâmera pas, il ne discutera pas; il émettra un vœu. Appellerez-vous discussion un vœu émis? Non! vous ne trouveriez pas de tribunaux, s'ils avaient à juger la question, pour considérer et condamner un vœu comme un acte coupable.

» Il faut nous reporter à ce qu'a promis si généreusement, si politiquement l'Empereur.

» Or, voici ce que disait l'Empereur, quand il a rendu cet immortel décret que j'appelle un décret sauveur, que bien des personnes disent n'avoir été qu'une calamité, mais qui, à mon avis, a sauvé le pays, l'Empereur et la dynastie. (*Vives rumeurs.*)

» Vous pourrez également, dans une Adresse, manifester votre sentiment sur les faits qui s'accomplissent, non plus comme autrefois, par une simple paraphrase du discours de la Couronne mais par la libre et loyale expression de votre opinion...

» **M. le baron de Vincent.** En tant qu'elle ne touche pas à la Constitution. (*Marques d'adhésion.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Remarquez-le bien, il n'y a pas d'exception dans les paroles de l'Empereur.

» Voici ce qu'a dit l'Empereur dans un de ses discours : « Ce qui nuit à mon gouvernement, c'est l'absence de publicité et de contrôle... C'est là ce qui favorise la calomnie et engendre les préventions. Je ne veux que le bien ; je n'ai dans le cœur que des intentions honnêtes ; mais *je puis me tromper*, c'est pourquoi je veux connaître l'opinion du pays par l'organe de ses députés, après qu'ils auront examiné mes actes. »

» Je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui ont regretté ce décret, mais l'Empereur a été sage, très-sage, lorsqu'il l'a rendu, et c'est avec toute raison qu'il disait qu'il pouvait se tromper. (*Rumeurs.*) Je ne lui manque pas en le disant, c'est lui qui m'y a autorisé par la phrase que je viens de lire. Mais il serait Dieu s'il pouvait ne pas se tromper, puisque c'est lui qui fait tout et qu'il s'est déclaré responsable ! Il a donc pu se tromper, et, je le répète, il s'est trompé, — moins qu'un autre ne l'aurait fait sans aucun doute, — mais enfin il s'est trompé, et il se trompe encore quand il veut augmenter, ou plutôt quand son gouvernement veut, — je laisse l'Empereur de côté, car ce n'est pas lui qui le veut, et au besoin il serait contre, — quand son gouvernement, dis-je, veut augmenter sa puissance absolue. Il se trompe certainement alors.

» La puissance absolue, Messieurs, c'est le gouvernement personnel. (*Interruption.*) Eh bien ! le gouvernement personnel, si le souverain est bon comme le nôtre, il peut être excellent ; mais est-ce que par hasard nous irions jusqu'à prétendre que les souverains, parce qu'ils sont souverains, ne sont pas soumis, comme tous leurs sujets, aux vicissitudes humaines, aux infirmités ? (*Bruit agitation.*) Croyons-nous, dirons-nous que le souverain, à soixante-

dix ans, à quatre-vingts ans, aura l'énergie, les mêmes pensées, autant de désirs, qu'à trente ans? (*Mouvements en sens divers.*)

» Il s'ensuit donc que le gouvernement personnel a l'inconvénient de vieillir avec la personne du souverain. (*Murmures.*)

» **M. le Président.** Qu'appelez-vous gouvernement personnel? Il n'y a pas ici de gouvernement personnel, mais bien un gouvernement constitutionnel.

» **M. le marquis de Boissy.** C'est une généralité.

» J'appelle gouvernement personnel celui, par exemple, que nous sommes très-heureux d'avoir, celui qui donne au souverain le droit, non pas seulement de commander à l'armée, mais de commander en tout; celui qui donne au souverain le droit d'avoir des ministres qui n'ont pas le droit de dire : « Mais, Sire, telle chose serait mieux, telle chose est mauvaise. » (*Murmures.*) Voilà ce que, en théorie, j'appelle le gouvernement personnel. En pratique, je ne dis pas qu'il en soit ainsi, j'espère que non. J'aime beaucoup le gouvernement actuel et les ministres qui le représentent; je suis l'obligé de plusieurs, et ce n'est pas eux que j'entends désigner; je n'en parlerai toujours qu'avec reconnaissance et déférence. Ce n'est donc pas du gouvernement qui nous régit qu'il est question, nous l'admirons beaucoup; mais enfin je dis ce qui peut arriver à un gouvernement personnel. Est-ce que nous ne l'avons pas déjà vu? Il était sans racines, et quand il survenait une grande perturbation, le gouvernement tombait avec celui qui l'exerçait.

» Nous l'avons vu en 1814. Si jamais un souverain fut grand, puissant et personnel, assurément ce fut Napoléon Ier, et cependant il est tombé... (*Interruption.*)

» **M. le Président.** Sous le coup d'une coalition de l'Europe.

» *Plusieurs Sénateurs.* Par les armées étrangères.

» **M. le marquis de Boissy.** Monsieur le Président, permettez-moi... J'allais dire précisément ce que vous avez la bonté de me souffler... Il est tombé par la coalition étrangère... (*Oui! oui!*) Mais tous, tant que nous sommes ou presque tous, nous existions quelques années auparavant, et chacun sait combien peu il s'en est fallu que ce gouvernement personnel tombât autrement. N'avons-nous pas vu un conspirateur de génie organiser une conspiration du fond de son cachot? J'en appelle au souvenir de tout le monde, une impératrice régente était à Paris, l'héritier présomptif

de la couronne à Paris, tout le gouvernement à Paris! Le bruit de la mort de l'Empereur se répand, et tout le monde crie : *l'Empereur est mort!* mais personne ne crie : *Vive l'Empereur!* (*Murmures prolongés.*) Vous vous souvenez de cette époque. Eh bien! qu'est-ce que cela prouve? (*Bruyantes réclamations.*)

» Ce sont des souvenirs historiques.

» *Plusieurs voix.* Parlez du sénatus-consulte. »

Nous avons voulu citer la première partie de ce discours du 14 juillet, moins pour la nouveauté ou la hardiesse des idées qu'il contient, — car ces idées ne sont nouvelles qu'à force d'être anciennes, et hardies que par rapport à la timidité de ses auditeurs, — qu'afin de donner au lecteur une image très-adoucie par des abréviations et des élagations nécessaires, une image en raccourci d'une tempête au Sénat.

C'est au milieu d'un feu roulant d'interruptions systématiques, d'interpellations préméditées, au milieu d'une véritable conspiration des sénateurs militaires coalisés pour étouffer, en attendant le lacet du sénatus-consulte restrictif, cette voix importune et railleuse, tantôt trompette, tantôt sifflet, d'un homme en qui s'incarnait, palpitait, protestait l'opinion publique elle-même, que le marquis de Boissy garda tout son sang-froid, toute sa gaieté, toute sa verve comique, et jouant philosophiquement aux propos interrompus, renvoyant la réplique à chaque contradicteur, comme le joueur, d'un coup de raquette, renvoie le volant, se tira du tour de force inouï de se faire entendre de cent collègues résolus à ne pas l'écouter.

Quand le murmure devenait trop épais, et qu'il n'entendait plus lui-même dans l'orage sa voix aiguisée par la fatigue et la lutte comme une voix de cigale, l'héroïque entêté, qui était bien de la race des Gaulois de César et des Français de Fontenoy, obtenait d'un seul coup un passager silence, non en protestant contre le bruit, mais en l'excusant : Le Sénat, je le

comprends, est pressé d'en finir, observait-il avec sa bonhomie ironique, car il fait très-chaud, j'en conviens.

On souriait, on rougissait, on s'essuyait mélancoliquement le front, et on se résignait à attendre que cet orateur enragé eût fini.

Tout autre que ce nerveux et bilieux petit homme eût succombé à cette gageure, à ce défi de lutter contre toute une assemblée.

Si le marquis de Boissy eût eu le tempérament sanguin et les pieds goutteux de lord Chatam, il fût tombé comme lui foudroyé à son banc par l'apoplexie.

Mais, nature de fer et de feu, d'une herculéenne faiblesse, le marquis fit jusqu'au bout tête à tous ses adversaires, qui se relayaient pour l'intimider, quand le président, enroué, renonçait à renouveler le glas de ses admonestations comminatoires.

Épargnant le maréchal Canrobert, pour lequel il professait un goût chevaleresque, le marquis ripostait sans ménagement aux interruptions moins parlementaires, et rendait feu pour feu au maréchal Vaillant et au général Mellinet.

Au premier qui criait : A l'ordre! il répondait : « Nous ne sommes pas ici à une revue, monsieur le maréchal, » et il le renvoyait à la parade ou à l'Institut.

Au second qui lui objectait : Vous n'avez jamais rendu de services de votre vie, il répliquait : « Je sers la France aussi bien que vous; vous l'avez servie sur les champs de bataille, et je l'ai servie à la tribune. »

Aux idolâtres de la Constitution, aux adorateurs du fétiche, il disait : « La Constitution a été un chef-d'œuvre, il faut le » dire bien haut. Mais le fusil à mèche aussi a été un chef- » d'œuvre; aujourd'hui, il y a mieux. »

Enfin à ceux qui, pour toute raison, se bornaient à l'assourdir de cris : *Aux voix! aux voix!* il se bornait à répondre : « J'entends deux ou trois de mes collègues dire : Aux voix! J'avoue que cette éloquence, en deux mots, est bien fou-

droyante; il n'y a rien à répondre à cela. Voilà donc tout ce qu'on peut objecter à des raisons plausibles!!! »

Le combat finit enfin, faute de combattants.

Le Sénat, de guerre lasse, s'était décidé à ne plus interrompre l'orateur, qui se tut aussitôt, satisfait d'avoir clos dignement sa carrière par une journée demeurée mémorable dans les fastes parlementaires du second Empire.

CHAPITRE V

EPILOGUE.

Le *motu proprio* du 19 janvier 1867. — L'heure de la liberté et de la justice. — Les calomnies qui ont empoisonné moralement le marquis de Boissy sont étouffées dans la vérité. — Réponse de sa mort à ceux qui ont essayé de diffamer sa vie. — Quel sera l'historien de ce récit sacré. — Testament politique du marquis de Boissy. — Sa sollicitude pour le Sénat — Transformation et évolution rendues nécessaires pour la haute assemblée par les circonstances actuelles. — Les élections de 1869. — Le nouveau Corps législatif. — Aux époques militantes, il faut des corps politiques militants. — L'exemple donné par M. de Boissy ne doit pas être perdu. — L'idéal et la réalité. — Résumé des travaux du Sénat pendant la session de 1869. — Ce n'est pas assez désormais. — Les sujets et les occasions ne manquent pas. — Prochaines réformes. — Le suffrage universel. — Le principe et les conséquences, la théorie et la pratique. — Le remède et le mal. — Théorie anglaise de la représentation des minorités. — Ni palliatifs ni caustiques. — Réaction impossible et absurde. — Suffrage à deux degrés. — Cens électoral. — Excommunication de l'ignorance. — Simple modification au pacte constitutionnel. — Nul n'est électeur s'il ne sait lire ni écrire. — Inconvénient de mettre trop souvent en mouvement la machine du suffrage universel. — Le désintéressement n'est pas de l'indifférence. — Il n'est plus permis aux Chambres hautes de s'endormir. — La Chambre des lords. — Quel rôle rêverait aujourd'hui le marquis de Boissy pour le Sénat. — Autorité et popularité. — Le danger pour la Constitution n'est pas d'être discutée, mais discutable. — Initiative du Sénat. — Ses prérogatives actuelles. — De tels droits imposent des devoirs. — Combattre la révolution

avec la liberté. — Septennalité des législatures. — Examen successif au Corps législatif et au Sénat du budget par chapitres. — Publicité des séances. — Examen public de droit de toute pétition émanant de la majorité de trois conseils généraux. — Election des députés à la majorité relative. — Suppression du second tour de scrutin. — Domicile exigé dans la circonscription. — Election du bureau. — Thèse illusoire de la responsabilité ministérielle. — Acte additionnel spontané aux constitutions de l'Empire. — Enseignements du passé. — Le Sénat conservateur : opinion de Napoléon. — *Mémoires de Thibaudeau.* — *Mémorial de Sainte-Hélène.* — La Chambre des pairs en 1830. — Extraits des *Mémoires d'outre-tombe.* — La Chambre des pairs en 1848.—Deux arrêtés du gouvernement provisoire.— Paratonnerre conducteur et préservateur des électricités révolutionnaires. — L'élite du Sénat actuel. — Espérances qui sont un hommage. — La devise du marquis de Boissy. —*Moderatur et urget.* — Cette devise doit être celle du Sénat nouveau.

Nous sommes arrivés au terme d'une tâche qui eût été presque impossible si nous l'eussions entreprise le lendemain de la mort du marquis de Boissy, et avant ce *motu proprio* du 19 janvier 1867 et ce message du 12 juillet 1869 qui ont délié souverainement les lèvres des amis de l'Empire, jusque-là closes par des scrupules de dévouement qui ne l'emporteront plus désormais sur les inspirations de l'indépendance.

Plût au ciel que cette courageuse, féconde, salutaire initiative d'un prince prévoyant, qui a voulu avec raison ajouter aux sécurités du présent celles de l'avenir, et aux garanties de l'autorité celles de la liberté, plût au ciel qu'elle eût pu réveiller dans sa tombe le lutteur endormi, et eût pu desceller ces lèvres dont la voix, muette pour les oreilles humaines, ne parle plus, dans le monde qui fait suite au terrestre, que ce langage des âmes qu'on ne comprend qu'au ciel.

Mais ce miracle de résurrection est de ceux qui sont interdits aux rois et que Dieu ne fait plus.

C'est à un humble évocateur, inspiré par cette religion commune de la patrie et de la liberté qui forme entre les esprits sincères un lien qui n'a pas besoin des autres, qu'est échue la mission de faire revivre historiquement, dans une ressemblante

image, un serviteur loyal de l'Empire dont la flatterie, qu'il avait si implacablement combattue, a pu impunément, jusqu'à ce jour de lumière et de déception où les événements ont dit la vérité que ne peuvent plus taire les hommes, et formulé des leçons qu'il n'est plus permis d'éluder, calomnier la fidélité et empoisonner moralement les derniers jours.

Ce livre de sincérité expiatoire et de piété vengeresse a été écrit pour répondre à la calomnie politique, déjà démentie par les faits. Ils ont donné raison à tous les vœux et à toutes les prédictions d'un homme qui goûterait aujourd'hui, s'il vivait encore, le plaisir de saluer en souriant à ses côtés ses anciens adversaires devenus ses alliés, et ses anciens critiques devenus ses partisans.

Pour les autres accusations, qui ont essayé en vain de ternir jusqu'aux incontestables qualités de l'homme privé, et d'atteindre, dans l'honneur du foyer, l'incorruptible champion de l'opinion publique, la tranquillité d'une agonie stoïquement chrétienne, la protestation énergique du dernier soupir, le confiant appel au jugement de Dieu, les regrets de nombreux amis, le culte d'une mémoire demeurée populaire font suffisante justice d'une conspiration mercenaire, qui s'est bientôt éteinte de honte dans son propre mépris.

Il appartenait, par un privilége douloureux et consolateur à la fois, à celle qui fut le témoin de cette mort exemplaire de la raconter.

Elle seule le pouvait faire dignement, et il ne reste plus à celui à qui elle a confié le soin d'écrire la vie publique de son mari, qu'à formuler, dans quelques considérations qui sont comme la moralité et la conclusion de son récit, ce qu'il lui est permis par un long commerce, préservateur de toute erreur et de toute illusion sur des opinions, d'appeler le testament politique du marquis de Boissy.

Par un sentiment de préférence tout naturel, c'est surtout sur le rôle de la haute assemblée dont il avait fait partie durant un

tiers de sa vie que s'étaient surtout portées les méditations dont il nous semble utile d'exposer les résultats.

Mais cette préférence n'avait rien d'égoïste ni d'exclusif. Elle se justifierait d'ailleurs surabondamment par les attributions du Sénat qui partage avec l'Empereur l'initiative des lois (1), et qui, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques, a seul qualité pour inspirer ou consacrer les réformes constitutionnelles.

Nous nous conformerons d'autant mieux, dans l'exposé des conclusions de l'expérience politique du marquis de Boissy, à ses prédilections, que la nécessité, pour le Sénat, de sortir de sa passivité nous semble plus énergiquement ressortir des circonstances actuelles, et que le besoin d'un équilibre normal entre les deux pouvoirs législatifs nous paraît plus évidemment résulter du mouvement libéral attesté par les élections de 1869 et imprimé à l'assemblée qui vient de recevoir du suffrage universel un mandat sexennal, une allure plus accentuée, une ambition plus impatiente et une influence plus décisive.

Dans des circonstances graves qui peuvent devenir critiques, dès le début enfin d'une législature dont la fin coïncidera avec l'avénement à la majorité du prince sur lequel reposent les destinées de l'Empire et de la France, le Sénat ne saurait renoncer volontairement à son rang ni s'effacer devant son devoir.

Il ne suffit plus d'attendre, confiant dans l'étoile désormais intermittente d'un régime qui n'est plus imperturbablement heureux, et pour qui vont sonner les heures glorieuses ou fatales, pendant lesquelles les dynasties perdent leur force ou méritent leur durée.

---

(1) Art. 30 de la Constitution, non abrogé, autorisant le Sénat à poser les bases des projets de lois d'un grand intérêt national. Cette initiative comprend toutes les autres, et relève le Sénat d'une exception qui serait une infériorité sur la Chambre des pairs.

Il ne suffit plus d'attendre ; il doit prévoir, prévenir, préparer, sortir de ce calme augural qui est l'attitude de la sagesse, mais qui n'est pas la sagesse même.

Aux époques militantes, il faut des corps politiques militants qui, sans rien perdre de leur gravité et de leur prestige, affirment leur autorité par des faits et non par des mots, et donnent des conseils qui soient des services.

Ces idées, qui ne comportent aucune critique pour le passé mais plutôt, pour l'avenir, des espérances qui sont un hommage, présideraient certainement aujourd'hui à l'attitude d'un sénateur dont l'absence a permis de mesurer la place, et dont le silence, considéré un moment comme un opportun accident par ceux que fatiguait son indépendance, est regardé aujourd'hui comme un malheur par ceux qui regrettent son dévouement.

Ce dévouement, qui ne connaissait d'autres limites que celles de la fidélité au serment constitutionnel, et dont l'activité, passionnée par le zèle du bien public, s'était affranchie de toute fausse pudeur et de tout maladroit scrupule, a laissé des témoignages et donné un exemple qui ne doivent point être perdus pour le corps qu'il aimait, qu'il honorait, qu'il voulait non complaisant, mais attentif à l'opinion, prêt à accorder à la liberté tout le nécessaire pour avoir le droit de lui refuser le superflu, et prêt à se mettre à la tête de tout progrès pour n'avoir à lutter contre aucun excès.

Certes, sans rien refuser au Sénat actuel de ses mérites et de ses services, il n'est pas permis de trouver l'idéal de sa mission à la fois conservatrice et initiatrice, tutélaire et populaire réalisé par des travaux dont le trop modeste bilan qui suit pour la dernière session, ne répond ni aux besoins de la situation, ni à l'attente du public, ni même aux vœux secrets de plus d'un de ses membres.

tagé entre dix millions d'électeurs, met en mouvement et peut mettre en conflit dix millions de citoyens fort inégaux de fortunes, de situation et surtout de capacité.

Là est le point délicat, déjà douloureux.

Là est le mal qui gâte le bien et sollicite un remède.

Ce remède, il n'est point à chercher dans cette théorie anglaise et doctrinaire de la représentation des minorités, qui nous semble un leurre, un mirage, un paradoxe politique, qui ne mérite pas le temps qu'on met à en comprendre la sophistique subtilité, et encore moins celui qu'on perdrait à accorder deux rouages contradictoires, dans une machine qui ne se prête pas impunément aux expériences.

Le remède, si nous ne le voyons ni dans les lénitifs ni dans les palliatifs, nous le trouvons encore moins dans les caustiques.

Il y a des réactionnaires radicaux qui parlent d'une nouvelle loi du 31 mai.

Ils oublient qu'il est des remèdes pires que le mal, qu'on n'ampute pas un peuple, qu'on ne mutile pas un droit, qu'on ne raccourcit pas un principe.

Ils oublient qu'on n'ôte pas des lèvres à une nation la coupe d'affranchissement et d'égalité où elle est fière de boire, sous prétexte qu'elle peut s'enivrer.

Ils oublient enfin que l'Empire a été fait par le suffrage universel, et qu'il n'eût pas été fait sans lui, que la République est morte du coup qu'elle lui a porté le 31 mai, et que c'est le ressentiment de cette injure qui a paralysé, par l'indifférence populaire, la résistance bourgeoise en vain rebelle au coup d'État du 2 décembre, et stérilisé sa protestation.

On ne touche donc pas au suffrage universel. Ce serait plus qu'un crime, ce serait une faute, et le gouvernement n'en peut plus commettre.

Mais régler l'exercice de la souveraineté nationale, comme celui de toutes les autres, n'est pas y attenter, perfectionner un

Certes ce sont là des travaux honorables, mais qui attestent trop l'économie de ces forces latentes, qu'il est temps pour le Sénat de dépenser désormais sinon avec prodigalité, du moins avec plus de libéralité.

Les sujets ne manquent point à sa sollicitude, ni les occasions à son activité.

En présence d'une assemblée nouvelle dont il serait téméraire de préjuger les dispositions et d'évaluer les ressources, mais qui se présente déjà à l'observateur avec une variété d'éléments, une mobilité de physionomie, et une ardeur de conquête qui présagent au gouvernement une direction plus difficile, une harmonie plus laborieuse, une certaine tension des rênes enfin, il importe que le Sénat ne se laisse ni devancer, ni dépasser, ni primer, ni annuler, et conserve le droit de mettre dans la balance de nos destinées politiques les poids décisifs.

Sa supériorité ne doit pas se contenter des honneurs de la préséance.

On peut garder son rang dans l'État et perdre sa place dans l'opinion.

C'est là qu'entre le pouvoir régulateur et le pouvoir législatif, entre le corps qui peut toucher à la Constitution et le corps qui ne peut toucher qu'aux lois, l'égalité même serait une déchéance.

Les élections de 1869 ont révélé deux points faibles, deux défauts de cuirasse, deux sujets de méditation qui doivent être, sous peine de voir grandir le danger et s'envenimer l'inconvénient, deux sujets de prochaines réformes.

Il n'y a rien à dire, comme principe, du suffrage universel, destiné à devenir la base de toutes les institutions modernes et la loi du monde.

Mais il est permis de rechercher le meilleur mode d'application de cette souveraineté nationale, dont l'égal exercice, par-

Cette simple modification épurerait la source de la souveraineté nationale troublée et souillée, non par les surfaces, mais par les fonds que soulèvent les agitations d'un aveugle appel.

La loi, souvent impitoyable et injuste en elle-même, du nombre serait sanctionnée par cette égalité du premier degré d'instruction, qui rendrait moins brutale à l'élite le gouvernement de la foule.

Nous ne verrions pas des hommes, incapables de se conduire dans les plus simples affaires de la vie privée, prendre part aux affaires publiques, et incapables de signer leur nom ou de l'épeler, compter dans l'urne du scrutin aussi bien qu'un Lamartine, qu'un Ingres, qu'un Auber, qu'un Rouher, pour un dix millionnième de royauté.

La carte de M. Duruy, grâce à une mâle pudeur et à une civique émulation, serait d'une entière blancheur, au lieu de ces taches noires de barbarie qui font rougir la civilisation ; et pendant dix ans, la Révolution, qui recrute surtout dans l'ignorance ses farouches partisans, serait chassée des comices où le sort de la France est livré, pour une inégale part, à la raison de l'homme de génie, et à l'instinct de politiques qui ne savent pas lire.

Ce n'est pas tout. Le suffrage universel existe, et il gouverne la France après l'avoir sauvée. Ce n'est pas l'Empire démocratique qui pourrait gagner à renier son origine, et à accuser d'erreur la manifestation nationale d'où il est sorti.

Mais il demeure encore à examiner s'il n'y a pas inconvénient et danger à mettre en mouvement trop souvent une machine grossière, qui n'est infaillible qu'à la condition d'un emploi modéré et discret, et à faire frapper par ce gigantesque balancier du suffrage universel l'effigie auguste du souverain responsable et héréditaire, et l'effigie banale de l'inviolable et passager délégué du contrôle national.

Il y a dans ces questions de limitation, de correction, d'épura-

droit n'est pas le mutiler, endiguer la rivière pour l'empêcher de déborder en torrent n'est pas l'enterrer. Il n'y a de réformes légitimes, salutaires, efficaces, que celles qui améliorent l'usage d'un droit sans effleurer le droit lui-même. C'est honorer le droit que d'empêcher les incapables ou les indignes de le compromettre ou de le souiller, c'est consacrer le principe que d'en préserver les conséquences.

Les législateurs et les constituants antérieurs ont tous agité, sans trouver la solution décisive, les redoutables problèmes du droit de suffrage.

A côté de la théorie révolutionnaire du suffrage à deux degrés, dont l'origine n'est pas suspecte, puisque c'est à des électeurs choisis par la masse électorale elle-même que nous avons dû la Constituante, la Législative et la Convention, nous trouvons la théorie contre-révolutionnaire des restrictions du cens.

Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas du suffrage à deux degrés qui décompose, dénature, diminue l'exercice du droit, qui crée des catégorisations difficiles entre la foule et l'élite, et surtout rend plus étroite cette base des délégations qui ne saurait jamais être trop large ; il s'agit encore moins des exclusions humiliantes et incompatibles avec l'état de majorité, désormais inviolable, des peuples jusqu'ici mineurs, fondées sur l'absence d'un titre en argent, le plus vulgaire et précaire de tous les titres.

Mais si la fierté d'un peuple libre ne supporte pas l'exclusion fondée sur les hasards de la naissance et de la fortune, elle ne saurait trouver à redire à l'excommunication de l'ignorance.

Et ce serait du même coup rendre à la propagation de l'instruction publique, en même temps qu'à la moralité des élections, un double et signalé service, que d'avoir le courage de proposer une modification au pacte constitutionnel que nul n'aurait le courage de blâmer, ainsi conçu :

Pour être citoyen et électeur, il faut savoir lire, écrire et compter, et être âgé de vingt-cinq ans révolus.

Le Sénat français, qui possède à peu près les prérogatives législatives de la Chambre des lords (1), a, sur une assemblée dont le prestige ébranlé et l'abâtardissement progressif ont semblé exiger récemment, de l'initiative préservatrice de la couronne, l'infusion de force, d'activité et de crédit de deux nominations de pairs à vie (Lord John Russel en demandait quatre), cette supériorité d'être composé d'hommes mûrs ni trop jeunes, ni caducs, ni inexpérimentés, ni impuissants, dont le choix sera de plus en plus conforme à la désignation de l'opinion et aux nécessités nouvelles.

C'est le moment, pour la haute et illustre assemblée, de ressaisir, par de prompts témoignages de prévoyance et de sagesse, d'indépendance et de dévouement, l'autorité et la popularité que lui souhaitait si ardemment le marquis de Boissy, et qu'il eût tant contribué à lui assurer. Elle doit avoir une oreille au présent, l'autre à l'avenir, et y écouter tous ces vœux, tous ces reproches, tous ces bruits imperceptibles souvent à l'ouïe des ministres.

Le marquis de Boissy, avec la susceptible sollicitude d'un point d'honneur presque exagéré, se préoccupait constamment de ce rôle du Sénat, de ces vicissitudes de son influence, et de cette décadence d'autorité qui avait succédé trop vite aux échos flatteurs des belles et retentissantes discussions de l'Adresse en 1861 et 1862.

Ceux qui ont été les confidents de ses appréhensions, de ses désabusements dans les derniers temps, et les témoins de ses

---

(1) Sur cette étude comparative des attributions de la Chambre des lords et du Sénat, et sur les réformes qui vont peu à peu modifier l'organisation surannée et l'esprit de privilége de la haute assemblée, double question fort intéressante, mais qui nous mènerait trop loin, on peut lire l'article de M. A. Esquiros : *L'Angleterre et la vie anglaise* (Revue des Deux-Mondes du 1er septembre 1869) et trois lettres de M. Louis Blanc au *Temps*, nos des 18, 21 avril et 9 juin 1869.

efforts presque désespérés pour galvaniser une activité engourdie, pour aiguillonner un imprévoyant optimisme, comprennent, mieux que nous ne saurions les exprimer, quel contrecoup des élections de 1869 aurait reçu celui qui avait si vivement éprouvé celui des élections de 1863, et dans quel énergique *sursum corda* il eût traduit pour ses collègues l'avertissement de ces significatives progressions dans le thermomètre du suffrage universel.

Il eût, sans nul doute, appelé l'attention du Sénat sur le déplacement d'influence, au profit de l'Assemblée législative et au détriment de l'Assemblée constitutionnelle, qui se manifeste dans l'opinion avant de passer dans les faits.

Il eût réveillé, par l'exemple de son émulation, l'étude des problèmes politiques que je n'ai fait qu'indiquer, et il se fût étonné de voir avec quelle superstitieuse répugnance le Sénat d'aujourd'hui s'abstient de toucher à ces questions auxquelles, dans la première ferveur d'un zèle refroidi, il faisait volontiers subir l'épreuve de la discussion.

Cette épreuve, M. de Boissy ne la redoutait pas pour la Constitution, qui gagnait plus, selon lui, à essuyer le feu de la contradiction qu'à dormir inviolable à l'ombre du sanctuaire.

D'ailleurs, s'il pouvait reconnaître les dangers de la discussion indiscrète et hâtive des journaux, il ne trouvait pas les mêmes inconvénients à la discussion respectueuse et grave d'une Assemblée comme le Sénat.

Sur tous ces points que nous avons effleurés, sur bien d'autres *desiderata*, épars dans ses discours, et dont la collection formerait un programme inutile à tous ceux qui nous ont suivis jusqu'ici, il eût provoqué le premier essor de cette initiative qui ne s'est pas encore mise d'elle-même en mouvement, dont les propositions du gouvernement ont seules jusqu'à ce jour réveillé l'inertie, et qui a donné plus de marques de sa docilité que de son indépendance.

Il eût saisi la première occasion d'affirmer la vie et la force

de la haute Assemblée par un témoignage éclatant emprunté à l'une de ses prérogatives.

Ces prérogatives si honorables et dont l'usage ferait d'autant plus d'effet qu'il n'en a pas été abusé, sont assez nombreuses et assez puissantes pour faire beaucoup de bien, empêcher beaucoup de mal, et maintenir le Sénat à la hauteur de sa mission et de sa dignité.

Qu'on jette un coup d'œil avec nous sur cet arsenal d'armes dont la plupart sont vierges encore de toute lutte, et reposent neuves dans leur fourreau.

Le Sénat peut s'opposer à la promulgation des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la Constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature.

De celles qui pourraient compromettre la défense du territoire.

Le Sénat peut en outre, avant de se prononcer sur la promulgation d'une loi, décider, par une résolution motivée, que cette loi sera soumise à une nouvelle délibération du Corps législatif, qui n'aura lieu que dans une session suivante.

Le Sénat peut régler par un sénatus-consulte la Constitution de l'Algérie et des colonies, tout ce qui n'a pas été prévu par a Constitution, et qui est nécessaire à sa marche ; enfin le sens des articles de la Constitution qui donnent lieu à différentes interprétations.

Le Sénat peut maintenir ou annuler tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens.

Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases des projets de loi d'un grand intérêt national.

Il peut proposer des modifications à la Constitution.

Le Sénat jouit, comme le Corps législatif, du privilége d'interpellation qui a remplacé insuffisamment peut-être, car l'Adresse permettait de répondre à l'Empereur et l'interpellation ne permet que de questionner un ministre, le vote de l'Adresse.

Enfin, en cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement.

Un corps qui dispose de telles attributions, qui jouit de tels priviléges est bien en effet le premier corps de l'État, mais c'est à la condition de se servir de son droit et de faire son devoir.

Son devoir, c'est de porter un œil résolu et une main prévoyante sur ces questions qu'il ne faut pas abandonner aux solutions improvisées d'une réforme subite et hâtive, sur ces progrès dont il faut arracher la promesse au programme brutal de la revendication.

C'est avec ses propres armes, enlevées à la Révolution, qu'il faut la combattre ; il faut consolider avec ces pierres destinées à détruire ; il faut se réserver le mérite de donner, pour ne pas être obligé de subir l'affront de laisser prendre.

La septennalité des législatures ou le renouvellement de l'assemblée législative partiellement et sans secousse générale, le vote du budget dans les premiers et non les derniers mois de la session et son renvoi par ministère et non en bloc à l'examen du Sénat, l'admission stimulante du public, dans une certaine mesure, aux séances d'une assemblée qu'énerve le huis-clos, et qui a besoin de voir passer devant elle de temps en temps, comme un encouragement ou un reproche, la vivante image de l'opinion publique (1); l'admission de droit à la dis-

---

(1) Ce vœu infatigable du marquis de Boissy : la publicité des séances du Sénat, a été enfin réalisé par le sénatus-consulte du 8 septembre 1869. liberté y a gagné, et le Sénat n'y a pas perdu.

cussion publique, sans danger d'étouffement, dans l'épreuve préalable de l'examen des bureaux, de toute pétition demandant une modification à la Constitution et signée par la majorité de trois conseils généraux; l'élection des députés à la majorité relative au premier tour de scrutin, ou tout autre moyen de déjouer les intrigues et les surprises de la coalition au deuxième tour; les conditions d'origine ou de domicile principal et ancien dans la circonscription, exigées du candidat (1); le droit de choisir leur président et leur bureau rendu au Corps législatif et au Sénat (2) : voilà bien des objets dignes de la méditation et de l'initiative d'une grande assemblée, sans y ajouter la thèse illusoire de la responsabilité ministérielle, qui ne saurait exister que vis-à-vis de la majorité de l'assemblée législative et de l'opinion, et qui existait déjà, et longtemps avant le cabinet du 2 janvier 1870, car il était déjà impossible à un ministre de garder le pouvoir au cas improbable où l'Empereur le lui eût maintenu sous le coup d'un blâme positif de l'une ou de l'autre (3).

En rentrant glorieusement dans l'activité par quelque grand conseil, par quelque mémorable proposition, par quelque intervention décisive de médiation et de conciliation, entre les deux influences extrêmes qui se partagent les conseils de l'Empereur et l'opinion elle-même, en méritant par cette attitude d'être associé par le chef de l'État, non-seulement à l'exécution, mais à l'inspiration et à la préparation de ce nouvel acte additionnel aux constitutions de l'Empire (4) spontanément, librement,

---

(1) L'extension des prérogatives locales et des attributions politiques des conseils généraux, l'augmentation du nombre des députés (plus nombreux sous le régime du cens que sous celui du suffrage universel !) sont deux points spécialement urgents de la réforme nouvelle.

(2) En ce qui touche le Corps législatif, le S. C. du 8 septembre a réalisé ce vœu. L'élection du président par le Sénat, tant que le Sénat ne sera pas électif, s'il doit l'être, serait une anomalie. Il lui suffit de choisir son bureau.

(3) Le S. C. du 8 septembre a formulé cette responsabilité des ministres; mais il ne l'a pas créée ni augmentée.

(4) Le S. C. du 8 septembre n'est que le prologue de cet acte additionnel.

pacifiquement octroyé, qui doit clore définitivement la pé riode dictatoriale, inaugurer la phase libérale du gouvernement et consommer l'union de la dynastie et du pays, en étant en un mot ce qu'il doit être, le Sénat reconquerra la vie, la force, l'autorité. Il peut bientôt en avoir besoin dans l'intérêt de la France et de l'Empire, ne fût-ce, pour ne faire allusion qu'à une crise naturelle, qu'à un accident prévu, qu'à l'inévitable tribut payé par les souverains comme par les autres hommes, à la fragilité de la condition humaine, qu'à cette heure (*Di talem avertite, casum !*) toujours critique de la transmission du sceptre héréditaire et de la transition entre deux règnes.

Le marquis de Boissy avait à cet égard puisé dans les événements dont il avait été le témoin des enseignements et des leçons dont il n'épargnait pas à ses collègues la confidence souvent importune.

Mais inexorable dans ses conseils, pour n'avoir pas à devenir impitoyable dans ses reproches, et plus soucieux de servir que de plaire, il ne fuyait jamais, sans la rechercher pourtant, l'occasion de rappeler ces souvenirs de déchéance et d'ingratitude, d'insister sur de trop solennels témoignages de faiblesse, précisément pour que ceux qui l'écoutaient, en rougissant noblement de leurs devanciers, ne s'exposassent pas à les imiter.

Le but de ces réminiscences d'une implacable expérience était tout à l'honneur de celui qui flattait rudement ses collègues, en leur présentant cette image à laquelle ils ne ressemblaient pas, et de ceux qui s'indignaient d'un tel rapprochement.

C'est précisément pour accuser, pour accentuer le contraste que le marquis de Boissy évoquait si volontiers le fantôme de ce Sénat conservateur qui conserva si peu, comme il eût pu faire revivre, dans un portrait facile, la sénilité stérile de la Chambre des pairs qui n'avait pas conservé davantage.

C'est cette tradition d'imprévoyance et de faiblesse, cette fatalité d'un corps, le plus dangereux s'il n'est pas le plus utile,

et le plus petit s'il n'est pas le plus grand, que le marquis de Boissy voulait rompre à tout prix.

Et voilà pourquoi il méditait souvent et méditait tout haut sur cet illustre et fragile aréopage dont Napoléon fut l'idole avant d'en être la victime, et qui couronna douze ans de flatteries par la plus scandaleuse désertion.

Il se souvenait d'avoir lu dans les *Mémoires sur le Consulat*, de Thibaudeau, cette opinion de Napoléon :

« Le Sénat a été manqué; il n'a pas assez d'occupation. On n'aime pas en France à voir des gens bien payés pour ne faire que quelques mauvais choix. La garantie de la nation était dans le Sénat; mais, pour cela, il aurait fallu lui donner d'autres attributions. »

Il se souvenait d'avoir lu dans la proclamation du 5 avril 1815 :

« Le Sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'Empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; il a oublié que c'est l'Empereur qui a sauvé une partie de ses membres des orages de la Révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation. Le Sénat se fonde sur les articles de la Constitution pour la renverser; il ne rougit pas de faire des reproches à l'Empereur, sans remarquer que comme premier corps de l'État, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin qu'il a osé accuser l'Empereur d'avoir changé les actes dans leur publication. Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices. Un signe était un ordre pour le Sénat, qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui. »

Enfin il se souvenait d'avoir lu dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* :

« L'instant de la chute (du Sénat) a été honteux et coupable. Sans titres, sans pouvoirs, et en violation de tous les principes, il a livré la patrie et consommé sa ruine. Il a été le jouet de hauts intrigants qui avaient besoin de discréditer, d'avilir, de perdre une des grandes bases du système moderne. Et il est vrai de dire qu'ils ont complétement réussi; car je ne sache pas de corps qui doive s'inscrire dans l'histoire avec plus d'ignominie que le Sénat. — Toutefois, il est juste encore d'observer que cette tache n'est pas celle de la majorité, et que, parmi les délinquants, se sont trouvés une foule d'étrangers, au moins indifférents désormais à notre bonheur et à nos intérêts. »

Le marquis de Boissy avait entendu Chateaubriand indigné exhaler contre la Chambre des pairs de juillet 1830, laissant partir sans un adieu la monarchie dont elle eût pu au moins essayer le salut, les protestations, les plaintes et les reproches de sa fidélité solitaire et de son dévouement sans imitateurs, et il avait pu lire plus tard ces pages des *Mémoires d'outre-tombe*, amères comme le fiel, où le serviteur déçu raconte l'accueil qui lui fut fait dans cette assemblée de courtisans effarés, disant par la voix de M. de Broglie « qu'on était sur un volcan; que » les bourgeois ne pouvaient plus contenir leurs ouvriers, que » si le nom de Charles X était seulement prononcé, on leur » couperait la gorge à tous, et qu'on démolirait le Luxembourg » comme on avait démoli la Bastille. »

« C'est vrai! c'est vrai! murmuraient d'une voix sourde les prudents en secouant la tête. M. de Caraman, qu'on avait fait duc, apparemment parce qu'il avait été valet de M. de Metternich, soutenait avec chaleur qu'on ne pouvait reconnaître les ordonnances (datées de Saint-Cloud et retirant les fatales). — Pourquoi donc, lui dis-je, Monsieur? Cette froide question glaça sa verve. »

Il faut lire ce récit des efforts éloquents et désespérés d'Hyde de Neuville et de Chateaubriand et les éloquentes et inutiles adjurations de celui-ci :

« Je soutiens que rien n'est perdu, que nous pouvons accepter les ordonnances. La question n'est pas de considérer s'il y a péril ou non, mais de garder les serments que nous avons prêtés à ce roi dont nous tenons nos dignités, et plusieurs d'entre nous leur fortune. Sa Majesté, en retirant les ordonnances et en changeant son ministère, a fait tout ce qu'elle a dû, faisons à notre tour ce que nous devons. —Comment ! dans tout le cours de notre vie, il se présente un seul jour où nous sommes obligés de descendre sur le champ de bataille, et nous n'accepterions pas le combat ! Donnons à la France l'exemple de l'honneur et de la loyauté ; empêchons-la de tomber dans des combinaisons anarchiques où sa paix, ses intérêts réels et ses libertés iraient se perdre ; le péril s'évanouit quand on ose le regarder. »

Ce discours était celui de la raison, et le jugement qui le suit inspirera jusqu'à un certain point celui de l'histoire.

« On ne me répondit point ; on se hâta de lever la séance. Il y avait une impatience de parjure dans cette assemblée que poussait une peur intrépide ; chacun voulait sauver sa guenille de vie, comme si le temps n'allait pas dès demain nous arracher nos vieilles peaux, dont un juif bien avisé n'aurait pas donné une obole. »

M. de Boissy n'avait point partagé à ce point les illusions et les déceptions qui dictent à son ancien patron ces sarcasmes misanthropiques. Il n'avait pas cru à cette lueur de salut que Chateaubriand invoquait pour inspirer au moins à ses collègues un acte de beau désespoir, et un dernier hommage à une royale infortune ; et il pensait qu'avant de tomber dans la rue, le gouvernement de Charles X était tombé dans le cœur de la majorité des Français.

C'est cette désaffection générale, ce sentiment de l'impossibilité de concilier, avec l'ancienne monarchie, les aspirations

nouvelles, qui rendirent irrévocable la retraite de Charles X et la poussèrent de Saint-Cloud à Holyrood.

M. de Boissy, dont le père siégeait sur les bancs de la Chambre des pairs de 1830, et qui devait siéger lui-même sur ceux de la Chambre des pairs de 1839, convenait de ces fatales incompatibilités, supérieures à tout effort humain, et ne pouvait désapprouver la réserve de ceux qui, placés entre le serment dont le fait les déliait et celui que leur demanda bientôt la voix du pays, préférèrent à la fidélité au prince la fidélité à la nation, et sacrifièrent quelque chose de leur honneur et de leur dignité au désir de ménager sans secousse la transmission inévitable des pouvoirs d'une dynastie à l'autre.

Mais il avouait aussi volontiers combien il regrettait qu'une manifestation solennelle n'eût pas initié l'opinion aux motifs qui dictèrent l'abstention de la pairie, et dont l'ignorance la fit paraître plus sceptique que patriotique; combien il regrettait que ce grand corps, par un excès de conscience qui ressemblait à un excès de prudence, n'eût pas fait acte de médiation entre la révolution et la monarchie, et rappelé des droits légitimes, qu'il n'eût pas manifesté les hommages dus à un auguste malheur et les regrets mérités par une solution qui dépassait le grief, surtout qu'il n'eût pas prévu et prévenu une erreur irréparable, en intervenant opportunément auprès du roi pour se faire l'interprète de vœux dont la satisfaction eût suffi pour apaiser l'opinion et désarmer la lutte.

Ce que n'avait pas fait la Chambre des pairs de 1830, celle de 1848 le fit encore moins.

Trois pairs seulement, dont M. de Boissy, s'associent à leurs collègues de la Chambre des députés dans la campagne pacifique et parlementaire de la réforme.

Après avoir fait entendre les conseils les plus prévoyants et les reproches les plus hardis, M. de Boissy fait jusqu'au bout à la fois son devoir de citoyen et son devoir de pair.

Il garde son serment jusqu'à ce qu'il en soit délié, et ce

champion de l'opposition, toujours le premier à l'attaque, demeure le dernier fidèle.

Sa fidélité, il est vrai, ne fut pas mise à une longue épreuve par un prince qui, à la faute de concessions tardives, n'osa pas ajouter le crime d'une résistance inutile.

Pour se défendre contre un peuple, il faut avoir le sentiment d'un droit venu de lui et aussi grand que lui.

Quant à la Chambre des pairs, la Révolution de 1848 la trouve séparée, et sans envie de se réunir.

Deux arrêtés successifs du gouvernement provisoire, datés du 24 février, qui lui intiment et lui réitèrent la défense expresse de siéger, semblent avoir plutôt devancé que contrarié ses dispositions, et lui fournissent à propos l'excuse et la ressource d'une retraite décente.

Elle ne brille que par son absence dans les scènes parlementaires et populaires d'où sort le dénoûment improvisé de la République, et c'est par l'unique éloquence de son silence qu'elle salue le départ furtif d'un roi déchu sans lutte et qui s'évade sans compagnons.

Toutes ces leçons de l'expérience avaient laissé dans l'âme de l'ancien pair de l'opposition, devenu membre du Sénat du second Empire, une impression salutaire de religieuse terreur.

Il parlait souvent, avec une franchise importune et une émotion indiscrète, de ces souvenirs de catastrophe, de ces destinées des gouvernements et de ces devoirs des hautes assemblées.

Il ne perdait aucune occasion de réveiller, même au risque de l'expression de nobles susceptibilités, ce zèle patriotique dont il s'était donné la mission d'entretenir le feu sacré.

Il ressentait et il provoquait une horreur énergique pour ces témoignages d'impuissance ou de pusillanimité de grands corps qui s'étaient montrés si petits à l'épreuve des circon-

stances, et dont la décadence n'avait pu empêcher aucune chute.

Il pensait qu'un Sénat doit se préparer, en dirigeant l'opinion, au devoir de réprimer un jour sa tyrannie, et lutter avec elle pour être capable de lui résister.

Il pensait qu'un Sénat doit être actif pour être fort, indépendant pour être au besoin dévoué, libéral pour pouvoir être impunément, quand il le faudra, réactionnaire.

Il pensait que l'autorité d'un tel corps est plus faite encore d'exemples que d'éloquence, et plus due au caractère qu'à l'esprit.

Et c'est au moyen d'une noble et féconde émulation de travaux et de services qu'il voulait affirmer et retremper cette prépondérance et cette popularité par lesquelles les Corps législatifs, avec un prestige et une ambition croissants, tendent sans cesse à rompre l'équilibre nécessaire entre les pouvoirs, pour afficher, aux heures de crise, le despotique isolement et l'égoïsme usurpateur, qui par deux fois ont décidé sans mandat des destinées de la nation, et sanctionné d'un coup d'État parlementaire les décisions de l'émeute, promue, pour les besoins de la cause, au rang de révolution.

Aujourd'hui certainement, en présence d'une situation qui appelle justement l'attention du gouvernement sans inquiéter sa sollicitude, en présence d'une manifestation électorale qui témoigne à la fois d'instincts dynastiques et d'aspirations libérales et constitue un véritable plébiscite en faveur de tous les progrès compatibles avec l'ordre, le marquis de Boissy eût profité de cette occasion unique, peut-être décisive, d'associer dans un acte éclatant de confiance et de prévoyance, l'initiative impériale et le concours du Sénat.

Il eût réclamé sans doute l'appel du prince réformateur qui s'est donné la grande mission de concilier l'autorité avec la liberté, à ces conseillers trop négligés du sénatus-consulte.

Cet appel du prince au Sénat, en réservant son initiative et sa spontanéité, dégagerait sa volonté des influences contraires qui se disputent la décision.

Elle attesterait, relèverait, confirmerait la mission médiatrice, conciliatrice, initiatrice de ce grand corps.

Chargé du dépouillement des vœux dont l'unanimité ressort des déclarations des professions de foi des candidats du gouvernement lui-même et dont le triomphe serait plus encore le sien que celui de l'opposition, le Sénat formulerait, dans un rapport à l'Empereur, le programme qui lui semble ressortir de cet ensemble de *desiderata* (1).

Cette manière de procéder aurait l'avantage de soumettre à une double épreuve l'inspiration impériale, de prévenir dans l'application cet inconvénient des *motu proprio*, dont la surprise qu'ils causent exagère tour à tour ou diminue l'effet, et d'éviter ces secousses de la machine gouvernementale, quand le coup de sifflet d'un brusque changement de voie réveille en sursaut les voyageurs endormis et les aiguilleurs mécontents.

Enfin et surtout, ce partage d'influence et de popularité résultant du concours demandé au Sénat dans cette suprême évolution libérale de l'Empire serait aussi un partage de responsabilité qui n'enlèverait rien de son mérite à l'intrépide isolement de l'Empereur devant la nation, mais en diminuerait le danger.

L'édifice de nos institutions, placé sur ces inébranlables fondements de la Constitution plébiscitaire de 1852, a pu être élevé

---

(1) Aucun ne demande le déplacement du pouvoir constituant. Et nous regarderions comme une grave et imprévoyante erreur, et une manœuvre de faux libéralisme, toute atteinte portée à un équilibre, déjà compromis, d'attributions entre les deux Assemblées. Il est de l'intérêt général, il est du salut du Sénat de conserver intact le privilége exclusif d'interpréter et d'amender la Constitution, et de recevoir des pétitions des citoyens.

successivement de trois étages le 24 novembre 1860, le 19 janvier 1867 et le 12 juillet 1869 par l'initiative libérale du souverain architecte.

C'est au pouvoir constituant, au Sénat conservateur, retrouvant par cette faveur toute l'influence perdue, et reprenant le pas sur le Corps législatif qui l'a devancé, de partager avec lui l'honneur et le danger d'en poser le couronnement, et d'y placer dans un mémorable témoignage de l'alliance intime de l'ordre et du progrès, de l'autorité et de la liberté, du gouvernement et de l'opinion, du souverain et du pays, le paratonnerre, conducteur et préservateur à la fois des électricités révolutionnaires.

Telles sont les idées, tels sont les vœux que le marquis de Boissy eût certainement exprimés au Sénat dans l'intérêt de l'honneur de ce grand corps, qui fut une de ses religions politiques, et de l'union du pays avec la dynastie, qui fut l'autre. Il appartient à plus d'un des collègues survivant au tribun honnête, au lutteur parlementaire tombé avant l'heure de la victoire à son poste de combat ; il appartient à plus d'un des membres de ce groupe sénatorial éclairé, prévoyant, indépendant et dévoué comme l'était son champion ordinaire, de retrousser comme lui la robe devenue militante et de relever son drapeau.

Le Sénat a perdu M. de La Rochejacquelein, M. de Boissy, M. Delangle et plusieurs autres de ceux qui faisaient en même temps la vie et la force de cet illustre corps, et donnèrent aux joutes parlementaires de 1860 à 1866 un éclat depuis trop amorti.

Mais le Sénat a gagné, par le choix prévoyant qui a placé récemment M. Rouher à la tête de la direction, le concours de l'homme d'État le plus illustre et de l'orateur le plus complet d'un régime dont les évolutions et les illusions de ce temps de programmes et de baisers Lamourette ne doivent pas faire oublier la grandeur.

De plus il demeure au Sénat, grâce à Dieu, dans cette élite

de l'élite que je ne veux qu'énumérer (le nom d'ailleurs suffit à l'éloge) des membres qui, avec des expériences, des aptitudes, des réputations et des opinions diverses, n'en forment pas moins un faisceau dont l'unité et le lien se trouvent dans le commun amour de la patrie, de la liberté et du prince.

C'est de la contradiction que jaillit la lumière, et c'est de la lutte même que sortent les adhésions les plus autorisées.

Certes, c'est avec des différences incontestables d'opinion et des divergences profondes que se rencontreraient et se heurteraient, sur ce noble champ d'étude et de discussion de l'Acte additionnel volontaire aux Constitutions du second Empire, des hommes tels que le prince Napoléon, le duc de Persigny, le président Bonjean, le premier président Devienne, M. Rouland, le comte de Ségur-d'Aguesseau, le premier président de Royer, le baron Dupin, M. Le Roy de Saint-Arnaud, M. Duruy, M. Chaix d'Est-Ange, M. Béhic, le vicomte de la Guéronnière, Mgr de Bonnechose, Mgr Darboy, M. de Sacy, M. Vuitry, M. Duvergier, M. Magne, M, Baroche, M. Le Play, M. Lacaze, M. Boudet, M. Dumas, M. F. Barrot.

Mais ce serait là une mêlée de demi-dieux et de héros, dignes du théâtre sénatorial et de l'épopée parlementaire. Pour nous, nous préférons de beaucoup ce tableau à tel autre qui représenterait par exemple les admirations impuissantes et les platoniques soupirs, et les puérils débats de nouveaux vieillards de Troie, regardant passer, sans oser l'arrêter, cette belle Hélène qu'on nomme la Liberté. Et d'un tel choc de personnalités illustres, passionnées par le zèle de la vérité et du bien public, il sortirait une lumière de gloire.

Nous ne pouvons mieux finir que par la pensée d'un tel concours et l'image d'un si noble combat dont le bruit éloquent honorera la mémoire d'un lutteur si fait pour y prendre sa part, et réjouira jusque dans les sphères où elle se repose dans l'adoration de la vérité absolue, une âme qui n'est pas devenue indifférente à ces nobles agitations humaines inspirées par la recherche de la relative vérité.

Parmi ceux qui prendront part, dans les deux camps, à ce tournoi des discussions constitutionnelles par lesquelles je voudrais voir bientôt s'agrandir les délibérations du Sénat et s'inaugurer la restauration de son prestige, nul, non-seulement dans le groupe de ses alliés, mais dans celui de ses adversaires, ne saurait éviter de rendre justice à ses efforts et hommage à son souvenir.

Le prince Napoléon lui-même, si digne de présider, comme jadis Lucien et Joseph, la première assemblée de l'Empire, si capable du moins d'y rendre, en y montrant plus de talent encore, les mêmes services désintéressés, le prince Napoléon, dont l'initiative, aujourd'hui tempérée par la réflexion, et le libéralisme, aujourd'hui mûri par l'expérience, manquent trop souvent pour donner aux délibérations du Sénat un élan qui ne dépasserait plus le but, serait le premier à regretter l'absence d'un adversaire qui l'a combattu, mais qui l'estimait à sa valeur et n'était pas de ceux qu'on méprise.

C'est sur ces espérances, qu'une prochaine épreuve confirmera sans doute et sur cette confiance qui est un hommage, que nous nous plaisons à fermer ce livre consacré moins à l'éloge qu'à l'étude, et moins à la justification et à la réhabilitation inutiles qu'au portrait ressemblant et instructif de l'homme qui demeure, dans le passé, le type du sénateur militant, ami de César, mais plus encore de la vérité, dont la vie parlementaire reste un exemple sinon un modèle, et dont le blason et la devise pourraient servir d'armes supplémentaires au Sénat renouvelé, revivifié, régénéré, qu'appellent et qu'obtiendront sans doute les vœux de l'opinion.

Ce Sénat, son initiative féconde, son caractère généreux, sa modération ferme, sa loyauté inflexible, son dévouement indépendant trouveraient une image frappante, un éloquent symbole dans le gantelet d'acier, et non de velours, chevaleresque, tutélaire, militant, étendu sur un fond de pourpre, c'est-à-dire prêt au besoin même pour les luttes héroïques et les civiques sacrifices dont le prince et la patrie peuvent réclamer le témoi-

gnage sanglant, et dans ce triple éperon, prêt à aiguillonner le pouvoir ou à contenir la multitude, à hâter le pas de l'autorité ou à modérer celui de la liberté.

C'est ce rôle si originalement tenu pendant sa vie par le marquis de Boissy, qu'exprime si heureusement la devise : *Moderatur et urget.*

On ne saurait trouver une meilleure formule de la prérogative sénatoriale et de ce contraste harmonieux du double devoir des assemblées à la fois conservatrices et populaires, qui briguent et méritent à la fois l'estime du prince et celle de la nation, conseillent et soutiennent, préviennent en prévoyant, sont en même temps hardies et sages, actives et impassibles, douces et fortes, justes et libres, modestes et fières, hospitalières et pudiques, sans amour et sans crainte de la publicité, sans complaisance et sans mépris pour l'opinion, sans flatterie et sans ingratitude pour le souverain.

Quand le Sénat réalisera cet idéal contenu tout entier dans la devise de M. de Boissy : *Moderatur et urget ;*

Quand l'Empire conformera franchement sa pratique à cette théorie, qui renferme toute la science et tout l'art politique en deux mots, le Sénat sera la plus grande assemblée du monde et l'Empire le gouvernement modèle de notre temps.

Moderatur et urget. Tel est l'unique et infaillible moyen, pour un souverain qui s'appelle Napoléon, de dompter à jamais et de conduire à son but, qui est le progrès sans révolution, ce pays ardent et docile, qui veut porter librement son maître, et qu'on nomme la France.

FIN DU DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

— SUITE —

CHAPITRE IV.

VOYAGE EN ITALIE (1847).

Pages.

CHAPITRE V.

LA CHUTE D'UN TRÔNE (1848).

LIVRE TROISIÈME

LA RÉPUBLIQUE (1848-1851).

CHAPITRE PREMIER.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — COMMISSION EXÉCUTIVE. — DICTATURE CAVAIGNAC.

CHAPITRE II.

LA PRÉSIDENCE.

LIVRE QUATRIÈME

L'EMPIRE.

CHAPITRE PREMIER

SESSION DE 1861.

CHAPITRE II.

SESSIONS DE 1862, 1863 ET 1864.

CHAPITRE III.

ÉVOLUTION LIBÉRALE. SESSION DE 1865.

CHAPITRE IV.

ULTIMA VERBA.

CHAPITRE V.

ÉPILOGUE.

FIN DE LA TABLE DU DERNIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.